
RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06184014 0



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

TOME VI.

Lebeuf

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

Contenant la suite du Doyenné de Chelle

TOME SIXIÉME.

Avec le Détail circonstancié de leur Territoire & le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises, ensemble diverses Remarques sur le Temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Academie des Inscriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS;
Chez PRAULT Pere, Quai de Gêvres au Paradis.

M. DCC. LV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS.

SIXIE'ME PARTIE.

Contenant l'Hiſtoire des Paroiſſes & Terres du Doyenné de Chelle.

NOGENT-SUR-MARNE.



LEs différens lieux du Royaume qui portent le nom de Nogent, ont été communément appellés dans les anciens Hiſtoriens & dans les titres latins *Novigentum*, ou *Novientum*. M. de Valois écrit qu'il eſt conſtant que ce mot vient de la langue des anciens Gaulois, mais que ſa ſignification eſt incertaine, ou plutôt inconnue. Cependant quelques Scavans, ſur ce que dans pluſieurs langues le mot *Nouveau*, eſt approchant le même, quant aux principales lettres qui le compoſent, ont cru pouvoir conjecturer que *Nov* ſignifioit auſſi *nouveau* dans le Celtique : d'autres penſent que cette ſyllabe *Nov* ou *Non* a pu être uſi-

Notit. Galliar. p. 425. col. 2.

tée pour désigner un terrein gras ou trempé: mais pour ce qui est de *gent* ou *jent* personne que je sçache n'a encore dit ce qu'on doit en penser. Je n'hasarderai rien non plus sur cette syllabe. Ce que je puis dire est que certains territoires ont eu leur dénomination avant qu'on bâtit dessus, & l'ont communiqué aux Villages ou Bourgs qui y ont été construits depuis; d'autres qui n'avoient point de dénomination, ont pris celle des Villes ou Bourgs qu'on y a bâtis. Ainsi au cas qu'il y ait quelque Ville du nom de Nogent dont la situation actuelle soit sur un lieu sec, il se trouvera qu'il y aura dans le voisinage quelque terrein gras & aquatique qui sera cause de la dénomination. Il y a au Diocèse de Paris deux Paroisses, dont le nom primitif latinisé est *Novigentum* ou *Novientum*. Ces deux lieux sont mentionnés dans des Historiens de la premiere race. L'un, est ce qu'on appelle aujourd'hui saint Cloud; & l'autre est celui qui fait le sujet de cet article. Nogent sur Marne éloigné de Paris de deux lieues & demi, n'est pas le plus fameux aujourd'hui, mais il l'a été autrefois, & je lui restituerai ici ce que Dom Michel Germain lui a ôté & qu'il a donné au lieu dit saint Cloud.

Cet Auteur est d'accord avec M. de Valois, Sauval, &c. que ce fut à Nogent sur Marne qu'étoit le Palais ou Gregoire de Tours dit que le Roi Chilperic lui fit voir l'an 581 un meuble précieux, puis des pieces d'or d'un gros poids, que Tibere Empereur d'Orient lui avoit envoyées; que ce fut-là qu'il reçut l'Ambassade de Childebert Roi d'Austrasie, & où Gregoire lui-méme conjointement avec Chilperic essayerent de convertir le Juif Priscus. Mais il veut, sans en rapporter de preuves, qu'il y ait eu aussi dans le siécle suivant

Greg. Turon. lib. 6. cap. 2. 3. 5.

au Palais Royal à saint Cloud, & que ce seroit en ce Palais qu'auroient été expédiées aux mois de Mai & de Juin de l'an 692, deux Chartes du Roi Clovis III au sujet de l'Abbaye de saint Denis datées *Noviento*, & une du Roi Childebert III datée *Novigento* au mois d'Avril 695. Je réserve pour l'article de saint Cloud, à prouver que ce lieu n'est devenu anciennement fameux, que par la retraite & la mort du saint Prêtre dont il a pris le nom, & par le concours à son tombeau: que cette Terre ayant été donnée par ce Saint à l'Eglise de Paris, nos Rois n'y eurent point de Palais. Ainsi par le *Novientum* ou la premiere des Chartes susdites assure que le procès des deux Abbés Chainon & Ermenoald fut plaidé dans le Palais, on doit entendre un Nogent où il y eût réellement un Palais; & c'est ce qui convient parfaitement à Nogent sur Marne, où nos Rois se trouvoient à portée non-seulement du Bois de Vilcene, mais encore de la grande Forêt d'entre Paris & Meaux par les bois de Neuilly & d'Avron, qui alors étoient plus considérables qu'ils n'ont été depuis. C'est aussi de Nogent sur Marne qu'il faut entendre un endroit de Fortunat en la vie de saint Germain Evêque de Paris, où il est dit qu'au sortir de Nogent il vint à Vicneuf faisant la visite de son Diocèse. Car il est constant que ce saint Prélat vint à un Vicneuf de la Brie; & non du Berry qui n'étoit pas de son Diocèse. Le texte dit: *Igitur Pastor bonus cum de vico Novigento ad vicum novum visitandi gregis cura solita pervenisset.* On sçait qu'il n'y a que trois lieues de Nogent à Vicneuf, qui est proche Villeneuve saint George.

Outre le voisinage de la Forêt, la situation du lieu au-dessus de la Marne que l'on voit

couler de Lagny & de Chelles & serpente
autour de l'ancien Château des Bagaudes, di
aujourd'hui saint Maur, forme un aspect for
agréable ; du côté opposé, qui est celui de
Paris, la vue sur la vallée de Vincennes qu
forme une espece de conque au milieu de la-
quelle est le Château, n'est pas un moindre
attrait pour la campagne. Nogent se trouve
placé comme sur la crête de la montagne,
en sorte que l'air y est très-pur, quoique la
grande pente soit vers le midi. Il ne paroî
pas avoir jamais été fermé de murs, comme
l'ont été plusieurs Bourgs.

L'Eglise est bâtie sur un fief appellé le fie
du Moyneau dit Beaulieu, autrement Garen
tieres, dont le possesseur est pour cette raiso
nommé aux prieres du Prône. Il y a dans le
chœur, quelques pilastres & autres marque
qui désignent que la construction est du trei-
ziéme siécle. La Tour ou clocher qui est au
côté septentrional est au moins de ce tems-là
si elle n'est plus ancienne ; c'est une pyramid
de pierre médiocrement élevée. Le bâtimen
de l'Eglise a deux collateraux. L'anniversair
de la Dédicace s'y célebre à la saint André
On voit dans le côté droit du chœur deu
tombes dont les inscriptions sont en caracter
rond gothique du treiziéme siécle. Sur la pla
ce proche de la porte où est figurée une fem
me voilée, se lit : *Die Martis post Purificatio
nem B. Mariæ Virginis Johanna soror venera
bilis viri Magistri Odonis de sancto Dionysi
Canonici Parisiensis, & Domini de Plesantia
sepulta fuit in loco : cujus anima ....* Au
pieds de cette tombe se lit sur la tombe sui
vante : *Cy gist Jehan de Plesance Escuyer neve
de Mestre Ode de saint Denis, qui trespassa
tiers jour ....* Les armes sont trois chevror
dans un écus & une croix dans l'autre. C'é
sau

sans doute le méme Jean *de Placentia* qu'on trouve avoir rendu hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris dans le mois de Novembre 1271. Saint Saturnin premier Evéque de Toulouse & Martyr, est le Patron de cette Eglise. Outre sa Fête du 29 Novembre, on y célébre aussi sa Translation au mois de Juillet. On n'y conserve cependant point de ses reliques. Une Dame du Pereux, qui sera ci-après nommée, y donna au seiziéme siécle un reliquaire de saint Vincent Confesseur, qui ne se trouve plus. Le Cartulaire de l'Abbaye de saint Magloire contient une Bulle du Pape Lucius, où sont marquées les Eglises que les Evéques de Paris avoient donné à ce Monastere, & de ce nombre est *Ecclesia sancti Saturnini de Novigento*. Et quelquefois dans les Regiſtres de l'Archevéché de Paris d'ici à environ deux siécles, on trouve des provisions sur la présentation de l'Abbé de saint Maglôire, comme le 30 Octobre 1501 & le 28 Décembre 1546. Néanmoins les Pouillés de 1626 & 1648, disent que la Cure est à la pleine collation de l'Archevêque; & ce qui contredit plus fortement la Bulle ci-dessus, est que l'Eglise de Nogent se trouve dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle, qui lui est postérieur, au rang de celles qui sont *de donatione Episcopi*, & de méme dans les Pouillés manuscrits du quinziéme & du seiziéme siécle. D'où il semble qu'on doit inferer qu'entre la date de la Bulle du Pape Lucius & la rédaction du Pouillé au XIII siécle, il y avoit eu quelque échange fait entre l'Evéque de Paris & l'Abbé de S. Magloire. Le Pelletier dans son Pouillé imprimé en 1692, où il parle souvent comme un homme mal informé, la dit être à la présentation du Prieur de Gournay. Il n'y a aucune titre bénéficial ni Commu-

Tiré d'une inscription sur la pierre de cette Eglise.

Cod. Reg.

nauté sur cette Paroisse. On lit dans un Compte de la Fabrique de l'an 1581, qu'encore alors il y demeuroit au Château de Plaisance un Chapelain qui aidoit à la célébration de l'office dans la Paroisse. Le même Compte fait aussi mention de l'usage où étoient les Paroissiens de ce lieu, comme ceux d'ailleurs, de boire du vin dans l'Eglise, aussi-tôt après la communion Pascale, d'aller en Procession à saint Babolein, c'est-à-dire à saint Maur, & à Nôtre-Dame de Presle au-dessous de saint Maur vers le couchant. Il y est aussi parlé d'une Chapelle de l'Eglise appellée *La Chapelle du Président.* Sans doute celle du Seigneur du Pereux, dont il sera fait mention en parlant ci-après de ce fief.

Lorsqu'on quitte le chemin qui en sortant du Parc de Vincennes va à Nogent, & que l'on prend à gauche celui qui conduit à Plaisance, on trouve à droite une Chapelle surnommée de la Croix de Bichery, à cause qu'elle a été bâtie par un Vicaire de Nogent appellé Bichery.

La Paroisse de Nogent sur Marne se trouve marquée dans les dénombremens de l'Election de Paris imprimé in-4°. pour 193 feux, & le Dictionnaire Universel des Paroisses du Royaume y compte 869 habitans.

L'Abbaye de saint Pierre des Fossés, dite depuis de saint Maur, comptoit dès le neuviéme siécle le village de Nogent parmi ses principaux biens. Dans l'état de ses revenus que ce Monastere dressa vers la fin de ce même siécle, l'article de Nogent (*in Novigente*) nous apprend que les Religieux y avoient dix-huit maisons garnies de leur charrues, & six où il n'y avoit que des manœuvres, ce qui formoit cinquante-cinq hommes. Chacune des dix-huit maisons leur payoit une année cinq

Capitular. Baluz. T. 2. p. 1387.

sols de rente, & une autre une brebis & un agneau, & ainsi alternativement: plus deux muids de vin. On y voit la quantité de terrein que chacun devoit cultiver en grain ou en vignes. Ils devoient chacun à l'Abbaye trois poulets & des œufs: & les maisons de gens serfs qui étoient au nombre de six & demie, ne devoient gueres davantage. Le Roi Charles-le-Chauve donna en 848 à l'Abbé Ainard la pêche d'un gord, ou d'une partie de la riviere de Marne, qui est appellé en latin *lacus super fluvium Materna in loco qui dicitur Noviennus*. On ne peut douter que ce ne soit à Nogent. Le diplome est daté du Palais de Quiercy, *anno viij. Indict. X.* Sous le regne du Roi Robert au commencement du onziéme siécle, le Viconte de Corbeil nommé Robert fit présent à cette Abbaye d'un bien qui lui étoit venu par succession, *Villiaricum nomine, quod sistit supra vicum qui Novigentus dicitur.* Il sembleroit par ces expressions que le bourg ou village de Nogent auroit été alors dans le bas de la colline: ce qui confirmeroit l'*origine* que j'ai donné à la premiere partie du mot. Beaucoup de Villages, pour n'être plus sujets aux inondations, ont été rebâtis à mi-côte des montagnes, & y ont transporté l'ancien nom; ce qui a fait disparoître le nom que portoient auparavant les lieux où se sont faits les transplantations. Il est parlé de Nogent dans la vie du Burchard Comte de Corbeil qui vécut sous le même Roi. L'Auteur, qui vécut dans le même siécle, appelle ce lieu Novigent (*a*).

Carisiaci

Chartul. mi. nus S. Maur fol. 83.

(*a*) Il y dit, que Teuton Abbé de saint Maur qui avoit abdiqué, & s'étoit retiré dans la terre de Fleury-la-Riviere, au Diocèse de Reims, alors appartenante à son Abbaye, s'y étant ennuyé, voulut revenir à saint Maur, & vint en effet jusqu'à Nogent: que s'y

Lorſque les revenus de l'Abbaye de ſaint Maur furent augmentés à Nogent, les Religieux en aſſignerent une partie pour l'Aumônerie de leur Monaſtere. Au douziéme ſiécle l'Aumônier y avoit eu un corps de logis attaché à ſa dignité avec un pourpris & un vivier, & un droit de corvée dans le tems que l'on vendangeroit aux vignes dites *de vallibus*. Dans le ſiécle ſuivant cette maiſon menaçant ruine, & l'Aumônerie n'ayant pas aſſez de bien pour l'entretenir, Pierre de Chevry qui fut Abbé au moins depuis l'an 1256 juſqu'en 1285, s'en chargea, parce qu'il lui étoit plus facile de ſe retirer en ce lieu qu'ailleurs, lorſque le Roi, la Reine, les Princes & autres Seigneurs venoient réſider à ſaint Maur; il fit rebâtir à neuf ce manoir en entier, tant la Chapelle que les logemens, les portiques, les murs de clôture, en augmenta le terrein, fit refaire les caves & le vivier, & y fit amener par un conduit les eaux d'une fontaine. Cet Abbé s'étant mis dans l'uſage de venir ſouvent à cette nouvelle maiſon, il étoit à craindre qu'il n'exigeât des habitans de Nogent ſitués ſur ſon territoire, qu'ils lui fourniſſent des lits comme faiſoient ceux des autres terres; mais il fut déclaré qu'ils n'y ſeroient pas tenus. Le même Abbé obtint du Pape Martin II la permiſſion de célébrer dans la Chapelle de ſa maiſon de Nogent. L'Aumônerie ainſi dépouillée de ſon ancien logis, il ne lui reſta plus à Nogent que le Four bannal, où tous les Paroiſſiens étoient tenus de cuire, excepté

artul. S. I.

étant arrêté il envoya dire aux Religieux qu'il venoit pour les voir ; mais que pluſieurs déterminerent la Communauté à lui faire réponſe qu'ils ne le recevroient pas, ayant élu un autre Abbé. Sur cela il prit le parti de retourner à l'Abbaye de Cluny, dont autrefois il avoit été tiré.

la maison dite Plesance, & celle du Perreux. Quoi qu'il en soit, ce sont aujourd'hui les Chanoines de saint Maur qui sont Seigneur de Nogent. *Ibid. p. 579.*

L'Abbaye de saint Magloire avoit eu de Radulf Abbé de saint Maur dès l'an 1233, une piece de terre située à Nogent pour la somme de cinq sols. Mais ce n'étoit pas le seul bien qu'elle eut à Nogent. Il paroît qu'elle y percevoit quelque dixme, puisqu'on trouve en 1225 Nicolas que je croi Curé de ce lieu, (au moins est-il qualifié *Persona Ecclesiæ de Nongento juxta Vicennas*) on le trouve, dis-je, en procès avec l'Abbé sur la dixme des Novales du territoire dit Bois-Galon & de celui de Gripeel ou Gripeau, & autres Novales, aussibien que sur les reportages de la Paroisse de Fontenay & sur les menues dixmes de Nogent, & enfin sur le droit de synode & de visite, sçavoir à qui c'étoit à le payer. Les reportages de Fontenay étoient la moitié de la dixme des terres situées sur le territoire de *Fontenay*, & cultivées par des paysans de Nogent. Cette moitié devoit appartenir alors, suivant l'usage commun, au Gros décimateur de la Paroisse d'où étoient les Laboureurs & les bestiaux. Il est dit au même endroit du Cartulaire de saint Magloire, que le Curé de Nogent devoit avoir à la saint Étienne lendemain de Noël un pain, & à l'Ascension trois œufs. Regnaud qui étoit Curé en 1292, fit faire par des arbitres un nouveau reglement, dans lequel il est parlé du territoire de Pereux. Il y eut encore en 1320 un différent sur la dixme d'un canton de la Paroisse de Nogent, situé dans la censive de noble homme Jean de Maure. L'Abbé de saint Magloire prétendoit qu'elle lui appartenoit, & elle lui fut adjugée. La Sentence fut prononcée dans un lieu de

Chartul. S. Magl. fol. 39. Gall. chr. nova col. 296.

Chartul. S. Magl. Ganier fol. 188.

Gloss. Cangii voce Reportagium.

Ibid. fol. 178.

l'Eglise de Paris qui paroît être l'endroit des Eaubenistiers de l'entrée, qui étoient alors de grandes cuves de pierres: *Acta sunt hac in Ecclesia Parisiensi apud cuvas.*

Les Garlandes avoient aussi eu une partie de dixme à Nogent. On trouve que Guillaume de Garlande donna au treiziéme siécle la moitié de ce qu'il en avoit au Prieuré de Gournay, pour le repos de l'ame de son fils Ansel qui y étoit inhumé. Enfin Sauval faisant l'énumération des biens de la Commenderie de saint Jean de Latran, marque qu'elle a des prés à Nogent.

Chartul. S. Genov. ubi de Roissy.

Antiq. de Paris, T. I. pag. 612.

De nos jours le Curé de Nogent est seul gros décimateur.

On a vu ci-dessus, que sur la fin du treiziéme siécle PLAISANCE, qu'on écrivoit *Plesance*, & qu'on disoit *Plesantia* en latin, appartenoit à un Seigneur appellé Odon de saint Denis, puis à un nommé Jean Guy qui fit hommage en 1211 à l'Evêque de Paris. On ignore ce que cette Terre devint à sa mort. On sçait seulement que Louis fils aîné du Roi de France, Roi de Navarre & Comte de Champagne y fit expédier le 2 Septembre 1313, un acte concernant quelques terres situées dans la Champagne: *Datum apud Placentiam propè Vicennas.* La famille des Seigneurs de Grez l'eurent apparemment après lui: au moins un Evêque d'Auxerre Parisien d'origine nommé Pierre de Grez, lequel fut Chancelier de France, la regardoit-il comme à lui appartenante. Il reste une Lettre de lui à son Clergé datée de l'an 1311, qui finit en ces termes: *Datum apud Placentiam domum nostram.* Depuis sa mort arrivée en 1325, cet Hôtel de Plaisance appartint à Jean de Challon Comte d'Auxerre, sans qu'on sçache en vertu de quoi, sinon qu'il avoit pu l'acheter

Tresor des Chartes Reg. 158. Piéce 822.

Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre T. 2. Preuves p. 296.

Chambre des Comptes de Dijon.

des héritiers de Pierre des Grez. Ce Comte d'Auxerre fut tué à la bataille de Crecy en Ponthieu l'an 1346. Avant sa mort il avoit vendu l'Hôtel de Plaisance pour le prix de douze cens livres à Jean des Mares Conseiller du Roi & du Duc de Bourgogne (*a*), duquel Conseiller Philippe-le-Hardi Duc de Bourgogne, frere du Roi Charles V la retira pour le même prix en 1366. Ce Prince le remit au Roi l'an 1375 : & Charles le donna la même année à la Reine Jeanne de Bourbon sa femme, pour elle, ses hoirs & successeurs. Il est marqué dans l'Histoire de l'entrevue de Charles IV Empereur avec Charles V l'an 1378, que lorsque l'Empereur voulut s'en retourner en Allemagne, le Roi qui résidoit assez souvent à Vincennes ou à Beauté, le reconduisit jusqu'à l'Hôtel & Maison de Plaisance. A peine le Roi Charles V fut-il mort, que Charles VI son fils remit cette Maison au Duc de Bourgogne son oncle, pour les bons services qu'il avoit rendus au *défunt* Roi. La Charte de cette seconde donation fut signée à Vitry en Brie au mois d'Octobre 1380. Elle accordoit à ce Prince cet Hôtel en héritage perpétuel pour lui, ses hoirs, &c. Mais par le partage que ce Duc Philippe fit de ses biens entre ses enfans le 27 Septembre 1401, l'Hôtel de Plaisance échut à Philippe son troisiéme fils. Cependant c'étoit son second fils Antoine Duc de Brabant qui en jouissoit au mois de Mai de l'an 1404. Antoine ayant été tué à la bataille d'Azincourt en 1415, Jean son fils en jouit ensuite : ce qui se prouve par les Lettres de délai d'un an que Charles VI lui accorda le 6 Août 1417

Ibidem. Mandement du 4 Janv.

Trésor des Chartes Reg. 167. Piéce 107.

Ibid. Registre 118. Piéce 107.

Hist. de Bourgogne liv. XIV. n. 182.

Pair. T. 2. p. 14.

Tiré d'un des volumes Mss. de Brienne par M. Lancelot.

(*a*) Ce fut apparemment en cet Hôtel que le Roi Jean logea le 6 Septembre 1363. On a des Lettres de lui données ce jour-là de Nogent sur Marne.

à Paris pour lui rendre hommage, où il est porté qu'il s'agit de l'Hôtel de Plaisance lez Nogent-sur-Marne, & de six-vingt douze livres six sols six deniers oboles parisis qu'il tient en fief à héritage, & qu'il a droit de prendre chacun an sur la Recepte Royale à Paris à cause de cet Hôtel. Charles VI accorda encore en 1418 le 28 d'Août au même Prince un délai de trois ans pour l'hommage de l'Hôtel de Plaisance, ainsi que le prouve une Charte du dépôt de Bruxelles.

Extrait de 1747.

Depuis ce tems-là je n'ai rien trouvé sur Plaisance que dans le commencement du siécle suivant, auquel Philippe de Ronchaut est qualifié Seigneur de Plaisance près le Bois de Vincennes, dans un Compte de la Prevôté de Paris de l'an 1506. J'ai aussi reconnu dans un Compte de la Fabrique de Nogent de l'an 1581, que quelque tems auparavant, Plaisance avoit appartenu à un nommé Philbert de l'Orme. Je ne croi pas qu'on doive entendre par ce Philbert de l'Orme un autre que ce fameux Architecte Abbé de saint Eloi de Noyon & de saint Serge d'Angers qui fleurit sous Henri II & Charles IX, & auquel la Reine Catherine de Medicis confia l'Intendance des Bâtimens du Roi. Le Château de saint Maur des Fossés fut un de ceux qu'il fit bâtir. Il mourut en 1577 : mais il n'étoit plus alors Seigneur de Plaisance. On apprend par les Registres de l'Archevêché, que Renée de Bourbon Abbesse de Chelles, fille de Charles Duc de Vendôme, étoit devenue Dame de ce lieu au moins dès l'an 1575. Elle l'avoit achetée 8300 livres de Marguerite Potard veuve de François du Fresnoy. Il fut permis le second jour d'Août de cette année 1575, à Henri le Maignen Evêque de Digne de bénir la Chapelle du lieu de Plaisance, Paroisse de Nogent,

Sauval T. 3. p. 540.

Reg. Ep. Paris.

sous le titre de saint Michel, la terre d'alentour & les autels construits dans cette Chapelle; bien plus il fut accordé à l'Abbesse de Chelles Renée de Bourbon d'y pouvoir faire inhumer, sauf le droit du Curé, & d'y faire célébrer la Messe & autres offices. Mais quelques mois avant que cette Abbesse mourût, elle fut inquietée sur son acquisition & sur l'aliénation qu'elle venoit de faire de cette Terre à Charles de Lorraine Duc d'Aumale, Pair de France. L'Evêque de Paris commit le 29 Juin 1583 pour informer là-dessus. L'exhibition de l'acte de vente dans lequel Etienne de Bray Intendant des Finances avoit stipulé pour le Duc, ne fit mention que de la maison de Plaisance, de deux arpens de vignes, autant de prés & deux ou trois de terres labourables, moyenne & basse-Justice & des rentes. L'Evêque omologua l'achat fait par l'Abbesse, parce qu'elle n'avoit pas aliéné pour cela d'anciens fonds. *Ibid. 3 Jul. 1583.*

Jean Phelippeaux de Villesavin Secrétaire *des* commandemens de la Reine Marie de Medicis & Conseiller d'Etat, possédoit cette Seigneurie avec le fief du Moineau au même lieu de Nogent, & plusieurs autres vers le milieu du dernier siécle. Elisabeth Blondeau sa veuve fut en procès avec les Chanoines de S. Maur, au sujet du droit de litre ou ceinture funebre autour de l'Eglise, lequel lui fut adjugé par Sentence arbitrale du 13 Septembre 1661, en vertu du fief du Moineau dont elle étoit Dame en même-tems que de celui de Plaisance. L'année d'après Louis XIV lui accorda droit de haute-Justice en cette Terre de Plaisance. Les Lettres furent registrées en Parlement avec modification le 7 Septembre. Leur fille Anne Phelippeaux fut mariée à Leon Bouthillier Comte de Chavigny, à qui ces *Regist. du Parl.*

deux Fiefs ou Terres passerent. Marie de Chavigny issue de leur mariage, fut la seconde femme d'Auguste de Choiseul Comte du Plessis-Pralin, qui en jouit pareillement & qui mourut en 1705. Plaisance passa depuis au sieur Deschiens fameux Financier, sur lequel elle fut par la suite adjugée au Roi, qui la vendit à M. Rouillé d'Orgemont Secrétaire du Roi. M.   Maître des Requêtes l'acquit de ce dernier vers l'an 1720. Il la posseda peu de tems, & la vendit à M. Racine du Jauquoy, lequel la vendit à M. Paris du Vernay, qui la possede aujourd'hui & y a fait bâtir une très-belle maison. La postérité verra avec plaisir, une preuve que les Gens de Lettres y ont été bien venus, dans l'Ecrit que M. de Boze de l'Académie Françoise & de celle des Inscriptions, a adressé de ce lieu au Cardinal Querini le 12 Juin 1743, touchant d'anciennes diptyques. Cet ouvrage a été imprimé à Rome in-4o.

Pour ce qui est des Seigneurs du fief du MOINEAU (qu'il faut peut-être écrire *Mont-benault*), je n'ai pu en découvrir au-delà du quinziéme siécle ; car je croi devoir comprendre dans ce rang Gaspar Bureau Chevalier, qualifié dès l'an 1444 Seigneur de Nogent-sur-Marne. Il est avec le même titre dans le catalogue des Grands-Maîtres de l'Artillerie à l'an 1460. Mais il est sûr qu'il ne possédoit à Nogent que le fief du Moineau sur lequel l'Eglise est bâtie. Il étoit en même-tems Seigneur de Villemomble, ainsi qu'on peut voir à l'article de ce Village. L'extrait d'un acte de 1458 communiqué dans le procès de l'an 1661, contre le Chapitre de saint Maur, porte ces termes : *Acte de donation faite aux Marguilliers & habitans de Nogent, par le Sieur de Villemomble Seigneur du fief du Moy-*

Nécrol. des Chartreux de Paris au 3 Juillet. Ex D. du Fourny.

Hist. des Gr. Offi. T. 8. p. 140.

neaux, de six pieds de terre en largeur à prendre alentour & au pourtour de l'Eglise pour faire une allée pour faire la Procession tout le tour d'icelle Eglise, icelle allée en la censive dudit Sieur de Villemomble & franche à toujours dudit cens, en date du 14 Juillet 1458. On vit aussi durant tout le siécle suivant la Justice de Villemomble & la Justice du fief du Moineaux exercée par les mêmes Officiers, ou bien celle de ce Fief exercée par des Officiers dépendans de ceux de Villemomble. Enfin Pierre de Flagheac qui étoit Seigneur de Villemomble en 1608, laissa une fille nommée Anne, qui après avoir joui du fief du Moineaux, le vendit le 18 Février 1638 au Sieur de Ville-Savin, qui devint aussi Seigneur de Plaisance.

Tiré de la Sentence arb. 1661.

Le fief du PERREUX est situé à une légere distance du village de Nogent du côté du levant. On a vu ci-dessus une mention expresse de la Maison dite le Perreux à la fin du treiziéme siécle dans le Cartulaire de S. Maur : elle étoit exceptée du nombre de celles qui devoient cuire au four bannal de Nogent. Le Nécrologe de l'Eglise de Paris, qui est du même tems, fait aussi mention de vignes situées *apud Petrosum*. Et en effet ce lieu est très-pierreux. J'ai vu dans l'Eglise de Nogent une inscription sur la pierre en letres gothiques datée de l'an 1530 ou environ, qui marque que Jeanne Baston veuve de Jean Behannet Président en la Chambre des Requêtes du Parlement à Paris, Dame de la Folie-baston & du Pereux, fit construire une Chapelle en l'Eglise de Nogent, y donna 28 liv. de rente & un reliquaire de saint Vincent Confesseur, avec un missel manuscrit lettres d'impression. Il y a plus : c'est qu'on lit dans les Registres de l'Evêché à l'an 1529, que Messire François de Poncher Evêque de Paris se transf-

Necrol. Paris. V. Id. Jan.

porta à Nogent le 22 Juillet & y bénit la Chapelle de la Seigneurie du Pereulx sous le titre de la Visitation de la sainte Vierge, & sous l'invocation des saints Arnoul, Martin & Pardoux Confesseurs, en présence d'Antoine Seigneur du même lieu dit Perreux.

M. de la Cour des Chiens, duquel j'ai parlé à l'article de Plaisance, à acheté le Perreux sous le nom de M. de Saint Georges son neveu en 1698, après lequel cette Terre passa à M. Mailly de Breuil Receveur Général des Finances son gendre: elle a ensuite appartenu durant quelque tems à la veuve du Maréchal d'Alegre. Elle est possedée présentement par M. de Besson dont la femme se nomme de la Cour des Chiens. On assure que le Perreux est un franc-alleu.

Polypt. S. Mauri Baluz Capitul T. 2. Instrum.

Le fief de PINELLE situé sur la Seigneurie du Chapitre de saint Maur, porte le nom qu'avoit une des Terres de cette Eglise située du côté de Reims au neuviéme siécle. Il appartient aujourd'hui à M. Georges qui le tient de M. son pere Avocat au Conseil.

En lisant le Cartulaire de saint Maur à l'article de Nogent, on voit à l'an 1268 une Fontaine indiquée sous le nom de S. Pierre: *Via qua ducit ad Fontem sancti Petri, terra onerata uno minello ordei.* Et à l'an 1282 *territorium dictum Spina Ermengardis & Pons Chetivel* ou Chenuel.

Les habitans de Nogent ont obtenu autrefois des privileges de nos Rois. Ils exposerent en l'an 1404 leur état misérable, disant qu'ils étoient sujets à fournir au Roi fourages, bestiaux, logemens tant à cause du Château de Beauté, qu'à cause de celui de Plaisance: ce qui les obligeoit d'abandonner le pays. Charles VI les en déchargea par sa Charte du 10 Février de la même année, à condition qu'ils

se chargeroient d'entretenir trois arpens de pré du Domaine sous Nogent, les faucheroient & en voitureroient le foin chaque année au Château de Vincennes; par le moyen de quoi la Recepte du Roi gagna cinq francs qu'il en coûtoit auparavant pour cette piece de pré. Ces arpens de pré dépendoient peut-être de Beauté ou de Plaisance. Louis XI confirma en 1474 ce privilége des habitans de Nogent, & leur accorda de plus de n'être désormais tenus aux hues ni chasse aux loups & louveteaux, à condition d'entretenir le Traité sur les trois arpens de prés. En 1581 les Marguilliers en prenoient encore soin. M. Paris du Vernay en jouit à présent par engagement. Compte de Fabriq. 1581.

Un Docteur Théologien de la Faculté de Paris nommé Pierre de Montmartre, a marqué qu'il étoit natif de Nogent-sur-Marne, dans un Ecrit qu'il a composé sur sa guérison miraculeuse arrivée à saint Maur en 1494; ainsi qu'il se lit dans la vie de ce Saint imprimée en 1640, pag. 503.

Les curieux qui ramassent toutes les brochures imprimées, n'excluent point de ce nombre celle qui le fut à Paris en 1511, chez Nicolas Rousset, concernant le Jugement rendu par le Bailly de saint Maur, contre un vigneron de Nogent qui avoit tué sa mere, & qui fut exécuté sur le lieu.

Wateau célébre Peintre natif de Valenciennes étant attaqué de la poitrine, M. Le Fevre alors Intendant des Menus, & mort depuis quelques années Trésorier de la Maison de la Reine, lui donna un appartement dans une maison de campagne qu'il avoit à Nogent, & il y fit venir Patot jeune Peintre Flamand. Le même Wateau y mourut le 18 Juillet 1721 âgé de 37 ans, & fut inhumé dans l'Eglise Paroissiale. Gersaint Catalog. de Curios. de M de la Roque

L'illustre Madame de Lambert qui a fait honneur à son sexe par son esprit & par ses ouvrages, a eu à Nogent une Maison qui appartient aujourd'hui à M. Laugeois. Pendant l'Eté elle y rassembloit une fois chaque semaine plusieurs Académiciens & autres Gens de Lettres qui étoient de ses amis.

NEUILLY-SUR-MARNE.

CE Village est un des plus célebres de tout le Doyenné de Chelles. Il est situé à trois lieues de Paris sur la route même de Chelles, dont il n'est éloigné que d'une lieue, à la droite du coulant de la Marne dans une plaine assez spatieuse.

Quoique son nom latin *Nobiliacum* paroisse venir de quelque Romain qui auroit été appellé *Nobilis*, ainsi qu'on en trouve quelques-uns dans les anciennes inscriptions, cependant il peut aussi être dérivé de la racine Celtique *Now* qui a produit tant de noms semblables, & qui outre les *Noviliacum* a fourni les *Novigentum*, les *Noviodunum*, les *Noviomagus* ou *Noviomum*. Comme Neuilly est placé dans une prairie, il y a tout lieu de croire que la raison qui lui a fait donner ce nom, est la même pour laquelle on donne le nom de *Now*, (qu'on écrit Noüe) à des lieux humides & gras. D'anciens titres du treiziéme siécle font mention de la Fontaine de Nully située dans la prairie. On peut juger au reste par ce préambule sur l'étymologie, que c'est par corruption que quelques titres latins appellent ce lieu *Nulliacum* ou *Nuilliacum*, & que ce nom latin est fait après coup sur le françois. L'Auteur du Pouillé Parisien écrit en latin au treiziéme siécle, n'étant pas in-

Chartul. Fossat.

formé du vrai nom latin de Neuilly, a mieux aimé l'écrire *Nuilli*, que de fabriquer un terme au hasard. M. de Valois assure qu'on lui avoit indiqué un titre ou se lit cete phrase : *Nobiliacum quod vulgariter Nulliacum ad Placitum est vocatum*. D'où il conclud que ce Village a été quelquefois appellé en françois *Nulli aux Plaids*. Mais quoique cela se lise dans les mêmes termes au Cartulaire de saint Maur, je crains fort que ce sçavant homme n'ait été trompé au sujet de cet *ad placitum*, qu'il écrit avec un *P* capital ; il me paroît que dans la phrase ci-dessus rapportée *ad placitum*, ne signifie autre chose sinon que pour exprimer en latin Neuilly, on peut dire *Nobiliacum*, ou si l'on veut, *Nulliacum* ; que cela est à la volonté, *ad libitum*. Notit. Gal. liar. p. 416. col. 1.

Selon les différens dénombremens de l'Election, il paroît y avoir cent feux ou environ à Neuilly. La supputation du Dictionnaire Universel de la France qui y marque 492 habitans, semble être assez juste. Le pays consiste en prairies, terres labourables & vignes avec quelques bois. Il étoit autrefois plus couvert, principalement sur les montagnes vers Avron ; mais avec le tems on a essarté & défriché en plusieurs endroits.

L'Eglise de ce lieu mérite quelque attention. Elle étoit sous le titre de saint Baudele Martyr de Nîmes, même avant qu'elle fût donnée aux Religieux de saint Maur il y a près de huit cens ans. Le bâtiment qui subsiste aujourd'hui n'est point d'une si haute antiquité, mais seulement de la fin du douziéme siécle ou du commencement du suivant ; au moins quelques piliers du chœur sont du douziéme. Il y a eu des galeries autrefois, & qui quoique grossieres ont été fermées & murées pour plus grande sûreté du bâtiment. Le portail est

certainement du treiziéme siécle : l'édifice du chœur est soutenu vers le midi par une ancienne tour. Cette Eglise solemnisoit sa Dédicace le 18 Octobre jour fixé : mais comme souvent les vendanges concouroient, l'Archevêque de Paris permit le 11 Octobre 1658, de la remettre au Dimanche d'après la saint Luc. Le tombeau de Foulques fameux Curé de ce lieu vers l'an 1200, est dans la nef devant la porte du chœur élevé en pierre de la hauteur d'un pied & demi. C'est un ouvrage du tems même auquel mourut ce pieux personnage. Foulques est représenté en relief sur ce sépulcre, revêtu en Prêtre, ayant la tête nue, & la tonsure faite sur le sommet avec des cheveux si courts qu'on lui voit entierement les oreilles. Il a sur sa poitrine un livre couché qu'il ne tient pas, puisqu'il a les bras croisés par-dessous, le droit posé sur le gauche. Sa chasuble & son manipule représentent les vêtemens sacerdotaux de ce tems-là. Il a sous lui un espece de marchepied taillé dans la pierre & deux anges en relief qui encensent sa tête posée vers l'occident, car selon l'ancienne maniere il a les pieds étendus vers l'orient ou vers l'autel. Il n'est pas vrai que l'on encense ce tombeau, comme quelques-uns l'ont cru, ni qu'il y ait des armoiries. On l'appelle dans le pays *Sire Foulques* & quelquefois *Saint sire Foulques*. On y dit par tradition que les Chanoines de saint Maur ont essayé autrefois de l'emporter chez eux : mais l'immobilité du charriot dont on orne ce récit, fait voir quelle foi il faut y ajouter. M. l'Abbé Chastelain marque sa mort en son Martyrologe Universel au 2 Mars 1201, & le qualifie de Vénérable. Selon Villardouin auteur contemporain, Dieu avoit operé par lui plusieurs miracles. Foulques étoit un espece de

de Missionnaire de ce tems-là, qui avec la permission de son Evéque visita l'Isle de France, la Flandre & la Bourgogne, combattant les vices par se prédications & opérant méme des miracles. Il convertit sur-tout beaucoup d'usuriers & de femmes de mauvaise vie. Il fut aussi ennemi déclaré des Juifs. Toutes ces circonstances sont plus au long expliquées par Robert Chanoine de saint Marien d'Auxerre auteur contemporain, & par Jacques de Vitry. On lit dans un manuscrit de saint Germain des Prés, que Pierre Chantre de l'Eglise de Paris qui avoit entrepris de prêcher la croisade, n'ayant pu continuer à cause de sa maladie, s'étoit associé Foulques son disciple, recommandable par sa science & sa piété, *ætate quidem juvenem, scientia vero & moribus insignem, nec tamen in scientia magistro suo comparabilem*; que ses prédications lui attirerent une si grande réputation, que tout le peuple ne l'appelloit point autrement que le saint homme; qu'étant à Corbie, avant que d'entreprendre l'ouverture d'une châsse des plus précieuses de l'Abbaye, il s'y disposa avec la Communauté par un jeûne de trois jours. Robert d'Auxerre recommence à parler de lui à l'an 1202, & dit qu'après avoir animé une infinité de peuples à partir pour la croisade, & avoir amassé bien des sommes pour cela, se disposant lui-méme à partir pour ce voyage, il tomba malade à Neuilly & il y mourut au mois de Mai: *ægritudine correptus in villa sua Nulliaco ubi Capellani officio fungebatur, defungitur.* Camuzat Chanoine de Troyes, éditeur de cette chronique d'Auxerre, qualifie en marge Foulques de *Trompetté de la guerre sainte.* La vie du même Foulques a été imprimée à Paris en 1620 chez Cramoisy.

Chronicon. Antiss. in 4°. Trecis 1608. ad an. 1198.

Cod. San-germ. 704. xiij sæc.

Sanctus homo

Supplém. du Journ. des Sçav. 1707.

Un autre Curé de Neuilly-ſur-Marne qui eſt mémorable, vivoit dans ces derniers tems. C'eſt Jean-Baptiſte Du Hamel grand Phyſicien, né à Vire, & qui avoit été Prêtre de l'Oratoire. Il tint cette Cure depuis 1653 juſqu'en 1663. Il fut depuis reçu à l'Académie des Sciences, dont il fut Secrétaire avant M. de Fontenelle. Il alloit tous les ans viſiter ſon ancien troupeau; & le jour qu'il reſtoit à Neuilly, y étoit célébré comme un jour de Fête. Il mourut en 1706.

Je ne parlerai pas de l'inſcription à moitié effacée qui ſe voit dans l'Egliſe de Neuilly ſur la tombe d'un nommé le Jeune mort en 1530. Elle eſt dans le chœur, mais non dans ſa ſituation primitive. On y apperçoit ſeulement qu'il étoit Seigneur d'Ourour en partie & de Nully-ſur-Marne. Ourour eſt ſans doute cette petite Paroiſſe qui étoit autrefois entre Montjay & Villevaudé, & qu'on appelloit en latin *Oratorium*. Il y eut le 23 Août 1695 un Arrêt qui regloit les réparations à faire dans l'Egliſe de Neuilly. Les habitans avoient conſenti que les bas côtés du chœur fuſſent abbattus comme leur étant inutiles, ſi mieux n'aimoit le Chapitre de ſaint Maur gros décimateur les réparer.

Code des Curés T. 2, p. 418.

Ce fut de Burchard Comte de Corbeil ſous le Roi Robert & de Renaud ſon fils Evêque de Paris, que l'Abbaye de S. Maur des Foſſés eut tout ce qu'elle poſſeda à Neuilly, tant au ſpirituel qu'au temporel. Cela eſt atteſté en partie dans la vie de ce Seigneur écrite par le Moine Odon, & plus amplement dans le diplome par lequel le Roi Robert approuve & confirme les dons de ces deux Seigneurs, faits pour le repos de l'ame de la Comteſſe Eliſabeth, conſiſtans en différentes choſes: ſçavoir, le Village avec la Juſtice, la Vouerie,

Duchêne T. 4, p 418.

De re Diplomat. pag. 578.

l'Eglise, l'autel, sans la redevance du droit de synode ni de celui de visite, les bois, les vignes & les près. La donation de l'Eglise fut confirmée en 1136 par une Bulle d'Innocent II & par des Lettres de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1195, qui spécifient *Ecclesiam de Nobiliaco cum atrio, magna decima & duabus partibus in minuta*. Aussi la présentation de la Cure de Neuilly appartient-elle depuis ces tems-là à l'Abbé de saint Maur. Le Pouillé du XIII siécle y est conforme, & méme celui de 1626. La réunion de l'Abbaye de saint Maur à l'Evéché de Paris, a remis l'Evêque Diocésain dans son ancien droit. Quant au Curé de Neuilly, il a été maintenu dans la possession des memes dixmes par Arrêts de 1620 & 1686. On a observé dans le *Gallia Christiana* que les Abbés de saint Maur se tinrent sur leur garde au sujet des procurations ou repas qu'ils donnerent dans Neuilly à l'Evéque de Paris, & cela conformément aux Lettres de la donation de Renaud. Ainsi il fallut qu'en 1241 Guillaume d'Auvergne Evéque de Paris, reconnut par écrit que s'il avoit été reçu & traité à Neuilly par l'Abbé, c'étoit par pure grace: & en 1244 le même Prélat donna acte comme on ne lui devoit pas de procuration dans la grange de Neuilly, c'est-à-dire dans la ferme, ou maison du Receveur. On voit par les anciens écrits de cette Abbaye, qu'elle avoit à Neuilly *heberbagium & grangiam cvij arpentorum*; que l'Abbé Pierre y fit bâtir une Chapelle & deux Chambres un peu après le milieu du treiziéme siécle, & que le Pape Martin II avoit permis aux Religieux d'y célébrer la Messe.

Hist. Paris

Tab. sa Mauri.

Code des Curés T. 1. p. 469 & 423.

Gall. chr. nova T. 7. p. 98.

Par ce que j'ai dit ci-dessus, il paroit que Neuilly n'a pas dû être nommé dans le catalogue des terres que l'Abbaye de saint Maur

possédoit au neuviéme & dixiéme siécles, & qui est imprimé à la fin des Capitulaires de M. Baluze avec un détail du revenu: mais à la fin de ce *Polypticus*, ainsi qu'il l'appelle & qui est conservé à la Bibliotheque du Roi, on trouve deux ou trois lignes qui concernent cette Terre, & qui sont du tems du Roi Robert; je les donnerai ici où c'est leur place, parce que M. Baluze les a omises. *De Nobiliaco remanent XXVIIII panes, LVIIII capones, & denarios XVI, Solidos X & dimidium, & de tramisso VIII modios.* On voit par-là que les Religieux avoient des redevances de chapons en grand nombre. Burchard Comte de Corbeil qui leur avoit fait présent de la terre de Neuilly, eut chaque année un Anniversaire bien solemnel. L'usage d'un bon repas en de pareils jours, étoit alors usité chez les Moines de même que parmi les Chanoines. Ce fut le Proviseur de Neuilly qui fut chargé de la dépense de ce jour, qu'on regardoit comme celui de la mort du plus insigne bienfaicteur de la Maison; & l'Abbé Giraud en fit un Statut l'an 1058.

Capitul. T. 2.

...ita Burc. Duchêne T. 4. p. 124.

Au milieu du quatorziéme siécle, Neuilly étoit encore composé de plusieurs hameaux. Le Registre des visites des Léproseries du Diocèse de Paris faites en 1351, parlant des lieux qui ont droit d'être admis dans celle de Fontenay lez le bois de Vincennes, met entre autres *Nulliacum cum Hamellis suis.*

EVRON, qu'on appelle aujourd'hui AVRON, en partie faisoit une portion considérable de cette Terre. Sa situation au faîte d'une montagne & au-delà d'un écart appellé *la montagne*, étoit cause qu'il y étoit resté beaucoup de bois qui s'étendoient presque jusques dans Villemomble à la distance de près d'une lieue de Neuilly, & une partie de

ce bois-là s'appelle encore aujourd'hui le Bois de Neuilly. Quelques Nobles ou Chevaliers du voisinage y avoient certains droits de Gruerie & de Justice. Gaucher de Châtillon Seigneur de Montjai, en fit remise aux Religieux de saint Maur l'an 1194, du consentement de sa mere Adelaïde Comtesse de Soissons, & de sa sœur Adelaïde mariée à Guillaume de Garlande; & l'Abbé Isembard de son côté lui ceda la sixiéme partie du bois appellé *Communia* ou *Communium*. Guillaume de Garlande qui étoit Seigneur de Livry, donna aussi séparément sa remise du droit de panage dans les bois d'Evron. Les autres noms contenus dans les titres & qui peuvent éclaircir l'ancienne Topographie de ce lieu, sont 1°. le Pont-Chenuel mentionné au Cartulaire de saint Maur comme voisin d'une Saussaie que l'Abbaye y possédoit. Je conjecturerois volontiers que ce Pont-Chenuel étoit celui qu'on a depuis appellé le Pont de Gournay, & qu'il aboutissoit alors à un petit canton de maisons à droite ou à gauche de la Marne, lequel canton désigné dans d'anciens titres sous le nom latin *Cænoilum*, ou en françois sous celui de Chennuel & Chanoeil, renfermoit une Chapelle qui fut donnée à saint Martin des Champs en 1122, & étoit dans le lieu dit aujourd'hui le Chesnay par altération; car il a été facile de Chennuel en faire Chennuet puis Chennet, & ensuite Chesnet, d'où est venu Chesnay. Je parle plus au long de ce Chesnay à l'article des dépendances de la Paroisse de Gaigny dont il est. L'un des actes de l'an 1194 qui concerne les dons de Gaucher de Châtillon faits à l'Abbaye de saint Maur, soit par rapport à Evron ou à Neuilly, excepte positivement un bois qui alors portoit le nom de Martel.

Preuv. de Montmor. p. 65.

Gal. chri. nov. T. 7. col. 255. ex Thesauro Chartarum.

Chartul. Fossat. Reg. Pontif. Gall. fol. 34.

Hist. sancti Mart. p. 180. 182.

Tab. Fossat. En 1424 l'Hôtel d'Avron étoit situé au Village de même nom. Il avoit terres, prés, bois & vignes, & étoit tenu en fief de l'Abbaye de saint Maur, moyennant 72 sols parisis. Cet Hôtel étoit situé dans un hameau qui portoit le même nom & qui ne subsiste plus. Laurent des Bordes Secrétaire du Roi acheta alors cet Hôtel de la veuve Jacques Coquelet Ecuyer. Il revint à Jacques Toire Abbé de saint Maur environ l'an 1462, par la mort de Jean le Denoys Evêque du Mans, Prieur Commendataire de saint Eloi. Cet Abbé l'aliéna à vie en 1463 pour 3 livres 12 sols de rente sans préjudice des censives, à Bertrand de Beauvais Seigneur de Prengues, Président en la Chambre des Comptes, qui en jouit jusqu'à la mort de cet Abbé arrivé en 1473.

En 1522 le Seigneur de ce lieu étoit Jean le Forestier, Archer de la Garde du Corps du Roi, qui en 1525 fit sur ces droits un concordat, que l'Evêque de Paris approuva. Reg. Ep. 9 Mart.

Le nouveau Chapitre établi à saint Maur jouissoit de huit livres de cens & rentes sur la même Terre: mais il fut obligé de les aliéner pour acquitter en 1581 les subventions Ecclésiastiques. La terre d'Avron fief relevant pour toujours du Chapitre, appartint alors à Jean Bertrand Avocat du Roi en la Chambre des Comptes. Elle passa ensuite à son neveu Louis de Donon Trésorier de France, qui en porta la foi & hommage en 1612, & l'a vendit depuis à Claude le Ragois de Bretonvilliers, dont l'hommage est de 1534. Cette Terre est restée depuis dans cette famille. En 1667 elle étoit possedée par Alexandre le Ragois de Bretonvilliers Supérieur du Séminaire de saint Sulpice de Paris. En 1676 par Benigne le Ragois de Bretonvilliers Président en la

Chambre des Comptes. En 1707 par Benigne son fils, qui a été Lieutenant de Roi à Paris.

Le Château situé sur la pointe septentrionale de la montagne qui commence au Nord de Neuilly, paroit avoir été très-beau. Il est dans une grande exposition.

VILLEVRARD est une Terre contigue au village de Neuilly, & située dans la plaine sur le bord de la Marne. Ce Fief releve du Roi, à cause de la Tour & Seigneurie de Gournay-sur-Marne. Il est indubitable que le nom de Villevrard vient de ce qu'il y a eu en ce lieu une maison de campagne appartenante à un nommé Evrard. Il faut que cet Evrard ait vécu au plus tard dans le douziéme siécle, puisque dès l'an 1124 on trouve un *Adam de Villa Evrardi*, & ce lieu devoit être d'une certaine étendue, puisqu'on lit que le Roi Philippe-le-Bel y avoit fait acquisition pour le Prieuré de Poissy, de tout ce que Gandulphe d'Arcelles y possédoit à sa mort : ce que ce Prince fit ensuite revendre en 1309 comme moins convenable à ce Monastere. Il reste aussi quelques actes de 1417 & 1485, qui font voir que ce Couvent de Filles y avoit alors des terres dont il payoit une redevance à l'Abbaye de saint Maur : ce qui venoit de ce que l'an 1411 le Roi Charles VI donna à Marie sa fille Religieuse de Poissy, la maison de Thomas d'Aunoy sise à Villevrard, confisquée à cause que ce Thomas avoit favorisé les ennemis du Roi. De plus, on lit que dès l'an 1387 les Chanoines de saint Benoît de Paris avoient du bien non-seulement à Neuilly, mais encore à Villevrard. La Maladerie de Fontenay-sur-Bois a eu aussi des prés à Villevrard au quinziéme siécle. On connoît plusieurs possesseurs de ce Fief. En 1457 il étoit tenu par Robert des Roches Maître des Com-

Chartul. Fossat.

Trésor des Chartes Reg. 41. Piece 2.

Reg. des Chart. 16 Piece 110.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Tabul. S. Mauri.

ptes. Dans le siécle suivant par Renaud le Picart, auquel succéda Germain le Picart reçu Conseiller en Parlement en 1555. Il jouissoit de ce Fief en 1567. Il est nommé dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. En 1594 Villevrard appartenoit à Catherine le Preart fille de Germain, & veuve de François Dolu Conseiller au Conseil privé & Président en la Chambre des Comptes. En 1663 François Dolu le Picart possédoit cette Terre, qu'il vendit le 25 Février à l'Abbé de Villeferin. Ce dernier en accommoda en 1668 M. Lambert de Torigny, qui en 1676 la vendit à Madame de Verderonne. Marie le Bret fille de Cardin Conseiller d'Etat, & mariée à Charles de Laubepine Maître des Requêtes & ses ayans-cause, s'en defirent en 1681 au profit du sieur Langlois Receveur des Consignations. Il obtint des Lettres-Patentes qui lui permettoient de faire élever des fourches patibulaires. En 1698 M. de Saurion Trésorier de l'Extraordinaire des guerres acquit cette Terre de la veuve du Sieur Langlois, & il la vendit en 1702 à M. de Vigny Lieutenant-Général d'Artillerie, duquel M. de Berthelot de Pleneuf l'acheta en 1705. Ce dernier s'étent retiré à Turin, son épouse se fit adjuger la Terre par Arrêt du Conseil du 29 Mars 1719. Trois mois après elle la vendit au Sr Ponce Coche l'un des quatre premiers Valets de Chambre du Duc d'Orleans : le Château qui étoit très-beau, étoit, dit-on, alors démoli. Le Sieur Coche & son épouse tout deux décédés à présent, vendirent dès leur vivant l'usufruit de cette Terre à M. l'Archevêque de Cambray qui la posséde aujourd'hui, & qui est Seigneur du clocher de Neuilly, les Chanoines de S. Maur ayant autrefois aliené les droits honorifiques de cette Terre, pour

Reg. du Parl. 18 Mars 1683.

ne se réserver que le temporel. Le jardin, qui est très-beau, subsiste encore.

C'étoit sans doute dans quelqu'un des hameaux dessus nommés, que Jean Crapin Chevalier eut un Fief qui le fit surnommer de Nully, dans une vente qu'il fit l'an 1288 au Couvent de saint Maur de quelques bois situés vers Tournan : comme aussi Etienne de [illegible]lly qui s'y disoit Seigneur en partie dans des écritures de l'an 1516. *Tab. Foss. in Tournan.* *Tab. sancti Magl.* rue Darnetal.

Le Chapitre de la Cathédrale de Beauvais, possédoit au treiziéme siécle à Neuilly un pré qui pouvoit lui être venu de quelque legs. Mathilde de Nanteuil Abbesse de Chellle qui en est proche, en fit l'acquisition en 1271, moyennant vingt-quatre sols de rente annuelle. *Gall. chr. T. 7. col. 56*

L'Abbaye de sainte Genevieve de Paris avoit aussi à Neuilly du bien de la même nature, & dans le même tems. *Habemus apud Nulliacum*, dit un Livre de cette Maison écrit alors, *duodecim arpenta pratorum*. Et celle de Livry y possédoit en 1233 une vigne située sur le territoire de saint Maur, lieu dit l'Essart, qui lui avoit été donnée par Thierry de Roony Clerc. *Chartul. Liviac.*

Le Couvent des Dominiquains de Poissy devroit posséder du bien considérablement à Neuilly. Un nommé Gandulphe d'Arcelles, étant décédé vers l'an 1308, le Roi Philippe-le-Bel qui vouloit doter ce Monastere, fit acheter tout ce que cet homme puissant en fonds y possédoit. Mais ce Prince étant informé que ces biens ne convenoient pas à cette nouvelle Maison, donna mandement en 1309 à Renaud d'Aubigny qui en étoit Prieur, de revendre les moins profitables à Matthieu de Thorée & à sa femme : sçavoir six maisons situées à Neuilly, dix arpens & demi de vigne,

dix arpens de terre labourable & un quart & demi de pâtis, le tout pour le prix de 350 livres parisis. J'ai parlé ci-dessus de ce qui leur étoit resté situé à Villevrard.

Diplom. p. 603. Dom Mabillon a publié dans sa Diplomatique un acte de l'an 1173, concernant les habitans de Neuilly, qui lui a paru assez curieux. On y lit que sur la requête de ces habitans, Thibaud Abbé de saint Maur changea la taille qu'ils payoient, en une cense de cent sols payable au lendemain de la Toussaint: voulant que de plus ils fussent tenus à lui fournir quinze livres en ces quatre occasions; sçavoir toutes les fois que le Pape viendroit en France, dans le cas d'incendie de l'Eglise, lorsque le Roi se fait couronner, & quand il fait lever la taille. Ibid. Cette Charte fut reconnue en 1241 par Simon Barbeté & Eudes Pepin Prevôts de Paris, qui donnerent une Sentence à l'occasion de la difficulté formée entre l'Abbaye de S. Maur & les gens de Neuilly.

Ces mêmes habitans ayant fait des remontrances au Roi Charles VI en 1394, obtinrent de lui une Charte au mois de Septembre. Trésor des Chart. Reg. 146. Piece 289.

Les Auteurs du nouveau *Gallia Christiana*, rapportent dans le Catalogue des Doyens de Paris à l'an 1498, un article qui paroît tiré des Regiftres du Chapitre, où le village de Neuilly est mentionné. Il y est dit que le Doyen Jean l'Huillier neveu de l'Evêque de Meaux du même nom, conduisit en personne le 21 Juin le corps de Pierre Pain-&-chair Haut-Vicaire de l'Eglise de Paris, pour recevoir la sépulture dans l'Eglise de Neuilly. *Gall. chr. nov. Tom. 7. col. 215.*

Le Dictionnaire de Bayle fait un article de Neuilly, à l'occasion de quelques personnes du même nom de Neuilly, qui se disent issues d'un Seigneur de Nully du XIII siécle, & qui s'attribuent des armoiries prétendues posées

au tombeau de Foulques, célebre Curé du lieu dont j'ai parlé.

CHELLE.

LE voisinage des forêts a souvent donné occasion à nos Rois de bâtir auprès, des Maisons de plaisance. Dès le tems de la premiere race ils avoient choisi le lieu dit en latin *Kalx* ou *Cala*, nom qui peut venir de Kal qui a signifié chez les anciens un abbatis d'arbres, & par conséquent un lieu défriché & essarté (*a*); ils avoient, dis-je, choisi ce lieu pour se reposer dans les parties de chasse qu'ils faisoient dans les bois situés au côté septentrional de la Marne, à l'orient de la ville de Paris. Soit qu'il y eût un Village en ce lieu dès auparavant, ou qu'il n'ait commencé à se former que depuis la destination faite par Clovis ou autre, il fut qualifié par la suite de *villa Regalis*; mais au sixiéme siécle on ne l'appelloit simplement que *Cala civitatis Parisiaca villa*, *villa Cala*; on disoit: *Villa Calensis qua distat ab urbe Parisiaca quasi stadiis centum*. Ce qui signifie que Chelle est à quatre lieues de Paris.

(*a*) Il y a en France trois ou quatre autres Villages de ce nom. Celui du Diocèse de Soissons est presque sur les bords de la grande forêt de Cuice. Le Pere Du Breul dans ses Antiquités de Paris Livre 4, a cru que le nom de Chelle étoit inconnu avant la mort de Ste Bathilde arrivée vers 680, & que ce lieu n'eut ce nom qu'à l'occasion de la vision que cette Reine eut d'une échelle par laquelle elle montoit au ciel en la compagnie des Anges. En mémoire de quoi, dit-il, cette Abbaye porte pour ses armes une échelle avec deux fleurs-de-lys. Il n'avoit qu'à lire Gregoire de Tours pour revenir de son préjugé. Quelques actes du XII siécle ont appellé ce Monastere *Scalensis Ecclesia*. Le Dictionnaire étymologique de Menage lettre *Ch*, n'ose assurer que le mot Chelle vienne de Kalati Château.

PALAIS A CHELLE ET EGLISE.

Greg. Tur. Lib. 5. c. 40.

Lib. 6. c. 46.

Ce fut dans cette Terre que se retira le Roi Chilperic au sortir de la forêt de Cuisse, après la mort de deux de ses fils, & qu'il fit venir de *Brennacum* son fils Clovis qui restoit. Ce fut dans le même lieu qu'au retour de la chasse il fut tué en descendant de cheval. C'est de-là que ses trésors, entre autres, le grand bassin d'or du poids de cinquante livres, fut enlevé par les Trésoriers & portés à Meaux où étoit le Roi Childebert son neveu, avec les faux Traités fabriqués par Gilles Evêque de Reims, tout cela dans les années 580 & 584. Voilà ce que nous sçavons de plus ancien touchant le lieu de Chelle relativement à nos premiers Rois. On peut y ajouter ce qui se lit dans les actes de saint Gery Evêque de Cambray en l'an 600 : sçavoir, que Clotaire II successeur de son pere Chilperic, faisoit quelquefois sa résidence *in villa quæ Cala dicitur*, où ce saint Prélat vint le trouver pour des œuvres de charité. L'Auteur ajoute que Landry Maire du Palais & les autres Seigneurs de la Cour y étoient avec le Roi. Il donne à entendre que dès-lors il y avoit au moins deux Eglises à Chelle, lorsqu'il dit que Landry étant venu dans l'une de ces Eglises où étoit saint Gery, fut fort étonné de trouver avec lui les prisonniers qu'il croyoit encore détenus dans les prisons de ce lieu.

Lib. 7. c. 4.

Belland. XI August.

Ce trait d'histoire qui désigne une pluralité d'Eglises à Chelle, fait voir que ce lieu étoit dès-lors devenu célébre. Il est certain qu'il y avoit alors une petite Eglise du titre de saint Georges. Elle avoit été bâtie par sainte Clotilde qui y avoit établi un petit Monastere de Religieuses. La Maison du Roi ne devoit pas être sans Oratoire ; on prétend avec grand fondement, qu'il y en avoit un sous l'invocation de saint Martin, auquel avoit succedé

Vita secunda Bathild.

Diplomatica Lib. 4. p. 255.

une Chapelle de ce Saint, dont on voyoit encore des restes dans le siécle dernier. Enfin ce qu'il pouvoit y avoir d'habitans dans le Village pour les travaux de la campagne, ou dans les bois, devoit avoir une Eglise Presbyterale, & il n'y a point d'inconvénient de regarder comme telle celle de S. André rebâtie plusieurs fois depuis.

Mais ce qui rendit le lieu de Chelle encore plus fameux, fut le Monastere que la Reine sainte Bathilde y construisit après le milieu du septiéme siécle, & dans lequel elle se retira pendant sa viduité. L'Histoire en sera un peu longue ; mais on ne peut se dispenser de la donner pour faire connoitre le lieu de Chelle par son plus bel endroit.

Le Couvent de Filles que sainte Clotilde y avoit bâti sous le nom de saint Georges, se trouvant trop petit pour le nombre de celles qui s'y présentoient, la pieuse Reine le fit abbattre, & y fit jetter les fondemens d'une grande Eglise, dont l'autel du milieu étoit sous le titre de la sainte Croix, celui du côté droit en l'honneur de saint George, & celui du côté gauche en l'honneur de saint Etienne premier Martyr. Elle y établit pour premiere Abbesse Bertile du Diocèse de Soissons, & remplit le Monastere de Religieuses venues de l'Abbaye de Joarre qui observoient la Regle de saint Cesaire ou celle de saint Colomban, suivant laquelle elles étoient habillées de blanc. Elle s'y retira par la suite & prit le voile pratiquant l'humilité & l'obéissance comme une autre simple religieuse. Après sa mort arrivée vers l'an 680, elle fut inhumée dans l'Eglise de sainte Croix. Sainte Bertille l'Abbesse vécut jusqu'au commencement du siécle suivant. La régularité de ce Monastere y attira beaucoup de Religieuses, même

d'Angleterre ; & comme le Couvent d'hommes qui y étoit joint selon l'usage assez ordinaire de ce tems-là, ne se distinguoit pas moins par sa régularité, sainte Bertille se rendant aux prieres du Roi d'Angleterre, consentit que quelques-uns passassent jusques dans cette Isle pour y réformer l'état monastique qui s'étoit relâché. Ce qui confirme encore l'existence de cette Communauté d'hommes à Chelle, est que ce ne peut être que parmi eux qu'avoit été élevé Thierry fils de Dagobert III, lequel monta sur le Trône vers l'an 720, & est connu sous le nom de Thierry de Chelle. Clotaire III du nom, fils de sainte Bathilde, étant mort après quelques années de regne, fut inhumé l'an 668 dans la nouvelle Eglise de sainte Croix de Chelle ; & ce fut la premiere sépulture notable faite en ce lieu. Mais on n'a point la connoissance de l'endroit où ce Prince & quelques autres furent enterrés.
Vita sanctæ Bathild. La sépulture de sainte Bathilde fut accompagnée de l'inhumation d'une jeune Princesse sa filleulle nommée Radegonde, qui étoit décédée quelques heures avant elle, âgée seulement de sept ans ; elle est honorée comme Sainte, à Chelle au moins depuis le neuviéme siécle, & même à présent dans tout le Diocèse de Paris.

Sacramentar. vetus Calense. *Breviar. Paris. an. 1736.*

Nous ignorons en quelle qualité Sonichilde l'une des femmes de Charles Martel, finit ses jours à Chelle. Mais on est pleinement informé des biens qu'y fit Gisle ou Gisele sœur de Charlemagne, qui en fut Abbesse & qui mourut en cette Abbaye l'an 810. Ce Prince chérissoit tant cette sœur, qu'ayant appris sa maladie l'an 804, il quitta le Pape Leon III qui étoit à Soissons, pour aller lui rendre visite. Quoique l'Eglise de sainte Croix construite par sainte Bathilde ne dût [illegible] encore tomber

Eginhad. *Annal. Metens.*

de caducité, elle en bâtit une autre sous le titre de la sainte Vierge, proche laquelle elle transfera la Communauté des Religieuses. Cette Église étoit à l'endroit où l'on voit la grande Église du Couvent qui subsiste aujourd'hui; car ce seroit donner dans l'illusion que de croire que cette Basilique construite par elle, est celle que l'on voit sur pied.

Vers l'an 818 l'Empereur Louis-le-Débonnaire étant passé par Chelle en allant du Mans à Aix-la-Chapelle, & ayant vû le lieu où étoit le tombeau de sainte Bathilde dans l'Eglise sainte Croix, ordonna à Hegilvige qui en étoit Abbesse, de faire lever ce saint corps de cet endroit & de le transferer dans l'Eglise de Notre-Dame du même lieu nouvellement bâtie; ce qui fut fait par Erkenrad Evêque de Paris & autres, l'an 833 le 17 Mars, en présence de presque toute la ville qui étoit accourrue pour voir ce corps trouvé sans corruption. Il fut placé derriere l'autel du milieu, & le cercueil de pierre resta dans l'Eglise de sainte Croix, où on le voit encore dans un caveau. L'Abbesse avoit été en peine de ce qu'on feroit de ce tombeau, qui méritoit d'être respecté : l'Evêque fut d'avis qu'on y enfermât le corps de la jeune sainte Radegonde : mais il en a aussi été tiré depuis & porté dans la grande Eglise. L'Empereur ayant appris les miracles opérés dans la cérémonie de la translation de sainte Bathilde, donna alors à cette Abbaye un village appellé Coulons, qui est situé au Diocèse de Meaux proche Gandelu.

Hist. Transl. ante cavo seculo Bened. IV. Part. 1. p. 450.

Ibidem. p. 452.

Pendant la suite de ce siécle nous trouvons Hermentrude épouse du Roi Charles-le-Chauve qualifiée Abbesse de Chelle en 855 : ensuite Rothilde fille du même Empereur Charles ; mais comme elle ne jouissoit de

l'Abbaye que par maniere de bénéfice, de même qu'Hermentrude, le Roi Charles-le-Simple la lui ôta quand il eut fait la paix avec Rollon Duc des Normans vers l'an 912, & la donna à Haganon son féal Conseiller : ce qui fut cause d'une guerre qui est marquée dans Frodoard.

Chron. Frodoardi ad an. 912.

Nous touchons au commencement de la troisiéme race de nos Rois, laquelle remit ce Palais de Chelle dans sa premiere splendeur. On a plusieurs preuves que le Roi Robert y fit tenir des Assemblées d'Evêques. Une Lettre de Gerbert annonce une de ces Assemblées aux Chanoines de saint Martin de Tours, & ils sont invités de s'y trouver. Elle s'y tint à la fin du dixiéme siécle. Ce Prince y tint un autre Concile au mois de Mai l'an 1008, où il fut accordé un diplome à l'Abbaye de saint Denis. Il est encore fait mention des audiences que le Roi Robert ou son épouse Constance y donnoit, dans un Rythme satyrique des mœurs de son regne, où en parlant d'une affaire qui concernoit un Evêque de Laon, il est dit *Itur à Chela Vorchias*; c'est-à-dire que les Courriers alloient de Chelle à Vorges, Domaine des Evêques de Laon, à une lieue de la ville. Enfin il reste une Charte de l'an 1029 en faveur de saint Maur des Fossés, qui est datée de Chelle. Mais depuis ce tems-là on ne voit pas que nos Rois se soient plu à Chelle. Ils laisserent tomber leur ancien Palais qui étoit situé derriere l'Abbaye, de sorte qu'il ne resta que des vestiges de la Basilique de saint Martin, qu'on assure avoir été accompagnée d'un Oratoire de saint Cesaire, & d'un autre du titre de saint Leger. Lors donc que nous lisons que Charles V logea à Chelle avec ses troupes le 24 Juin 1358, dans le tems qu'il n'étoit encore que Régent du Royaume, à son

Duchêne T. 2.

Doublet p. 820.

Analect. T. 3. p. 584.

Hist. Eccl. Paris. T. 7. p. 657.

Diplomat. lib. 4.

Chron. S. Denis.

son retour du Valois, il faut entendre que ce Prince coucha à l'Abbaye & ses soldats dans le Bourg & sous des tentes. Il s'étoit mis en campagne pour s'opposer aux entreprises du Roi de Navarre.

C'est pourquoi il n'y a aucun fond à faire sur la tradition du peuple de Chelle, qui porte qu'à une certaine Ferme située dans le Village derriere les murs de l'Abbaye vers le levant, & sur la porte de laquelle on voit deux *tourelles*, qui font qu'on l'appelle le Palais *des Tournelles*, ces petites tours sont un reste du Palais du Roi Chilperic bâti il y a douze cens ans. Il en est de cette Maison Royale comme de l'édifice de l'Eglise des Religieuses, que l'on s'imagine être celle que l'Abbesse Gisele sœur de Charlemagne avoit fait bâtir, tandis que sa construction ne démontre aux connoisseurs que cinq à six cens ans d'antiquité. C'est ce qu'il est tems de faire remarquer, en donnant la description de cette Eglise, de ses reliques & autres curiosités, puis de ses usages; après quoi je dirai un mot des variétés arrivées dans son gouvernement.

L'Eglise construite par l'Abbesse Gisele avoit déja quatre cens ans d'antiquité, lorsque le feu y prit en 1225 & la mit hors d'état de servir. On eut recours aux quêtes pour la rebâtir. Les reliques ayant été portées pour cet effet par le Royaume, suivant l'usage de ces tems-là, procurerent de si abondantes aumônes, qu'on vint a bout de la construire à neuf telle qu'on la voit. Quelques personnes pieuses firent bâtir des Chapelles à leurs frais. Jean Chanoine de saint Georges de Chelle, donna l'an 1261 de quoi y construire une Chapelle en l'honneur de sainte Bertille, avec ce que l'Abbesse y contribua, & il se retint le droit d'y nommer un Chapelain la premiere

Tab. Ep. Par.

fois. On ignore s'il y eut alors une Dédicace de cette Eglise : on assure seulement que celle qui fut faite par Etienne Poncher Evêque de Paris vers l'an 1512, étoit une nouvelle Dédicace que l'on crut être nécessaire à cause de plusieurs changemens qui avoient été faits dans cette Eglise. A l'égard des neuf autels qu'on y érigea en ce même siécle, le Cardinal Jean du Bellay Evêque de Paris en fit la bénédiction l'an 1546.

r Gall. chr. T. 7. col. 568.

Du Breul L. 4.

VIEUX PORTAIL.

Si l'on veut voir dans le Monastere de Chelle quelque morceau d'édifice plus ancien que tous ceux qui composent l'Eglise d'aujourd'hui, il faut s'arrêter à un portail qui est dans la premiere cour, & qui a pu être détaché de l'Eglise où il paroît avoir été conservé de l'ancienne du neuviéme siécle, lorsqu'on la rebâtit dans le treiziéme. Ce qui me le fait dire, est que la place où étoit l'entrée de la nef du côté du couchant, a été bouchée dans le tems de quelque réforme, afin que le peuple n'entrât plus par les aîles (a) ; & qu'il y a apparence, que pour ne pas perdre *ni gâter* l'architecture de ce portail, on le transporta où il est aujourd'hui, de même que l'on a vu celui de l'Abbaye de Nelle la Reposte du Diocèse de Troyes transporté à Villenoce dans le siécle dernier. Ce portail est tout-à-fait en demi-cercle ou anse de panier. Ce demi-cercle est subdivisé en deux. Dans l'un le Sculpteur paroît avoir voulu représenter les travaux des hommes durant chaque mois ; & à l'autre les douze signes du Zodiaque. Celui des poissons est très-facile à remarquer. Le tout est orné de cordons artistement entrelacés. Au reste

(a) On a achevé de défigurer cette ancienne entrée dans le siécle présent, en bâtissant des especes de cabinets ou tribunes élevées, qui sont saillantes en dehors.

l'ouvrage de ce portail peut n'être que du dixieme ou onziéme siécle ; on en trouve ailleurs de semblables dont on sçait l'époque. L'Abbé Chastelain regardoit les figures de ce portail comme des hieroglyphes Ægyptiaques. Je ne croi pas qu'il fût bien fondé.

EGLISE ACTUELLE.

Cette grande Eglise qui subsiste sous le titre de Notre-Dame, est un édifice gothique. Il est en forme de croix terminée comme les autres Eglises en demi-cercle du côté de l'Orient ; ce qu'il y a de singulier dans la croisée, est que les pignons qui la ferment, tant celui du midi que celui du septentrion, ne sont point en droite ligne, mais sont bâtis obliquement.

Ce bâtiment à une aîle qui regne des deux côtés & qui fait le tour du Sanctuaire. Il est embelli de galeries à l'antique d'un gothique grossier. Les vitrages sont colorés comme ceux de l'Abbaye de saint Denis, ou autres Eglises du treiziéme siécle, c'est-à-dire, d'un rouge très-foncé. La nef sert de chœur aux *Religieuses*, comme dans toutes les grandes Abbayes. Dans le côté septentrional de la croisée est une Chapelle dite de saint Eloi ou de saint Benoît, où l'on voit près de l'autel à la corne du *Lavabo*, une tombe élevée de plus de deux pieds, qu'on dit couvrir l'ouverture d'un caveau dans lequel est le tombeau du Roi Clotaire III, fils de sainte Bathilde, mais qui porte plusieurs marques de nouveauté. Cette tombe est de pierre quarrée oblongue, & non taillée comme les anciens tombeaux plus étroits aux pieds qu'à la tête. Le Roi qui y est gravé à la tête vers l'orient & les pieds étendus vers le couchant, & par-dessous est figuré un lion. Il a son sceptre en la main droite & il pose la gauche sur l'agrafe de son manteau. L'écriture qui est autour de la tom-

Du Breül Antiquité de Paris Liv. 4 sur Chelle.

be commence à son pied droit & finit à son pied gauche ; elle est en caractères gothiques capitaux d'environ la fin du treiziéme siécle. Dom Martene dit y avoir lu : *Hic jacet Clotharius Balchildis Reginæ filius.* Il m'a paru qu'il y avoit *Baolthildis.* On a eu soin de mettre à la tête de cette sépulture un tableau écrit en petit gothique d'environ deux cens ans, qui explique plus au long l'inscription latine ; mais dont la date n'est pas juste.

II Voyage Litt.

Proche ce tombeau devant l'autel de saint Eloi, est la tombe de Mahaud ou Mathilde de Nantueil Abbesse de ce lieu, décédée vers l'an 1270. On peut voir dans Du Breul les Epitaphes de quelques autres Abbesses de ce Monastère.

Dans le même côté de cette Eglise est une Chapelle, dans le vitrage de laquelle, qui est du treiziéme siécle, est représenté le martyre de saint Vincent, avec ces mots en caractères du même siécle : *S. VINCENTIUS ;* & dans la Chapelle du fond de l'Eglise est une Confrérie en l'honneur de sainte Bathilde, qui est appellée dans les anciennes tapisseries du chœur, *Sainte Beaupteur*, & encore à présent par le peuple de Chelles, *Sainte Bauteur*, au lieu que nos vieux Historiens françois la nommoient *Sainte Baudour.*

Il y a dans cette Eglise un autel de saint Pierre, auquel Philippe-de-Valois fonda des Messes en 1335, donnant pour cela la moitié de six cens arpens de la forêt de Livry. Cependant Du Breul dit que dans toute cette Forêt, il n'appartient à l'Abbesse & Couvent de Chelle que cinq arpens.

Invent. de la Chambre des Comptes. *Cod. Reg.* 676. p. 24.

Le Sanctuaire est embelli de diverses incrustations de marbre ; l'autel est de marbre & de cuivre doré, le tabernacle est, dit-on, d'argent massif. La grille du chœur a été faite

par le même ouvrier qui a fait celle de saint Denis en France, & qui passoit pour le plus habile de l'Europe en ce genre. Madame d'Orleans fille du Duc d'Orleans Régent du Royaume, fit faire de son tems cet embellissement & plusieurs autres à cette Maison pendant qu'elle en étoit Abbesse. Madame de la Meilleraye autre Abbesse, avoit fait faire dans le siécle dernier la plupart des ouvrages de l'autel, avec les châsses d'argent. Dans l'avant-dernier siécle l'Abbesse Marie de Reilhac avoit procuré de nouvelles stalles du chœur, & Magdelene de Chelle autre Abbesse vers 1530, avoit fait élever la voute du même chœur. *Gall. chr. col. 561.* *Ibid. col. 569.*

RELIQUES.

Les principales châsses de cette Eglise sont au nombre de cinq. Ordinairement on ne fait observer aux curieux que celle de sainte Bathilde qui est d'argent d'un très-beau travail, & une autre aussi d'argent qui contient les ossemens de sainte Bertille premiere Abbesse, dont la translation fut faite en l'an 1185. Les trois autres châsses sont celles de sainte Radegonde filleulle de sainte Bathilde, de saint Genès Archevéque de Lyon, & une autre appellée *la châsse des Saints.* L'Abbé Chastelain dit que cette derniere contient des reliques de S. Eloi : cependant ce qu'on y possede de ce Saint paroît être au trésor. Je croirois que c'est-là que sont les reliques de S. Georges, qu'un Tableau de Reliques écrit en gothique dit être en cette Eglise. Du Breul a écrit aussi qu'on possédoit à Chelle un bras de saint Thomas d'Aquin, ce qui n'est pas prouvé. Martyrol. Univ. Bimest. Janv. p. 464. Tableau d'env. 200 ans.

On montre dans le Trésor deux beaux bustes d'argent, dans l'un desquels est renfermé le chef de saint Genès Archevéque de Lyon, qui avoit été Aumônier de sainte Bathilde lorsqu'il n'étoit encore que Prêtre ; & dans II Voyage Litt. de Dom Martene.

Audoen. in vita Eligii. l'autre le chef de S. Eloi Evêque de Noyon, qui avoit été l'un de ses Directeurs, & dont elle auroit voulu posseder le corps tout entier à Chelle. On ne dit point depuis quel tems l'on y possede les reliques de ces deux Saints. On y voit aussi un calice auquel on donne le nom de saint Eloi, soit qu'il ait été fait par lui lorsqu'il exerçoit l'Orfévrerie, comme le croit Du Breul, ou qu'il lui ait servi dans les saints mysteres depuis qu'il fut fait Evêque. La coupe est d'or émaillé : elle a près d'un demi-pied de profondeur & presque autant de diametre : le pied est beaucoup plus petit. Dom Martenne croit que ce calice a été donné au Monastere par sainte Bathilde ; qu'il servoit pour les jours de communion sous les deux especes (ce qui est cause qu'il est si profond) & qu'on l'appella le calice de S. Eloi, parce que ce Saint s'en étoit servi. La patene d'or du même calice fut fondue il y a plus de trois cens ans pour faire la châsse de sainte Bathilde. Je ne sçai pourquoi ce Pere n'a fait aucune mention du chef de sainte *Bertille* premiere Abbesse de Chelle, qui fut renfermé dans un chef d'argent garnie de pierreries par les soins de Marie de Reilhac Abbesse, vers l'an 1508. Il étoit bon aussi de faire remarquer les distributions de reliques de sainte Bathilde. Par exemple, que du tems que Madame de la Meilleraye en étoit Abbesse, on accorda aux Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Corbie, fondée par cette Sainte, une partie de sa machoire supérieure. Ce fut en 1647. Les Bénédictins l'ont fait enchâsser avec son voile & un de ses souliers.

(Marginal notes: Du Breul Liv. 4. sur Chelle. — Voyage Litt. — *Gall. chr. T. 7. col. 568.* — *Ibid. col. 572.* — *Sæc. II. Bened. p 748.*)

MIRACLE INSIGNE DE Ste BATHILDE.

Je vais rapporter ici un fait important, dont M. Baillet n'a touché que deux mots d'après Dom Mabillon. C'est que seize ans auparavant comme il fut besoin de descendre

la châsse de la même Sainte, il arriva un miracle éclatant le 13 Juillet 1631, sur six Religieuses de Chelle. Ces six Dames, nommées Marguerite Robert, Magdelene Beaussan, Marie Le Roy, Genevieve Camus, Catherine Pinson, Bathilde de Breval avoient été atteintes depuis deux ou trois ans de certaines maladies qui leur causoient des convulsions extraordinaires & violentes. Elles devinrent comme furieuses, se jettant à terre, se frappant la tête contre les murs sans néanmoins en demeurer blessées ni marquées, & faisant diverses autres actions, souffrant des incommodités comme si elles eussent été obsédées ou ensorcelées. Mais aussi-tôt qu'on eut ouvert la châsse de sainte Bathilde & qu'on la leur eut fait toucher, elles furent guéries sans avoir ressenti depuis aucun reste de leur maladie. Au bout d'un certain tems il y eut une information faite par Jean-Baptiste de Contes Chancelier de Notre-Dame de Paris, & Jean Charton Pénitencier, qui reçurent les dépositions du Confesseur & du Médecin de la Communauté, & de plus de vingt personnes des faits ci-dessus; sur quoi au bout d'un an & quinze jours Jean François de Gondy Archevêque de Paris, reconnoissant la vérité du miracle, ordonna de chanter le *Te Deum* dans le Couvent, puis une Messe solemnelle de sainte Bathilde à laquelle les Religieuses communieroient, avec permission au Couvent d'en faire tous les ans mémoire le 13 Juillet, de faire composer à ce sujet une leçon pour être ajoutée à leur Propre, après qu'elle auroit été approuvée de lui. Il faut sçavoir que le jour que ces six Religieuses furent guéries, étoit celui auquel on solemnisoit dans cette Eglise la Fête de toutes les reliques du lieu, ordonnée en 1444 par le Cardinal du Bellay

Ordonn. du 30 Juillet 1632.

Du Breul sur Chelle. Antiquité de Paris Liv. 4.

Evêque de Paris, être célébrée chaque année le Dimanche d'après l'onziéme Juillet. En 1631 ce Dimanche étoit tombé au treize du mois.

FESTES LOCALES DE CHELLE.

Le Calendrier local de Chelle a été sujet à diverses variations. Dom Martene qui a vu un livre d'Evangiles de plus de 800 ans appartenant autrefois à cette Abbaye, n'en a rien tiré par rapport aux Fêtes locales : mais par un Sacramentaire ou Missel d'environ le même tems, qui y est conservé & que j'ai vu, il paroît qu'alors la Maison n'avoit que trois Fêtes propres ; sçavoir le 30 Janvier sainte Bathilde. Le 5 Août *Nonis Augusti* sainte Radegonde jeune Vierge, pour laquelle il y a à ce jour une Préface particuliere, où l'on emploie les termes *puerilis* & *Virginis*. Le 5 Novembre sainte Bertille premiere Abbesse.

On conserve parmi les manuscrits de l'Abbaye de sainte Genevieve à Paris, un Livre d'office écrit au douziéme siécle au plus tard, à l'usage du Monastere de Chelle, par lequel il paroît que les plus grandes Solemnités étoient suivant le rit du Diocèse. Il y a aux premieres Vêpres de sainte Bathilde cinq antiennes & cinq pseaumes, avec un grand répons. A Matines neuf leçons neuf répons : de même au jour de saint Georges, & à celui de saint Denis. Mais à la saint Benoît il y a douze leçons. Le chant de ce Livre est sans clef & sans lignes. Ce qui en montre l'antiquité.

L'Abbé Chastelain assûre dans le manuscrit de ses voyages, qu'il vit à Chelle parmi les Livres du Monastere un Breviaire gothique, dans lequel il apperçut au 1 Avril une Fête intitulé : *Inventio S. Clotarii*.

Dans un Calendrier de l'an 1623, la Translation du corps de sainte Bathilde est au 17 Mars

Mars, & non en d'autre jour (a). La Fête de saint Genès Archevêque de Lyon de rit Double le 4 Novembre, jour le plus prochain vacant après le premier Novembre qu'il décéda. La Dédicace de Notre-Dame de Chelle seule le 14 Novembre.

Le Calendrier le plus récent a admis plusieurs Saintes d'Angleterre, & quelques Saints y ont été changés de jour. Saint Genès, par exemple, est au 14 Avril. Sainte Mildrede le 15 Juillet, sainte Hilde le 7 Novembre; sainte Ereswide le 9 Décembre. Au jour de la Dédicace de la grande Eglise de Notre-Dame, on y joint celle de sainte Croix & de saint Georges. Ce fut en 1648 le 10 Juillet, que l'Archevêque de Paris permit aux Religieuses de célébrer l'Octave de sainte Scolastique annuellement & celle de sainte Bertille premiere Abbesse; celle de saint Fiacre & de saint Alexis de rit double, & de faire de sainte Bathilde tous les mercredi vacans. En 1672 M. de Harlay leur donna permission de faire de sainte Hilde Abbesse en Angleterre au septiéme siécle. Et en 1731 M. de Vintimille permit qu'elles fissent l'office de saint Adelard Abbé de Corbie, dont elles avoient obtenu des reliques.

Reg. Archiep.

Gall. chr. T. 7. col. 185.

Reg. Archiep.

Les Fêtes qui sont chommées dans l'Abbaye avec cessation de travail, outre celles du Diocèse de Paris & celles de l'Ordre de saint Benoit, sont sainte Bauteur 30 Janvier, saint Genès de Lyon le 14 Avril. La Visitation de la sainte Vierge, la Décollation de S. Jean, sainte Bertille. Saint Eloi & la Translation de sainte Bauteur.

On y observe une cérémonie particuliere le jour de sainte Bauteur. J'en rapporte le

(a) Du Saussay l'a mal marquée le 31 Décembre, & il a trompé Dom Mabillon.

détail à l'article du village de Montfermeil, parce qu'elle est faite pour le Seigneur de ce lieu, ou son fondé de procuration.

Portef. de M. Clairembaut des env. de Paris.

J'ai cru à l'égard des épitaphes qui sont en cette Eglise, devoir renvoyer à Du Breul & au *Gallia Christiana*, & ne devoir faire ici mention que de celle-ci qui est dans le chœur des Religieuses, n'ayant point été remarquée par d'autres : *Magister Radulfus de Balliolis Episcopus Moronensis. Obiit MCC LXII in Vigilia Nat. Dñi.* Il est nommé dans les éditions du *Gallia Christiana* parmi les Evêques de Terouenne ou de Boulogne, & il est dit décédé en 1264. Dans aucune n'est marqué le lieu de sa sépulture.

CARTULAIRES ET STATUTS.

Dom Martenne fit une autre observation, lorsqu'il vit en 1718 les quatre beaux Cartulaires de cette Abbaye. Il trouva dans l'un de ces volumes des reglemens faits il y a cinq cens ans ou environ, pour la nourriture des Religieuses. « Il paroît, dit-il, par ces reglemens, qu'elles assaisonnoient leurs légumes » avec de la graisse trois fois la semaine seulement, les Dimanches, les Mardis & les » Jeudis, en quoi, ajoute-t-il, elles étoient » plus religieuses que les Religieux de Cluny » qui en mangeoient autrefois tous les jours ; » en sorte que Pierre le Vénérable se crut » obligé de leur en ôter l'usage les Vendredis, à cause du scandale des séculiers qui » n'en mangeoient pas eux-mêmes ce jour-là. Les grandes Fêtes on leur accordoit de » la viande, mais elles n'en avoient que d'une » sorte, excepté le jour de sainte Bertille » premiere Abbesse de Chelle, auquel on » leur servoit deux mets, & le jour de sainte » Bathilde auquel on leur en servoit trois. »

L'âge que ce sçavant Religieux a donné à ces Statuts, revient au douziéme siécle. Ce

fut vers la fin de ce même siécle que les Evêques d'Amiens & de Tournay avec deux Abbés élus pour arbitres entre l'Evêque de Paris d'une part, & l'Abbaye de Chelle d'autre part, prononcerent à Paris en présence de l'Abbesse Ameline & de la Prieure, que puisqu'elle avoit signé sa profession sur l'autel de la Cathédrale & y avoit promis serment d'obéissance à l'Evêque & à l'Eglise de Paris lors de sa bénédiction, elle ne devoit être pas plus exempte de la jurisdiction de cet Evêque, que le sont les Abbayes de Lagny, saint Maur, Montmartre, Hierre. La décision est de l'an 1196. L'année suivante le droit de visite ou de procuration dû à l'Archidiacre une fois l'an dans ce Monastere, fut aussi reglé par d'autres arbitres, dont le premier fut Pierre Evêque d'Arras. Il fut dit qu'il n'y meneroit pas plus de huit chevaux, le Doyen rural venant même avec lui; qu'au lieu de prononcer une Sentence contre l'Abbaye ou quelqu'un de ses membres, s'il étoit mal reçu, il s'en plaindroit à l'Evêque, & que lorsqu'il mettroit une Abbesse en possession, il ne pourroit exiger d'elle son palefroy, ni la somme de cent sols en place de ce cheval. C'est dans ce dernier acte du 1197 que l'Abbaye de Chelle est appellée *Scalensis Ecclesia*. L'Abbesse Catherine de Lignerès reconnut encore en 1475 l'ancien usage d'appeller l'Archidiacre de Paris, aux intronisations des Abbesses. Et en 1482 l'Evêque fut maintenu dans le droit d'y faire visite.

JURISDICTIONS. REGLEMENS SUR LES DROITS EPISCOPAUX.

Jac. Petit ad calcem Theod. Cantuar. p. 722.

Ibid. pag. 612.

Gall. chr. col. 567.

Reg. Consil. Parlam. 24 Mars 1482.

Depuis un siécle & demi il étoit arrivé plusieurs accidens à ce Monastere. Les guerres des Anglois l'ayant ravagé & presque détruit en 1358, les Religieuses furent contraintes de se retirer à Paris avec Alix de Pacy leur Abbesse. Après leur retour elles ne purent y

ACCIDENS

Gall. chr. T. 7. col. 566.

SECOND MONASTERE DE CHELLE & Paroisse de l'Abbaye.

EGLISES STE CROIX ET SAINT GEORGES.

Dans les différens tems que l'on a bâti au Monastere de Chelle, on a eu l'attention de conserver les titres ou vocables des Eglises construites par diverses Princesses. Celui de saint Georges que sainte Clotilde avoit érigé, fut conservé par sainte Bathilde ; ceux de Ste Croix & du même saint Georges érigés par par cette derniere Reine, ne furent point abolis ni éteints par la Princesse Gisele Abbesse, lorsqu'elle fit construire l'Eglise de Notre-Dame, mais on continua de les entretenir, jusqu'à ce que les Eglises qui les portoient tombant de vetusté ou ayant été consumées par quelque incendie, il fut besoin de les rebâtir. Cependant après quelques révolutions l'Eglise de sainte Croix s'est trouvée la mieux entretenue : de sorte que le bâtiment qui peut avoir quatre cens ans de construction, sert à deux fins ; sa partie orientale est l'Eglise des Bénédictins qui dirigent l'Abbaye & qui célébrent les grandes Messes des Religieuses dans la grande Eglise, & la partie occidentale séparée par un mur, sert de Paroisse aux Officiers & domestiques de l'Abbaye, sous le nom de saint Georges. Cela pourroit faire croire que c'est l'Eglise de Ste Croix qui a fourni ou dont on auroit pris la moitié de l'étendue pour perpétuer le souvenir de saint Georges ; mais il y a plus d'apparence que c'est sous le titre de ce saint Martyr qu'a été dédié cét édifice en son entier.

Il paroît être de vers le tems de saint Louis.

Quoi qu'il en soit, il ne se présente presque rien a dire sur cette Eglise, qui est sous le nom de la sainte Croix, mais beaucoup de choses sur celle qui porte le nom de saint Georges. La Matrone Hermentrude donna

par son Testament, qui est du septiéme siécle, à la Basilique de saint Georges de Chelle, une vigne qu'elle avoit à Torigny : *Vinea pedatura mea sita Tauriniaco, & quem Pinpo colit Basilica Domni Georgi Cala dari precipio.* Par une Charte du Cartulaire de l'Eglise de Vienne, datée de l'an 843, saint Georges de Chelle possédoit alors une Terre dans le pays Viennois, au canton dit en latin *Octavensis in loco qui dicitur Cyconingus*, puisque pour indication des aboutissans à celle qui fut alors donnée à la Cathédrale de Vienne sous l'Archevêque Adon, il y a *partibus meridie, terra sancti Georgii Calensi.... partibus septentrionis via publica & fluvio Alsoni.* On voit aussi que saint Georges de Chelle avoit du tems de Charles-le-Chauve des Terres près Pontoise dans le Vexin, qui tenoient à celles de l'Abbaye de saint Denis.

Supplement. ad Diplomatic. p. 38.

Chartul. Eccl. Vienn. XI sec. fol. 64.

Charta Caroli. Doublet p. 802.

Comme donc il y avoit auprès du Monastere de filles, un Couvent d'hommes, suivant l'ancien usage ; il est très-vraisemblable, *que ce fut* l'Oratoire de saint Georges *substitué par sainte* Bathilde à l'ancienne Basilique de ce Martyr que sainte Clotilde avoit construite, qui servit d'Eglise aux Moines qui célébroient les Messes des Religieuses, & à ceux dont on leur confioit l'éducation, tel que fut le Roi Thierry fils de Dagobert III, dit de-là Thierry de Chelle, comme aussi aux Officiers de l'Abbaye & aux domestiques. Mais ces Religieux se sécularisèrent par la suite du tems, ou bien l'Abbesse ne voulut plus avoir que des Prêtres séculiers. Il est certain qu'au commencement du treiziéme siécle cette Eglise de saint Georges étoit sur le pied d'une Paroisse, puisqu'en 1203 on se servoit du terme de *Paroissiens de saint Georges*, & qu'il fut reglé alors que le Curé de S. André

Plaque de cuivre attachée en cette Eglise de S. Georges.

du bourg de Chelle ne pourroit obliger ces Paroissiens de venir à son Eglise. Les Prêtres qui desservoient cette petite Paroisse & le Couvent, voulurent de leur côté se faire valoir; & se croyant incorporés à la Communauté, ils prétendirent avoir par à l'élection des Abbesses : mais l'affaire ayant été mise en arbitrage vers le même tems, ils furent condamnés. Cela arriva sous la Prélature de l'Abbesse Mathilde, qui mourut en 1223. On voit par un titre de l'an 1247, que ces Prêtres de saint Georges devoient recevoir à Pâques chacun *Raconlas quatuor* ou *Racolas* avec un quartier d'agneau. On croit que c'étoit des especes de pains délicats ou des gâteaux.

Cang. Gloss. voce Raconla *à Tabul. Calensi.*

On lit aussi que l'Abbesse Mathilde de Nantueil qui siégea depuis 1250 jusqu'en 1274, prit grand soin de l'Eglise de saint Georges & de son Clergé, lequel étoit amovible à sa volonté, sans excepter le Chefcier. Ces Ecclésiastiques cependant se qualifioient de Chanoines dans ce même tems. Le Testament de l'un d'entre eux daté de l'an 1261, commence ainsi : *Ego Johannes de Monumeta Clericus Medicus & Canonicus sancti Georgii de Kala :* & parmi les legs, il s'exprime de cette sorte ; *Conventui de Mala XI libras ..... ita tamen quod piscantia canonicis & Monialibus in die Anniversarii mei sit communis.*

Gall. chr. T. 7. col. 564.

Tab. Epist. Paris.

La suite fait voir davantage qu'ils furent érigés en espece de Chapitre, puisqu'on trouve qu'en l'an 1474 il fut fait une permutation de la Cure de Montevin contre un Canonicat (*Canonicatus*) de saint Georges de Chelle. Et en 1476 un autre Canonicat fut permuté contre une Chapelle de Brie-comte-Robert. Bien plus, il semble que dans le Décret que l'Abbesse Jeanne de la Riviere obtint vers l'an 1507 du Cardinal d'Amboise, pour qu'en

Regist. Ep. Paris. 17 Maii 1474 & 25 Febr. 1476.

Gall. chr. col. 568.

place de ces six Prêtres, il y eut six Moines Bénédictins, ces Prêtres sont qualifiés de Chanoines. L'Ordonnance par laquelle Etienne Poncher Evêque de Paris en fit la suppression le 13 Juillet 1513, les qualifie tels. Ce Prélat mit en leur place six Moines réformés; ce que le Roi Louis XII confirma. Ce fut ainsi qu'en ce point les choses revinrent dans leur premier état; ces Religieux allerent jusqu'à prendre des Novices qui faisoient profession parmi eux.

Par la suite vers l'an 1600, l'Abbesse Marie de Lorraine prit pour ses Chapelains des Bénédictins Anglois, du nombre desquels fut le sçavant Walgrave. Quelques années après, ces Bénédictins s'étant retirés, les Ermites de saint Augustin leur succéderent, à la faveur apparemment d'un Couvent qu'ils ont au bout pont de Lagny. Enfin Magdelene de la Meilleraye Abbesse, obtint que ce fussent des Bénédictins de la Congrégation de saint Maur qui fissent les fonctions spirituelles dans son *Couvent*, & ils y furent admis le 1 Mai 1637. *Ibid.*
Tels furent les différens sorts de l'Eglise de S. Georges de Chelle, dont les Bénédictins, comme j'ai déja dit, occupent le fond du côté de l'orient, qu'ils qualifient d'Eglise de sainte Croix, & où ils font leur Office en particulier: la partie antérieure ou occidentale sert de Paroisse (comme j'ai aussi dit) sous le véritable titre de saint Georges: il y a des Fonts baptismaux & un Curé Prêtre séculier. Dans le côté méridional de cette petite Eglise Paroissiale, est proche l'autel au-dessous d'une arcade un escalier par lequel on descend dans un caveau situé sous le chœur des Religieux, où l'on voit le tombeau de sainte Bathilde d'une pierre brute, rude & impolie même en dedans; & pour en conserver la mémoire, on

a mis au-dessus du côté de la rue une inscription qui en avertit, datée de l'an 1690.

EGLISE POUR LE BOURG.

SAINT ANDRÉ est le nom de l'Eglise Paroissiale des habitans : elle se trouve aujourd'hui tout à l'extrémité du lieu & même comme dehors, sur la route de Lagny, parce que les maisons qui faisoient la liaison avec le gros du Bourg, ont été abbattues ou brûlées. Cette Eglise est située sur une petite éminence. La simplicité des chapiteaux des piliers du chœur, désigne qu'elle a été bâtie sur la fin du douziéme siécle au commencement du regne de Philippe-Auguste. Cet édifice n'est revêtu d'aucun ornement de sculpture, & l'on n'y trouve rien à remarquer. On m'a dit sur le lieu que les tombes ont été emportées par l'ouvrier qui a pavé la nef.

Ce qui paroît de plus ancien sur cette Eglise, est qu'à la fin du douziéme siécle, Jean Seigneur de Pompone, qui probablement s'en disoit le maître, parce qu'il l'avoit bâtie, en fit la donation l'an 1202 au Monastere de Chelle sous l'Abbesse Ameline. *Néanmoins* on ne voit nulle part que l'Abbesse ait présenté à la Cure en ces tems-là. Dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle, parmi les Cures qui sont conférées par l'Evêque de plein droit, il y a *Ecclesia S. Andreæ de Cala*. Il y eut le 18 Juillet 1442, un accord entre l'Evêque de Paris & Laurent Curé de saint André de Chelle, par lequel la Cure est déclarée être à la pleine collation Episcopale. Une copie du Pouillé écrite au seiziéme siécle y est conforme, aussi-bien que celui qui fut imprimé en 1626. Mais celui qui fut écrit au quinziéme siécle, & celui qui a été imprimé en 1648, marquent que c'est à l'Abbesse à nommer. Celui du quinziéme siécle ajoute que le Curé avoit quarante livres de revenu. Ce qu'il y a

Gall. chr. col. 562.

Ex tertio Chartul. Par. apud du Bois col. mss. T. 3.

de certain, est que le 28 Juillet 1442, il fut passé aux Requêtes du Palais un accord entre l'Evêque de Paris & Laurent Pasté, par lequel il est évident que la Cure est à la pleine collation Episcopale. *Chart. min. Ep. fol. 261*

Il est constant qu'au douziéme & au treiziéme siécle, l'on ne connoissoit point le Doyenné de Chelle. Le districk qui lui est attribué aujourd'hui, s'appelloit *le Doyenné de Montreuil*, le bourg de Montreuil au-dessus du *bois de* Vincennes en étoit le Chef-lieu. C'est ce qui est attesté par le Pouillé du treiziéme siécle : mais à la fin de ce Pouillé dans l'énumération des Communautés Monastiques écrite par une main postérieure, & qui paroît d'environ l'an 1330, on voit en titre de Doyenné, comprenant douze Communautés tant Abbayes que Prieurés, *In Decanatu de Cala*. Ce fut donc vers l'an 1300 que l'usage vint de dire le Doyenné de Chelle ; par où l'on n'entendoit pas cependant un districk de la même étendue que l'est le Doyenné d'aujourd'hui.

HOPITAL

Il n'y a pas d'apparence qu'un lieu passager comme l'est Chelle, & où il y avoit concours à cause des Reliques, fut resté sans Hôpital : mais cet Hôpital a été très-peu connu. Je ne l'ai point trouvé dans le catalogue des Maisons-Dieu extantes en 1351. En cette année-là, c'étoit la Léproserie de Gournay qui servoit pour les malades de Chelle. Il y avoit cependant eu un Hôpital à Chelle ; la Chapelle de cet Hôpital du titre de saint Michel avoit été détruite par les guerres. La visite en fut ordonnée en 1665 de la part de l'Archevêque de Paris ; & il y eut un ordre de la rétablir daté du 28 Mai. Il pourroit se faire que ce petit Hôpital eut été fondé d'abord uniquement pour les Pelerins de Champagne ou de *Liber. Visit. Leprof. Paris. Dioc. 1351.*

Lorraine qui alloient au Mont saint Michel en basse Normandie, ainsi qu'il y en a eu ailleurs. Je trouve une Maladerie de Chelle au rôle actuel des Décimes.

L'Abbé Chastelain fort attentif dans ce qu'il a vu du Diocèse de Paris, à marquer les Eglises qu'il appercevoit dans chaque lieu, écrivoit en 1671 qu'il avoit vu à Chelle neuf Eglises, partie sur pied, partie ruinées. 1o. Sainte Bauteur ou Notre-Dame dans laquelle Madame de Saint-Yon Grande-Prieure lui assura qu'elle avoit vu dire l'Office selon l'usage de Fontevraud. 2°. Sainte Croix. 3°. Saint Georges. 4o. Saint André. 5o. Saint Martin à demi-ruiné. 6o. Saint Cesaire. 7o. Saint Leger de Faiquepoix. 8o. Saint Michel abandonnée. 9o. Saint . . . de l'Hôtel-Dieu.

Reg. Episc. Par. 25 Febr. 1473.

J'ai trouvé qu'au quinziéme siécle il y avoit encore à Chelle un petit Bénéfice qu'on appelloit *Capellania sancti Petri in Boucheria.*

CHELLOIS NOM DE PAYS.

Quoique Chelle ait commencé fort tard à donner la dénomination à un Doyenné Rural, il reste cependant quelque vestige que dès le septiéme siécle il y avoit aux environs un petit pays que l'on appelloit le Chellois. Sainte Fare donne entre autres choses par son Testament d'environ l'an 655, au Monastere dont elle étoit fondatrice & Abbesse au Diocèse de Meaux, deux piéces de terre situées à Gaigny en Chellois, *in Gavaniaco villa in Kalensi.*

Hist. Eccl. Meld. T. 2. p. 2.

DOMAINE ROYAL A CHELLE.

Mais le domaine de Chelle même étoit un domaine Royal, dont les Rois n'alienerent d'abord qu'une partie en faveur des fondations qu'y firent les Reines Clotilde & Bathilde. L'établissement du Monastere n'empêcha pas, comme on a vu ci-dessus, qu'il n'y eussent un Palais encore au commencement de la race des Capetiens ; & par conséquent des fonds pour l'entretien & la fourniture de ce Palais.

y eut-il quelques-uns d. leurs descendans isposerent depuis de quel qu- s dépendan- e cette Terre en faveur d'autres Eglises ·elle du lieu. On sçait que Louis-le Gros lix son épouse, gratifierent en 1134 baye de Montmartre de dix arpens dans airie de Chelle, & qu'en 1202 la Terre Chelle produisoit encore au Roi Philippe- uste six vingt treize livres, ce qui revien- t aujourd'hui a plus de deux mille francs. territoire de Chelle outre une grande ie, contient aussi une grande plaine de s labourables, sans celles qui sont sur les aux avec quelque vignes. Pour ce qui est rét, il ne devoit y avoir que peu de bois u'on y bâtit un Village, puisque son étoit formé, ainsi que j'ai dit, des abba- bois qu'on y avoit fait. On avoit planté la suite un petit bois dans la campagne he l'Abbaye; mais comme on s'apperçut le regne de Charles V qu'il servoit de re- te aux voleurs & aux libertins, l'Abbesse nne de la Forest le fit couper. Il y a une agne blanche à quelque distance du Bourg st appellée Mont-chalat; dans lequel nom mologie est encore mieux conservée que le françois Chelle. On sent assez la res- blance de ce mot chalat avec celui d'écha- ue nous donnons à un tronc d'arbres taillé lusieurs piéces longues. Au sortir de Chel- n venant à Paris, on trouve dans les prés le couchant une croix de pierre de cent leux cent ans, que l'on appelle *La Croix te Bauteur*. On croit dans le pays que c'est- ue fut tué un de nos Rois; ce qui ne pour- convenir qu'à Chilperic. Mais sa Maison yale étoit-elle-là pour qu'il y descendit de val? & quel rapport entre cet événement e nom de Ste Beauteur ou Bathilde donné

Hist. sancti Martini a Camp. p. 52.
Brussel Traité des Fiefs, Pieces pag. 14.
Gall. chr. T. 7. col. 566.

à la croix qu'on y voit ? Aussi le peuple accompagne-t-il ce récit de fables, comme d'apparitions d'esprits, &c. Il vaut mieux s'arrêter à un fait qui est beaucoup plus récent, & qui est très-certain. C'est que ce fut dans la plaine de Chelle [du côté de Lagny] qu'en 1590 sur la fin d'Août, le Maréchal de Biron jugea qu'il étoit à propos de porter l'armée du Roi Henri IV envoyée pour empêcher que ceux de la Ligue ne reprissent Lagny; & cela parce qu'elle y seroit maîtresse de la Marne, & que s'étendant à gauche vers la forêt de Livry, elle boucheroit le passage aux troupes conduites par le Prince de Parme.

REMARQUES CIVILES SUR CHELLE.

Le nombre des feux de Chelle a été marqué de 210 dans le dénombrement de l'Election de Paris, & celui des habitans dans le Dictionnaire Universel de la France est de 750. Mais le dernier dénombrement que le sieur d'Oiry a rendu public en 1745, borne le nombre des feux à 167. Il falloit qu'au commencement du quatorziéme siécle ce lieu fût peuplé, & ressemblât en quelque maniere à une Ville, quoique rien ne démontre qu'il ait été muré si-tôt. Au commencement du regne de Philippe-le-Long, les habitans se disoient déja en possession d'avoir une Commune, quoique sans Lettres-Patentes, & ils essayerent d'établir entre eux un Maire, des Jurés & un Sceau : mais sur les plaintes de l'Abbesse Marguerite de Pacy, dès la premiere année de son gouvernement, le Parlement leur fit défense de s'immiscer à de telles fonctions, il fit rompre le Sceau de la prétendue Communauté, & la condamne à deux cens livres d'amende. Le Roi Philippe autorisa en même-tems les anciens droits de l'Abbaye.

Parlam. S. Mart. 1318.

Les habitans de Chelle étoient sujets comme ceux des Villages d'autour de Paris, à

fournir leurs bestiaux, voitures & ustencilles pour l'usage de la Cour dans certaines rencontres. Cela s'appelloit le droit de prise. Ils furent exemptés de ces prises par Lettres-Patentes de Charles VI du mois de Mars 1400, en s'engageant de fournir trente charretées de feurre par chaque année à l'Hôtel-Royal de Paris. Onze ans après, l'Abbesse & les habitans s'étant vus ruinés par les guerres, exposerent au Roi qu'ils quitteroient le pays, si on ne leur prêtoit secours. S'étant offert de fortifier le bourg de Chelle, Charles VI leur permit d'y faire des fossés, des murs & des portes, par Lettres données à Paris le 17 Mars 1411.

Reg. du Trésor des Chartes vol. 156.

Trésor des Chartes Reg. 166. Piece 158.

Le Roi Louis XII accorda étant à Vincennes au mois de Juillet 1513, d'autres Lettres favorables à ce pays; ce fut l'établissement de deux Foires à Chelle; l'une, pour le jour de saint André; l'autre, pour celui de la Magdelene, avec deux marchés par semaine; sçavoir, les Mardis & les Jeudis. Il y eut un opposition de la part de l'Abbé & Convent de *Lagny*, qui ensuite se désisterent. Mais ces établissemens n'ont point continué sur le même pied. Les deux Foires sont maintenant le jour de sainte Bathilde 30 Janvier, & le jour de la Magdelene, que l'on dit être une Foire franche. On ajoute qu'il y a aussi à présent un marché franc tous les Mercredis; d'autres disent un marché tous les premiers Mardis de chaque mois.

I Volume des Bann. du Châtelet fol. 464.

Almanac Royal.

Descript. du Royaume p. 191.

Concord. des Brev. p. 208.

Au milieu de la place ou grande rue du bourg de Chelle, se voit une échelle de bois destinée à servir de supplice aux criminels. Elle est détachée de tout édifice, fort élevée & fort grande. Les échellons sont en forme de degré d'escalier & ne sont point à jour. Au haut de cette échelle il y a deux planches,

qui au milieu & des deux côtés sont échancrées. On leve la planche supérieure, & on met dans l'échancrure qui est au milieu de l'inférieure, la tête du criminel, & ses deux mains dans les autres échancrures: on rabaisse ensuite la planche supérieure, en sorte qu'il se trouve la tête & les mains prises, & on l'expose en cet état durant quelque tems à la vue du public. Ce supplice, qui ressemble à celui du pilori, étoit autrefois assez commun. Une semblable échelle a donné le nom dans Paris à un lieu qu'on nomme encore l'Echelle du Temple, & qui étoit au coin de la rue des vielles Haudrietes, à droite, en entrant dans la rue du Temple. Cette échelle dépendoit de la Justice du Temple.

[illegible] de 1369. Tab. Ep. [illegible]

Les Bouchers de la grande Boucherie de Paris, avoient encore au quatorziéme siécle, droit de pâturage dans la grande prairie de Chelle, par concession du Roi Philippe-Auguste.

PERSONNES REMARQUABLES.

Chastel. Martyr. Univ. 13 Jul.

On ne compte gueres d'illustres personnes sortis du lieu de Chelle, que ceux ou plutôt celles que l'Abbaye a fourni à l'Angleterre dans ses premiers tems, comme sainte Hilde Abbesse de Strenechal, de laquelle Bede a parlé; sainte Miltrede Princesse & Abbesse en Angleterre, qui avoit été élevée à Chelle au septiéme siécle. Ensuite une sainte Elisabeth, dite autrement Rose fille de Raoul Comte de Crespy, qui étant Religieuse de Chelle au douziéme siécle, établit au Diocèse de Sens, lieu dit Roset en Gatinois, un Monastere transferé depuis à Ville-Chasson.

Je ne dois pas omettre un célébre Architecte du treiziéme siécle, nommé Jean de Chelle du nom de sa patrie. Il est connu à Paris pour y avoir construit le côté méridional de la croisée de l'Eglise de Notre-Dame en

au moins le portail de ce côté-là. Il fut commencé l'an 1257 : *Kallensi latomo vivente Johanne Magistro*, ainsi que porte l'inscription qui s'y voit en lettres de relief.

Pierre de Chelle étoit en 1273 Chanoine de Champeaux & Bailly de l'Evêque de Paris. Il reste une de ses Sentences de cette année-là. *Chartul. Livriac. fol.* 91.

Philippe Prêtre Directeur des Religieuses de Chelle. Du Saussay l'a mis au 3 Mai dans le Supplément à son Martyrologe en ces termes : *In territorio Parisiensi, Kalæ Monasterio, sancti Philippi Presbyteri, Virginum sacrarum pædagogi, viri Angelicæ puritatis & gratiæ*, sans marquer le tems auquel il vivoit. *Sauss. T. 2. p.* 1114.

VER OU VERES SUR-MARNE.

L'Incertitude où l'on est sur la maniere dont le nom de ce Village doit être écrit, marque qu'il est assez difficile d'en déterminer l'étymologie. Au treiziéme siécle quelques-uns l'écrivoient Ver, & en cela ils imitoient peut-être la maniere d'écrire Ver, qui est une Paroisse plus fameuse au-dessous de Dammartin, route de Soissons, & Ver par de-là Montlheri qui est divisé en Ver le grand & Ver le petit ; d'autres écrivoient Veres, & mettoient en latin *de Veriis*. M. de Valois l'a écrit Veres d'après le Pouillé du treiziéme siécle ; dans l'usage des livres de l'Election on écrit Vaires ; c'est ce qui a été suivi par l'Auteur du Dictionnaire Universel de la France. Ceux qui sont informés que Ver ou War est une des racines de la langue Celtique ou Gauloise, qui signifie Fontaine copieuse, seront bien éloignés de croire que ces sortes de lieux aient été nommés Ver à cause des prairies. Je ne prétends pas au reste rien assu-

rer sur la vraie origine de Veres ou Vaires dont je parle ici.

Ce Village est situé à cinq lieues ou environ de Paris sur le bord de la grande prairie qui s'étend de Lagny à Chelle, & il est environ à moitié du chemin de l'un à l'autre. Cette position si voisine de la riviere de la Marne, & dans un lieu tout-à-fait plat, est peut-être la cause que peu de gens s'y sont établis. Le dénombrement de l'Election n'y compte que huit feux : ce que le Dictionnaire Universel réduit à 56 habitans. Il m'a paru en y passant l'an 1739, n'y avoir que dix ou douze feux. Le Château est un peu ancien & occupé par M. de Genes qui en est Seigneur. Il y en a un autre dans une Isle de la Marne un peu plus près de Chelle tirant vers Noiziel, vis-à-vis l'endroit où se jette dans cette Riviere le ruisseau qui vient de Couberon & de Courtery : on l'appelle le Château de Belle-Isle, & il est aussi de la Paroisse de Veres. C'est dans cette Isle appellée *Insula Vere*, que l'Abbaye de saint Cyr proche Versailles, avoit au douziéme siécle deux arpens de pré que Maurice de Sully Evêque de Paris, acheta de l'Abbesse Sanceline pour le prix de quatre livres. Veres n'est, comme on doit s'en appercevoir, qu'un pays de prairies avec quelques terres labourables. On y passe le bac pour aller à Torcy, Bourg considérable situé vis-à-vis sur une hauteur.

Chart. Ep. Par. Gaign. Portef. 127. fol. 29.

Sainte Agathe est patrone de l'Eglise de ce lieu. C'est un très-petit bâtiment moderne auquel on a fait à différentes fois des aggrandissemens sur le devant. On n'y voit rien qui ne ressente une grande simplicité : on n'a pas pu même y jetter les fondemens d'une tour pour les cloches, sans doute à cause de la mobilité du terrein. On conserve dans cette E-

glise en une petite châsse de bois doré toute neuve, un os du bras de quelque Saint, mais je n'assurerai point que ce soit de sainte Agathe la célebre Martyre. La Cure est gouvernée par un Chanoine Régulier. Le Pouillé de Paris écrit au treiziéme siécle, la dit être à la nomination de l'Abbé *de Rara curia*, ancien nom de l'Abbaye de saint Martin au bois au Diocèse de Beauvais. Lorsque ce Pouillé fut redigé, ce lieu passoit aussi pour être un Prieuré, mais assez pauvre. Il y est dans le rang des Prieurés du Doyenné de Chelle, en ces termes : *Apud Veres est unus Canonicus*. Dans le Pouillé écrit vers l'an 1450, la Cure est dite à la nomination de l'Abbé du lieu; ce qui n'est point exact. Alliot dans ses deux Pouillés imprimés l'un en 1626, l'autre en 1648, met que la nomination de la Cure de Veres appartient au Prieur du lieu, ce qui n'est point non plus exact. Le Pelletier dans le sien de 1692, la donne à l'Abbé de saint Martin au Bois. Il faut sçavoir outre cela que le Prieuré Cure de ce lieu, a souvent eu pour Succursale ou annexe celui de Brou qui en est voisin, comme font foi les provisions de l'Evêque de Paris du 14 Août 1475, 28 Août 1504 & 10 Juillet 1537. La modicité du revenu de ces bénéfices, a été cause en partie, que ce qui en dépend est souvent resté dans l'oubli. Comment découvrir, par exemple, ou étoit une Chapelle du titre *Sanctorum Barjoli & Avertini infra limites Parochiæ de Veris & Brou*, que l'Evêque de Paris confera le 20 Fevrier 1541, comme vacante par la mort de Guy le Maître?

Notit. Galliar. p. 406. col. a.

Voici ce que j'ai trouvé sur les Seigneurs de cette Paroisse. J'écrirai le nom du *lieu* tel qu'il est dans les titres que je cite. En 1216 Ferry Seigneur de Ver, remit à l'Abbaye de

Hist. de S. Denis p. 220. Portef. Gaignier. 204.

saint Denis des droits qu'il avoit sur leur dixmes. En 1251 Nicolas de Pompone Seigneur de Ver & Jean de Ver dit le Brun, amortirent aux Cisterciens de Chaalis deux arpens de terre situés à Ver, qu'Alix Dame de Ver

Chart. Ep. Par. f. 144.

leur avoit donnés. En 1275 Jean *de Veriis* qualifié *Armiger*, fut témoin à l'hommage que Marie d'Aulnay rendit à l'Evêque de Paris pour la terre de Pompone. Son nom est au

Necrol. S. Genov. XV Jac.

Nécrologe de l'Abbaye de sainte Genevieve au Octobre, avec le titre de Chevalier. Il avoit légué dix livres à cette Maison. Un

De la Rocque, Traité de la Noblesse, pag. 60 & 79.

Guiot de Ver ou de Vers, se trouve dans un rôle de la Noblesse de l'an 1271. L'année suivante il comparut en personne & déclara qu'il devoit des hommes pour l'armée, mais au frais du Roi. Sa tombe, qui étoit à l'Abbaye de Chambre-Fontaine au Diocèse de Meaux,

Annal. Pramonstre D. Hugo., p. 449.

portoit cette inscription : *Cy gist Messire Gui de Pompone Chevalier, jadis Sires de Ver, qui trespassa l'an de grace M CC V le jour de Feste S. Laurent.* Le Seigneur qui suivit immédiatement ce Gui y est aussi inhumé, selon cette

Ibidem.

épitaphe : *Icy gist Isabeau de Soisy jadis femme de M. Jean de Pompone. Icy gist aussi Messire Jehan de Pompone Chevalier Sires de Ver, qui trespassa l'an M CCC VII le Jeudi devant Pâques.*

Ex annot. in Collect. Epitaphior. Paris. Bibl. Reg. p. 372.

Vers l'an 1330 Jean du Mez Seigneur en partie de Montfermeil fils d'Alips Dame, morte en 1336, demeuroit à Vair près Lagny. Il y avoit fait en 1337 acquisition de douze arpens de terre & fiefs en échange avec Pierre Verof Ecuyer. Mais on ne voit pas qu'il ait été Seigneur principal. François Cassinel le fut quelques années après ; ensuite son fils Ferry Cassinel Evêque d'Auxerre, mort Ar-

Hist. de la M. de Châtillon p. 414.

chevêque de Reims en 1390 : puis Biette Cassinel sa sœur en hérita. Ensuite Guillaume Cassinel qui l'étoit en 1405. Un peu après ce

là un nommé Alexandre le Bourſier y
oit beaucoup de bien ; & comme il étoit
é au Roi Charles VII, le Roi d'An- Sauval T.
re le confiſqua & le donna à Michel le 3. p. 327.
n, l'un de ceux qui avoient introduit dans
les gens du Duc de Bourgogne. Vrai-
blement cette Terre ſortit de la Mai-
e Caſſinel ſous Louis XI de même que la
eurie de Pompone. Robert Lottin Con- Généalog.
ſ au Parlement, poſſéda la terre de Veres des Henne-
on les années 1500 & 1510. Cette Sei- quin.
ie entra dans la famille de M.rs Huault
e mariage de Philippe de Hacqueville,
e Nicolas de Hacqueville Seigneur dudit
, avec Jacques Huault en 1519. Jean
lt ſon fils né en 1539, en jouit après lui.
il paroît qu'il n'avoit pas la Seigneurie
tier, puiſque le procès-verbal de la Cou-
de Paris de 1580, préſente deux Sei-
rs de Vere : ſçavoir, Guillaume Lottin
e des Comptes & le même Jean Huault
ſeiller au Parlement. Il fut fait Maître
Requêtes en 1586, Préſident au Grand-
eil en 1587. Il fut pris par les Ligueurs
ois de Décembre 1588, comme il ſortoit
int les barricades pour aller trouver le
Son Château de Veres fut brûlé : il fut
é de racheter ſa vie & ſa liberté moyen-
4000 écus au profit de la Ligue. Renée
lt ſon arriere petite-fille épouſa en 1670
du Troncher, d'où ſortit Jean-Paul du
chet Marquis de Veres, marié en 1715
ne Aubourg. De la branche de M. Lot-
a été M. le Préſident Lottin de Cha-
r auſſi Seigneur de Veres au dernier ſié-
& depuis lui la Terre a appartenu à M.rs
eſny qui l'ont poſſedée depuis le préſent
de pere en fils.
Maiſon de Gêvres jouit auſſi d'une par-

Hist. de S. Denis p. 220.
Portef. Gaignier. 204.
Chart. Ep. Par. f. 144.
Necrol. S. Genov. XV Kal.
De la Roque, Traité de la Noblesse, pag. 60 & 79.
Annal. Praemonstre D. Hugo. p. 449.
Ibidem.
Ex annot. in Collect. Epitaphior. Paris. Bibl. Reg. p. 372.
Hist. de la M. de Châtillon p. 4

saint Denis des droits qu'il avoit sur leurs dîmes. En 1271 Nicolas de Pompone Seigneur de Ver & Jean de Ver dit le Bruir, amortirent aux Cisterciens de Chaalis deux arpens de terre situés à Ver, qu'Alix Dame de Ver leur avoit donnés. En 1275 Jean *de Vertis* qualifié *Armiger*, fut témoin à l'hommage que Marie d'Aulnay rendit à l'Evêque de Paris pour la terre de Pompone. Son nom est au Nécrologe de l'Abbaye de sainte Genevieve au Octobre, avec le titre de Chevalier. Il avoit légué dix livres à cette Maison. Un Guiot de Ver ou de Vers, se trouve dans un rôle de la Noblesse de l'an 1271. L'année suivante il comparut en personne & déclara qu'il devoit des hommes pour l'armée, mais aux frais du Roi. Sa tombe, qui étoit à l'Abbaye de Chambre-Fontaine au Diocèse de Meaux, portoit cette inscription : *Cy gist Messire Gui de Pompone Chevalier, jadis Sires de Ver, qui trespassa l'an de grace M CC V le jour de Feste S. Laurent.* Le Seigneur qui suivit immédiatement ce Gui y est aussi inhumé, selon cette épitaphe : *Icy gist Isabeau de Soisy jadis femme de M. Jean de Pompone. Icy gist aussi Messire Jehan de Pampone Chevalier Sires de Ver, qui trespassa l'an M CCC VII le Jeudi devant Pâques.* Vers l'an 1330 Jean du Mez Seigneur en partie de Montfermeil fils d'Alips Dame, morte en 1336, demeuroit à Vair près Lagny. Il y avoit fait en 1337 acquisition de douze arpens de terre & fiefs en échange avec Pierre Verof Ecuyer. Mais on ne voit pas qu'il ait été Seigneur principal. François Cassinel le fut quelques années après ; ensuite son fils Ferry Cassinel Evêque d'Auxerre, mort Archevêque de Reims en 1390 : puis Biette Cassinel sa sœur en hérita. Ensuite Guillaume Cassinel qui l'étoit en 1408. Un peu après ce

tems-là un nommé Alex[illegible] le Bou[illegible] possédoit beaucoup de biens & [illegible] attaché au Roi Charles [illegible], le Roi d'Angleterre le confisqua & le donna à [illegible] Maçon, l'un de ceux qui [illegible] Paris les gens du Duc de Bourgogne. [illegible] semblablement cette Terre [illegible] son de Cassinel sous Louis XI [illegible] Seigneurie de Pompone. [illegible] L[illegible] seiller au Parlement, posséda la terre [illegible] environ les années [illegible] & [illegible]. Cette Seigneurie entra dans la famille de M[illegible] par le mariage de Philippe de [illegible] fille de Nicolas de H[illegible] Veres, avec Jacques H[illegible] Huault son fils né en 1[illegible], en [illegible]. Mais il paroît qu'il n'avoit pas la Seigneurie en entier, puisque le [illegible] tume de Paris de 1[illegible], [illegible] Seigneurs de Veres [illegible] deux Seigneurs [illegible] Maître des Comptes & [illegible] Guillaume L[illegible] Conseiller au Parlement. [illegible] des Requêtes en [illegible]. Il fut fait Maître Conseil en 1[illegible]. Président [illegible] au mois de Décembre 1[illegible] par les [illegible] pendant les [illegible] Roi. Son [illegible] obligé de racheter [illegible] 4000 écus au profit de la Ligue. [illegible] Huault son [illegible] Louis du Tremblay, [illegible] Tranchet Marquis de Veres [illegible] Anne [illegible]. De [illegible] M. [illegible] Président [illegible] Seigneur de Veres [illegible] & depuis lui la Terre a [illegible] G[illegible] qui l'ont possédée depuis le [illegible] de [illegible] père en fils.

[illegible] de Gevres jouit aussi [illegible]

Hist. de S. Denis p. 220. — Pontef. Jaigniet. 204.

faint Denis des droits qu'il avoit fur leur dixmes. En 1251 Nicolas de Pompone Seigneur de Ver & Jean de Ver dit le Brun, amortirent aux Cifterciens de Chaalis deux arpens de terre fitués à Ver, qu'Alix Dame de Ver leur avoit donnés. En 1275 Jean *de Veriis* qualifié *Armiger*, fut témoin à l'hommage que Marie d'Aulnay rendit à l'Evêque de Paris pour la terre de Pompone. Son nom eft au Nécrologe de l'Abbaye de fainte Genevieve au Octobre, avec le titre de Chevalier. Il avoit légué dix livres à cette Maifon. Un Guiot de Ver ou de Vers, fe trouve dans un rôle de la Nobleffe de l'an 1271. L'année fuivante il comparut en perfonne & déclara qu'il devoit des hommes pour l'armée, mais aux frais du Roi. Sa tombe, qui étoit à l'Abbaye de Chambre-Fontaine au Diocèfe de Meaux, portoit cette infcription : *Cy gift M[illegible] Gui de Pompone Chevalier, jadis Sires de Ver, qui trefpaffa l'an de grace M CC V[illegible] le jour de [illegible] S. Laurent.* Le Seigneur qui fuivit [illegible] ment ce Gui y eft auffi inhumé, [illegible] épitaphe : *Icy gift [illegible] de M. Jean de Pompone. Icy gift [illegible] Jehan de Pompone Chevalier [illegible] trefpaffa l'an M CCC [illegible]* [illegible] ques. Vers l'an [illegible] en partie de M[illegible] morte en 1336. [illegible]

[illegible]

Chart. Ep. Par. f. 144. — *Necrol. S. Genov. XV Jan.* — De la Roque, Traité de la Nobleffe, pag. 60 & 70. — *Annal. Præmonftr. D. Hugo. p. 419.* — Ibidem. — [illegible]

[illegible] Evêque d'Auxerre [illegible] en 1290 [illegible]

tems-là un nommé Alexandre le Bourfier y possédoit beaucoup de bien ; & comme il étoit attaché au Roi Charles VII, le Roi d'Angleterre le confisqua & le donna à Michel le Macon, l'un de ceux qui avoient introduit dans Paris les gens du Duc de Bourgogne. Vraisemblablement cette Terre sortit de la Maison de Caffinel sous Louis XI de même que la Seigneurie de Pompone. Robert Lottin Conseiller au *Parlement*, posséda la terre de Veres *environ les années* 1500 & 1510. Cette Seigneurie entra dans la famille de M[rs] Huault par le mariage de Philippe de Hacqueville, fille de Nicolas de Hacqueville Seigneur dudit Veres, avec Jacques Huault en 1519. Jean Huault son fils né en 1539, en jouit après lui. Mais il paroît qu'il n'avoit pas la Seigneurie en entier, puisque le procès-verbal de la Coutume de Paris de 1580, présente deux Seigneurs de Vere : sçavoir, Guillaume Lottin Maître des Comptes & le même Jean Huault Conseiller au Parlement. Il fut fait Maître *des Requêtes en* 1586, Président au Grand-*Conseil en* 1587. Il fut pris par les Ligueurs *au mois de* Décembre 1588, comme il sortoit pendant les barricades pour aller trouver le Roi. Son Château de Veres fut brûlé : il fut obligé de racheter sa vie & sa liberté moyennant 4000 écus au profit de la Ligue. Renée Huault son arriere petite-fille épousa en 1670 Louis du Tronchet, d'où sortit Jean-Paul du Tronchet Marquis de Veres, marié en 1715 à Anne Aubourg. De la branche de M. Lottin, a été M... Pré[illegible] ...ttin de [illegible] vangy a ... Seigneur [illegible] ... de, & depuis lui la T[illegible] ... Gesv... qui l'ont po[illegible] ... de pere en fils.

...Maison de Gêvres...

Sauval T. 3. p. 327.

Généalog. des Hennequin.

Hist. de S. Denis p. 220. Portef. Gaignier. 204.

saint Denis des droits qu'il avoit sur leurs dixmes. En 1271 Nicolas de Pompone Seigneur de Ver & Jean de Ver dit le Brun, amortirent aux Cisterciens de Chaalis deux arpens de terre situés à Ver, qu'Alix Dame de Ver leur avoit donnés.

Chart. Ep. Par. f. 144.

En 1275 Jean de Verlis qualifié *Armiger*, fut témoin à l'hommage que Marie d'Aulnay rendit à l'Evêque de Paris pour la terre de Pompone. Son nom est au

Necrol. S. Genov. XV Jac.

Nécrologe de l'Abbaye de sainte Geneviéve au Octobre, avec le titre de Chevalier. Il avoit légué dix livres à cette Maison. Un

De la Roque, Traité de la Noblesse, pag. 60 & 79.

Guiot de Ver ou de Vers, se trouve dans un rôle de la Noblesse de l'an 1271. L'année suivante il comparut en personne & déclara qu'il devoit des hommes pour l'armée ; [illegible] fuis du Roi. Sa tombe, qui étoit à l'Abbaye de Chambre-Fontaine au Diocèse de Meaux

Annal. Premonstre D. Hugo, p. 449.

portoit cette inscription : *Cy gist Messire Gui de Pompone Chevalier, jadis Sires de Ver, qui trespassa l'an de grace M CC V le jour de Feste S. Laurent.* Le Seigneur qui suivit immédiatement ce Gui y est aussi inhumé, selon cette

Ibidem.

épitaphe : *Icy gist Isabeau de Soisy jadis femme de M. Jean de Pompone. Icy gist aussi Messire Jehan de Pompone Chevalier Sires de Ver, qui trespassa l'an M CCC VII le Jeudi devant Pâques.*

Ex annot. in Collect. Epitaphior. Paris. Bibl. Reg. p. 372.

Vers l'an 1330 Jean du Mez Seigneur en partie de Montfermeil fils d'Alips Dame, morte en 1336, demeuroit à Vair près Lagny. Il y avoit fait en 1337 acquisition de douze arpens de terre & fiefs en échange avec Pierre Verof Ecuyer. Mais on ne voit pas qu'il ait été Seigneur principal. François Cassinel le fut quelques années après ; ensuite son fils Ferry Cassinel Evêque d'Auxerre, mort Ar-

Hist. de la M. de Châtillon p. 45 &

chevêque de Reims en 1390 : puis Biette Cassinel sa sœur en hérita. Ensuite Guillaume Cassinel qui l'étoit en [illegible]. Un peu après ce

tems-là un nommé Alexandre le Bourfier y possédoit beaucoup de bien ; & comme il étoit attaché au Roi Charles VII, le Roi d'Angleterre le confisqua & le donna à Michel le Macon, l'un de ceux qui avoient introduit dans Paris les gens du Duc de Bourgogne. Vraisemblablement cette Terre sortit de la Maison de Caffinel sous Louis XI de même que la Seigneurie de Pompone. Robert Lottin Conseiller au Parlement, posséda la terre de Veres environ les années 1500 & 1510. Cette Seigneurie entra dans la famille de M.s Huault par le mariage de Philippe de Hacqueville, fille de Nicolas de Hacqueville Seigneur dudit Veres, avec Jacques Huault en 1519. Jean Huault son fils né en 1539, en jouit après lui. Mais il paroît qu'il n'avoit pas la Seigneurie en entier, puisque le procès-verbal de la Coutume de Paris de 1580, présente deux Seigneurs de Vere : sçavoir, Guillaume Lottin Maître des Comptes & le même Jean Huault Conseiller au Parlement. Il fut fait Maître des Requêtes en 1586, Président au Grand-Conseil en 1587. Il fut pris par les Ligueurs au mois de Décembre 1588, comme il sortoit pendant les barricades pour aller trouver le Roi. Son Château de Veres fut brûlé : il fut obligé de racheter sa vie & sa liberté moyennant 4000 écus au profit de la Ligue. Renée Huault son arriere petite-fille épousa en 1670 Louis du Tronchet, d'où sortit Jean-Paul du Tronchet Marquis de Veres, marié en 1715 à Anne Aubourg. De la branche de M. Lottin, a été M. le Président Lottin de Chavangy aussi Seigneur de Veres au dernier siécle, & depuis lui la Terre a appartenu à Mrs de Gesny qui l'ont possédée depuis le présent siécle de pere en fils.

La Maison de Gêvres jouit aussi d'une par-

Sauval T. 3. p. 327.

Généalog. des Hennequin.

tie de cette Terre, qui releve d'elle à cause de la Baronie de Montjay.

POMPONE.

CE lieu est situé entre Chelle & Lagny sur le rivage droit de la Marne & dans la grande route, mais beaucoup plus près de Lagny que de Chelle. M. de Valois prétend que son nom lui vient de quelque Pomponius auquel il auroit appartenu primitivement. Mais sans remonter au tems des Romains, on trouve dans le Testament de la Dame Ermentrude fait vers l'an 700, le nom de Pimpo qui cultivoit ses vignes de Taissy. Ce Pimpo pouvoit être maître ou détenteur du territoire qui a pris son nom. Le dénombrement des Elections de Paris marque *Pompone & la Madelene pour 60 feux*. Le même nombre se trouve dans les rôles des Tailles. Le Dictionnaire Universel, sans parler de la Magdelene, marque à Pompone 261 habitans; ce lieu dit la Magdelene est en effet oublié dans presque toutes les cartes des environs de Paris. Je ne l'ai trouvé que dans celle du sieur Jouvin de Rochefort & dans celle que fit Samson lorsque Paris n'étoit encore qu'Evêché. On y voit la Magdelene figurer comme fauxbourg de Lagny au bout du pont. Par cette réunion en un même article usitée dans les livres de l'Election, il paroît que ce canton de maisons est censé être de Pompone.

L'Eglise de Pompone est sous le titre de Notre-Dame, si on la regarde comme Priorale: & sous celui de saint Pierre entant que Paroisse. Cette Eglise est solidement bâtie, toute voûtée, ornée d'un clocher en pavillon d'ardoise, mais elle est sans aîles. Le chœur

paroît avoir été bâti au treiziéme siécle & la
nef au quatorziéme. Il reste au fond de ce bâ-
timent un vitrage qui est incontestablement
du treiziéme siécle. A côté gauche du San-
ctuaire, c'est-à-dire, vers le nord, est gravée
sur un marbre noir l'inscription suivante : *Si-
moni Arnauld de Pompone Equiti Marchioni de
Pompone, Domino Baroni de Ferrieres, Cham-
brois, Ancquinville, olim apud Italos, Bata-
vos, Suecos per honorificis legationibus diligenter
è re Gallicana perfuncto. Deinde Ludovico Ma-
gno à sanctioribus consiliis secretis & mandatis
regni semel atque iterum administro, cursus
publici generali Præfecto, amantissimo conjugi,
parenti optimo, uxor liberique mærentes posuere.
Obiit, Regi, universis regni ordinibus & exte-
ris æque carus XXVI Septembris anno 1699,
ætatis LXXX mens. X, dier. XXV.*

Dans la Chapelle de la Veronique située au
côté méridional du Sanctuaire, se lit cette
épitaphe : « Cy gist noble homme Mre Mar-
» tin Courtin en son vivant Sr de Pompone
» & de la Villeneuve aux Asnes, Notaire &
» Secretaire du Roi notre Sire & Greffier en
» son trésor ès Paris, lequel trespassa le xviij
» jour de Janvier mil V. C. & seize. »

On le voit représenté en robe longue, les
mains jointes. Ses armoiries sont trois crois-
sants.

Il y a encore dans la même Eglise une au-
tre inscription en lettres gothiques qui peut
itre de deux cens ans ou environ. Le Curé y
est qualifié Prieur. Elle est en mémoire d'un
on de dix sols parisis fait à cette Eglise par
'hibaud Burgaleail & Guillemette sa femme.
a Chapelle de la Veronique ci-dessus nom-
ée, est celle où se tenoit une Confrérie éta-
e en cette Eglise, suivant la permission de
vêque accordée le 6 Novembre 1514. *Reg. Ep. Paris.*

Cure de Pompone *de Pompona*, est dite être à la présentation de l'Abbé de Rarecour dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle, *Abbatis de Rarecuria*. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui saint Martin au Bois, Abbaye de Chanoine Réguliers dans le Diocèse de Beauvais, proche Gournai sur Aronde. Cette Cure est dans les Pouillés manuscrits du quinziéme & seiziéme siécle. Mais dans les Pouillés de 1626 & de 1648, elle est dite être à la pure collation de l'Archevêque. Le Pelletier a éludé la difficulté dans le sien. On ne voit pas quel est l'Evêque de Paris qui avoit donné cette Cure à cette Abbaye de Chanoines Réguliers. On doit seulement tenir pour certain que ce furent des Religieux de cette Maison qu'on plaça dans le Prieuré qui subsistoit à Pompone dès le douziéme siécle, & non pas des Moines, ainsi que l'écrit M. de Valois. Comme les Seigneurs de Pompone étoient célébres & riches, ce Prieuré fut apparemment fondé par eux : au moins on lit que Jean & Maurice de Pompone avoient donné à l'Eglise de Notre-Dame de Pompone la dixme d'un lieu appellé *Luabium*, laquelle donation fut confirmée par Maurice de Sully Evêque de Paris l'an 1177. Ce Prieuré est aussi marqué dans le rang des Prieurés du Doyenné de Chelle au Pouillé Parisien du treiziéme siécle. On trouve ailleurs une Ordonnance du Roi Charles V de l'an 1367 au mois de Mai, par laquelle il prend sous sa garde le Prieur de Pompone, nommé Frere Noël Hubert, de l'Ordre de saint Augustin. Ce même Prieuré se trouve parmi les bénéfices de Chanoines Réguliers du Diocèse de Paris, dans le Pouillé de la Chambre Apostolique à Rome. De la Martiniere & le Dictionnaire Universel de la France, en font monter le revenu à mille livres, & ajoutent

Vicus cella Monachorum insignis. *Notit. Gall. p. 428. col. 1.*

Gall. chr. nova Tom. 7. col. 72.

Ordonn. des Rois volume 5. p. 4.

tent qu'il appartient aux Jesuites d'Amiens. Seroit-ce par la réunion déja ancienne de l'Abbaye de Runtcourt à leur College. Il est bien vrai que la réunion leur en avoit été faite : mais l'Arrêt du Grand-Conseil du 24 Septembre 1718, déclara cette union abusive, en faveur de Frere André-François d'Appougny Chanoine Régulier de saint Augustin de l'Ordre de sainte Croix, qui étoit en possession du Prieuré-Cure. Le Pelletier dans son Pouillé de 1652, en fixe le revenu à quatre mille livres. Sauval nous apprend que ce Prieuré avoit vers l'an 1423 une maison à Paris rue du Grand-Chantier.

[illegible] ms. [illegible]

Sauval T. 3. p. 303.

Il existoit aussi à Pompone dès la fin du douziéme siécle, une Léproserie ou Maladerie dont on ignore les fondateurs. Lorsque Maurice de Sully Evêque de Paris alla bénir le cimetiere des Ermites du Val-Adam sous Montfermeil, il en fut dressé un acte, & parmi les témoins est nommé Guillaume Chapelain des Lépreux de Pompone. Cette Maison étoit une espece de Communauté ou demeuroient plusieurs Religieux : ce qui se prouve par l'acte de la vente qu'ils firent en l'an 1197, à Isembard Abbé de saint Maur, d'une rente de bled sur les moulins de la Eresse proche Ferrieres en Brie. Il commence ainsi : *Ego Richardus Prior & Provisor domus infirmorum de Pompona, & omnes ejusdem domus Fratres infirmi & sani.* Je sens bien qu'à la rigueur on peut dire que cette Communauté n'étoit pas differente de celle du Prieuré; & que Richard Prieur de Pompone, mettoit seulement quelques-uns de ses Religieux dans cet Hôpital : mais je n'ose rien décider là-dessus. On voit au reste par un manuscrit de l'an 1351, que cette Léproserie devoit être située dans la langue de terre de la Paroisse de Pompone qui

[illegible]

Chartul. S. Mauri [illegible] [illegible]

Gall. chr. T. 7. col. 35.

[illegible] Paris, f. 75.

approche de Lagny. Car l'arrêté qui la regarde est intitulé : *Leprosaria de Pompona, alias de Latigniaco.* Elle étoit alors fort garnie de Prêtres, Freres servants & Sœurs. Lagny, Pompone, Montevrain, Checy, Chantelou, Conches, Gouverne, S. Thibaud pouvoient y envoyer leurs malades : aussi avoit-elle un revenu considérable, tant à Lagny, qu'à saint Même, à Fontenet en Parisis.

Le Château de Pompone est situé sur la gauche du chemin qui mene à Lagny ; il a en perspective cette Ville avec de charmans vallons. Les avenues sont remarquables par leur nombre & leur beauté. Il y a peu de Terres dont nous connoissions les Seigneurs depuis un tems si reculé. Sous le regne de Louis VI Hugues de Pompone Seigneur de Crecy en Brie, se rendit fameux par ses entreprises.
Nang. ad an. 1114. Guillaume de Nangis le représente à l'an 1114 comme un Pirate qui arrêtoit les batteaux de la Marne chargées de provisions pour Paris, & faisoit conduire à Gournay toutes ses prises. Le Roi s'empara du Château de Gournay
Hist. Latiniac. ms. & le confia aux Garlandes. Renaud Sieur de Pompone est nommé comme témoin dans un titre de l'Abbaye de Lagny de l'an 1152. Le même Renaud fut l'un des Seigneurs que le
Duchêne T. IV. pag. 585. Comte de Meulan produisit au Roi Louis-le-Jeune à Paris l'an 1157, pour promettre par serment en son nom qu'il ne feroit pas servir
Cod. ms. D. Cancellarii Franc. contre lui sa terre de Gournay. Quelques extraits des titres de l'Abbaye de Chaalis, rapportent vers l'an 1150 ou 1160 la donation que fit à ce Monastere un Radulphe de Pompone, d'un bien situé *in territorio Commelensi*; territoire qu'on dit être au Diocèse de Beauvais : mais peut-être le titre n'a-t-il que la lettre initiale R que le copiste aura rempli par *Radulfus* au lieu de *Renaudus*. Un Jean de

pone fut presque contemporain de Re-
: un peu après l'an 1192 il quitta ses
ntions sur l'Eglise de saint André de
le, & il en fit transport à l'Abbaye de ce
du tems de l'Abbesse Ameline. Voulant
prier Dieu pour l'ame de Thibaud de
ande, qui peut-être étoit son parent, il
a pour cela en 1200 aux Chanoines Ré-
rs de Livry, chez lesquels Thibaud étoit
mé, des terres situées proche Brou.
istoire de saint Denis rapporte à l'an 1216
mise que Renaud Seigneur de Pompone
eric de Ver firent des droits qu'ils pre-
nt sur les dixmes de cette Abbaye: Re-
avoit apparemment survécu à Jean. Ce
disoit avoir droit d'exiger du Cenier de
Denis, consistoit en cinq muids de grain
dixme du village de saint Leger proche
baye de saint Denis, à cause d'un fief à
advenu par sa femme. Un Hugues de
npone Chevalier, fut aussi très-célebre
s le même-tems que Renaud. Milon de
nteuil Prevôt de l'Eglise de Reims, le qua-
son beau-frere dans un acte de l'an 1211,
lequel il reconnoît que la terre de saint
main en Brie dont Hugues lui a donné la
sance durant sa vie, releve de Blanche
ntesse de Champagne. Le même Hugues
it aussi dans des titres de Chaalis des an-
1211 & 1213, & dans le Cartulaire de
: Denis à l'an 1225, où il se reconnoit
me lige de l'Abbé pour ce qu'il possede
illeneuve. Enfin parmi les Chevaliers de
hâtellenie de Dammartin, qui tenoient
s fiefs du Roi, est marqué Hugues de
npone. Le même Hugues avec sa femme
ie, avoit accordé à l'Abbaye de Livry
t arpens de terre en sa censive. On voit
un titre de cette Abbaye, qu'en 1241 il

Gall. chri. nov. col. 561.

Chartul. Livriac. fol. 1.

Felibien p. 230.

*Gall. Ch. Cangii voc: Cen*ator.

Traité des Fiefs de Chant. le Fevre. Preuv. p. 43.

Portef. Gaignieres 204. p. 283. 294.

Chartul. S. Dion. Regium p. 223.

Cod. Putean. ms. 635. copié d'un plus ancien.

étoit décédé : on y lit qu'une partie de la dixme de Montfermeil étoit mouvante du fief possedé par ses héritiers. Un titre de Chaalis de l'an 1254, nomme deux de ses héritiers; sçavoir, Renaud de Pompone & Hugues ses enfans : mais il eut aussi un troisiéme fils appellé Nicolas dans les mêmes archives, aux années 1248 & 1254. Un acte de 1251 le qualifie Seigneur de Ver : *Nicolaus de Pomponia Dominus de Ver*, & ses armoiries y sont figurées singulierement dans le sceau.

Chartul. Livriac. art. Eremitarum fol. 4. Portef. Gaignieres 204. p. 294. Ibid. p. 67. 294.

Dans des titres de l'Abbaye du Jard de l'an 1250, son nom est ainsi exprimé : *Colasius de Pomponia armiger*. A l'an 1258 *Dominus Colardus Miles Dominus de Pomponia*, & à l'an 1270 où il est nommé *Nicolaus de Pompone Miles*. On lit qu'Adelaïse sa femme s'étoit faite Religieuse à Farmoutier. La terre de Pompone étoit advenue vers ces tems à Hugues frere de Nicolas : mais dès avant l'an 1275, il l'avoit aliénée en tout ou en partie à Marie d'Aulnay, laquelle dans l'hommage qu'elle en fit à Etienne Tempier Evêque de Paris, déclare l'avoir achetée de lui, & que son hommage est pour les arriere-fiefs. L'Abbaye de Chelle fit son opposition, mais on ne voulut point permettre que ce Monastere jouit de cette Seigneurie. Hugues qui étoit porté à vendre aussi-bien qu'Odeline son épouse, aliéna depuis à Marguerite Abbesse de Chelle, plusieurs droits qu'il avoit à Chelle même dans le canton appellé le fief de Pompone, tels que le droit de roüage, de péage & de Justice. Et l'Evêque de Paris nommé Ranulphe en accorda l'an 1266 Lettres d'amortissement, se retenant tout ressort dans ce territoire & dans les arriere-fiefs. Le droit de 320 chandelles de cire que lui devoient les maisons & autres héritages du même canton,

Portef. Gaignieres 211. p. 180. 226 227.

Chartul. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 141. Gall. chr. nova Tom. 7. col. 112.

Chart. maj. Ep. fol. 91.

y avoit été compris. L'Evêque se disoit *Tiers-Seigneur*. Le dernier de ces Chevaliers du nom de Pompone que je trouve dans le cours de ce siécle, est Renaud de Pompone qualifié Chevalier Sire de Tieu sous Dammartin à l'an 1281. C'est dans un livre de Chaalis. J'ai attendu que j'eusse fait mention de ce dernier Renaud, pour parler du Roman de Thibaud de Marly écrit en vers. Voici ce que Fauchet a extrait de ce Roman concernant l'un des Renaud de Pompone :

Portef. Gaignieres 204. p. 210.

Des anciens Poëtes François p. 95.

La mort acconsient tous les vieux & les puisnez :
Les riches & les pauvres n'en iert nus deportez.
Dans Renaut de Pompone qui mout fut alozez
Par le coup d'un garçon fut son pere aterez.

Ces deux derniers vers disent clairement que le pere de Renaud de Pompone avoit été tué par un garçon, mais cela ne peut gueres être attribué qu'au pere de l'un des deux Renauds nommés ci-dessus les premiers, d'autant plus qu'il faut entendre par ce Renaud un Chevalier qui fut comblé de louanges durant sa vie, & qu'il faut que le fait soit antérieur à la composition du Roman ; car je crois ce pieux Roman composé par Thibaud de Marly, qui se fit religieux de l'Ordre de Citeaux vers l'an 1226, & mourut en odeur de sainteté Abbé des Vaux de Sarnay, l'an 1247.

L'une des branches des anciens Chevaliers de Pompone se perpétua dans les Seigneurs de Ver, qui est une Terre contiguë. Il faut voir ce que j'en dis en parlant de Ver.

Pour reprendre la suite des Seigneurs de Pompone, je reviens au commencement du quatorziéme siécle, & j'y trouve Jean Seigneur & Jeanne sa femme, vendant le droit

Tab. sancti Magl. sur les Charniers n. 5.

de péage tenu du Roi qu'ils avoient eu par échange à Moret, sur les torines passant en l'eau de Seine & de Louain. La fille de ce Jean avoit épousé Francois Cassinel fils aîné de Guillaume mort en 1340: François devenu par son mariage Seigneur de Pompone, eut plusieurs enfans : l'aîné nommé Guillaume, lui succeda dans les Seigneuries de Pompone & de Ver, & plaidoit en cette qualité l'an 1363 contre Isabeau de Soisy, qui se disoit aussi Dame de Pompone. Un second Guillaume Cassinel, fils apparemment du précédent, jouissoit des mêmes terres en 1405; on lit que Catherine Cassinel sa fille, Dominiquaine à Poissy, eut une pension de vingt livres sur la terre de Pompone. Ces Cassinels continuerent de posseder cette Terre, jusques sous le regne de Louis XI ou environ. Il est marqué dans un compte de l'an 1470, qu'elle étoit tenue alors entre les mains du Roi. Ce Prince en gratifia apparemment quelqu'un de ses Officiers, & vraisemblablement le Sieur Martin Courtin dont on a vu l'épitaphe ci-dessus, lequel vécut jusqu'en 1516. Il est qualifié Seigneur de Pompone dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510. Sa femme Isabeau de Thumery étoit morte dès le 8 Mars 1505. Elle fut inhumée à saint Gervais de Paris, en la Chapelle de S. Pierre. Louis Courtin leur fils Conseiller au Parlement, jouit après eux de la Seigneurie de Pompone, & mourut en 1530. Marie sa fille porta en mariage cette Seigneurie à Nicolas de Hacqueville reçu Conseiller au Parlement en 1544 : d'où il arriva que plusieurs du nom de Hacqueville furent consécutivement Seigneurs de Pompone (*a*), & qu'un Nicolas de

Hist. de la M. de Chastillon p. 443.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 40. 41 & 42.

Sauval Antiq. de Paris T. 3. p 396.

Collection des Epitaph. de Paris en la Bibl. du Roi.

Eloge des Conf. au Parlem. p. 66.

(*a*) On lit dans le Supplément de Moreri à la lettre G, pag. 76 & dans M. Piganiol Tom. 5, p. 223,

Hacqueville en conservoit encore le titre en 1619. Mais au moins dès l'an 1610 cette Terre appartenoit à M. le Fevre de la Boderie, Ambassadeur de France en Angleterre : puisque dans cette même année elle fut assurée à M. Robert Arnaud Seigneur d'Andilly, par son contrat de mariage avec Catherine de la Boderie fille de cet Ambassadeur. Ce même Arnaud d'Andilly parle dans ses Mémoires, de l'irruption que firent les soldats lors des guerres civiles de 1649 & 1652, dans son cabinet à Pompone, d'où ils emporterent plusieurs piéces rares. Vigneul Marville observe que ce Sçavant se retirant quelquefois en cette Terre, y prenoit plaisir à cultiver lui-même des arbres par maniere de délassement. Il mourut en 1674. M. le Maître de Sacy qui étoit son neveu & qui est aussi très-connu par ses ouvrages, vint passer au Château de Pompone les dernieres années de sa vie, & y décéda le 4 Janvier 1684.

Perm. de chap. don. 7. Sept.

Mém. d'Andilly Part. 1. p. 23.

Vign. T. 1. p. 40 & 402.

Baillet, Eloge des Illustres.

Simon Arnaud ce célébre Ministre d'Etat, fils de Robert Arnaud Seigneur d'Andilly, étant devenu possesseur de cette Terre, l'a fit ériger en Marquisat, & rendit par sa réputation le nom de Pompone plus mémorable qu'il n'avoit jamais été. Il est inutile de rien ajouter à ce que dit son épitaphe rapportée ci-dessus. Il n'y avoit que deux ans qu'il étoit décédé, lorsque Catherine l'Advocat sa veuve fonda un Chapelain pour la Chapelle du Château du titre de Notre-Dame, ou pour celle de même nom dans l'Eglise Paroissiale, le chargeant d'y faire l'Ecole & de porter le surplis, si le Curé le vouloit. L'acte fut passé à Pompone le 31 Décembre 1701, puis con-

qu'en 1569 un Pierre Graffin étoit Seigneur de Pompone. Je crois qu'on a voulu dire de Bonbon Village dans la Brie proche Mormant.

Reg. Archi. p. Par. firmé par le Cardinal de Noailles. En 1710, après la destruction de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, le Marquis de Pompone fils de Simon, obtint que les ossemens de Robert Arnaud d'Andilly son ayeul & d'autres de la même famille qui y étoient inhumés, fussent transportés dans l'Eglise de Pompone. Il n'étoit resté de son mariage avec Constance de Harville de Palaiseau, qu'une fille qui épousa en 1715 Joachim Rouault Marquis de Cayeux & depuis de Gamaches, d'où sont sortis des héritiers de la terre de Pompone.

Ibid. 29 Aug. 1710.

Entre les événemens qui ont fait faire mention de Pompone par les anciens Historiens du Royaume, il n'en est pas de plus remarquable que celui de la résidence que le Roi Louis-le-Gros y fit durant l'année 1121. Il étoit alors en guerre contre Thibaud Comte de Champagne & de Brie. Il essaya d'entrer dans Lagny, mais n'ayant pu y réussir, Suger dit en sa vie qu'il tourna ses armes du côté de l'agréable prairie qui s'étend vers Pompone, & qu'à sa présence toutes les troupes de Thibaud prirent la fuite. Il reste une Charte que ce Prince fit expédier en ce lieu, concernant une donation faite aux Religieux du Prieuré de Notre-Dame des Champs à Paris, laquelle finit en ces termes : *Actum apud Pomponium publicè anno Inc. Verbi Mc XXI.*

Duchêne T. 4. p. 301.

Sauval Antiq. de Paris T. 3. Preuves pag. 7. *Ex Chart. B M. Camp.*

L'autre événement est rapporté par le continuateur de la chronique de Guillaume de Nangis. En voici les termes traduits du latin de l'Ecrivain contemporain. « Vers la fin de » l'année 1320, dit-il, il y eut au Diocèse » de Paris dans un village appellé Pompone, » un enfant de huit ans ou environ qu'on as» suroit guérir les malades par sa seule pa» role ; en sorte qu'un grand nombre de ma» lades accouroient à lui de divers endroits;

Spicileg. in fol. Tom. 3. p. 92. col. 2.

» & entre autres, si c'étoit une personne » tourmentée de fiévre qui venoit à lui, il lui » ordonnoit de manger des pois ou de l'an- » guille, ou d'autres semblables mets qu'on » sçait être tout-à-fait contraires à la santé. » L'Evêque de Paris * & les Sçavans y ayant » fait attention, le méprisérent tout d'abord » avec ses remedes & ses prophéties. Mais » ensuite le Prélat ayant vu évidemment que » tout ce que cet enfant faisoit étoit supersti- » tieux & fou, fit venir le pere & la mere » avec l'enfant, défendit aux parens sous pei- » ne d'être excommuniés, de permettre à » leur fils de faire de telles choses, & il don- » na un Mandement portant défense à tous » ses Diocésains, sous peine d'anathême, de » recourir à cet enfant pour recouvrer la » santé. »

* C'étoit alors Hugue de Besançon

Les Historiens du siége de Paris par Henri IV, ont écrit que sur la fin de ce siége les Espagnols ses ennemis étoient couverts & retranchés au village de Pompone près Lagny, sous la conduite du Duc de Parme. Il est aussi fait mention du village de Pompone dans les Registres du Parlement les plus anciens. Dans ceux de la Chandeleur de l'an 1261, il est dit quelque chose du bien que l'Abbaye de Royaumont y possédoit. Dans ceux de la Toussaint 1272, on voit le Maire & la Commune de Pompone (*Pomponii*) représenter qu'il n'étoient pas tenus de rien fournir au Roi pour son armée, par la raison que le Comte de Saint-Pol leur nouveau Seigneur leur avoit accordé par Charte qu'ils ne fussent aucunement obligés de se trouver en aucune expédition militaire. Le Parlement après avoir vu leur Charte, fit réponse que le Comte n'avoit pu les exempter de servir le Roi, & ils furent condamnés à l'amende.

De la Barre Hist. de Paris p. 259.

COUVENT DES AUGUSTINS.

Ce Couvent quoique très-voisin de la ville de Lagny, puisqu'il est presque au bout de la sortie du pont, est cependant sur le territoire de Pompone qui s'étend jusques-là. Ce fut en 1328 que les Ermites de saint Augustin de Paris traiterent pour leur fondation en ce lieu. L'acte, dont il n'y a qu'un fragment donné au Public par Jacques Petit parmi ses monumens Ecclésiastiques, après le Pénitentiel de Théodore de Cantorbery, page 501, dit que ce furent des Bourgeois qui les admirent en ce lieu appellé La Motte, moyennant le serment que leur Procureur fit sur les saints Evangiles, que les Religieux prieroient pour les Bourgeois, leurs parens & bienfaicteurs tant vivans que défunts ; sans quoi la donation resteroit nulle. L'Editeur qui avoit vu l'acte en entier, ne marque point s'il s'agit des seuls Bourgeois de Pompone demeurans au bout du pont de Lagny ; ou si ceux de Torigny qui aboutissent au même lieu y contribuerent pareillement, & même ceux de Lagny.

L'Eglise de ces Religieux peut absolument être la même que celle qui fut construite au quatorziéme siécle. La Réforme des Augustins de la Province de Bourges y a été introduite au siécle dernier ; de sorte qu'ils sont de l'espece de ceux qu'on appelle à Paris les Augustins de la Reine Marguerite, & qui sont au fauxbourg saint Germain. Je n'ai trouvé mention d'eux qu'une seule fois dans les Registres de l'Archevêché ; sçavoir, lorsqu'ils obtinrent la permission de remettre l'office de la Dédicace de leur Eglise au troisiéme Dimanche du mois d'Octobre. Par un Arrêt du Parlement donné le 25 Janvier 1669, où ils sont dits compris dans la Paroisse de Pompone,

Reg. 1661. 25 Jul.

ces Religieux sont autorisés à enterrer chez eux ceux qui y éliront leur sépulture ; à condition que les Curés leveront le corps, le conduiront à la Paroisse, soit de Pompone, soit de Torigny, puis le reporteront à l'Eglise des Augustins. Défense aux Augustins de lever les corps aux maisons. Jean Dimbert étoit alors Curé de Pompone & Jacques Sertier Curé de Torigny.

Code des Curés T. 3. p. 201. Journ. des Aud. T. 3. l. 8. ch. 1.

TORIGNY.

IL ne faut point chercher d'autre origine au nom de Torigny, que celle que M. de Valois a proposée dans sa Notice des Gaules. Tous les lieux dits Torigny ou Torigné, tirent leur dénomination de quelque ancien Romain-Gaulois appellé Taurin. Ce nom étoit fort commun parmi les anciens habitans des Gaules, & si l'on écrit aujourd'hui Torigny au lieu de Taurigny, c'est un effet de l'usage de la langue vulgaire qui change en *o* la diphtongue *au*, de même qu'on le fait dans les mots Orleans, Omer, Ouën, &c. Il est certain qu'avant la premiere formation du langage François, lorsqu'on vouloit exprimer dans un acte le village de Torigny, on écrivoit *Tauriniacum*. Les preuves que j'en apporterai serviront en même-tems à marquer l'antiquité de ce lieu.

Ermentrude riche Dame du septiéme siécle, voulant favoriser l'Abbaye de Chelle, fondée de son tems, dicta au Notaire qui le recevoit, qu'elle vouloit qu'on donnât à la Basilique de S. Georges de Chelle, une piéce de vigne appellée *pedatura* située à Torigny : *Vinea pedatura una sita Tauriniaco*. L'Abbaye des Dames Bénédictines de Morienval au Dio-

Liturg. Gallic. p. 462. Supplem. ad Diplomat. p. 462.

cèse de Soissons, avoit un revenu plus considérable dans le même village de Torigny, par donation du Roi Charles-le-Chauve. Il leur avoit donné six meiz en ce lieu, *sex mansos in villa Tauriniaca*. La Charte de Charles-le-Simple qui leur confirme ce bien, désigne Torigny comme situé *in pago Meldensi super Maternam flumen*, c'est-à-dire, que ce Village étoit consideré compris dans les limites du pays Meldois entant que confinant avec le Parisis : probablement ces six familles habitoient sur le bout de la Paroisse de Dammard en approchant de Carnetin ; ce qui faisoit qu'on pouvoit les regarder comme situées autant sur le Meldois ou Mulcien, que sur le Parisis. Ces deux titres, dont l'un est d'environ l'an 780 de Jesus-Christ, l'autre d'environ l'an 900, suffisent pour marquer l'ancienneté de Torigny. Je dis en parlant de Dammard, que c'est un démembrement de cette Paroisse.

Annal. Benedict. Tom. VI. p. 642.

Torigny voisin de Lagny à six lieues de Paris, est situé sur une petite côte qui borde la riviere de Marne vers le septentrion. Son territoire s'étend jusqu'au bout du pont de Lagny, en sorte que les maisons qui sont à droite en sortant du pont sont de la Paroisse de Torigny, & même les moulins du pont. Ce lieu n'est point du Doyenné de Lagny, comme Du Breul l'a cru dans son Catalogue des Paroisses du Diocèse de Paris, mais du Doyenné de Chelle. La riviere de Marne fait la séparation de ces deux Doyennés. Le Pelletier a fait dans son Pouillé une faute encore moins pardonnable, lorsqu'il l'a placé dans le Doyenné de Châteaufort. La Cure de ce lieu est à la pleine collation de l'Ordinaire, ainsi que le Pouillé du treiziéme siécle & les suivans l'ont toujours marqué. L'Eglise est sous le

titre de S. Martin. L'ancienne avoit été dédiée au mois de Septembre 1549, par Charles Evêque de Megare, qui y bénit cinq Autels. Elle est rebâtie à neuf depuis peu en forme de grande Chapelle. La permission de faire l'office en la Chapelle de la Magdelene sur le territoire de la même Paroisse, est du 7 Septembre 1722. Cette Eglise n'a d'apparence que par la tour & le clocher en pavillon couvert d'ardoise, placé au côté gauche du portail. L'Abbé Chastelain a remarqué dans son bimestre de Martyrologe avec notes, qu'on y honore spécialement saint Guignefort. On n'y voit aucune tombe ni épitaphe. Il y a sur le territoire de cette Paroisse sur le bord des vignes du côté de l'orient d'été, une Chapelle très-ancienne du titre de Notre-Dame. Les Religieux de Lagny disent qu'elle leur a été donnée par un nommé Adelelme l'un de leurs bienfaicteurs. On lit dans l'Histoire manuscrite de cette Abbaye, que lorsque la Dédicace de l'Eglise de Lagny eut été faite par Odon de Sully Evêque de Paris l'an 1195, *Gaucher Seigneur de Montjay mit sur l'autel une feuille où étoient écrits* tous les biens appartenant à cette Chapelle, en présence de Raoul Chevalier de Bucy, accompagné de Pierre & Adam ses fils. C'étoit alors une des manieres de donner l'investiture. Cette Chapelle est appellée Notre-Dame de Haut-Soleil, sans qu'on en sçache la raison : elle est parallele à l'Eglise Paroissiale dont elle est fort peu éloignée & un peu plus haut sur le côteau. Le chœur par sa voûte & ses supports paroit être du treiziéme siécle. On y vient en pélerinage pour la fiévre. La Paroisse y va quelquefois en Procession. Il y a une fontaine au-dessus de cette Chapelle.

Reg. Ep. Par.

Au xv Février p. 657.

Le territoire de Torigny est presque entie-

rement en vignes, dont l'aspect est vers le midi & qui sont situées sur une pente douce vers le rivage droit de la Marne. Dans l'énumération des Elections du Royaume, cette Paroisse est ainsi enregistrée : *Torigny & les Fourneaux* 119 *feux*. Les mêmes mots se trouvent au rôle des Tailles. Mais Torigny a été oubliée dans le Dictionnaire Universel des Paroisses de la France.

Il ne s'est présenté à mes recherches d'anciens Seigneurs de Torigny, que Dame Marie de Paillard fille de Philbert de Paillard Président au Parlement de Paris, sous le regne de Charles V. Ensuite je vois que cette Terre étoit tombée dans la Maison d'Orgemont, originaire de Lagny. Pierre d'Orgemont rendit à l'Evêque de Paris au quinziéme siécle, hommage de ce qu'il tenoit de lui en fief; puis le 11 Mars 1478, Guillaume de Montmorency fils de Jean & de Marguerite d'Orgemont, en fit hommage à l'Evêque de Paris au nom de sa mere. Dix ans après on trouve que cet Evêque accorda souffrance à Guillaume du Broillat Ecuyer, pour le même hommage. Ce dernier Seigneur étant décédé cette année 1488, la même souffrance fut accordée au curateur des mineurs, appellé Artus de Vaudray Seigneur de Moncy & Saint Salle, Chambellan du Roi. Dans cet acte Guillaume est dit avoir possédé outre Torigny, les Seigneuries de Ladouville, Lizy sur Ourc & saint Jean des deux Jumeaux. Enfin l'Evêque de Paris accorda encore souffrance au mois de Mars 1494, aux enfans de Guillaume du Brouillat pour les Seigneuries de Torigny & Montjay auxquelles ils prétendoient. Les Srs du Brouillat étoient encore Seigneurs de Torigny quatre-vingt ans après. Je lis que le 8 Janvier 1575, à la priere de Louise d'Orge-

Hist. des Présidens p. 10.

Invent. Ep. Par.

Reg. Ep. Par.

Ibid. 25 *Févr.* 1488.

Ibid.

mont, veuve de Louis du Brouillat Chevalier des Ordres du Roi, Seigneur de Montjay & de Torigny, & à celle des habitans, l'Evêque de Paris permet de transférer le cimetiere de la Paroisse dans un lieu plus commode, d'en faire bénir un autre par Henri le Maignen Evêque de Digne, de ne prendre de l'ancien que pour faire le grand chemin & en tirant les corps, & de fermer le reste. Ibid.

Dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, parurent en qualité de Seigneurs de Torigny François d'Angennes & Louis d'Agoust Comte de Saulx. Le premier en avoit fait hommage la même année le 6 Janvier à l'Evêque de Paris, a cause de Magdelene de Brouillat sa femme. La Maison de Gêvres possede Torigny depuis long-tems. L'Abbaye de Châlis y a un fief, & pareillement M. Martin de Fontaines. En 1706 la Seigneurie étoit possédée par Anne Magdelene Potier Marquise de Blerencourt de la Maison des Ducs de Gêvres, & avant elle par Marie Potier aussi Dame de Blerencourt, de Montjay, &c. Dans ces derniers tems cette Seigneurie continue d'être dans la même Maison de Gêvres. Tab. Par.

On m'a assuré que les Templiers ont eu du bien sur cette Paroisse, Ce qui est sûr, est que les Religieux de Chaalis, Ordre de Citeaux, Diocèse de Senlis y ont depuis six cens ans un clos de vignes de quatorze arpens, où l'on recueille d'excellent vin blanc. Garin Seigneur de Clacei ayant réclamé en 1174 contre la vente qu'il leur avoit fait des vignes qu'il avoit sur le territoire de Torigny, Raoul Comte de Soissons & Adelaïde son épouse, leur transporterent les vignes de Raoul *de Grassia* avec une maison, moyennant un certain échange & une légere somme, en se ré- Portef. Gaignieres p. 325. & 312.

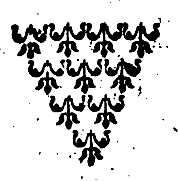
servant une redevance de huit soumes (ou charges) de vin, cinq de blanc & trois de vermeil; mais en 1259 Eudes fils du Duc de Bourgogne, Comte de Nevers, & Mathilde sa femme, les quitterent de cette redevance. Dès l'an 1175 Alexandre III avoit confirmé à ces mêmes Religieux la maison & les vignes dont il s'agit: *Domum etiam & omnes vineas quas habetis apud Torengniacum.*

Cod. ms. Caroli loci.

Dans les miracles arrivés au tombeau de saint Louis, desquels Frere Guillaume de l'Ordre de saint François écrivit le détail vers l'an 1282, il y en a un qui arriva au mois de Juin 1275, sur Jean de Lagny dit Dammart Prêtre & Curé de Torigny proche Lagny.

Vita S. Ludovici apud Bolland. 25 Aug. p. 655.

La Chapelle de la Magdelene située sur cette Paroisse en tirant vers Lagny, n'a été détruite que depuis l'an 1740, en conséquence d'une Ordonnance de M. de Vintimille. C'étoit une espece de Succursale qui avoit toujours appartenu au Curé de Torigny. Un Bourgeois de Paris en a acheté le fond pour aggrandir sa maison & son jardin.



DAMMARD

DAMMMARD
DÉMEMBRÉ DE TORIGNY.

SAint Medard Evêque de Noyon, est un des saints Evêques de France auxquels nos Rois de la premiere & seconde race ont porté le plus de dévotion. Aussi le Diocèse de Paris a-t-il un grand nombre d'Eglises sous son invocation, les Evêques n'ayant gueres manqué de se conformer aux pieuses vues de leurs Princes, & celle de ce Village est une de ces Eglises. Dam-Mard est comme qui diroit Saint-Mard, car Dam & Dom viennent de *Domnus*, & Saint-Mard est une abbréviation de saint Medard. Ainsi Dam-Mard est en latin *Domnus Medardus*.

On ignore quel nom pouvoit avoir le terrein qui forme la Paroisse de Dammard, avant que celui du saint Evêque lui fût donné. Il y a toute apparence que c'étoit Torigny qui s'étendoit jusques dans ce canton là, & terminoit le Diocèse de Paris sur une partie du pays Meldois : ensuite la fécondité du terroir aura augmenté le nombre des habitans ; ce qui a donné origne à l'établissement de cette nouvelle Paroisse.

L'Eglise de ce lieu, don le saint Patron donne le nom au Village, a un chœur fort bas, de structure du treiziéme siécle : il a été regratté nouvellement : les collateraux sont plus récens. La nef est comme la plupart des autres, assez peu solidement construite. La tour du clocher a été abbaissée depuis vingt ans ou environ. Outre saint Medard, on honore particuliérement saint Vincent, parce que c'est un pays de vignes ; & même ceux

qui ont eu soin de la fonte de l'aigle du chœur, ont imaginé de représenter cet oiseau grimpé sur la figure d'un tonneau de cuivre. La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris. Elle est en ce rang au Catalogue du Pouillé du treiziéme siécle, mais par addition d'une main qui n'est que du commencement du siécle suivant : car elle s'y trouve de la premiere main à l'article du Doyenné de Montreuil, intitulé *De Hermeriis*. Ainsi ce ne fut que vers l'an 1300 que l'Abbé de la même Abbaye d'Hermieres cessa d'en avoir la présentation. Il y avoit certainement en ce lieu un Curé séculier en titre au quinziéme siécle. On voit à Paris dans la Chapelle de l'Archevêché, une tombe sur laquelle est gravé que dessous repose *Petrus de Rus quondam Curatus de Domno-Medardo & Sigillifer Curiæ Parisiensis*. Il y est dit décédé en M. CCC . . . Les Pouillés des quinziéme & seiziéme siécles, de 1626 & 1648, assignent pareillement à l'Evêque la pleine disposition de cette Cure. M. de Valois n'a pas laissé que d'écrire que Dammard est remarquable par son Prieuré appartenant à l'Abbé d'Hermieres : *Cellâ suâ ad Abbatem Hermeriarum pertinente insignis*. En effet le Catalogue des Prieurés dits du Doyenné de Chelle, qui est à la fin du Pouillé Parisien du treiziéme siécle, marque *Prioratus de Domno Medardo*.

Notit. Gall. p. 417. col. 1.

Les habitans de ce lieu sont vignerons pour la plupart, le terrein s'étant trouvé propre à la vigne, soit par la qualité du sol, soit par l'exposition vers le midi, secondée du voisinage de la Marne qui passe au bas du même côté. On a compté 106 feux en cette Paroisse lors du dénombrement de l'Election de Paris : & le nombre des habitans montoit à 586, suivant le calcul du Dictionnaire Universel du

Royaume. Mademoiselle Du Noyer Dame du clocher, étoit ci-devant usufruitiere de cette Terre. Maintenant c'est M. de Stainel. Mais différentes Eglises y ont aussi leurs Seigneuries depuis plusieurs siécles.

Dammard appartient 1°. à l'Abbaye de Lagny; c'est un de ses anciens revenus. 2°. A M. de Vinterfeld & à ses neveux, Mrs de Bisenont. Avant M. de Vinterfeld c'étoit à M. du Noyer & avant lui à M. Groillard. Cette partie de Seigneurie est un bien engagiste du Roi. La troisiéme partie Seigneuriale appartient au Chapitre de Notre-Dame, qui a les dixmes.

Le Chapitre de Notre-Dame de Paris qui avoit des droits à Brie Comte-Robert, en fit une échange l'an 1340 avec Jeanne veuve du Roi Charles-le-Bel, pour des droits de censive qu'elle avoit achetés à Dammard, à raison du denier quatorze. Cette Seigneurie sur le territoire de Dammard, produisoit par an à ce Chapitre dans le quinziéme siécle la somme de deux cens livres: en sorte qu'il s'est trouvé dans le cas d'une redevance envers le Curé, & un nouveau *Livre* a rappellé des reglemens faits par Arrêts en 1715 & 1716, sur le grain & le vin dus au Curé de Dammard pour ses gros.

Livre rouge du Châtelet, fol. 262.

Ex papyro Computorum XV sec.

Code des Curés T. 1. p. 328.

L'Abbaye de Lagny paroît avoir été celle qui a pu produire des titres plus anciens pour établir sa Seigneurie dans Dammard. On voit d'abord dans le Glossaire de Du Cange un fragment de titre par lequel le Comte de Brie remet à ce Monastere en 1206, le droit appellé *Messio* en latin qu'il avoit coutume d'y lever, & sur tous les Hôtes de saint Pierre de Lagny. Secondement, l'an 1260 saint Louis confirma par son consentement le don qu'un Chevalier avoit fait à cette Abbaye du fief

Gloss. Cang. voce Messio.

Reg. Parl. ant. f. 7.

[illegible] Le [illegible] Paris [illegible] les droits [illegible] Damm[illegible] indamnité [illegible] Arrêt du [illegible] ment de la Toussaint de 1286. Il y eut aussi le 12 Juillet 1323, un Arrêt de la même Co[illegible] qui adjugea à cette Abbaye la Justice [illegible] Dammard; & un autre du 7 Janvier s[illegible]ant, par lequel il fut dit que l'empêchem[illegible] fait par le Procureur du Roi aux Juges des Religieux de Lagny de visiter les mesures, sera ôté. Ces droits de l'Abbaye de Lagny étoient néanmoins limités. Les Religieux prétendirent dans ces mêmes tems avoir Justice sur une maison que les Prémontrés de l'Abbaye d'Hermieres y possédoient: mais Hugues de Crusy Prevôt de Paris jugea le 14 Mars 1326, que la haute & moyenne-Justice en cette Maison appartenoit au Roi, & la basse aux Religieux d'Hermieres. Cette Sentence du Châtelet fut sans de[illegible] ce qui fraya le chemin au traité que les deux Abbayes de Lagny & d'Hermieres passerent en 1336, au sujet de leurs censives en ce lieu. Mais dix ans après, l'Abbé de Lagny fut inquiété pour avoir trop entrepris à Dammard. Son Bailly fut assigné pour raison de la saisie du temporel de cet Abbé, à cause qu'il s'étoit approprié la haute-Justice de la moitié de ce Village, qui appartenoit au Roi. Vers l'an 1350 le Chapitre de Notre-Dame de Paris fut troublé dans la possession qu'il avoit de lever les dixmes sur les biens de l'Abbaye d'Hermieres situées à Dammard. Mais en 1354 l'opposant se désista au profit du même Chapitre. Vers la fin du siécle suivant, on vit une marque de l'attention des Officiers du Roi sur Dammard. Il est conservé des Lettres de Charles VIII du 27 Février 1491, par lesquelles ce Prince mandoit au Prevôt de Paris,

Reg. Parl.

Petit livre blanc du Châtelet p. 518.

Repertoire des titres du Châtelet, p. 518.

Livre vert neuf du Châtelet fol. 132.

Hist Monasterii Latiniaci manuscrip.

Gall. chr. T. 7. col. 503.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Liasse d'Accords d. M. Meslé.

de faire publier que les habitans de Dammard près Lagny étant en la haute-Justice du Roi, eussent à justifier des titres des héritages qu'ils possédoient, afin qu'on pût reconnoître ce qui avoit été usurpé sur le Roi & faire un nouveau Terrier ; & que son Receveur en fit recepte au compte du Domaine de Paris. On peut voir dans Sauval une espece de détail des droits Seigneuriaux du Roi sur Dammard, dont il fut passé reconnoissance en 1518. Par exemple, il y a terre & vigne sous la fontaine aux Bergers ; terres en Male espine ; terres sur la fontaine du vivier de Blay. Quelques feuillets après il est fait mention à l'an 1534, du Terrier de Dammard sur parchemin.

Livre bleu du Châtelet, fol. 27. Repert. p. 982. Antiq. de Paris, T. 3. pag. 601.

Ibid. pag. 617.

Les domaines que différentes Eglises ont eu à Dammard, n'ont point empêché qu'il n'y eût des Seigneurs laïques dans le même lieu. Un titre de l'Abbaye de Chaalis de l'an 1184, fait mention d'un Pierre de Dam-mehart. Gaucher de Châtillon Seigneur de Montjay, y avoit au commencement du treiziéme siécle des droits de Coutume ; mais en 1206 de l'avis de son épouse Elisabeth, il en fit remise aux habitans. Un Conseiller en l'Election de Paris nommé Guillaume Colombel, étoit Seigneur de cette Paroisse vers l'an 1450. Les Chartreux de Paris l'ont marqué au 4 Avril dans leur Nécrologe. C'est en effet le jour qu'il mourut l'an 1475, ainsi qu'on lit sur sa tombe de cuivre conservée aux Celestins de Paris, où il est qualifié Conseiller du Roi & Seigneur de Dammard lès Lagny-sur-Marne. Henri Roi d'Angleterre étant devenu maître de Paris en 1423, récompensa Maître Michel le Maçon, l'un de ceux qui y avoient fait entrer les gens du Duc de Bourgogne, en lui donnant des biens situés à Dammard & à Torigny, appartenans à Alexandre le Boursier,

Compte de la Prevôté. Sauval T. 3. p. 327.

qui étoit resté fidéle à Charles VII.

Reg. Archiep. Paris. orat dom. Il y a six vingt ans que Timoleon Billiad Contrôleur-Général, avoit sa maison de campagne à Dammard.

BROU,

Autrement VILLENEUVE AUX ASNES.

LEs plus Sçavans se sont trompés sur ce qni regarde ce lieu. M. de Valois a écrit qu'il est situé entre Mitry village du Diocèse de Meaux & Villepinte du Diocèse de Paris : en quoi l'on voit qu'il l'a confondu avec la Villette aux Asnes. M. Lancelot, dont j'ai vu les remarques manuscrites, croit que ce lieu est situé dans le petit pays d'Aunais, & que pour cette raison il faut l'écrire Villeneuve aux Aulnes. Cependant il avoue que le procès-verbal de la Coutume l'appelle Villeneuve aux Asnes. Ce qu'il y a de sûr, est que cette petite Paroisse n'est pas dans l'Aunois comme y sont Livry, Clichy & Sevran ; & que l'un de ses noms n'est pas Villeneuve aux Aulnes, mais Villeneuve aux Asnes. Je dis l'un de ses noms, parce qu'elle en a plusieurs. Les titres l'appellent Brou, & quelques Pouillés leur donnent le nom de *la Forêt*, pendant que d'autres l'appellent Villeneuve aux Asnes. Cette variété de noms est fondée sur ce que le territoire de cette Paroisse comprend un lieu situé dans les Bois dit anciennement La Forest, où il y avoit autrefois plusieurs maisons, & ou il n'y reste plus qu'un vieux Château en ruine appartenant à Madame de Pompone, & il y a six vingts ans à Jerôme de Sera Maitre des Requêtes (a), & de ce qu'il comprend aussi le

(a) La permission d'y célébrer en une Chapelle do-

lieu où les Religieux de la Trinité ont depuis plusieurs siécles une Ministrerie ou petite Maison de leur Ordre. Ce dernier fut nommé *Villeneuve* à cause de sa nouveauté, & surnommé *aux Asnes*, à cause que les Trinitaires qui y logeoient avoient un grand nombre de ces animaux, qui leur servoient de monture au treiziéme siécle, ainsi qu'on peut lire dans M. Du Cange & dans le Mercure de France. *Gloss. C voce Asi* Mercure France. 1739. pag. 114

Cette Paroisse, de quelque nom qu'on l'appelle, est située à une grande demie lieu de l'Abbaye de Chelle sur la route de Lagny, dans une plaine. Le dénombrement de l'Election de Paris y compte une quinzaine de feux, compris, selon ce qui y est dit, Villeneuve aux Asnes, Brou & Forest. Le Dictionnaire Universel n'admet point le nom de Brou, & compte dans toute la Paroisse de Villeneuve aux Asnes 74 habitans : ce qui revient à peu près au méme. Et c'est aussi l'état où cette Paroisse se trouve aujourd'hui.

Il y a beaucoup d'apparence que le nom de *Brou*, qui est le plus ancien, vient de *Brolium*, lequel a aussi formé celui de Breuil, par où l'on entendoit autrefois un petit bois. L'altération est fort ancienne, puisque dès l'an 1200 les titres latins n'appellent point ce lieu autrement que Brou. En cette année-là Jean de Pompone donna treize arpens de terre à défricher aux Religieux de Livry, *ad perticam de Oroer in Livreis de Brou*, pour le repos de l'ame de Thibaud de Garlande : dix ans après Mathilde Abbesse de Chelle passa un accord *super decimis terrarum de Brou*. Les Religieux de Livry quitterent cette dixme des terres de Brou, parce qu'elles étoient au dedans des limites de la dimerie de Chelle, en compensa- *Chart. Livriac. f* *Ibid.*

mestique accordée le 28 Février 16[illegible], le dix [illegible] sur la Paroisse de Brou.

i de quoi l'Abbesse leur donna la maison Ermites de Montfermeil. Enfin dans le lé Parisien de la fin du même siécle, ou n des Curés est ordinairement en latin, e-la est dite simplement *Bro*, que l'on nonce vraisemblablement Brou.

Dans ce Pouillé cette Cure de *Bro* est déclarée être à la présentation de l'Abbé *de Raracaria*, par où il faut entendre saint Martin au Bois, dit autrement Ruricourt au Diocèse de Beauvais. Cette Abbaye est depuis un tems considérable réunie au College des Jésuites de Paris. Il falloit que Forest fût une Cure différente, puisqu'elle est ajoutée au Catalogue de ce Pouillé des Curés du Doyenné de Montreuil, & cela d'une écriture d'environ 1300, parmi celles qui sont à la pleine collation Episcopale. Le Pouillé écrit vers 1450, contient la même chose sur la Forêt, & dit que Brou est à la nomination du Prieur de Veres. Alliot en son Pouillé de 1626, jette une grande confusion dans ces deux nominations. Il marque Brou à la nomination du Prieur de Veres, & Forest à celle de l'Abbé de Cluny; mais dans son édition de 1648, où il marque deux fois la Cure de Forest, il l'a met toujours à la pleine collation de l'Evêque, & une Chapelle située dans l'Eglise de Brou à la présentation du Prieur de Veres, que dans celui de 1626 il avoit dit être à la *Regist. Ep. Par.* collation de l'Ordinaire. Ce qu'il y a de sûr en tout cela, est que ces trois bénéfices ont été fort modiques, que Brou à la fin du quinziéme siécle & au commencement du suivant, étoit une Cure unie à celle de Veres, & qu'il n'en fut séparé que le 4 Décembre 1529, du consentement de l'Abbé de Ruricourt & du Curé de Veres. Néanmoins il fallut revenir à la réunion, & je trouve même

qu'encore

qu'encore en 1578 il y eût des provisions données le 8 Juillet du Prieuré Cure *S. Bauditii de Villa nova ad Asinos*, *Brou & Forest*, apres que l'année précédente il y avoit eu le 18 Mai collation de la Chapelle Chapellenie *SS. Bargeotti & Avertini* proche le Château de Forest, vacante par la mort de Frere Thomas la Mothe. On ne connoit aucunement saint Bergerot, a moins que ce ne soit saint Baudele.

Sans m'arrêter plus long-tems à ces différences des Pouillés, l'Eglise de Brou étoit quand je l'ai vue en 1738, un tres-petit bâtiment situé sur la liziere d'un bois & toute seule avec son cimetiere derriere. Elle étoit sous le titre de saint Baudele Martyr de Nîmes, le même qui est Patron de l'Eglise de Neuilly-sur-Marne. Ainsi on pourroit croire que le territoire ou est Brou, auroit été de la Paroisse de Neuilly avant que les bois eussent été coupés, ou bien que l'Abbaye de Chelle, qui est entre les deux Paroisses, a fourni des reliques du saint Martyr pour la dédicace des deux Eglises. On m'a dit alors dans le pays que le peuple ne s'assembloit dans cette Eglise que quatre fois l'an : le chœur appartenoit à l'Abbaye de Chelle, la moitié de la nef à M. de Pompone ; l'autre moitié au Seigneur du lieu, M. Feydeau de Brou, qui étoit alors Intendant de Strasbourg, & qui est présentement Conseiller d'Etat & Conseiller au Conseil Royal des Finances, que le reste de l'année la Chapelle des Mathurins, qui est à une portée de mousquet, a Villeneuve aux Asnes, servoit de Paroisse, quoiqu'elle même fût fort caduque ; & que la banniere & les livres y étoient conservés, que les maisons sont dans le voisinage & confinent au grand chemin du côté du septentrion. Le logis du Curé y étoit pareillement ; & l'on se propo-

Brou Villeneuve aux Asnes de M... Merc. J 1739. 1 p. 1141.

soit de bâtir la Paroisse en ce lieu. Lorsque la Forest étoit un hameau peuplé, l'Eglise de saint Baudele ainsi située, se trouvoit au milieu des habitans. Il y a dix ans il n'y avoit que le Château de Brou qui en étoit assez voisin. Depuis ce tems-là l'Eglise de saint Baudele a été rebâtie au bout méridional de l'étang du lieu, sur la route de Montfermeil, par M. Feydeau alors Intendant de Paris, dont les armes sont sur la porte qui regarde le nord-est. Le même Seigneur a fait faire une route à gauche du grand chemin, entre Brou & Chelle, & fait bâtir une grande hôtellerie à l'angle que forme la grande route & l'allée de Montfermeil.

Il ne s'est point présenté d'autres Seigneurs dans les recherches que j'ai faites, que Jeanne de Villevodé qualifiée Dame de Brou, dans une vente de bois qu'elle fit en 1319 à Pierre d'Orgemont Bourgeois de Lagny. Martin Courtin comparut à la Coutume de Paris en 1510, en qualité de Seigneur de Villeneuve aux Asnes. Il étoit Secretaire du Roi, & avoit épousé Isabelle de Thumery qui décéda en 1505. Leur sépulture est à Paris en l'Eglise de saint Gervais. Louis Courtin Conseiller au Parlement, posséda depuis la même Seigneurie, & mourut en 1530. Charles le Prevost Secrétaire du Roi, est qualifié Seigneur de Brou vers l'an 1570, dans une inscription que je rapporte à l'article de la Courtneuve près saint Denis. Marie Batlard Dame de Grandville sa veuve, est dite Dame de la Villeneuve aux Asnes, dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, aussi-bien que Pierre de Longueil. Denis Feydeau Conseiller d'Etat sous Louis XIII & Louis XIV, a rétabli cette Terre en étant devenu Seigneur. Le Château qui est situé au

Hist. des Grands Offic. Tom. VI. p. 337.

Collection des Epitaph. de Paris à la Bibl. du Roi.

Ibid.

bord ſeptentrional de l'étang, a été mis par Mrs Feydeau en l'état où il eſt. C'eſt toujours la même famille qui jouit de cette Terre.

La Maiſon des Mathurins de Villeneuve aux Aſnes eſt du treiziéme ſiécle, auquel eſt faite la fondation de cet Ordre. Dès l'an 1239 Anſel de Cuiry Chevalier, légua par ſon teſtament aux Freres de la ſainte Trinité de Villeneuve la ſomme de vingt ſols. Comme cette Maiſon eut beſoin de réforme ſous le regne de François I, il en fut fait mention dans les Regiſtres du Parlement au 16 Octobre 1535. Elle y eſt qualifiée *Adminiſtrerie de la Villeneuve aux Aſnes près Chelle*, & quelquefois d'Hôtel-Dieu. Il fut arrêté que le Général des Mathurins donneroit des Lettres de Vicariat au Prieur de ſaint Victor de Paris, pour réformer cette Hôtel-Dieu. Le rôle des décimes la reconnoît ſous ce ſimple titre: *Meniſtrerie de Villeneuve*, *Paroiſſe de Brou*, *Ordre des Mathurins*. L'Egliſe qu'on voit aujourd'hui ne paroît avoir été bâtie que depuis la réforme miſe dans cette Maiſon. Elle avoit ſervi dans le ſiécle préſent pendant quelque tems de Paroiſſe aux habitans de Brou & de la Villeneuve; mais depuis l'incendie de la ferme des Mathurins arrivé il y a quelques annnées, elle reſte délâbrée, & comme en ruine.

Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux, p. 162.



VILLEVAUDÉ,

Représentant les deux anciennes Paroisses d'Oroir & de Monjay.

A Mesure que les années s'écoulent, on pourroit perdre de vue les marques qui indiquent que Villevaudé est une Paroisse nouvelle, & qu'elle tient lieu de deux autres Paroisses, dont l'une s'appelloit Oroir, en latin *Oratorium*, & l'autre Montjay. C'est pourquoi j'ai cru que je devois m'y arrêter, & ne rien négliger de ce qui peut contribuer à éclaircir ce qui regarde ces trois lieux réunis, qui sont à la distance de cinq lieues & demie de Paris.

Villevaudé, à le prendre en particulier, consiste en peu de chose. L'Eglise est dans un vallon, toute seule avec la maison du Curé. Le Village est un peu éloigné de-là, vers le couchant. A l'orient de l'Eglise est une haute montagne appellée Montjay, sur laquelle est la célèbre tour de ce nom, avec plusieurs maisons qui forment le Village de Montjay, & une petite Eglise qui est Priorale & qui a servi autrefois de Paroisse aux habitans voisins. Dans la vallée au bas de Montjay du côté du midi, est un assez gros hameau appellé Bordeaux. Voilà ce qui compose aujourd'hui la Paroisse de Villevaudé, & en quoi consiste le troupeau dont le Curé de Villevaudé à la desserte : car dans les dénombremens civils, on ne connoît point Villevaudé seul. Celui de l'Election de Paris réduit l'article en ces termes & en cet ordre : *Montjay-Villevaudez & Bordeaux* 138 *feux*. Le même langage est suivi dans le rôle des tailles. Le Dictionnaire

Universel de la France marque en un seul mot *Montjay-Villevaudés*, sans nommer Bordeaux, & reconnoit en cette Paroisse 615 habitans. M. de Valois n'a pas connu Villevaudé : il n'en fait aucune mention dans sa Notice, pas même en parlant de Montjay, dont il traite assez au long. Le Pelletier auteur du Pouillé de Paris, ne l'a gueres connu, puisqu'il le place dans le Doyenné de Châteaufort. Not. G p. 426.

L'Eglise du lieu d'Orcir, dit aujourd'hui Villevaudé, est sous l'invocation de S. Marcel Pape, dont on fait la Fete le 16 Janvier. L'édifice qui subsiste, ne montre rien qui paroisse au-dessus de six vingts ou cent cinquante ans. On y voit seulement devant le lutrin des chantres la tombe d'un Seigneur qui paroit être d'environ l'an 1500. Saint Matthias y est pris pour un second Patron, parce que l'anniversaire de la Dédicace de cette Eglise se célébre le jour de sa Fête. Le Pape Eugene III confirmant en 1147 aux Prieurés de saint Martin des Champs & de Gournay, les Eglises de leur dépendance, spécifie dans sa bulle *Ecclesiam de Orcrii cum atrio & decima*. Thibaud Evêque de Paris donnant vers l'an 1150 des Lettres pour la même fin, marque *Ecclesiam de Orcrio cum decima*. Quelques années après il y eut des terres défrichées sur le territoire de cette Paroisse & sur la Seigneurie de Montjay : Guy Seigneur de Montjay avoit contesté la dixme de ces novales (*decimam ruptitium*) aux Religieux de Gournay possesseurs de l'Eglise : mais en 1166 il se désista de ses prétentions, en leur faveur. Dans le titre il y a *infra Parochiam de Horcor*. Le Pouillé du Diocèse de Paris redigé au treiziéme siécle & celui du quatorziéme, marquent cette Cure dans le nombre de celles auxquelles le

Hist. S. Martini 180. Ibid. 187. Preuve l'Histoire Montmo cy pag. 6

Prieur de Gournay présente, & l'appellent fort réguliérement *de Oratorio*. Alliot dans son édition du Pouillé de 1626, la nomme aussi *Cura de Oratorio*, mais ignorant que ce nom avoit été rendu par *Ororr* en langage vulgaire dès le treiziéme siécle, il l'appelle en françois la Cure de l'Oratoire, & il marque qu'elle est à la présentation du Prieur *de Oratorio* au lieu de dire *de Gornaïo*. L'édition donnée par le même Alliot en 1648, ne fait plus aucune mention d'Oratoire ni d'*Oratorium*, & ne spécifie que la Cure de Villevaudé, dont elle marque que la nomination est au Prieur de Gournay. Dom Marrier avoit publié dans l'intervalle de ces deux éditions, un état des bénéfices qui dépendent du Prieuré de Gournay. On y lit parmi les Cures : *Cura de Villevaude*, puis *Cura sancti Marcelli Papæ & Martyrii de Oratorio repositorii subtus Montem-Gaium*. Ce qui n'est pas non plus tout-à-fait exact, en ce que l'on voit qu'il donne comme deux Cures différentes, celle de Villevaudé & celle de saint Marcel d'Oroer, tandis que c'est la même. Au reste il n'est pas le premier qui ait appellé cette Cure *Oratorium repositorii*, qui est le même nom que porte une Paroisse du Diocèse de Sens sur la route de Paris à Provins, dite Ozoir-le-repos. J'ai vu des provisions de cette Cure par Etienne durant tout l'espace du seiziéme siécle, où elle est désignée de même : l'une de 1521 30 Mai, ajoute qu'elle est sous le titre *S. Marcelli Papæ & Martyris*. Ce n'est qu'à l'an 1551 que je commence à la trouver appellé *de Oratorio repositorii alias de Villevaude*. A l'égard du mot *repositorium*, on a dans Nelle la reposte du Diocèse de Troyes, & dans Ouzoir le repos de celui de Sens, dits en latin quelquefois dans les titres *Nigella abscondita* & *Oratorium*

Hist. sancti Martini pag. 284. Elle parut en 1637.

absconditum : deux exemples que le terme de repoît, & de repostoir peut signifier quelquefois cacher. On peut dire qu'en ce sens l'Oratoire de S. Marcel étoit un Oratoire caché dans un enfoncement ; a moins qu'on n'aime mieux reconnoître que *repositorium* signifieroit-la un cimetiere, ou au moins un sépulcre : ou enfin dire simplement que le mot latin a signifié *un reposoir*, un lieu où l'on s'arrête : mais en ce dernier sens on ne voit pas pour qui cet endroit auroit été un lieu de station, si ce n'est pour les chasseurs, vu qu'il est éloigné de toutes les grandes routes. Je n'ai plus qu'une petite remarque a faire sur la Paroisse d'Oroir, apres quoi je n'en dois plus parler. C'est qu'il y avoit en 1200 une mesure pour les terres qu'on appelloit *pertica de Oroer* : Jean de Pompone la désigna dans un titre de cette année-la, pour le mesurage ou arpentage de la quantité de terrein qu'il donna à défricher aux Religieux de Livry, sur ce qu'il appelloit *les Livrees de Bren*. Chartul. Liviac. fo

Villevaudé qui n'étoit vraisemblablement qu'un hameau de la Paroisse d'Oroir, représente aujourd'hui cette Paroisse. Ce hameau étoit une Terre considérable & qui avoit des Seigneurs remarquables dès le treiziéme siécle. Je rapporterai ci-apres ce que j'ai pu en découvrir. Un trait de l'Histoire des miracles de saint Louis écrite par Guillaume le Cordelier Confesseur de la Reine Marguerite, veuve de ce saint Roi, demande que je m'y arréte. Cette Histoire nous apprend qu'il y avoit alors à Villevaudé un Hôpital pour les malades. Guillaume traduisant de latin en françois l'enquête faite par plusieurs Evêques pour la canonisation du pieux Roi, dit dans le quatriéme chapitre, qu'il y eut des dépositions au sujet de Thomas Porcher de la ville de Voudai

devenu aveugle, qui s'étoit fait amener à S. Denis au tombeau du Saint, & y recouvra la vue. Quelque desir qu'ait eu le sçavant Pere Stilting Jésuite de marquer la situation de cette *ville* de *Vouday*, comme l'appelle le Cordelier, & qu'il a traduit en latin par ces mots, *Vicus Voudai*, ce docte Jésuite se contente de dire dans une note: *Loci nomen est; at illum frustra quæsivi.* Mais la premiere faute étoit venue du Cordelier, qui ne connoissant pas ce lieu nommé dans l'enquête *Villavoudai* en un seul mot, avoit inseré l'article entre deux, & avoit mis la ville de Voudai. En effet on prononçoit & on écrivoit dès le treiziéme siécle *Villawolde* ou *Villavoude*. Je vais rapporter la suite de quelques Seigneurs dans les termes mêmes que le nom du lieu est marqué en plusieurs titres.

Bolland. Acta SS. 25 Aug. Tom. 5. pag. 625. col. 2.

Dans une Charte latine de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1166, il est dit que la terre *de Tarenta fossa* est du fief de Pierre *de Villa wolde*. Dans un acte de Raoul Comte de Soissons, Seigneur de Montjai de l'an 1183, se lit: *Testis Petrus de Vileveudeu*. Dans d'autres de 1184, est témoin pour Adelaïde Comtesse de Soissons *Petrus de Villa voto Deo*, & il est autrement encore écrit *Petrus de Villevult De*. Il est visible qu'alors on croyoit que Voudai venoit de ces deux mots *votum Deo*, ou *vult Deus*. Mais probablement les étymologistes de ce tems-là se trompoient encore. Il y a plus d'apparence que Voudai n'a jamais été qu'un seule mot dont le fond reste toujours, soit qu'on l'écrive Voudé, ou Vaudé. Sous l'épiscopat de M. de Noailles, on l'a quelquefois latinisé par *Villa Validata*.

Titres de Chaalis Portef. Gaign. 204. p. 270.

Ibid. pag. 307.

Ibid. pag. 305.

Cette digression sur l'origine & sur les variétés usitées à l'égard du nom de Voudé, m'a donné occasion de faire connoître Pierre

de Villevoudé comme un des notables du tems. On vient de le voir paroitre dans des actes du Comte & de la Comtesse de Soissons; l'année d'après il est nommé par Philippe-Auguste avec Geoffroy Evêque de Senlis, pour accommoder un procès entre les Abbayes de Chaalis & de Chelle, sur des biens situés à Berron. C'étoit en 1194. Barthelemi de Villavodé est mentionné au Cartulaire de saint Denis à l'an 1230. Robert de Villavaudé aussi Chevalier en 1264, au grand Pastoral de Paris. On reste ensuite un tems considérable sans trouver de Seigneur de ce lieu. Guillaume le Duc possédoit cette Terre vers l'an 1420. Il acheta en 1423 l'Hôtel d'Henri de Marle Chancelier. Il étoit Président à Mortier en 1434. Il mourut en 1452 & fut inhumé dans le chœur des Celestins. Son épitaphe nous apprend une nouvelle altération faite au nom de Villevoudé; c'est qu'on disoit alors Virevodé. Sa femme Jeanne Porcher étoit fille de Jean Conseiller au Parlement. Leur fille unique Marguerite épousa Pierre Aguenin Conseiller au Châtelet, à la charge que leurs enfans porteroient le nom d'Aguenin le Duc: ce qui fut exécuté par Guillaume Aguenin dit le Duc, qui succeda en cette Seigneurie, dont il jouissoit en 1467. Il étoit Conseiller au Parlement lorsqu'il mourut le 28 Décembre 1480: il fut inhumé à S. Jean-en-Grêve. Julienne Sanguin sa femme mourut le 2 Juin 1502. Pierre Aguenin Auditeur en la Chambre des Comptes fut son successeur; puis un autre de même nom & surnom, lequel fut marié à Marguerite Matthieu en 1578. Ces Seigneurs n'ont pas comparu à la rédaction de la Coutume de Paris en 1580, mais Jacques Michon y est nommé au procès-verbal en qualité de Seigneur de Bordeaux, hameau de cette Paroisse.

Ibidem. p. 227 & Gall. chr. nov. col. 565.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 423.

Pastor. Magn. fol. 224.

Sauval. Antiq. de Paris Tom. 2. pag. 148.

Hist. des Gr. Offi. T. 8. p. 263.

Hist. des Présidens p. 59.

MONTJAY. Il y a peu de choses à dire sur la Paroisse de Montjay, qui est éteinte aujourd'hui & réunie à l'ancienne Paroisse d'Oroer, appellée maintenant Villevaudé. L'Eglise du Prieuré titrée de S. Christophe, servoit à assembler les peuples de ce lieu. On y possédoit en 1471 une relique de ce Saint. Elle ne sert plus qu'à acquitter les fondations des anciens Chanoines réguliers qui y demeuroient, de même qu'à celui de Pompone. C'étoit un membre de l'Abbaye de S. Martin-au-Bois, du Diocèse de Beauvais, dite anciennement Ruricourt, & non de celle d'Hiveneau, comme le Pelletier l'a marqué dans son Pouillé. La Martiniere & le Dictionnaire Universel de la France en font monter le revenu à 850 liv. Ils l'écrivent Mont-Gay l'un & l'autre : ce qui approche plus de l'étymologie *Montis Gaii*. Il est nommé le premier des Prieurés du Doyenné de Chelle, dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle. Celui du quinziéme siécle l'appelle *de Montegaudio* & *de Montegayo*. Au Pouillé de la Chambre Apostolique à Rome il est écrit Mont-Gry, ce qui est une faute de copiste. Je n'ai découvert que deux Prieurs de ce lieu ; sçavoir, Guy de Baudreuil qui fut le dernier Abbé Régulier de saint Martin-au-Bois, & qui abdiqua en 1492. L'autre fut Prieur Commendataire, Chanoine de Notre-Dame de Paris, nommé Pierre Basset, décédé le 30 Avril 1543 & inhumé à Notre-Dame. La présentation de la Cure de Montiay appartenoit à l'Abbé de saint Martin-au-Bois. Il reste un acte de la nomination que P. Abbé de cette Maison fit dans le treiziéme siécle à l'Evêque de Paris : & le Pouillé redigé au même siécle, la met dans le nombre de celles dont le droit de présentation appartenoit à cet Abbé. Nous

Reg. Visit. Archid.

Pouillé de 1692. p. 48.

Gall. chr. Tom. 1.

Epitaphes de N. D. ou Tombes.

Chart. Ep. Par. fol. 76.

ne voyons point quel pouvoit avoir été l'Evêque de Paris qui avoit été chercher une Abbaye si éloignée, pour lui donner ce bénéfice & d'autres voisins. Les Pouillés des siécles suivans ne font plus mention de la Cure de Montjay. Le nom s'en trouve par erreur dans celui de 1626. C'étoit encore une Cure en 1583 le 1 Avril. Il y eut en 1707 du tems de M. de Noailles, un reglement touchant les Messes basses qui se disoient dans l'Eglise de ce Prieuré pour acquit des charges. Les habitans du hameau de Montjay se contentoient de l'entendre les Dimanches, sans venir à Villevaudé leur Paroisse. Il fut ordonné du consentement du sieur Alaux Prieur, que la Messe du Dimanche seroit transferé au Mardi, pourvu qu'il ne fût pas fêté.

Regist. Ep. Paris.

Reg. Archid. Par. 22 Juillet.

Quoiqu'il ne soit pas impossible qu'un nommé Caius ou Gaïus ait été Seigneur de toute cette montagne, puisque ce nom étoit fort commun chez les Romains, M. de Valois croit plutôt que Caïus est l'adjectif de *Mons*, & que loin de dire *Mons Gaii*, il faut écrire comme dans plusieurs titres *Mons Gaius*; en sorte que cela auroit la même signification que *Mons hilaris*, *Mons latus*. Mais comme il y a de la variation dans les titres même de cinq cens ans, & que quelquefois on y lit *de Monte Gaii*, la décision de ce Sçavant ne peut point, ce semble, passer pour irréfragable. Les Seigneurs de ce lieu, quelque puissants qu'ils aient été, se sont toujours (au moins de tems immémorial) regardés comme vassaux de l'Evêque de Paris. Pour être investi & mis en possession de leur Château & Chatellenie, ils devoient se reconnoître hommes liges de ce Prélat & lui présenter un cierge de dix sols; & l'Evêque de son côté leur devoit un anneau d'or pour la cérémonie de

Chart. Epi Paris. fol. 1 verso.

l'investiture. Il y a plusieurs exemples du don de cet anneau dans le Cartulaire de l'Evêque, dont on peut voir les fragmens imprimés dans M. de Valois, entre autres les deux investitures données à Jean de Damiette fils de saint Louis: l'une, en 1266 par Renaud de Corbeil Evêque de Paris: l'autre, par Etienne Tempier son successeur en 1268. Le Seigneur de Montjay devoit aussi être l'un de ceux qui portoient l'Evêque de Paris à son entrée au Siége Episcopal, ou qui le faisoient porter par procureur.

Notit. Gall. p. 406.

Ibid.

La tour de Montjay (*a*) a été très-fameuse par rapport à ces Seigneurs: elle est depuis long-tems en très-mauvais état, & l'on ne voit presque plus en ce lieu de vestiges de Château. Ce n'est plus qu'une espece de demie-tour, dont ce qui reste est élevé d'environ douze à quatorze toises: on y voit des marques qu'il y a eu deux ou trois voutes les unes sur les autres, ce qui formoit plusieurs étages; & qu'il y avoit des galeries en haut pratiquées dans l'épaisseur du mur, pour découvrir de quel côté venoient les ennemis. On trouve quelque chose d'extraordinaire sur cette tour de Montjay dans un Auteur qui vivoit sous le regne de Charles VI. Jean Petit en son apologie du Duc de Bourgogne, au sujet de l'assassinat de Louis Duc d'Orleans, avance que ce Louis ayant machiné la mort du Roi Charles VI, gagna quatre personnes, sçavoir un Moine apostat, un Chevalier, un Ecuyer & un Varlet, auquel il bailla sa propre épée, sa bague & un annel pour faire des maléfices: qu'ils porterent le tout en la tour de Montjay vers Laigny, & s'y logerent pendant plusieurs jours entre Pâques & l'As-

Monstrelet édit. 1572. in-fol. lib. 1. fol. 44.

(*a*) Et non pas de Maugeron comme a mis le Sieur Piganiol, Tom. 1 de sa Description de Paris, p. 791.

Ension : que là un jour de Dimanche avant le lever du soleil sur une montagne près cette Tour, proche un buisson, ce Moine fit plusieurs invocations de Diables qui apparurent au nombre de deux. Cette Tour servoit encore de défense en 1430. Le Régent de France pour les Anglois, après avoir pris Gournay au mois de Mars, se présenta devant la tour de Montjay, qui fut prise par composition le 28 du mois. Elle est représentée dans la Topographie de Claude Chastillon de l'an 1610, mais assez mal.

Journal de Charles VII.

Topogr. de Cl Châtillon *in fol. maximo fol.* 16.

M. Lancelot de l'Académie des Belles-Lettres, qui avoit commencé une liste des Seigneurs de Montjay, n'a point craint, malgré le sentiment de M. de Valois, de mettre un nommé Jay ou Gaius à la tête ; il dit que les titres l'appellent *Gaius de Monte :* mais il a oublié de marquer d'où il avoit puisé la connoissance de ce Gaius. Le premier Seigneur certain de Montjay qui se trouve dans les titres, est Paganus (*a*) qui vivoit sous le Roi Henri I & sous Philippe I. Il signa en 1090, un privilege accordé par Philippe I à l'Abbaye de saint Remi de Reims. Nanterus son fils souscrivit pareillement au même acte. Ce Nanterus *de Monte Gaio*, paroît aussi dans une Charte de la fin du même siécle concernant Moucy-le-neuf. Ayant épousé Aveline fille d'Udon qui avoit des prétentions sur l'autel de Champigny, s'en empara au préjudice des Religieux de saint Martin des Champs : mais depuis il le rendit moyennant un cheval que les Moines lui donnerent & 60 sols de Provins à sa femme. Paganus *de Monte Gaio*, mit son seing à un acte touchant l'Abbaye de saint

Preuves de Montmorency pag. 31.

Hist. sancti Martini pag. 488.

Ibid. p. 34.

(*a*) On croit que ce nom de *Paganus* étoit un sobriquet resté aux enfans qui avoient été batisés tard, & pour ainsi dire, adultes.

Denis de l'an 1110. Ce Seigneur fut l'u
ceux que Guillaume II Roi d'Angleterr
prisonniers, & qu'il voulut obliger par
ment & hommage contre le Roi Louis
Gros. Il fut pareillement l'un des Baron
Roi que Robert Comte de Flandres tâcha
tirer à son parti. Suger marque aussi de
qu'il fut dans une grande consternation d
que le Roi d'Angleterre avoit réparé le
teau de Livry. Ce même Payen consentit
1124 qu'Arnoul *de Corquerellis* donnât
Moines de Gournay, la terre & le boi
Campo mullosо. Le vrai nom de ce Pagar
étoit Alberic, Payen n'étant qu'un surn
comme j'ai déja dit. Il eut une fille nom
Ermengarde qui épousa en 1130 Henr
Châtillon-sur-Marne. Il paroît que Gau
de Montjay, qui est nommé dans une Ch
de Manassès Evêque de Meaux de l'an 11
étoit frere de cette Ermengarde, quoi
quelques-uns l'appellent Gaucher de Ch
lon. Ce Gaucher de Montjay fut cause
destruction de son Château. Il l'avoit fait
tifier extraordinairement, & l'avoit garn
gens qui commençoient à courir sur les te
voisines & jusques sur celles du Roi. Loui
Jeune ayant amené une armée, investi
Château, le prit, on rasa tous les forts &
laissa que la grande Tour qui est celle q
voit aujourd'hui. Ceci arriva vers l'an 11
Réconcilié depuis avec ce Prince, il fut
de ceux qui l'accompagnerent quelques an
après à la Croisade. La Chronique de M
gny le met dans le nombre des plus fam
Gautherius de Monte Gaii, est le nom qu'
lui donne, & non pas *de Monte Gaio*
aussi de la même maniere que le Roi le dés
lorsqu'il écrit de l'Orient à l'Abbé Suger
qu'il lui marque les Barons que la fatigu

Suger. vita Lud. Grossi. Duchêne T. 4. p. 283. *Ibid. pag.* 302. 305.

Litt. Confirm. Lud. Reg. 1124 *in notis ad op. Abaelardi.*

Hist. de Châtillon p. 28. Preuves de Montmorency p. 41.

Duchêne T. 4. p. 391. & 342.

Ibid. pag. 389.

Ibid. pag. 504.

avoit fait mourir proche Laodicée.
neur de Montjay avoit fait avant son
ıne gratification au Chapitre de Paris.
Vicomte de Corbeil ayant donné aux
nes la dixme qu'il avoit à Boneuil près
ses, Gaucher de Montjay du fief du-
e étoit, leur fit remise de ses droits &
aine qu'il y avoit : car tout Boneuil
t de Montjay, ainsi que par la suite on
ınut dans une enquete faite l'an 1278.
ın trait généalogique inseré dans la
que dite d'Albert à l'an 1119, ce même
r de Montjai avoit épousé une des
ı Comte Hugues Colez marié à la sœur
ıpereur Conrad : & il en avoit eu Gui
ıtjay qui lui succeda. C'est ce même
e j'ai marqué ci-dessus avoir traité l'an
rec les Moines de Gournay-sur-Marne,
nt la dixme des novales qui étoient du
ıre d'Oroer & dans sa Seigneurie. Il
ussi un territoire dans le pays d'Aunois
situé Livry : il en donna la jouissance
8, du consentement de son épouse Ade-
aux hôtes de saint Martin des Champs
ant à Bondies & à Cevrent. Il confir-
i aux Religieux Cisterciens de Chaa-
ion qu'Isabelle de Crespy sa tante leur
ait d'un clos de vignes situé à Lagny.
la mort de Gui, Adelaïde sa veuve se
à Raoul Comte de Soissons, qui pre-
1183 le titre de Seigneur de Montjay,
ontinuoit en 1204, auquel tems Ade-
ivoit encore. Gaucher fils d'Adelaïde,
s connu sous le nom de Châtillon, que
lui de Seigneur de Montjay qu'il pre-
uelquefois. Il porte les deux titres à la
la concession qu'il fit en 1193 à l'Ab-
saint Maur des Fossés, de la grucrie
ut son droit & sa Justice dans le bois

Necrol. Paris. ad 22 Aug.

Chartul. Epi Paris. Bibl. Reg. fol. 142.

Preuves de Montmor. p. 63.

Hist. sancti Martini pag. 193.

Charta Mauritii Ep. Par. Portef. Gaignier. 204.

In tit. Caroli loci. Portef. Gaignier. 204. p. 3:8.

Preuves de Montmor. p. 65.

Ibid. p. 65.

d'Aivron, pour le repos des ames de son pere Gui & de son frere de même nom. Vers l'an 1200 les Chanoines de Notre-Dame de Paris pour faire l'emploi d'un bien à eux legué par Henri de Dreux Evéque d'Orleans, nouvellement décédé, acheterent de lui le griage ou gruerie qu'il avoit au village de Mory Diocèse de Meaux. La Seigneurie de Montjay passa en 1227 de la Maison de Châtillon, en celle de Bourbon, par le mariage d'Yolande de Châtillon à Archambaud de Bourbon. Ce nouveau Seigneur envoya l'année suivante Pierre de Bucy, pour porter en son nom comme Seigneur de Montjay, l'Evêque de Paris Guillaume d'Auvergne à son inthronisation, & rendit aussi hommage au même Prélat (a). Mahaud de Bourbon fille d'Archambaud porta depuis la terre de Montjay à Eudes de Bourgogne, fils du Duc de Bourgogne. L'hommage que ce Prince en rendit à Renaud de Corbeil Evêque de Paris, est marqué en ces termes au Cartulaire de l'Evêché : *Anno M CC LV fecit homagium mense Maio in aula Parisiensi superiori pro se & uxore sua nepte quondam defuncti Galleri de Castellione Odo Dominus de Bourbonio filius Ducis Burgundiæ pro portione uxorem suam contingente de feodo Castellania Montis-Gaii.* Huit ans après ce même Prince Comte de Nevers, reconnut qu'il devoit payer pour Montjay par chacun an à l'Evêque Renaud de Corbeil la somme de vingt livres. En 1260 Jean de France dit de Damiette, autrement Tristan de France fils de saint Louis, fut reçu à hommage pour Montjay, & investi par la réception de l'anneau d'or des mains du même Renaud; & cela

Necrol. Par. ad 23 April.

Hist. des Gr. Offi. T. 3. p. 161.

Notit. Gall. p. 406.

Duchêne Hist. de Bourgogne p. 54.

Chartul. Ep. Par. Reg. fol. 114.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 4. 6.

(a) M. de Valois a laissé passer quelques fautes dans l'extrait qu'il en a donné en la Notice des Gaules, page 406.

à cause de sa femme qui étoit fille de Eudes Duc de Bourgogne, lequel Eudes avant que de partir pour la Terre-Sainte, étant homme lige de cet Evêque, en avoit rendu hommage, ainsi qu'il vient d'être dit. Renaud protesta contre la séparation faite du fief de Claye de ce fief de Montjay, disant que si la terre de Montjay ne lui payoit point les vingt livres annuels que lui devoit celle de Claye, il auroit recours sur cette même terre de Clayes (a) pour reprendre ces vingt livres à lui promis en 1263 par le Comte de Nevers. Le même Jean de France recommença le même acte d'hommage deux ans après au nouvel Evêque Etienne Tempier. Il s'étoit excusé par écrit de ne l'avoir pas porté lui-même à son entrée Episcopale, mais Enjorrand de saint Remi pour lui. Après la mort de Jean arrivé à Tunis en 1270, le même Evêque de Paris ayant trouvé au château de Vincennes Yolande sa veuve, qui étoit restée sans enfans, s'y fit rendre hommage par elle pour la Seigneurie de Montjay; mais parce que cette cérémonie ne s'étoit point faite en son lieu, il obtint de Matthieu Abbé de S. Denis & de Simon de Nelle Ministres du Royaume, des Lettres qui attestoient que cela ne pourroit lui préjudicier.

Gall. ch. vetus p. 4

Notit. Gall. p. 405.

Chartul. Paris f. ... & Gall. ch. nova col. 3

On trouve que deux ans après Robert de Bethune fils du Comte de Flandres, & lui-même Comte de Nevers possédoit cette Seigneurie, puisqu'il en fit hommage en 1272 à l'Evêque Etienne ci-dessus nommé, sur le preau au bord de la Seine. Je ne sçai pas bien comment elle étoit advenue à Jean de Châlon Comte d'Auxerre, sinon parce que sa seconde femme fut Alix de Bourgogne. En

Chartul. Par. p. 1

(a) Claye est un Bourg du Diocèse de Meaux à deux lieues ou environ de Montjay.

Hist. Eccl. Par. Tom. 2. p. 504.

1293 il écrivit à Simon de Bucy Evêque de Paris, qu'il avoit cedé cette Terre à Guillaume son fils, & qu'il le prioit de le recevoir à foi & hommage. Guillaume de Challon est en effet qualifié en 1299 *Cuens d'Auceurre & de Tonere, & Sire de Montjay.* Un Regiſtre des accords paſſés en Parlement un peu avant l'an 1347, fait mention de celui qui fut fait entre Jean de Challon Comte d'Auxerre, Seigneur de Montjay, & les Curateurs du teſtament de Jeanne Charcel veuve de Maître Raoul de Prelles. En 1346 lorſqu'Edouard III Roi d'Angleterre entra en France à main armée, Foulques de Chanac Evêque de Paris reçut ordre de ſe rendre à Rouen, & de ſommer le Comte de Flandres en qualité de Seigneur de Montjay, de ſe trouver au rendez-vous en bel équipage. Mais vers l'an 1370 Frederic Marquis de Saluces & Beatrix de Geneve ſa femme, avoient des prétentions ſur cette Terre, puiſqu'en 1373 ils pourſuivoient le Comte d'Auxerre & ſon Curateur, auſſi-bien que Marguerite ſa ſœur, au ſujet de la vente & criée qui en avoit été faite. Dans un procès du 26 Novembre 1386, la même Marquiſe de Saluces fut condamnée à payer ſur ſa terre de Montjay trois mille florins de bon or, à Jeanne de Vergy Dame d'Antouin. Preſque durant tout le ſiécle ſuivant, la Seigneurie de Montjay fut dans la famille d'Orgemont. Amaury d'Orgemont Maître des Requêtes, en eſt dit Seigneur en ſon épitaphe où ſa mort eſt marquée à l'an 1400. Il fut en difficulté avec Pierre d'Orgemont Evêque de Paris, au ſujet des vingt livres que ce Prélat retiroit annuellement de la terre de Montjay; il prétendit que par le Traité fait en 1263 par Eudes ſon prédéceſſeur Duc de Bourgogne, il lui étoit loiſible d'aſſeoir ces vingt livres ail-

Titres de Chaalis. Portef. Gaignier. 204. p. 311.

Sauval, Antiquités de Paris T. 2. p. 4.

Reg. des Accords du Parl.

Tréſor des Chart. Reg. 154 Piece 824.

leurs, & il offrit d'en payer vingt-quatre qui seroient sur des maisons situées à Paris. Il y reconnut en même-tems que la Seigneurie de Montjay devoit de tout tems dix sols pour un cierge à la Chandeleur. Le Traité conclu fut confirmé par Charles VI au mois de Mai 1399. Ensuite Pierre d'Orgemont Chambellan du Roi, mort à la bataille d'Azincourt le 24 Octobre 1415 (a). Ces épitaphes sont à sainte Catherine de la Couture. Un second Pierre d'Orgemont en est dit Seigneur en 1450. Il joignoit à cette Terre celle de Chantilly en 1464. L'année d'après, Louis XI céda à Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, les droits qu'il avoit à Montjay & autres lieux. Pierre d'Orgemont en rendit hommage à l'Evêque de Paris le 22 Juin 1474. Après la mort de Pierre, la Seigneurie est dite appartenir à Guillaume de Montmorency, fils de Jean & de Marguerite d'Orgemont, & il en fit hommage à l'Evêque le 11 Mars 1478. Vers l'an 1492 les enfans mineurs de Guillaume du Broullat prétendant y avoir droit, obtinrent souffrance pour la reddition d'hommage. Depuis ce tems-là Pierre du Broullat le rendit le 1 Février 1500, & Charles du Broullat le 6 Juin 1512. Vers l'an 1550, Louis du Broullat qui avoit épousé Louise d'Orgemont, est qualifié Seigneur de Montjay. Sa

Collection des Epitaph. de Paris, à la Bibl. du Roi.

Sauval T. 3. p. 148.

Ibid. pag. 378.

Tables de Blanchard & Mém. de la Chambre des Comptes.

Reg. & Tab. Ep. Paris.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 341.

(a) Si Pierre d'Orgemont n'est mort qu'en 1415, je ne vois pas pourquoi Jacqueline Paynel qualifiée Dame de Montjay, est dite veuve de lui dès 1414, dans les Preuves de l'Histoire de Montmorency, page 166. Les monumens ne s'accordent point non plus sur Marie de Paillart. Elle est qualifiée Dame de Montjay vers l'an 1401, dans l'Histoire de la Maison de Châtillon, page 490, & cependant dans les Regîtres du Conseil du Parlement, il est fait mention d'elle au 15 Avril 1403. Une derniere difficulté est sur Louis de Chalon qui y est dit Seigneur de Montjay, dans l'Histoire des Grands Officiers, p. 417 & 419.

veuve vivoit encore en 1584. Magdelene-Catherine du Broullat Barone de Montjay, épousa François d'Angennes Seigneur de Montcoüet. Ils firent rendre hommage pour cela au mois d'Août 1573, & obtinrent souffrance pour deux mineurs, par le décès desquels ils demeurerent seuls Seigneurs en 1575. François comparut en sa qualité de Baron de Montjay, à la rédaction de la Coutume de Paris l'an 1580. En 1610 l'Evêque de Paris poursuivant Anne Feret veuve de Pierre le Clerc, au sujet de l'acquisition qu'elle avoit faite de Montjay, &c. Depuis ce tems la Seigneurie de Montjay est entrée dans la Maison des Mrs Potier de Gêvres, & a été possédée successivement par Louis Marquis de Gêvres, par Renée Duc de Trêmes mort le 1 Février 1670; Leon Duc de Gêvres. Marie-Jeanne Potier Damoiselle de Trêmes, Dame de Blerencourt, de Montjay, Torigny, &c. qui a rendu hommage à M. l'Archevêque de Paris pour sa Baronie, & par Anne-Magdelene Potier Marquise de Blerencourt. Un Inventaire de titres de l'Archevêché fait mention de l'hommage rendu le 27 Juin 1670, à l'Archevêque Hardouin de Perefixe par Magdelene Potier de Trêmes. Celui de Bernard Potier Seigneur de Blerencourt y est sans date. Marie-Jeanne-Felice-Rosalie Potier de Gêvres, ci-dessus nommée, Barone de Montjay, mourut à Paris le 10 Octobre 1740, âgée de 83 ans.

Guyot T. 4. p. 212. Le nouveau Traité des Fiefs publié en 1746, parle d'un Arrêt donné au profit du Seigneur de Montjay, auquel un Maître des Requêtes du Roi fit hommage, à cause de la Baronie de Montjay retenue par le Roi. Mais comme cet endroit dans ce Livre m'a paru obscur & sans date, je me contente de ne le placer ici qu'en forme de supplément.

LE PIN.

QUoique le pin ne soit pas aujourd'hui un arbre fort commun dans le Diocèse de Paris, il n'en faut pas conclure qu'il n'y en ait pas eu quelques forêts autrefois, de même qu'on en voit dans d'autres Provinces. Ainsi il n'y a pas sujet de réclamer contre l'origine que M. de Valois donne au nom de ce Village, prétendant qu'il vient de ce qu'on y a vu quelque pin d'une hauteur extraordinaire.

Ce Village est situé à cinq lieues de Paris vers le nord-est, une lieue au-delà de l'Abbaye de Chelle. Il est ramassé dans un vallon, & n'a d'autre écart que la ferme de Courtgain. Il y a quelques petits côteaux plantés en vignes : le reste est en terres & en prés. Le dénombrement de l'Election de Paris y compte 87 feux : ce que le Dictionnaire Universel de la France à évalué à 330 habitans. On dit qu'il y a encore à présent environ 80 feux.

Il ne se présente rien sur cette Paroisse de plus ancien, que ce qu'en a dit Dom du Plessis historien de l'Eglise de Meaux ; sçavoir, que quelques Seigneurs laïques ou ecclésiastiques donnerent avant l'an 1175, l'Eglise du Pin, du Diocèse de Paris, aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Chage proche Meaux, & que de-là fut formé un Prieuré en titre qui subsiste encore. Dans l'alternative que laisse Dom Du Plessis de croire que cette Eglise du Pin étoit possedée par des laïques ou par des Seigneurs ecclésiastiques, je serois plus porté à assurer que c'étoient des Seigneurs laïques qui en jouissoient selon l'abus de ces tems-là. J'en juge par ceux qui firent la dé-

Histoire de l'Eglise de Meaux, T, 1. p. 141.

mission des dixmes de cette Paroisse entre les mains de l'Evêque de Paris, Odon de Sully. Il attesta en 1205 que Radulfe Comte de Soissons & A... son épouse avoient résigné entre ses mains la dixme des novales du Pin, qui étoient voisine du Village: puis il ajoute que lui Evêque à la priere de ce Comte & de cette Comtesse, en avoit donné le tiers à la Cure du Pin, & l'autre partie aux Bons-hommes de Montfermeil. L'année suivante au mois de Janvier, Gaucher de Châtillon & Elisabeth sa femme firent de leur côté un semblable acte de la donation du tiers des novales du Pin, à l'Eglise de Notre-Dame sous Montfermeil, c'est-à-dire, aux Ermites ou Bons-hommes, comme on les appelloit alors. L'Abbaye de Chage intéressée dans ces dispositions, se donna du mouvement pour soutenir ses droits: l'affaire fut portée au saint Siége, qui commit trois Chanoines de Soissons, Guy Doyen, Guerin Breches & H. de Saint-Germain pour en décider. Ces Commissaires déclarerent en 1211, que l'Abbaye de Chage continueroit d'avoir le quart de la grande dixme & des novales, à condition que chaque année elle payeroit une certaine quantité de grain à l'Abbaye de Livry, comme aussi au Curé & Paroisse du Pin. Un Mémorial qui sert de supplément au Cartulaire de Livry, fait mention d'une Sentence au sujet de trois mines de grain dues à cette Maison sur les dixmes du Pin, moitié bled & moitié avoine.

Bonis hominibus.

Chartul. Livriac. Artic. Eremitarum, fol. 9.

Ibidem.

Ibidem.

L'Eglise qu'on voit aujourd'hui au Pin ne paroit avoir été bâtie qu'au dernier siécle. Elle est voutée & soutenue de deux petites aîles. Le Saint titulaire est saint Sulpice Evêque de Bourges: & comme sa Fête tombe le 17 Janvier, qui est le jour de saint Antoine, on s'est accoutumé à regarder aussi saint An-

toine comme Patron. La Dédicace se célebre le Dimanche le plus proche de la Féte de la Magdelene. Je croirois que c'est la Dédicace de l'ancienne qui paroit avoir été faite en 1538, par l'Evéque de Sebaste commis; au moins ce fut alors que l'Evéque de Paris lui permit de bénir l'étendue de treize perches de terre contigues à l'Eglise saint Sulpice & renfermées de murs. Dans la Chapelle du côté du septentrion est une tombe conservée de l'ancienne Eglise, sur laquelle est figuré un Ecclésiastique du quatorziéme siécle. On voit dans la nef en lettres gothiques du seiziéme siécle, l'épitaphe de la femme d'un Laboureur avec des quadrains latins.

Reg. Ep. Par. 1 Od.

La Cure est & a toujours été à la collation pure & simple des Evéques de Paris. Elle est dans ce rang au Pouillé du treiziéme siécle *de Pinu*, & cela n'a jamais varié.

Un nommé Jean de Moussy Marchand de Paris, avoit fait construire sur cette Paroisse une Chapelle en 1540, du consentement de l'Evéque de Paris, on n'a pas exprimé le lieu. Les guerres de la Religion ne la laisserent pas apparemment subsister long-tems.

Reg. Ep. Par. 23 Aug.

Cette terre du Pin du tems de la rédaction de la Coutume de Paris en 1580, étoit possedée par François d'Angennes. Anne Feret veuve de Pierre Le Clerc Sieur du Vivier, l'acquit avec la ferme de Courgain avant 1610. En 1696 elle appartenoit à Ayme Severt Secrétaire du Roi, ancien Avocat. M. Neret Conseiller au Parlement, en étoit depuis Seigneur: ensuite Madame sa sœur veuve de M. de Villeneuve Président en la Cour des Aydes, qui en jouit actuellement.

Procès-verbal.

Tab. Episc. Paris. Perm. de Chapelle domest.

Au commencement du XVI siécle l'Abbaye de saint Victor de Paris, hérita d'un manoir situé au Pin, qui lui fut donné en 1505,

Necrol. S. Vict. v. Kal. Jun.

par Pierre André Greffier de l'Election de Paris.

On m'a assuré à saint Martin des Champs, que c'est sur la Paroisse du Pin qu'est situé le territoire appellé en latin *Luabum*, qui est de la premiere dotation du Prieuré de Gournay, suivant les Chartes de l'an 1122; c'est un terrein sans bâtiment. Le voisinage de Pompone me porte aussi à le croire : car les Seigneurs de cette Paroisse y avoient une dixme, dont Jean & Maurice de Pompone gratifierent le Prieuré de ce lieu de Pompone, sous le regne de Louis VII, ce qui fut approuvé par Maurice de Sully Evêque de Paris l'an 1177. Il y a dans le titre latin *Decima de Luabium*. Rien n'approche plus du mot *Luavium* que portoit un lieu ou fut battue une monnoie sous nos Rois de la premiere race. Ce qui me fait hésiter à affirmer que ç'ait été Luat Paroisse de Champigny-sur-Marne, plutôt que ce *lieu-ci*.

Hist. sancti Mart. Camp. p. 279. 283.

Gall. chr. T. 7. col. 72.

Le Blanc. Traité des Monn. p. 67.

De la maniere dont les Historiens s'expliquent sur les courses des Ligueurs en 1590 autour de Paris, il paroît que ce fut sur le penchant de la montagne du Pin que le Duc de Parme combattant pour la Ligue, se campa, après avoir été repoussé des approches de Chelle par les troupes de Henri IV. Ensuite de quoi il répandit son armée par derriere jusqu'assez près des fauxbourgs de Lagny.



COURTERY.

COURTERY.

LA forêt qui est située entre l'Abbaye de saint Denis, ou plutôt entre le chemin de Senlis & la riviere de Marne, ayant été défrichée dans presque toutes ses extrémités, il s'y forma plusieurs Villages par succession de tems, & la plupart ont pris le nom de celui qui avoit obtenu le terrein de la libéralité de nos Rois. De-là les noms de Court, *curtis* d'un tel, ou vallée d'un tel, ou bien montagne d'un tel, ou enfin *villa* d'un tel. Heric ou Eric étoit sous la seconde race de nos Rois un nom d'homme assez commun : quelque Seigneur qui le porta, le communiqua au Village dont je parle : ce qui a fait que dans le douziéme siécle où la mémoire n'en étoit pas encore éteinte, un Chevalier Seigneur de ce Village portoit dans son sceau, *Odo miles de Curte Erici*. C'est ce que nous apprend un titre de l'an 1168, dans lequel pareillement est nommé *Villelmus de Curte Erici*. Le même Guillaume est à la vérité appellé *Guillelmus de Curteriaco* dans un acte de 1153. Mais cela vient de ce que ce dernier Ecrivain étoit moins versé dans l'origine des noms que l'autre. Les deux Personnages ci-dessus cités, étoient amis de Gaucher Seigneur de Montjay.

Hist. sancti Mart. Campo p. 13.

Chartul. Hederac. vol. 185. Gaign.

Duchêne Hist. de Châtillon p. 38.

Le village de Courtery situé dans un vallon, forme presque un triangle avec Couberon & le Pin, dont le premier est au couchant d'hiver, l'autre au levant d'hiver ; & il a au septentrion le village de Ville Parisis, dont il est séparé par une montagne. Tous ces Villages ne sont qu'à demie lieue les uns des autres. Courtery avoit 56 feux selon le dénombrement de l'Election, & selon le Diction-

naire Universel du Royaume, cela revenoit à 180 habitans. C'est à peu près aujourd'hui le même nombre. Ce territoire n'est qu'en terres labourables & en prairies. Il est séparé de la montagne de Montfermeil & du village de Couberon par quelques piéces d'eau ou étangs. Au-dessus du Village sur le chemin de Ville Parisis est une fontaine dont il ne reste que les tuyaux de fer qui conduisoient l'eau au Château.

L'Eglise de cette Paroisse qui est sous l'invocation de saint Medard, n'a rien d'ancien : c'est un gothique simple qui peut avoir cent cinquante ans ou deux cent ans au plus : la tour cependant où sont les cloches démontre une plus grande ancienneté. La Cure a toujours été à la pleine & pure collation Episcopale, ainsi que le Pouillé du treiziéme siécle & les suivans en font foi. Le plus ancien de ces Pouillés l'appelle *Corteri*, sans latiniser le nom. Le Curé fut autorisé en 1250 à exiger du Prieur de Pompone & du Mathurin Ministre de la Villeneuve aux Asnes, une certaine quantité de sextiers de bled suivant un titre de cette même année conservé dans les papiers de la Cure.

François d'Angennes Baron de Montjay & René de Meaux Ecuyer, sont dits Seigneurs de Courtery dans le Procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Paris de l'an 1580.
Tab. Ep. Par. Au commencement du dernier siécle Anne Feret veuve de Pierre Leclerc sieur du Vivier avoit acquis cette Terre.

Je n'ai rien trouvé sur Courtery que dans les Cartulaires de l'Abbaye de sainte Genevieve & de Livry. En 1207 Gautier de Provins & Eremburge sa femme, donnerent à l'Eglise des Chanoines de Livry des terres & une masure situées *apud Cortery* ; ce qui fut
Chartul. Liviac. fol. 3. Charta 29.

confirmé en 1236 par Radulphe Seigneur *de Corteriaco* en présence du Doyen de Chelle. En 1234 Lambert Fauconnier & Idonea sa femme, notifierent que Thibaud de Corteri avoit donné aux Religieux de Livry un muids de bled dans sa dixme de Collegien. En 1240 Jean de Corteri est reconnu dans le Cartulaire de sainte Genevieve, second Seigneur d'un fief situé à Chenevieres-sur-Marne, & consistant en vignes & droit au port ; il en approuva la vente cette même année. L'Abbaye de Livry se défit en 1457 d'une partie des biens qu'elle avoit à Courtery ; Olivier Vincent les vendit à Guillaume le Bailleul Architecte. On lit qu'à l'égard du reste, qui consistoit en vingt-deux arpens de terre, Jean Bienvenue Abbé en 1532, en donna homme vivant & mourant à M. de Riberolles qui étoit alors Seigneur de Courtery. Ce que j'ai pu apprendre sur cette Seigneurie, est que de nos jours Morse épouse de M. de Rochechoart l'a possedée, & que celui qui en a hérité est M. de Sainte-Fere Gentilhomme de la Province de Limousin.

Ibid. fol. 9.

Chartul. S Genov.

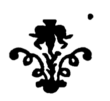
Gall. chr. nova Tom. 7 col. 834.

Ibid. col. 844.

Sur cette Paroisse est situé le fief de Clecy ou Clercy, suivant les hommages qui en ont été rendus au Seigneur en 1393 & 1404, pour Clotaumont Terre de la Paroisse de Beaubourg en Brie.

Acte du Seigneur de Beaubourg.

Il y a un autre Village du nom de Courtery au Diocèse de Sens dans les environs de Melun.



COUBERON.

LE nom de ce Village est un de ceux que le vulgaire a corrompu pour abréger & faciliter la prononciation. En remontant on voit dès le quinciéme siécle *Corberon*, *Courberon*; plus anciennement & jusques dans le treiziéme, on lit *Corbreon*, & *Curtbreun*. Ainsi il ne faut faire aucun doute que le vrai nom françois ne soit Courtberon, ou bien Courtbreon; & en latin *Curtis Breonis*, ou *Curtio Beronis*. Tout le monde sçait que *Curtis* est un terme générique revenant à celui de *villa*, *terra*, & autres termes semblables auxquels on ajoutoit souvent le nom du possesseur, ou du Seigneur fondateur du Village; ou enfin si le nom du Seigneur n'entroit pas dans la composition du nom du lieu, c'étoit celui de la qualité du terrein qui lui succédoit. Je remarquerai en passant que le terrein qui est entre Coubron, Courtery & le Pin, est assez aquatique. Les connoisseurs jugeront si cela ne peut pas avoir influé dans la qualification du *Curtis* dont il s'agit.

Cette Paroisse est à l'orient de celle de Clichy & de l'Abbaye de Livry en Launois, dont elle n'est éloignée que d'une demi-lieue. Elle est située dans un fond dominé par des bois du côté de Clichy & de Montfermeil. C'est un pays de labourages, prairies & bocages.

Le dénombrement de l'Election de Paris y a compté 88 feux, & le Dictionnaire Universel de la France 247 habitans. On m'a dit sur le lieu que le nombre des feux est aujourd'hui de soixante.

L'Eglise est sous le titre de S. Christophe;

mais comme la Fête de ce Saint arrive le 25 Juillet avec celle de saint Jacques, le peuple a cru que c'étoit ce Saint Apôtre qui étoit le Patron de Couberon. Cette croyance est même si ancienne, que dans des provisions du 26 Avril 1474, la Cure est dite *Sancti Jacobi de Corberone* : & par la suite ce qu'on a cru de saint Jacques le Majeur, a été transporté à saint Jacques le Mineur : ensorte que le concours s'y fait maintenant le premier jour de Mai. L'édifice est nouveau : il est construit de plâtre couvert de peintures. Devant la chapelle située vers le midi, est une tombe rétrécie du côté des pieds avec une inscription en lettres capitales. C'est un reste du pavé de l'ancienne Eglise.

Regist. Epi Paris.

Dans le Pouillé Parisien du XIII siécle cette Cure qui y est appellée Cobreun, est dite être à la pleine collation de l'Evêque ; ce qui a été suivi par les autres. Il est fait mention du Prêtre de Couberon, c'est-à-dire du Curé, dans un acte de 1201, par lequel il est investi de la dixme du canton de terres appellé *Sarclera*, que je croi être Mont-Saicle, dit autrement Mont-saigle. Derechef le Prêtre de Corberon se trouve chargé en 1237 par l'Official de Paris, d'aller trouver Sedile d'Aunoy pour lui faire ratifier un acte concernant le village de Roissy en France & l'Abbaye de sainte Genevieve.

Chartul. S. Genov. pag. 149.

A l'égard des Seigneurs de ce lieu, dès le milieu du douziéme siécle, paroît à Monterel un Barthelemi de Curtberun neveu de Hugues Chevalier, lequel Barthelemi accorde à l'Abbaye de Chaalis du Diocèse de Senlis, quarante & un arpens avec des dixmes sur un territoire appellé *Tarenta Fossa*. J'ai découvert par un autre acte, que ce *Tarenta Fossa* étoit en 1156 du fief de Pierre de Villevaudé. Le

Tabul. Caroliloci Garnieres.

don de Barthelemi eſt certifié par Thibaud Evêque de Paris qui vivoit en 1150. Un Arnoul de Corberum eut vers l'an 1170 un différent avec le Chapitre de Paris ſur une dixme de Boneuil entre Creteil & Sucy ; & ils traiterent enſemble en 1173. Il eſt fait mention du même Arnoul de Couberon dans le Gloſſaire de Du Cange au mot *Arcagium*, d'après un titre de l'Abbaye de Chelles. Les Mauvoiſin famille célébre qui avoit un clos à Paris près la rue de la Bucherie, eurent quelque part à la terre de Couberon au commencement du treiziéme ſiécle. Robert Mauvoiſin Chevalier réſigna l'an 1201 entre les mains de Pierre Archevêque de Sens, la dixme de ſaicle, & en inveſtit le Prêtre de Corbreon. Le même donna vers le même tems à l'Egliſe des Chanoines Réguliers de Livry, un ſextier de bled à prendre dans ſa grange de Corberon. Le Roi Philipe-le-Bel fit acquiſition de quelques biens à Corberon par échange avec Jean de Beaumont. Pierre de Chambly Chevalier avoit en 1302 des bois à Coubron, dans leſquels il permit au même Prince de chaſſer à la groſſe bête. Ce Pierre de Chambly avoit eu Coubron & Aunay du Roi Philippe-le-Hardi, pour récompenſe des ſervices rendus à ſaint Louis, & ce don avoit été confirmé par Philippe-le-Bel : néanmoins en 1320 par Arrêt du Parlement rendu le 24 Février en préſence de Philippe-le-Long, ces deux terres furent reſtituées au Roi. Couberon fut depuis aliéné ou engagé, puiſqu'on lit qu'en 1461 & 1464 Jean Rapioult Ecuyer en étoit Seigneur. Sept ans après on trouve Livry & Couberon revenus de nouveau au Roi par droit d'aubeine, & donnée à l'inſtant le 8 Mars 1468, à Jean Prevoſt Contrôleur de la Recepte Général des Finances. Depuis ce tems-là les Seigneurs

Grand Cartul. de l'Ev. de Paris.

Chartul. Liviac. f. 17.

Ibidem.

Hiſt. des Gr. Offic. T. 8. p. 312.

Cod. Reg. 6765. *f.* 303.

Bruſſel Traité des Fiefs. Tom. 2. pag. lxxxvij.

Sauval T. 3. p. 364 & 271.

Table de la Chambre des Comptes T. 2. p. 137.

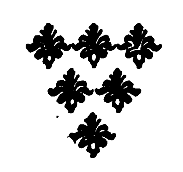
ne sont point venus à ma connoissance. Robert en son *Gallia Christiana*, rapporte l'épitaphe singuliere d'un Philippe Bouton, qu'il dit Seigneur de Courberon, & qui à quatre-vingt-seize ans avoit encore toutes ses dents : mais je pense qu'il veut parler d'un Seigneur de Corberon proche Beaune en Bourgogne. Les Registres du Parlement font mention à l'an 1659 des Lettres du Roi qui accorderent à M. de Nesmond trente cordes de bois de chauffage par an pour sa maison de Coubron.

Supplém. p. 45.

Reg. Par 29 Août.

Madame de Nangis possede aujourd'hui la terre de Coubron : le château bâti sur la pente est déja un peu ancien : le parc s'étend du côté de Montfermeil.

Une partie du hameau de Montauban, qui est situé sur la montagne proche Vaujou est sur le territoire, Seigneurie & Paroisse de Couberon. En cette partie est une Chapelle fort ancienne du titre de saint Jean-Baptiste qui appartient au Prieuré de Vaujou, dépendant de saint Victor de Paris. On croit que c'est en ce lieu que les Princes & autres personnes venoient entendre la Messe avant que de chasser dans la forêt.



MONTFERMEIL.

DE même que dans la forêt de Bondies ou de Livry il y a eu un lieu appellé ſimplement *Manus firma*, ou *Mons firmus*, il y en a eu auſſi un autre plus conſidérable nommé en latin comme par une eſpéce de diminutif *Mons Firmoilus*, ou *Mons Firmolius*, & quelquefois *Mons Fermeolus* (*a*) ou *Mons Firmalis*. Ce dernier nom a été rendu en françois par Montfermeil. Ce lieu eſt devenu un Village conſidérable. Il eſt ſitué à quatre lieues de Paris ſur une montagne, ainſi que le nom le déſigne. Cette montagne eſt au nord-oueſt du bourg de Chelle, & finit à Livry, qui eſt une demi-lieue plus loin vers le nord. C'eſt un pays vignoble, dont les côteaux regardent l'orient & le midi, & produiſent du vin blanc. Ce même lieu ne manque point de bocages, qui ont eu de tems en tems quelques attraits pour ceux qui vouloient mener la vie Erémitique, ainſi qu'on verra ci-après. Le dénombrement de l'Election de Paris y compte 137 feux; ce qui a été évalué dans le Dictionnaire Univerſel de la France à 503 habitans.

S. Pierre eſt Patron de l'Egliſe de Montfermeil. L'édifice du chœur eſt du treiziéme ſiécle, approchant du quatorziéme, ſans cependant être embelli de galeries, quoique ce fût aſſez l'uſage alors. Il n'y a d'aîle que du côté méridional du chœur; une tour en pavillon couverte d'ardoiſe, ſert un peu à relever la ſimplicité du bâtiment, qui d'ailleurs eſt d'une

(*a*) Dans une Charte de l'Hiſtoire Eccleſt. de Paris T. 2. p. 3°6 à l'an 1196, eſt nommé comme témoin à ſaint Victor de Paris *Frater Stephanus de Monte Fermeolo.*

construction tortue, défaut qui lui est commun avec plusieurs grandes Eglises. Il y a dans le chœur une tombe du treiziéme siécle qui n'a pas été transposée, & une autre dont la tête a été mise du côté de l'orient, contre sa premiere disposition. On y voit une Dame représentée les mains jointes, ayant dans la téte un capuchon sans pointe : suivant l'écriture, qui est de petites capitales du quatorziéme siécle fort effacée, j'ai jugé que c'étoit la tombe d'Alips Dame de Montfermeil, qui mourut en 1336 sous le regne de Philippe-de-Valois. Je dois parler d'elle ci-après. Les habitans de cette Paroisse obtinrent le 26 Aout 1546, de Jean du Bellay Evêque de Paris, que Charles Evêque de Megare dédiât leur Eglise. Il en fit la cérémonie le 6 Septembre suivant, & il y bénit quatre Autels, Regist. Par.

La Cure de cette Paroisse est à la pleine collation de l'Archevéque de Paris, suivant le Pouillé du treiziéme siécle. Il a été suivi par ceux qui en ont écrit depuis, excepté Le Pelletier, qui en assigne la nomination à l'Abbé de Lagny. Quelques Conseillers au Parlement en ont été Curés au seiziéme siécle, comme Charles de Hangest en 1500, & Pierre Mathé en 1543, suivant les Registres de l'Evêché. Le premier fut fait Evêque de Noyon en 1501. Le nouveau *Gallia Christiana* rapporte que Pierre de Nemours Evêque de Paris, donna en l'an 1217 une Charte touchant les dixmes de Montfermeil. Odon de Sully en avoit donné une neuf ans auparavant pour les droits du Curé sur de nouveaux Religieux, desquels je vais parler. Tom. 7. co 89.

CELEBRE ERMITAGE DU VAL-ADAM.

Sous l'Episcopat de Maurice de Sully, c'est-à-dire, avant la fin du douziéme siécle, quelques Ermites s'étant associés pour vivre en commun sur le territoire de Montfermeil, le

Seigneur appellé Adam & Mathilde son épouse, leur donnerent trois arpens de bois pour y bâtir une Eglise sous le titre de Notre-Dame; & il fut arrêté que ce lieu qui étoit dans le vallon, seroit appellé *Le Val Adam*: la Charte de Maurice qui certifie ce fait, & qui leur cede la dixme de leurs animaux, est de l'an 1184. Elle fut expédiée lors que cet Evêque se rendit dans le lieu avec Pierre Doyen de saint Germain l'Auxerrois & autres, pour y bénir leur cimetiere. Dans des titres écrits depuis l'an 1200 jusqu'en 1220, on les y trouve differemment appellés; tantôt les Bonshommes de Montfermeil, tantôt les Ermites de Val Adam, & quelquefois les Chanoines de Val Adam. Cette derniere qualité est employée dans une Charte d'Odon de Sully Evêque Diocésain, de l'an 1208, par laquelle il fut dit que le Curé quitteroit ses prétentions, moyennant que cette Maison lui payeroit chaque année à Pâques une livre & demie de cire. Le même Evêque attesta que le Seigneur Adam & Mathilde leur avoient donné dix muids à prendre dans leurs pressoirs. Mathilde & ses enfans leur donnerent outre cela un moulin dit de l'Assaut. Adam leur avoit donné de plus la dixme qui lui restoit en sa Terre, qui consistoit en une moitié de celle de bled & de vin de Montfermeil, laquelle étoit mouvante du fief de l'Abbaye de Chelle & des héritiers d'Hugues de Pompone. Je rapporte ce que plusieurs Seigneurs leur accorderent ou qu'ils acheterent, lorsque je parle de differens lieux, tels que Villepinte, Noisy-le-sec, Aunay, Ville Parisi, le Pin, Soisy sous Montmorency, Ermenouville. Cette Communauté ne resta gueres que vingt ans dans son premier état. L'Evêque de Paris la donna à l'Abbaye de Livry l'an 1207, sic

Chartul. Livriac. Hist. Eremitarum. fol. 5.

Ibid. fol. 5.

Mathilde Abbesse de Chelle fit de son [illegible] la même concession trois ans après. De-là vient que dans la Bulle d'Honorius III de l'an [illegible], cette Communauté est nommée parmi les dépendances de Livry, sous le nom de Prieuré de Montfermeil ; & comme l'Abbaye de Livry étoit réputée de l'Ordre de saint Victor (de Paris), de-là vint apparemment qu'en 1243 le Prieur de Montfermeil étoit désigné en ces termes : *Prior Eremitarum juxta Montemfirmiolum Ordinis S. Victoris.* L'Auteur du Dictionaire Universel de la France fait mention de ce Prieuré : mais il en a marqué le revenu presque au double de ce que porte le Pouillé écrit sous M. le Cardinal de Noailles.

Il y a eu vers la fin de l'avant dernier siécle une petite société d'Ermites renouvellée sur la même montagne de Montfermeil. Vincent Mussart Parisien & Antoine Poupon s'y retirerent pour y vivre en solitaires. Comme c'étoit dans le tems du siége de Paris par Henri IV, quelques voisins leur susciterent des traverses ; ce fut ce qui obligea Vincent de se retirer à l'Ermitage de saint Sulpice, au Diocèse de Senlis, proche Mortfontaine ; après quoi il établit la Congrégation Gallicane des Pénitens du Tiers-Ordre à Franconville, sur les limites des Diocèses de Beauvais & de Paris. Dans le dernier siécle même, ce lieu n'est pas resté tout-à-fait sans Ermites. Le 14 Février François Matthey Bénédictin obtint de l'Archevêque de Paris la permission de se retirer dans cet Ermitage, pour y mener la vie Erémitique, y célébrer & y administrer les sacremens à ceux qui vivoient avec lui. Et en 1657 l'Archevêque permit à Guillaume de Veyras Prêtre du Diocèse de Paris, de s'y retirer, sans mettre hors l'Ermite qui y demeuroit. En 1680 il y demeuroit encore un de ces

Chartu. [illegible]

Ibid. [illegible]

Histoire d[illegible] Tiers-Ord[illegible] de S. Fran[illegible]çois p. 614.

Regist. [illegible] *Parif.*

Ibid. [illegible]

Ermites appellé Jean Paulmier. Après sa mort arrivée en 1681, Antoine Pelissier Seigneur du Village, prétendit que cet Ermitage dépendoit de sa Seigneurie. Les Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Livry firent valoir contre lui les titres dont j'ai fait mention ci-dessus, & une Sentence des Requêtes du Palais rendue le 6 Mai 1572, contre Jean le Comte ancien Seigneur, aussi-bien qu'un Arrêt confirmatif du 5 Janvier 1573, qui les déclaroit propriétaires, en possession d'y mettre des Ermites, les visiter, corriger & chasser, sans préjudice au droit de Justice que le Seigneur pouvoit avoir sur quelque partie de leur terrein qui excéderoit les trois arpens primitivement donnés par le fondateur. Le Sieur Pelissier prétendit, quant au spirituel, réfuter les raisons des Religieux de Livry, disant que l'Evêque Odon ne leur avoit donné en 1207, qu'une simple inspection sujette à révocation, & qu'il y avoit des Arrêts de 1525, qui confirmoient à l'Evêque de Paris le droit de nommer les Ermites du Val Adam, & lui permettoient de nommer le Prieur de saint Martin des Champs ou celui des Celestins, pour y faire la visite.

Tab. Archiep. Par.

Ce que j'ai à dire de plus sur Montfermeil, sera mêlé avec ce que j'ai trouvé touchant les Seigneurs de ce lieu. Le plus ancien Seigneur que j'aie pu découvrir, est Adam qui vivoit en 1184, ainsi qu'on vient de voir dans l'histoire de l'établissement de ses Ermites. Raoul son fils Chanoine de Notre-Dame de Paris, fonda son obit dans cette Eglise Cathédrale, & celui de Mathilde sa mere, en même-tems qu'il y institua un Chapelain. Adam de Montfermeil est aussi mentionné au 21 Novembre dans le Nécrologe de l'Abbaye de saint Denis, & son épouse au 5 Août. Ces Seigneurs ai-

Necrol. Eccl. Paris. ad XI Cal. Dec.

moient fort les Maisons Religieuses. Pierre de Nemours Evêque de Paris attesta en 1209, que le même Adam de Montfermeil avoit fait don à Guillaume Abbé de Chaalis, de cinq sols dans sa censive. Jean de Montfermeil Chevalier, a aussi sa place au 25 Novembre dans le Nécrologe de saint Denis. En 1228 un Guillaume de Montfermeil étoit dans les pays éloignés, apparemment à quelque croisade; en son absence Marguerite son épouse fit du bien à sainte Genevieve de Paris. Il y avoit aussi eu un Henri de Montfermeil, mais qui ne put continuer la famille, étant mort sans enfans avant l'an 1243; Marguerite de Savigny veuve de Huguet d'Athiel l'avoit épousé en seconde noces. En 1063 le Seigneur de Montfermeil étoit Gauthier de Guignecourt. Agnès son héritiere, Dame de ce lieu après lui, fut poursuivie par les Chanoines de Livry l'an 1293, au sujet des douze muids de vin dus au Prieuré de Val Adam sur le pressoir de Montfermeil. Dans une liste des Chevaliers de la Châtellenie de Paris rédigée quelque tems après, il paroit Guillaume *de Monte firmali*, parmi ceux qui ne tenoient pas leurs terres du Roi. Alips Dame de Montfermeil étant morte vers l'an 1335, les deux enfans qu'elle avoit eu de ses deux maris, sçavoir Jean Longis & Jean Du Mez, partagerent la Seigneurie le 14 Octobre. Le premier fit sa demeure dans la terre de Montfermeil. Mais cette Seignurie passa bien-tôt des mains de ces deux Seigneurs en celle des Sieurs Godes. Jacqueline Gode en étant devenue Dame, épousa Pierre Robin, & en secondes nôces Galon dit Ploich, puis Bertrandon d'Espagne, auquel elle survécut. Elle en avoit eu Marie d'Espagne qui vivoit en 1478. Du premier lit étoit née Jeanne Robin mariée à

Pontef. Gaignieres 204. p. 233.

Chartul. S. Genov.

Chartul. Eremitarum in Cartul. Livr. fol. 10.

Archiv. Livriac.

Chartul. Livriac. f. 59.

Cod. Puteau. 635.

Du Livre manuscrit des Epitaphes de Paris à la Biblioth. du Roi.

Guillaume de Sailly Seigneur de Dreſſy, qui entra en poſſeſſion de Montfermeil avant l'an 1471, par don de Jacqueline La Sodée, qui lui remit ſa perſonne & ſes biens à cauſe de ſon grand âge. Mais il faut inferer d'une autre branche de Seigneurs dont je vais parler, qu'il y avoit eu un partage ou diſtraction d'une partie de cette Terre, ſoit par confiſcation ou autrement. Quoiqu'il en ſoit, on lit dans une piéce publiée par Sauval, que Jean Leclerc eut du Roi dans le tems des confiſcations, entre les années 1423 & 1427, vingt arpens de bois à Montfermeil, au lieu dit La Coudraye. Ce bois de la Coudraye eſt ſitué à l'orient du Village dont il s'agit. Pendant le cours du même ſiécle, Jaſpard Bureau eſt qualifié Seigneur de Montfermeil, vers les années 1450 & 1460. Il étoit Grand-Maître de l'Artillerie & poſſédoit auſſi la Seigneurie de Villemomble. Le Comte de Dammartin étoit en 1497 poſſeſſeur de la terre de Montfermeil. Charles de Haubois Abbé de Livry obtint cette année un Arrêt du Parlement contre lui, pour être payé des douze muids de vin qu'il devoit à ſon Abbaye ſur les preſſoirs de cette Paroiſſe. Quelques années après paroît Jean Bourdelot Procureur Général du Roi, avec la qualité de Seigneur de Montfermeil : je tire ce fait de l'épitaphe de Marie Ruzé ſa femme morte en 1511. Jean le Comte l'étoit en 1522, c'étoit un Religionnaire. Le Procès-verbal de la Coutume de Paris rédigé en 1580, donne à Jean le Comte Ecuyer la Seigneurie de Montfermeil. Je trouve enſuite à l'an 1619 Hilaire l'Hoſte Secrétaire du Roi, après lequel Hilaire l'Hoſte ſon fils pareillement Secrétaire du Roi, la poſſédoit en 1648 lorſqu'il épouſa Marie Arnaud. Jacqueline l'Hoſte leur fille porta cette Terre à

Antiq. de Paris. Sauval T. 3. p. 327.

Planche de M. de La Grive.

Hiſt. des Gr. Offic. T. 8. p. 140.

Gall. chr. nova Tom. 7. col. 835.

Collection d'Epitaph. de Paris à la Bibliot. du Roi. Celle-ci eſt à l'*Ave Maria.*

Tab. Livr.

Hiſt. de la Chancellerie p. 325.

Hiſt. des Gr. Offic. T. 8.

de Houdetoſt ; elle paſſa enſuite à leur
harles né en 1651, qui fut Meſtre de
p du régiment de Bourgogne, & mourut
592. Mais avant ce tems-là & au moins
an 1685, cette Terre avoit appartenu au
Antoine Peliſſier Secrétaire du Roi. La
e Terre a auſſi appartenu durant quelque
à M. de Chamillard. Michel Begon en
Seigneur en 1706. Dans un Livre im-
ié en 1740, on lit que cette Terre étoit
aux héritiers de feu M. Peren de Monrat
re des Requêtes. De nos jours M. Hoc-
t Fermier Général la poſſede.

Mercure [illegible] 172[illegible]. C[illegible]. [illegible] res chez Lu-rard p. 213.

e lieu fut érigé en Châtellenie l'an 1611,
Lettres regiſtrées en Parlement le 10
t. Il y a marché tous les Jeudis, & une
le 29 Septembre.

ne dois pas omettre de parler ici d'une
monie qui concerne l'Abbaye de Chelle,
uelle eſt tenu le Seigneur de Montfer-
le 30 Janvier de chaque année, jour de
te Bathilde. L'aſſujettiſſement de ce Sei-
ur paroît avoir été la condition expreſſe
'inféodation de cette Seigneurie par les
es de Chelle lorſqu'elle aura été accep-
& peut être même aura-t-elle été préve-
par ce Vaſſal, y ayant différens exemples
des Seigneurs ſe vouoient anciennement
s Egliſes, comme à S. Martin de Tours,
Denis, & que d'autres étoient redevables
ertains cierges conſidérables à des gran-
Egliſes dont ils étoient les vaſſaux.

uoi qu'il en ſoit, le Seigneur de Mont-
eil reconnoît dans l'aveu & dénombre-
t qu'il rend à l'Abbaye de Chelle à cha-
mutation, « Que comme ſeul Seigneur
dit Montfermeil, il doit eſtre & aſſiſter
ır chacun an, ou en cas d'abſence ou au-
e légitime empêchement, faire aſſiſter le

» Lieutenant ou le Procureur Fiscal de sa
» Justice fondé de procuration spéciale de
» lui, à la Procession qui se fait en ladite
» Eglise de Chelle le jour de sainte Bathilde,
» & a droit de porter ou faire porter de par
» lui par l'un desdits Officiers, le cierge qu'on
» a accoutumé de porter par chacun an ledit
» jour à ladite Procession, lequel lesdites
» Dames Abbesses & Religieuses lui baillent.

L'exécution de cette obligation a éprouvé quelques changemens dans la forme, par rapport à la maniere de porter le cierge. Voici comme elle s'exécute présentement. Le 30 Janvier jour & Fête de sainte Bathilde sur les neuf heures du matin, Madame l'Abbesse accompagnée de sa Communauté s'étant rendue dans le chœur auprès de la grille, les Officiers de la Justice étant au dehors de la même grille, le Procureur Fiscal de l'Abbaye adressant la parole à l'Abbesse, fait son requisitoire sur l'obligation du Seigneur de Montfermeil. Après lequel le Bailli de la Justice des Dames ayant ordonné qu'il sera appellé par trois fois *Monsieur de Montfermeil*. Alors celui qui le représente remet sa procuration passée pardevant Notaire : & on lui demande s'il veut user du droit de porter le cierge. S'il déclare qu'il s'en désiste pour ce jour, on ordonne qu'il sera porté par un particulier revêtu d'un surplis, lequel est nommé par nom & surnom dans le Procès-verbal qui est rédigé sur le champ par le Greffier & signé du Bailli & du Procureur Fiscal, sur une table posée à cet effet près de la grille. Ensuite se fait la Procession, où ce cierge, qui est le cierge Pascal, est porté devant la châsse de sainte Bathilde, & le fondé de procuration y marche seul immédiatement après les Officiers en robe, & est suivi des autres Officiers de l'Abbaye.

Il a existé autrefois à Montfermeil comme dans plusieurs lieux considérables une Léproserie, fondée selon les apparences au treiziéme siécle, ainsi que c'étoit alors l'usage. Mais dès l'an 1351 auquel l'Evêque de Paris envoya visiter toutes celles de son Diocèse, elle se trouva en assez mauvais état, sans Frere servant ni Sœur. C'étoient les Marguilliers de la Paroisse qui en prenoient soin. Elle étoit destinée pour les malades de Montfermeil & de Gagny. Son bien consistoit en quelques morceaux de terre & de vigne. Il y a long-tems qu'il n'en est plus de souvenir. Elle ne se trouve pas dans la longue liste des Maladeries du Pouillé de l'an 1648.

Reg. Visit. Lepros. an. 1351. fol. 78.

GAGNY ou GAIGNY.

C'Est ici l'un des lieux du Diocèse de Paris dont on peut faire remonter la connoissance dans des tems assez éloignés, puisqu'il est nommé dans le testament de sainte Fare, qui est d'environ l'an 632. Cette Sainte née proche Meaux, avoit eu à Gagny deux piéces de terre en vertu d'un échange qu'elle fit avec Cagnoul son frere. Elle les légua au Monastere dit Evoriac qu'elle avoit bâti au Diocèse de Meaux, & qui depuis a été appellé de son nom Farmoûtier. Les Editeurs de son testament ont cru rendre exactement la leçon du manuscrit en lisant *Cavaniacum villa in Kalense;* mais je pense qu'il a dû y avoir dans l'original *Gaviniacum*. La différence du G capital d'avec les C capitaux est si légere, qu'elle est souvent imperceptible dans les manuscrits lorsqu'ils sont très-anciens. Et ce qui me porte à lire *Gaviniacum*, est que le Livre censier d'Irminon Abbé de saint Germain des

Annal. Coint. T. 2. p. 861. ad an. 632.
Hist. de l'Egl. de Meaux T. 2. p. 8.

Près, vers le commencement du neuviéme ſiécle, appelle ce même lieu *Waniacum*. On ſçait que le G & le double *W* ſe commuent ſouvent, mais on ne trouve pas que le double *W* s'emploie pour la lettre C. Voici le texte de ce Livre cenſier : il y eſt dit en parlant de l'Abbaye de S. Germain : *Habet in Waniaco manſum dominicatum cum caſa. De vineis arpennos LXV ubi poſſunt colligi modii* CCCC *: de Sylva leuvas II : de pratis arpennos XIIII ubi poſſunt colligi de fœno carra centum.* Pluſieurs titres, ſoit du tems de Philippe-Auguſte, ſoit des tems ſubſéquens, portent en latin *Guenniacum* ou *Guagnicum*. Cependant l'écrivain qui rédigea en latin le Pouillé de Paris au treiziéme ſiécle, aima mieux marquer le nom de cette Cure en langage vulgaire, que de le latiniſer, & il l'écrivit Guegni. Quelques modernes, au rapport de l'Abbé Chaſtelain, *ont* confondu Gagny du Diocèſe de Paris, avec Gany en Vexin, ou la vénérable Domanie épouſa ſaint Germer au ſeptiéme ſiécle. Le Pelletier en ſon Pouillé de Paris, venant à l'article de Jagny dans le Doyenné de Montmorenci, renvoie à Gagny, croyant que c'eſt la même Cure, quoiqu'elles ſoient de deux différens Doyennés.

Martyrol. Univerſ. p. 274.

Gagny eſt à trois lieues & demie de Paris vers l'orient. C'eſt un pays de terres labourables avec quelques vignes & des prés. Il a vers le ſeptentrion la forêt de Livry ou de Bondies. Le Village eſt dans une eſpece de gorge plus ouverte vers le midi que vers le nord & l'orient ; mais il eſt depuis long-tems accompagné de divers côtés de maiſons appartenantes à pluſieurs Seigneurs, leſquelles d'abord n'eurent pour les diſtinguer que la couleur dont leur extérieur étoit couvert, ou le nom de leur Maître. De-là ſe ſont formés les noms

de Maison blanche, Maison rouge, Maison Guyot. Au bas du Village est une source qui va se rendre dans la Marne. Le dénombrement de l'Election de Paris compte à Gaigny trente feux. Le Dictionnaire Universel lui donne 316 habitans, l'appellant du nom de Garny au lieu de Gagny.

Quoique ce Village soit ancien, comme on vient de voir, je doute qu'il y ait eu une Eglise Paroissiale avant le regne de Charlemagne. Cette Eglise est sous le titre de saint Germain Evêque de Paris. C'eut été la place d'en faire mention dans le Censier d'Irminon Abbé de saint Germain des Prés, comme il est parlé des antres Eglises dans les Villages de leur domaine, lorsqu'elles dépendoient de l'Abbaye. On a vû ci-dessus que cette Abbaye en avoit une à Gagny du tems de cet Abbé contemporain de Charlemagne: & dans ces monumens il n'y a aucune mention d'Eglise: ce qui fait croire qu'elle n'a été établie que depuis, & que l'Evêque de Paris se seroit contenté sans recourir aux reliques de l'Abbaye, d'y en mettre de saint Germain de Paris qui étoient conservées dans le trésor de la Cathédrale. On dit dans le pays que saint Denis est l'ancien Patron: mais il ne reste aucune marque que l'Abbaye de son nom y ait eu du bien. Les Religieux même de saint Germain des Prés ignorent depuis quel tems ils n'ont plus à Gagny l'ancien bien ci-dessus spécifié, & leur Historien n'en dit pas un seul mot.

De ses L bits.

Le bâtiment de l'Eglise de Gagny est remarquable par sa solidité. Le chœur & les collateraux sont du treiziéme siécle: ce chœur est élevé mais sans galeries, & il est bien pavé. Il y a lieu de croire qu'ayant peut être servi autrefois à la desserte du Prieuré dont il sera parlé ci-après, les Religieux y ont contribué.

La Dédicace en fut faite ſous le nom de ſaint Germain par François Poncher Evêque de Paris, le Dimanche 5 Novembre 1525, & en même-tems la bénédiction de l'autel de Notre-Dame & de celui de ſaint Nicolas, avec ordre d'en célébrer l'Anniverſaire le premier Dimanche de Novembre. Dans l'aile méridionale proche la chapelle de la Vierge, ſe lit ſur un marbre noir l'épitaphe ſuivante:

Regiſt. Ep. Par.

Cy giſt Marie de Rohan Ducheſſe de Chevreuſe, fille d'Hercule de Rohan Duc de Montbaſon. Elle avoit épouſé en premieres nôces Charles d'Albert Duc de Luynes Pair & Conneſtable de France, & en ſecondes nôces Claude de Lorraine Duc de Chevreuſe. L'humilité ayant fait mourir depuis long-tems dans ſon cœur toute la grandeur du ſiécle, elle défendit que l'on fît revivre à ſa mort la moindre marque de cette grandeur qu'elle voulut achever d'enſevelir ſous la ſimplicité de cette tombe, ayant ordonné qu'on l'enterraſt dans la Paroiſſe de Gagny où elle eſt morte à l'âge de 79 ans le 12 Aouſt 1679.

M. l'Abbé Chaſtelain auteur véridique, parle ainſi de Gagny où il avoit paſſé: *L'Egliſe eſt très-laide*, dit-il. *On y voit l'épitaphe de Madame de Chevreuſe ſi célebre dans l'Hiſtoire de la guerre de Paris, qui commença en 1618; elle n'y eſt nommée ni Princeſſe ni même très-haute & très-puiſſante Dame, ni ſon mari très-haut & très-puiſſant Prince. Elle mourut ſur cette Paroiſſe au Prieuré de ſaint Fiacre de la Maiſon rouge.* J'ajoute que Madame de Chevreuſe avoit joué un grand rôlle ſous le regne de Louis XIII.

Tous les Pouillés, à commencer par celui du XIII ſiécle, mettent la Cure de Gagny dans le nombre de celles dont les Evêques de Paris ſe ſont réſervé la pleine collation. J'ai lu dans le Cartulaire de ſaint Maur, qu'en

1212 une personne charitable donna à Pierre Curé de Gaigny, cinq arpens de terre situés à Martel dans la censive de saint Maur, dont ce Prêtre ne devoit payer à l'Abbaye que huit sols de rente.

Litt. Petri Epis. Paris. 1212.

PRIEURÉ DE S. FIACRE.

Le Pouillé de l'an 1648 met à la tête des Prieurés du Doyenné de Chelle, *le Prieuré de Gagny Ordre de saint Benoît, à la nomination de l'Abbé de saint Faron de Meaux*. A quoi Le Pelletier ajoute dans le sien, qu'il est titré de saint Fiacre, & qu'il a trois mille livres de revenu. C'est cet endroit même qu'on appelle autrement, La Maison rouge. Dom Duplessis tire d'une inscription qui se lit sur la tombe d'Adele Comtesse de Champagne épouse de Thibaud III, dans l'Eglise de saint Faron de Meaux (*a*), que cette Comtesse fut fondatrice de ce Prieuré de saint Fiacre, sous la dépendance de saint Faron. On assure aussi qu'en l'an 1226 Barthelemi Evêque de Paris transigea avec les Religieux de cette Abbaye de Meaux, au sujet du droit de visite dans ce Prieuré. Une partie du revenu consistoit en prés, puisque dans un titre de l'Abbaye de Livry de l'an 1255, pour désigner un pré qu'on lui donnoit & qui étoit situé à Gagny, il est spécifié qu'il touchoit au pré de saint Faron. Quelques regiſtres récens ne qualifient ce Bénéfice que du nom de Chapelle. Comme il est marqué au commencement de cet article, que l'Abbaye de Faremoutier eut du bien à Gagny dès le septiéme siécle, & que ce bien venoit d'une famille de Meldois, on peut conjecturer que le culte de saint Fiacre y seroit plus ancien que la Com-

Pouillé 1648. p. 76. Page 46.

Hist. de l'Egl. de Meaux pag. 110.

Gall. chri nova col. 94.

(*a*) *Gaigny cum multis, hoc si cognoscere vultis, Donavi donis honore Deique Faronis.* II Voyage Litt. de D. Martene page 6.

elle fut confirmée par Gilbert Evêque de Paris & par le Roi Louis-le-Gros. De-là vient que parmi les biens que le Pape Eugene III confirma au Prieuré de S. Martin des Champs par sa Bulle de 1147, & Thibaud Evêque de Paris par ses Lettres d'environ l'an 1150, on trouve *Capellam Canolii*. L'Abaye de Livry eut aussi dès ses commencemens quelques rentes en ce lieu. Une Bulle d'Honorius III de l'an 1221 lui confirme *census de Chanœil*. Dreux Prieur de Gournay fait mention dans ses Lettres de l'an 1224 de la vigne que le Monastere de Livry a dans sa censive *apud Chennuel*. Un titre de l'Abbaye de saint Maur d'environ ces tems-là, fait aussi mention du pont de Chenuel à l'occasion de la Terre d'Avron qui en est à une lieue; en effet les eaux qui viennent de Coubron & Courtery s'écoulent dans la Marne, en partie proche Chenoil. On ignore en quel tems il cessa d'y avoir une Chapelle dans ce lieu de Chenoil. On ne sçait pas même de quel saint elle étoit titrée. On n'en trouve rien dans les Registres. Ce lieu n'est plus que comme un fief ou une ferme dépendante du Prieuré de Gournay. On y voit placée dans le creux d'un arbre une pierre où le Bailly tient ses Assises.

Ibid. pag. 180 & 188.

Gall. chr. T. 7. Instrum.

Reg. Parl.

LA MAISON BLANCHE. Le 7 Février 1719 le Parlement enregistra des Lettres-Patentes obtenues par Ponce Coche premier Valet de Chambre de M. le Duc d'Orleans Regent, pour lui permettre de renfermer de murs environ cent arpens de terrein à lui appartenans, contigus à une maison par lui acquise en la Paroisse de Gagny, Capitainerie de Livry & Bondy, & environ deux arpens d'une remise plantée, nonobstant l'Ordonnance. C'est, je croi, ce qu'on appelle aujourd'hui la Maison Blanche, qui certaine-

ment

ment a appartenu à M. Coste, & celui-ci l'a cédé à M. l'Archevêque de Cambray. Ce lieu appartenoit en 1655 à Nicolas de la Pointe Tresorier des cent Suisses. Perm. de Chapel. dom. 24 Juill.

MONT GUICHET est un Château sur le haut de la montagne, & qui a de l'apparence. Il appartient à M. le Chevalier de la Croix. Il a été possedé en 1640 par Jacques Boucher Aumônier du Roi, Abbé de Tronchet. Perm. de Chapel. dom. 14 Mai.

M. de Valois faisant l'énumération des montagnes que l'on trouve de Paris jusqu'à Pompone, en laissant la Marne à la droite, marque *la Maison Mahaud* entre Villemomble & Montfermeil, & l'appelle en latin *Mansio Mathildis*. Cette position doit tomber sur le territoire de Gagny : mais jusqu'à présent je n'ai vu aucun titre où soit nommée une Maison-Mahaud ni en latin ni en françois : j'ai seulement lu dans le Nécrologe de l'Abbaye de saint Denis au 5 Août, la mort de Mathilde de Montfermeil, & dans le nouveau *Gallia Christiana*, qu'il y avoit eu cinq Abbesses à Chelles aussi appellées Mathilde, lesquelles ont vécu dans l'onziéme, douziéme & treiziéme siécles. [illegible] Hist. S. Den. [illegible] in [illegible]

Jean de Gaigny sçavant homme du seiziéme siécle, qui fut Recteur de l'Université, Chancelier, Aumônier du Roi François I, a passé pour être Parisien ; mais il étoit vraisemblablement issu de quelque Seigneur ou de quelques habitans du village de Gaigny proche Paris. Il mourut le 25 Novembre 1549.

Etiennette de Gaigny fut Abbesse d'Hierre au Diocèse de Paris entre les années 1540 & 1550. [illegible]

RÔNY.

UNe des vallées les plus agréables du Doyenné de Chelle, eſt celle où eſt ſitué Rôny ; elle a vers le levant la montagne d'Avron & vers le couchant la vaſte montagne qui continue juſqu'à Montreuil ; mais elle tient du terrein de Noiſy-le-ſec qui y confine vers le nord-oueſt, car elle n'eſt arroſée d'aucun ruiſſeau. Le vallon eſt cependant un peu en pente vers le midi, où les eaux s'écoulent dans la Marne. Sa diſtance de Paris eſt de deux lieues & demie. Les plus anciens monumens qui faſſent mention de Rôny, ſont du neuviéme ſiécle. C'eſt l'Hiſtoire du rapport du corps de ſainte Genevieve du Diocèſe de Soiſſons, où on l'avoit porté du tems des courſes des Normans. Il y eſt dit que ceux qui le rapportoient, au ſortir de Trie-ſur-Marne, qui eſt aujourd'hui Trie le Bardou, vinrent *Rodoniacum* qui ſe trouve imprimé dans Bollandus *Redomatum*, & de-là à Paris. Les titres du treiziéme ſiécle l'appellent auſſi *Rodoniacum* : tous les noms latins uſités dans les titres poſtérieurs ſont fabriqués à plaiſir, tels que ceux de *Rooneium* du Pouillé du treiziéme ſiécle, *Roiſneium*, *Roonium*, *Roogniacum*. M. de Valois à l'article de Rôny, ſur lequel il ne nous apprend rien, fait une longue digreſſion au ſujet de la chaîne de montagnes qui eſt depuis Charonne & Belleville juſqu'à Torigny en tirant vers Meaux, & ſemble inſinuer que le nom de Rôny viendroit *à rota* : mais j'aime mieux laiſſer l'origine de ce nom à rechercher, que d'adopter une telle étymologie.

Boll. 3 Jan. in Tract. S. Genov.

Notit. Gall.

Ce Village eſt, comme je l'ai dit, dans un fond, & ſans aucuns écarts. Le dénombre-

ment de l'Election de Paris y marque 148 feux ; & le Dictionnaire Universel de la France y compte 414 habitans. Presque tout le territoire étoit planté en vignes à la faveur des deux montagnes, excepté le pays plat du vallon : mais depuis un Ordonnance de M. l'Intendant de Paris, on en a arraché beaucoup.

Saint Denis a été autrefois celui que les habitans révéroient comme leur Patron. Peut-être que le concours de sa Féte avec les vendanges dans ce pays vignoble, les a portés a prendre sainte Genevieve, qui est regardée comme la premiere Titulaire, & saint Denis comme le second. Les enseignemens qu'auroit pu fournir la-dessus l'acte de la Dédicace de l'Eglise, sont perdus : les croix qui attestent cette cérémonie subsistent toujours ; mais l'année & le jour sont restés inconnus. Le chœur & le sanctuaire sont d'une structure du treiziéme au quatorziéme siécle, aux vitrages près qui sont modernes. Aux deux côtés du chœur sont deux chapelles dont les autels ont été refaits, ensorte que le marchepied de chacun est une tombe rapportée d'ailleurs. L'une m'a paru être du treiziéme siécle par les belles lettres capitales gothiques qu'on y voit gravées en cette sorte : *Ci gist Guill'e de Monsterueul Clers jadis Bourjois de Paris qui trespassa* .... Le reste est caché sous l'autel. A l'autre, qui a eu son inscription gothique, est représenté un Officier de l'Eglise tenant une baguette. L'Eglise est au milieu du Village accompagné d'un clocher à pavillon couvert d'ardoise.

Le patronage de la Cure appartient à l'Abbé de sainte Genevieve. Dès le milieu du treiziéme siécle cette Abbaye en jouissoit aussi-bien que de la Seigneurie. Alexandre III en sa

Chartul. S. Genov. & Gall. chr. T. 7. Instrum. col. 243.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 154.

Bulle de confirmation des biens de cette Maison, donnée à Paris le 24 Avril 1163, marque *Rodoniacum cum Ecclesia ejusdem villæ, capitalibus justitiis, & omnibus justitiis, & omnibus pertinentiis suis.* Dans un Traité que fit en 1202 Eudes de Sully Evêque de Paris avec l'Abbaye de Ste Genevieve, il fut arrêté que la Cure de Rôny ne seroit point sujette au droit de procuration Episcopale. Au treiziéme & quatorziéme siécle il n'y avoit qu'un seul Religieux qui y fit sa demeure avec le Prieur. Elle est mise dans le Pouillé Parisien écrit vers 1220 au rang de celles qui sont *de donatione sanctæ Genovefæ ;* mais elle y est placée parmi celles du Doyenné de Gonesse, dit depuis de Montmorenci, ce qui paroît être une faute. Tous ceux qui ont été imprimés la marquent au Doyenné de Chelle, mais ils sont une autre faute, qui est de la dire à la pleine collation de l'Archevêque, excepté celui de Pelletier de l'an 1692 qui en assigne la présentation à l'Abbé de sainte Genevieve. Celui d'Alliot de l'an 1626 est assez peu exact pour l'appeller la Cure *de Rosayeo* & en françois *de Rosay.* Un illustre Curé de ce lieu a été Joseph Foulon qui l'étoit en 1550, & il en fut tiré en 1557 pour être fait Abbé de sainte Genevieve.

Chartul. S. Genov.

Gall. chr. T. 7. col. 771.

Nous ignorons de quel part étoit venue à l'Abbaye de sainte Genevieve la terre de Rôny. On voit par la Bulle d'Alexandre III qu'elle en jouissoit au milieu du douziéme siécle. Il ne lui manquoit que ce qui en étoit possédé par le Seigneur de Montjay : mais Gaucher de Châtillon qui jouissoit de cette Seigneurie avec sa femme Elisabeth, du consentement d'Adelaïde ou Alix sa mere Comtesse de Soissons & d'Adelaïde sa sœur, femme de Guillaume de Garlande, quitta ou abandonna en 1196 à l'Eglise de sainte Genevieve la Gruerie dans tout le territoire de

Chartul. S. [illegible] & Du-[illegible] Hist. de la M. de [illegible] p. [illegible] preuv. p. [illegible]

Rôny, tant dans les bois (a) que dans le dehors qu'il reconnoissoit appartenir à cette Eglise, comme aussi tout ce qu'il avoit dans la Voirie & de droit domanial dans ce lieu. Cette donation fut confirmée par Innocent III la seconde année de son Pontificat. Le Prieuré de Gournay-sur-Marne avoit aussi alors quelques censives, droits, domaine & Justice à Rôny; Drogon vendit le tout en 1225 à l'Abbé de sainte Genevieve; ce qui fut confirmé la même année par Baudoin Prieur de saint Martin des Champs. Enfin le droit de Justice de l'Abbaye étoit si bien établi à Rôny dès le même siécle, que s'étant élevé quelque doute sur celui de haut-Justicier, Gilles de Compiegne Prévôt de Paris trouva par enquête faite en 1284, qu'elle étoit en saisine de la haute-Justice de Rôny.

Chartul. S. Genov. p. 44.

Ibid. pag. 214.

Lib. Justit. sanct. Genov. fol. 56

Sauval a fait observer qu'on lit dans quelques Comptes du domaine de l'Hôtel-de-Ville de Paris ou du Roi, que l'Abbé de sainte Genevieve devoit chaque année à ce domaine pour raison d'un fief à Rôny, six oyes blanches le jour de la Notre-Dame de Septembre, & qu'il les paya à cette Fête l'an 1383. L'origine de cette redevance n'est pas claire. On trouve simplement que l'an 116: Louis VII approuva la donation faite aux Chevaliers du Temple d'un fief situé à Rôny, sauf la charge attachée à ce fief, qui est appellée *servitium*, ou servitude; sçavoir, que le jour de la Nati-

Compte de l'an 1383. Antiquité de Paris T. 3. p. 261. & de l'an 1574.

Ibidem, p. 644.

(a) Apparemment que ces bois tenoient à ceux d'Avron, dont le même Gaucher céda aussi la Gruerie aux Moines de saint Maur; & peut-être appelloit-on ces bois indifféremment du nom d'Avron ou de Rôny: car je trouve au Cartulaire de saint Maur qu'en 1195 Ansel Doyen de saint Martin de Tours, reconnut qu'Isembard Abbé de saint Maur lui avoit accordé cent arpens dans son bois *de Rooniaco*, pour les essarter.

vité de la ſainte Vierge ces Chevaliers donneront chaque année ſix oyes à Roger de
Chartul. S. Genov. f. 74. Penſy ou Ponſy, *de Penſiaco* (peut-être faut-il lire de *Renſyaco*) & à ſon héritier. Ce pourroit être relativement à ce fief qu'en l'an 1183 Amions Grand-Maître de l'Ordre des Templiers en France, reconnut tenir de ſainte
Ibid. pag. 200. Genevieve de Paris ſix arpens de vigne à Rôny en pluſieurs piéces, dont l'une eſt dite ſituée au climat appellé *Maſetum ;* & quatre piéces de terre, ſituées, l'une à la Croix, l'autre à la Nouë Sainte-Marie, la troiſiéme *ad balneum caballi*, & la derniere *ad punctam*. Cette reconoiſſance ne fait aucune mention d'oyes : mais en 1209 Frere A. de Coloors Maître de la Maiſon du Temple en France, donna acte à l'Abbé de ſainte Genevieve comme Guibert Maire de Rôny & autres dudit lieu, avoient pris à bail des Freres du Temple le fief que l'Ordre poſſédoit à Rôny, & devoient payer à ces mêmes Freres une oye blanche, & de plus étoient tenus de preſſurer au preſſoir des Freres, *uſque ad ſeptimam ollam ;* dont fut témoin Frere Robert de Chanville Maître de la Maiſon de Paris. En 1224 Olivier de La Roche Grand-Maître des Templiers en France, fit avec l'Abbé de ſainte
Ibid. f. 76. Genevieve un traité par lequel on apprend qu'il arriva du changement dans le tribut des oyes. Le Grand-Maître donna pour d'autres biens à cet Abbé tout ſon domaine ſitué ſur la Paroiſſe de Rôny, à l'exception de la maſure d'Ancher en laquelle il avoit plein domaine, promettant qu'il ne permettroit pas qu'il y demeurât déſormais plus de deux familles. Outre cela il donna à l'Abbaye tout droit, cens & Juſtice ſur un labourage ſitué à Montreuil dont les Religieux Grammontins de Vincennes avoient la jouiſſance, & qu'ils

tenoient du Temple, moyennant la redevance d'une oye. Les Templiers retinrent encore à Rôny les vignes qu'ils y avoient avec leur pressoir, & celles que le Chantre de S. Paul à S. Denis y tenoit d'eux : lesquelles selon un arpentage fait en 1393, ne consistoient qu'en un arpent : ce que l'Abbé donna en échange consistoit en des censives à Paris. Il paroit que ce put être vers ce tems-là, environ dans le commencement du regne de saint Louis, que le tribut des oyes dû aux héritiers Pensy ou de Rensy passa entre les mains du Roi. Ainsi l'Abbaye de sainte Genevieve qui étoit entrée dans les droits des Templiers à Rôny, succéda aussi à la servitude ou hommage, se réservant seulement de la part des Templiers, le tribut d'une oye pour ce qu'ils avoient conservé à Rôny. C'est ce qui sert à l'intelligence parfaite d'un fragment contenu en ces termes dans un des manuscrits de cette Abbaye : *Ecclesia sancta Genovefæ Parisiensis tenetur singulis annis reddere Præposito Parisiensi nomine Domini Regis sex anseres albos pro feodo de Reoniaco in festo Nativitatis B. Mariæ ; de quibus Fratres Vicenarum tenentur nobis reddere unum in festo Assumptionis B. Mariæ, & Fratres Militiæ Templi in festo Nativitatis B. Mariæ.* Ces six oyes continuent d'être payées par celui qui à la ferme de Rôny de MM. de sainte Genevieve, à la ville de Paris, qui en donne quittance.

La question sur l'état des habitans de Rôny ; sçavoir, s'ils étoient serfs de sainte Genevieve ou non, est une affaire dont il fut besoin que les deux Puissances se mêlâssent dans le douziéme & le treiziéme siécle. Sauval & le Pere Du Bois en ont touché quelque chose. Elle mérite d'être développée ici un peu plus amplement. Le Roi Louis-le-Jeune déclare

par ses Lettres de l'an 1179, qu'Etienne Abbé de sainte Genevieve & les Chanoine de la même Eglise, avoient soutenu en sa présence, que les gens de Rôny étoient serfs de leur Eglise; que les paysans l'avoient nié fermement, assurant qu'ils étoient seulement hôtes & fermiers de l'Abbaye. Les Parties oüies, le Roi fondé sur la Coutume du Royaume de France, ordonna que ses hommes de Rôny se rendroient à la Cour de l'Abbé dont ils se reconnoissoient être les hôtes, & que là si l'Eglise vouloit les tenir pour serfs, elle en fît la preuve par le duel: c'est-à-dire, que les Chanoines Réguliers devoient fournir leur champion & les habitans de Rôny le leur; & que si celui des habitans étoit vaincu, ce seroit la preuve qu'ils sont serfs de l'Abbaye. Le jour indiqué étant venu, le champion des Chanoines se tint tout prêt; mais les gens de Rôny n'en produisirent point. C'est pourquoi le Prince, du conseil des Barons & Comtes, entre autres de Robert son frere, ordonna qu'ils seroient déclarés serfs, avec défense à eux de plus chicaner. Plusieurs des Dignitaires Ecclésiastiques de Paris firent serment avec le Roi pour donner plus d'authenticité à cette décision. Philippe-Auguste étant à Montl'heri en 1182, approuva cette Charte. En conséquence, les habitans de Rôny reconnurent pardevant Henri Eveque de Senlis, qu'ils étoient hommes de corps de l'Eglise de sainte Genevieve, & qu'ils lui devoient le droit de main-morte appellé *Caducum*, qu'ils ne pouvoient pas se marier sans la permission de cette Abbaye, avec des gens d'une autre terre, ni faire tonsurer leurs enfans, & que quelques-uns d'entre eux devoient le droit de quatre deniers. Le tout fut confirmé par le Pape Luce III, qui adressa sa Bulle à Etienne Abbé de sainte Genevieve.

Cette C[illegible]. de Louis VII & le reste des pièces ici citées, sont conservées à sainte Genevieve.

Nonobstant ces formalités, les habitans voulurent revenir; le même Pape dispensa les Chanoines Réguliers de répondre. Les habitans recommencerent à vouloir plaider vers l'an 1218. Ils avoient autrefois représenté au saint Siége que ne pouvant pas se marier avec leurs voisins, qui évitoient leur alliance, ils étoient obligés de s'allier dans le lieu avec leurs parens au troisiéme & quatriéme dégré. Le Pape Honorius marqua aux Chanoines de sainte Genevieve par son premier rescrit, qu'il sçavoit que le droit Seigneurial de sainte Genevieve venoit de la libéralité du Roi, mais aussi il y fit entendre que les habitans de Rôny avoient obtenu du Pape Innocent III son prédécesseur, des Lettres adressées à l'Abbé de Josaphat-les-Chartres pour examiner cette affaire; que les *Genovefains* avoient promis d'engager Aymar Trésorier du Temple à Paris, de la finir; & qu'ensuite ils avoient changé d'avis: c'est pourquoi il leur marqua que s'ils n'avoient pas quelque condescendance pour les gens de Rôny, il mandoit à l'Evêque d'Evreux, au Chantre de la même Eglise & à Maître Alain qui en étoit aussi Chanoine, d'ordonner en sa place ce qui conviendroit. Ces trois Commissaires n'ayant rien fini, le souverain Pontife nomma l'Archidiacre de Sens, le Chancelier de Milan qui étoit alors à Paris, & Maître Gautier Comut Chanoine de Paris, pour donner la décision de l'affaire. Alors les habitans se désisterent du procès, au moins on a l'acte de désistement qu'en donnerent Azon, Suebeuf & Jean Quendo, pardevant G. Archidiacre de Paris l'an 1223, & les nommés Deel & Grison l'année suivante. Il reste encore une Lettre du même Pape Honorius datée de la huitiéme année de son Pontificat & adressée à Thoma

Archidiacre de Paris & Guillaume Chancelier, par laquelle il se plaint que ceux de Rôny l'ont surpris, en taisant à ses seconds Commissaires le serment par eux fait ; & il ajoute que ces mêmes Commissaires ayant délégué leurs pouvoirs à deux autres, il leur ordonne d'examiner de nouveau cette affaire & de casser ce qui auroit pu être fait après l'appel. Enfin la dixiéme année de son Pontificat, il adressa aux Religieux de sainte Genevieve une Bulle, dans laquelle il défend aux habitans de Rôny de plus remuer contre leurs Seigneurs, ni de revenir contre leur propre renonciation, d'autant que ce procès a déja été terminé sous le Roi Louis & sous Philippe son fils : & afin que l'affaire finît entierement, il en écrivit quelques mois après aux Abbés de saint Denis & de saint Germain des Prés, & au Prieur de saint Martin des Champs. On peut voir par cet exemple jusqu'où l'opiniâtreté de simples paysans & pauvres serfs fut poussée, & juger qu'apparemment il en coutoit alors très-peu pour plaider.

Après ce procès l'Abbaye de sainte Genevieve obtint du Roi Louis VIII qu'il lui fût permis de faire construire une prison pour y enfermer seulement les gens de Rôny : mais le Couvent reconnut en même-tems qu'il ne pourroit y mettre aucun homme de ce Village ni autre, sans la permission du Roi.

Trésor des Chartes Reg. 31, fol. 49.

Vingt ans après, ces habitans de Rôny furent affranchis par Thibaud Abbé de sainte Genevieve, moyennant la promesse qu'ils firent d'une redevance de soixante livres par an, de payer la dixme, champart, &c. & de ne point établir de Commune parmi eux sans sa permission & celle du Roi. L'acte de manumission est du mois d'Août 1246. Saint Louis le confirma à Melun durant le même mois,

Un fragment historique du même tems porte que toutes les fois que le Roi imposoit une taille, Rony y étoit compris pour cinquante livres; qu'il y avoit aussi en ce lieu un *Placitum Generale*, c'est-à-dire, une Assise Général, où tous les habitans devoient se trouver, & payer une petite somme, ou amende. *Ib. Col. ... sancta Gen.*

Il est fait mention dans l'ancien Nécrologe de sainte Genevieve, d'un canton de vignes du nom de l'Echelle situé à Rony, où cette Abbaye avoit en particulier une piéce de vigne à elle donnée avec une Bible, par un Seigneur appellé Pierre de Lagny. *Necr. sanctæ Genov. ad 31 Martii.*

Messieurs Merley ont eu au milieu du dernier siécle une Maison à Rony. L'Archevêque de Paris leur permettant d'y faire dire la Messe, spécifie toute la famille; sçavoir, Jean Merley Medecin du Roi & Jeanne des Marele son épouse avec leurs enfans André Merley Aumônier du Roi, Abbé de Saint-Lo; Roland Merley Médecin, & Jean Merley Avocat. *Reg. Archiep. Paris. 29 Jun. 1649.*



VILLEMOMBLE.

L'Antiquité de ce lieu a été inconnue jusqu'ici, parce que l'on ne s'est point appliqué à rechercher d'où son nom pouvoit avoir été formé. On l'a écrit diversement tant en latin qu'en françois, les uns ont mis *Villamumbla*, d'autres *Villamobilis*, quelques-uns *Villamunda*. En françois on le trouve écrit sur les cartes géographiques *Villemomble* & *Villenonble*. Il n'y a que celle du Diocèse de Paris du sieur de Fer sur laquelle on lit *Villemomble*, qui est la meilleure maniere d'écrire ce nom, & qu'on suit dans le rôle imprimé des décimes. En effet, puisque le nom latin *Mummolus* ou *Mommolus* a été rendu par *Momble*, ainsi que fait foi le Martyrologe de M. Chastelain & celui de Paris au 8 Août, à l'occasion de saint Mummolus Abbé de Fleury-sur-Loire au septiéme siécle, n'est-il pas tout naturel d'en conclure, que la plupart des lieux nommés *Villa* ayant eu pour distinctif le nom de leur premier Seigneur ou possesseur, le Village dont il s'agit a appartenu à un nommé *Mummolus*; ensorte que son nom véritable est *Villa Mummoli*. Or il n'est pas besoin de sortir des environs de Paris pour trouver dans l'antiquité un célébre *Mummole*.

Supplement. ad Diplomaticam p. 92.

L'illustre Dame Ermentrude ayant vers l'an 700 rédigé à Paris son testament, dans lequel elle disposa en faveur d'un grand nombre d'Eglise situées à Paris, & entre Paris & Meaux des biens qu'elle avoit dans cette même contrée, crut qu'il suffisoit pour donner de la force à cet acte, de le faire souscrire par le seul Comte Mommole, & par quelques-uns de ses Officiers. Ce Comte étoit vraisembla-

ment le Comte de Paris, de même que
adacharius qui signe apres lui en qualité de
fenseur, nom de charge qui a été connu de
mpire Romain, mais dont je ne pourrois
pliquer les fonctions sans entrer dans un trop
and détail. Du nom de ce *Baudacharius*,
mme je l'ai dit dans le premier volume, a
: formé le nom de Baudoyer qui reste à
ne des Places située à l'entrée de l'ancienne
le de Paris proche la Grêve.

Personne ne révoquera en doute qu'un
mte de Paris ne dût avoir une Terre con-
érable & bien située dans le voisinage. Voi-
cette Terre toute trouvée. Ce Comte s'ap-
loit Mummole; & sa Terre a eu le nom
Villa Mummoli. Ainsi Villemomble exi-
t dès le septiéme siécle. Je n'ose cepen-
t pas assurer que dès-lors ce fût une Pa-
sse. Comme elle est sous le titre de saint
nès Martyr, je pense que voici ce qui y
nna occasion; & cela vers le tems même du
omte Mommole. Il est certain que du vivant
sainte Bathilde fondatrice de l'Abbaye de
elle, le saint Prêtre Genès qui étoit son
nseil, fit sa résidence ordinaire à Chelle, &
il y vint plusieurs fois depuis qu'il fut élevé
'Evêché de Lyon; on tient même qu'il
urut à Chelle, puisqu'on y conserve en-
re son corps. Ce saint Prélat sans doute
ssféda quelques reliques du saint Martyr
Arles son Patron, qui étoit fort réclamé
rs, & ç'aura été à l'occasion de ces reli-
es distribuées probablement après la mort
saint Evêque, par les Religieuses de Chel-
, ou emportées par l'Evêque de Paris, que
Dédicace de l'Eglise de la terre de Ville-
omble aura été faite par la suite sous le titre
saint Genès Martyr, non celui de Rome
nt le corps est resté dans un profond oubli,

quoique aujourd'hui à Villemomb
lui qu'on honore par méprise, ma
d'Arles, dont le culte a été bien pl
& plus étendu en France ; méprise
il est facile de remédier sans rien
puisque le Natal de l'un & de l'autr
qué dans les Martyrologes au même
est le 25 Août.

La situation de Villemomble à d
& demie de Paris, sur le bord de l
Bondies ou de Livry & dans un cant
ment propre à la vigne comme au
biens de la terre, dût en faire un li
de bonne heure : mais comme cett
trouva bornée par Rôny, Gagny &
meil, elle ne put contenir beaucou
tans. Le Dictionnaire Universel de
n'y en compte que 140, & le déno
des Elections n'y a reconnu que tr
Le gros du Village est situé dans u
bas de la montagne sur le haut de l
construit le château d'Avron. Quel
sons écartées du côté du midi, ont
petit hameau appellé la Montagne
placé en tirant vers Neuilly-sur-Ma

L'Eglise Paroissiale étoit autrefoi
foncée dans le Village du côté du
le chemin de Gagny. Elle a subsisté
à la main gauche du même chemin
vieux Château, dont il reste des
Regist. Ep. Elle avoit été dédiée par Charles E
Megare le 9 Septembre 1554. Elle f
Ibid. 1 Aug. 1698. tue vers l'an 1670. Ce n'est qu'en 16
a été rebâtie à la main droite dans
rue un peu plus vers l'occident. C
une inscription qui marque que ce
Louis Ju (a) Architecte, qui la re

(a) J'ai vu des personnes qui assurent qu
étoit de Chenevieres.

l'adjudication du marché lui ayant été
pour la somme de 5980 livres, il avoit
:mise d'une partie. On peut juger par la
cité de cette somme, que cet édifice
qu'une espece de Chapelle. Il y a cepen-
plus d'un autel. A côté du grand, en ti-
;ers le nord, est l'autel de saint Genés,
:quel se voit un tableau où ce Saint est
:senté en aube comme un Néophyte,
à-dire, un homme nouvellement batisé,
int Louis à côté de lui. La Fête de ces
Saints qui sont morts dans des tems bien
ens, arrive également le 25 Août. Le
yr est le premier Patron, & saint Louis
:ond. Dans la nef de cette petite Eglise
ie tombe de marbre noir chargé de cette
phe :

*gist François Hardy Ecuyer Seigneur de
;é & Ecorcé, cy-devant premier Capitaine
égiment de Navarre, lequel après avoir
; de solides preuves de sa valeur à la guer-
de sa probité dans le monde & de sa piété
l'Eglise par l'érection qu'il a faite conjoin-
nt avec sa sœur d'une Ecole & de plusieurs
:s en cette Paroisse, est décédé le 23 No-
re 1725.*

lon le Pouillé Parisien du treiziéme sié-
la Cure *de Villa Mumbla* étoit pleine-
t de la nomination Episcopale : mais cela
t de ce que lorsqu'il a été écrit, la nomi-
:n n'en avoit pas encore été cédée par
:que de Paris à l'Abbaye de Livry. Les
illés de 1626 & de 1648 se sont cependant
ormés à cet ancien. Le Pelletier dans le
:e l'an 1692, dit que c'est l'Abbaye de
y qui y présente. Ce que je puis assurer
me certain, est que dès le treiziéme sié-
l'Eglise de Villemomble fut regardée
:me un membre de celle de Livry. Le pre-

Chartul. Liviac. f. 51. mier titre des archives de Livry où il soit fait mention de Villemomble, nous apprend qu'en 1237 Jean de Beaumont Chambellan du Roi, donna du consentement d'Isabelle sa femme en pure aumône à cette Abbaye, toute sa dixme de bled & de vin qu'il avoit dans ce Village. *Ibid. f. 94.* Depuis ce tems-là on trouva que le Prieur & les Chanoines *de Villa munda* Ordre de saint Augustin, acheterent en 1255 à Gaigny une piéce de pré contiguë au pré de l'Abbaye de S. Faron : *Ibidem.* qu'en 1273 le Prieur *de Villa mobili* plaidoit contre Nicolas Seigneur Chastelain de ce lieu, au sujet du refus qu'il faisoit de lui payer le muid accoutumé de bled hibernage, c'est-à-dire, moitié d'orge & moitié d'avene : *L'explication y est ainsi.* & qu'il y fut condamné par une Sentence de Pierre de Chelle Bailly de l'Evêque de Paris, Chanoine de S. Martin de Champeaux : *Ibidem.* qu'en 1287 l'Official de Paris manda au Curé de Gaigny d'exhorter le Chastelain *de Villa Mobili*, à payer au Prieur du lieu le demi-muid accoutumé de vin de pressurage. De plus à l'an 1489 paroît Frere Guillaume Pajot Prieur de Villemomble. *Troisiéme Cartulaire de Livry fol. 23* Le 17 Décembre 1499 ce Prieuré Cure fut donné comme dépendant de l'Abbaye de Livry, à Guillaume Bachelier en Théologie Religieux de Livry. *Reg. Ep. Par.* On lit aussi que pendant la même année 1499 Nicolas de Hacqueville Chanoine de Paris & Abbé de Livry donna à bail les dixmes de Villemomble à Frere Anne Martin Prieur Curé du lieu. *Gall. chr. T. 7. col. 836.* Enfin elle est qualifiée *Cura Prioralis sancti Genesii de Villa Mobili* dans des provisions du 20 Octobre 1506. *Regist. Ep. Par.* Je ne m'étendrai pas davantage à prouver que cette Cure est réguliere. Encore dernierement un Chanoine de la Congrégation de France la possédoit, & la permuta avec un Religieux de sainte Croix de la Bretonnerie. Ces faits sont

sont assez notoires. Mais ce qui est très-peu connu, est que les Cordeliers songerent a avoir un Couvent à Villemomble sur la fin du quinziéme siécle. Ils y faisoient méme leur demeure en 1492. Le huitiéme jour d'Août de cette année, les Cordeliers de Paris, Jacobins, Carmes, Augustins & le Procureur de l'Université de Paris, requirent le Parlement de juger le procès par écrit qui étoit à ce sujet. Après l'expiration des délais, le 13 Février suivant auquel on comptoit encore 1492, il fut dit « qu'à bonne & juste cause défenses » ont esté faites aux Défendeurs de rédifier » nouveau Couvent audit lieu de Villemont- » ble ...... sans tirer à consequence quant » aux lieux non voisins de Paris. » La fin de ce prononcé donne à entendre que la raison du refus qu'on fit aux Cordeliers de s'établir à Villemomble, étoit que ce Village étoit trop voisin de Paris. Les Fondateurs s'étoient cependant munis dès l'an 1490 de la permission de l'Evêque Diocésain. On n'a pas oublié de citer l'Arrêt ci-dessus dans les Mémoires du Clergé de France Tome 4, page 484.

Reg. Consilii Parlam. 8 Aug. 149[2]

Ibid. 13 Febr.

Regist. Par. 1 Aug

J'ai nommé ci-dessus deux Seigneurs de Villemomble, Jean de Beaumont & Nicolas Vivans au treiziéme siécle. En voici un du quatorziéme. C'est Pierre de la Val qualifié tel en 1351 dans un Registre de reprises de procès au Parlement. Il plaidoit alors contre le Comte d'Auxerre qui prenoit la défense des Receveurs d'un droit de péage qu'il avoit a Lagny. En 1353 il étoit devenu Evêque de Rennes; & il poursuivoit plusieurs habitans de Gaigny pour droit d'avoine & de deniers au sujet de certaines mazures.

Mem. Reg. Parl.

Avant que de continuer la liste de ces Seigneurs, il sera bon d'observer ce que marque un monument d'environ l'an 1424 publié par

Antiq. de Paris, T. 3. pag. 324.

Sauval, à l'occasion du don que le Roi d'Angleterre maître de Paris en fit à un nommé Jean Dieuper; sçavoir, que de cette Terre & Seigneurie relevoit le Fief de l'Hôtel-rouge situé à Fontenay sur le Bois: & ce qu'on lit dans les Chroniques de saint Denis: sçavoir, que dans l'été 1465 vers le mois de Juin, les Bourguignons s'emparerent du lieu de Villemomble aussi-bien que de Dammartin. En ce tems-là cette Terre avoit pour Seigneur Jaspard Bureau, qui en jouissoit au moins depuis l'an 1444. Il se trouve qualifié Capitaine du Louvre en 1463 & 1466; & Maître de l'Artillerie du Roi en 1469. Villemomble passa peu de tems après aux Chabannes. Jean de Chabannes Comte de Dammartin en est dit Seigneur dans la permission que l'Evêque de Paris donna le premier Août 1490, d'y bâtir un Couvent de Cordeliers de l'Observance. Avoye de Chabannes la porta en mariage à Aymar ou Emon de Brie Baron de Buzançois. Ce fut de lui que Florimond Robertet Trésorier de France & Secrétaire des Finances, en fit l'acquisition pour la somme de six mille livres l'an 1507: & il en fit hommage aussi tôt entre les mains d'Etiene Poncher Evêque de Paris, commis a la Garde du Scel (Royal) en l'absence du Garde. Aussi Robertet est-il qualifié Seigneur Chastelain de Villemomble, dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510. Dans celui de la Coutume rédigée en 1580, est nommé Jean le Noir en qualité de Seigneur de la Garenne à Villemomble. En 1608 Pierre Baron de Flagheac est dit Seigneur de Villemomble & de Noisy-le-sec.

Chron. Jean. Castel alias dictum chron. scandal.

Necrol. Cartul. apud Du Fourny.

Sauval T. 3. p. 368.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 140.

Regsti. Ep. par.

Compte de la Prevôté de Paris 1507.

Sauval T. 3. p. 541. Cette Terre est dite mouvante du Châtelet.

Hist. des Gr. Offic. T. 7. p. 712.

Maintenant cette Terre est dans la famille dès le Ragois de Bretonvilliers par achat; & comme il n'y a plus de Château dans le b

du côteau, le lieu de la résidence Seigneuriale, est le château d'Avron, qui est situé sur la montagne méridionale de Villemomble (a). Benigne le Ragois de Bretonvilliers Président en la Chambre des Comptes, Seigneur de Villemomble est décédé en 1700. MM. le Ragois jouissent toujours de cette Terre.

Il y a en ce lieu un torrent ou petit ruisseau sans nom qui commence son cours à Villemomble, & va se jetter dans la Marne à Ville-Evrard Paroisse de Neuilly. Ce qui lui donne naissance sont quelques petits étangs restant à Launay, Château placé dans le bas tout au bout de Villemomble vers l'orient. La belle maison qui est dans le Village même, & dont les jardins s'étendent sur la côte en montant vers Avron, a été bâtie par le Sieur Barréme Financier, décédé en 1741.

Le Roi François I vint à Villemomble au mois de Juin 1544. C'est de ce lieu qu'est datée une de ses Ordonnances & un de ses Edits.

Livre de l Connétablie vers le commencement

Les habitans de cette Paroisse joints à ceux de Montreuil en 1374, s'opposerent au péage de Charenton que le Procureur Général & l'Evéque de Paris, disoient étre de l'ancien domaine Royal, & même une portion du revenu de l'Evêché, ajoutant que ce péage avoit été ordonné pour l'entretien du pont.

Regist. Parlam. 1374. 12 April.

L'Auteur du Supplément aux Antiquités de Paris par Du Breul imprimé en 1639, fait la description de l'ancien château Seigneurial de ce lieu. Il l'appelle Villemeuble, faussement persuadé que *Villamobilis* est son vrai nom latin. Ce Château étoit entouré de fossés pleins d'eau vive & avoit deux ponts levis, une belle Chapelle, deux étangs, l'un de la

Suppl. d Antiquité Paris p. 93

(a) Quoique dans un lieu élevé, les fossés sont plein d'eau.

continence de 45 arpens, l'autre de 25. »
» te Seigneurie, continue l'Auteur, qu
» Châtellenie, à toute Justice, haute, mo
» ne & basse, & s'étend jusqu'aux village
» Fontenay, de Montreuil, Nogent &
» de six cens arpens tant de bois que ter
» prés, & il y a sept Fiefs qui en dépend
» le village de Noisy-le-sec & une autre
» gneurie. » Cela peut confirmer ce qu
avancé ci-dessus, que cette Terre vient
ancien Comte de Paris qui étoit un ho
puissant. En 1639 Villemomble appart
au Comte de Serre à cause de sa femme.
avoit aussi alors deux autres belles maiso
ce Village : l'une, appartenoit au Sie
Comte gendre de Thomas Clere Inter
des Finances : l'autre, au Sieur l'Evêqu
d'un Auditeur du Châtelet. C'étoient
fiefs dépendans de la Châtellenie de V
momble.

Suppl. des Antiquités de Paris p. 94.

RAINCY où il y a eu autrefois un Pr
de Bénédictins, à la place duquel a été bâ
beau Château dans le dernier siécle,
originairement compris dans le territoi
la Paroisse de Villemomble. Voyez ce
j'en dit à l'article de la Paroisse de Livr
laquelle ce lieu a été attribué dans ces der
tems.

LA GARENNE est une Maiso
campagne ou Seigneurie sur la Paroi
Villemomble, dont j'ai eu connoissanc
l'établissement d'une Chapelle domestiq
puis l'année 1648, auquel tems Noble
de Goreaul en étoit Seigneur. Ce lieu ap
tenoit huis ans après à Charles Morel S
taire du Roi, & à Gilles Morel Conseill
Grand-Conseil: & en l'an 1698 à M. le C
turier de Cocqueburne Commissaire
seconde Compagnie des Mousquetaires.

Regist. Archiep. Paris. 18 *Jul.* 1648. 2 *Juin* 1656. 25 *Aug.* 1698.

BONDIES.

SAns vouloir faire remonter l'antiquité de Bondies jusqu'au tems de l'Itineraire d'Antonin, comme a fait M. l'Abbé Chastelain en certaines notes, où il a pris Bondies pour Vouzy du Diocèse de Reims, je me contenterai de dire que ce lieu est nommé comme ayant une Eglise, dans le testament de la Dame Hermentrude, qui est d'environ l'an 700 de Jesus-Christ. Cette ancienne piece qui est très-précieuse pour le voisinage de Paris, fait quatre fois mention de Bondies, qu'on appelloit alors Bonisiacus ou Bonisiac. La même Dame Hermentrude donne premierement à l'Eglise de ce lieu des bœufs avec la charrue & tout l'attirail du labourage : *[illegible] cum boves [illegible] fratres [illegible] Bonisiacensi dari jubeo*. Et en même-tems une terre appellée en latin *Volonnum* avec ses dépendances. *Similiter villare meum cui vocabulum est Volonnum cum adjacentiis suis.* Je n'ai pu découvrir quel pouvoit avoir été ce lieu dit *Volonnum*. Dans un autre endroit elle fait entendre qu'il y avoit alors à Bondies une Communauté de Clercs ou de Moines : *[illegible] paricolo vestimenti ad [illegible] Bonisiaca Fratribus [illegible] constituto.* Elle venoit de donner la premiere paire d'habits à la Basilique de saint Denis : la seconde est pour les Freres de Bondies. Plus bas enfin, elle donne à l'Eglise du même lieu de Bondies une piece de vigne située *in Monte Buxata*.

Bondies n'étoit plus appellé *Bonisiacus* dans l'onziéme siécle. Henri I l'appelle *Bongeias* dans la charte de l'an 1060, par laquelle il l'a donné avec tous ses revenus à l'Eglise de saint

à S. Martin des Champs. La Bulle d'Urbain II qui confirme les biens de ce Prieuré en 1097, dit dans l'énumération, *Villa quæ dicitur Bonzeia.*

Hist. S. Martini p. 16. Ibid. p.

On varioit au siécle suivant sur la maniere d'écrire ce nom : un diplome de Louis VII de l'an 1137, met *Bungeias*, & plus bas il confirme aux Religieux susdits, *viginti solidos in pelagio Bongeiarum de eleemosyna Alberti militis coguati Willelmi de Garlande.* Cet endroit prouve que Bondies étoit sur la grande route comme aujourd'hui, puisque voilà un péage qui y étoit établi.

Ibid. p. 27.

L'antiquité de ce lieu étant bien prouvée, aussi-bien que l'antiquité de la Paroisse, il reste à en donner quelque description.

Bondies est situé à deux grandes lieues de Paris dans une plaine qui est traversée par le grand chemin de Meaux. C'étoit primitivement une Paroisse plus étendue, mais on en a démembré quelques dépendances & apparemment Livry, Clichi, Vaujou. Comme elle se trouve à l'entrée d'une forêt, elle lui a donné le nom. Le pays se ressent donc du voisinage de cette forêt, en sorte qu'il contient moins de terres labourées & fort peu de vignes; quoique la forêt, s'il en faut croire le Dictionnaire Universel de la France, ne renferme qu'onze cens soixante & dix-huit arpens. Selon le dénombrement des Elections, il n'y a à Bondies que 65 feux, & suivant le Dictionnaire Universel 361 habitans.

Saint Pierre est Patron de l'Eglise Paroissiale. Le bâtiment en paroît fort caduque, quoiqu'il n'ait pas trois siecles de structure. On peut juger par l'état où il se trouve, que les fondemens sont assis sur un terrein aquatique. La tour qui est plus massive & placée du côté du septentrion, est du treiziéme siécle & panche du côté opposé, quoiqu'elle soit

basse. Cette Eglise fut dediée le Dimanche 10 Août 1533, par Gui de Montmirail ... que de Megare, qui y benit aussi le grand ...l, ceux de Notre-Dame, de S. Nicolas, ...t Jean & sainte Barbe. On a fort parlé de ...âtir cette Eglise. Elle n'est ni carrelée ni ...ée, on y marche sur un enduit de plâtre, ...exception de quelques tombes qu'on y ... Dans l'aîle méridionale est celle dont ...ci l'inscription : *Cy gist noble homme M. ...ment Loysson, en son vivant Chevalier Sei...ur de Bondis en partie, Capitaine pour le ... de la ville de Montmedy au pays de Luxem...rg, & Honorine de Beauvois sa femme, la...'le décéda.* Le reste n'est pas achevé : le go...ue de l'écriture désigne le seiziéme siécle. ...armoiries de l'homme sont trois roses & ...croissant au milieu, & de la femme che...ns noirs & blancs.

...Dans le chœur qui se termine en pignon, ...la tombe de Roland Frolois Secrétaire du ...i, Seigneur de Bondis, mort au mois de ...rs 1647. Au reste cette description de l'E...e de Bondies a été faite avant qu'on pro...ât à sa reconstruction.

...Ce fut Geoffroy Evéque de Paris qui en ... 1088 donna au Prieuré de saint Martin ... Champs l'autel de Bondies *cum atrio*, & ...c ses autres dépendances. Sa Charte mar... expressément que le Roi Henri qui leur ...it donné le Village, en avoit fait rebâtir ...gnifiquement l'Eglise. L'Evéque ne se re... que le droit de Synode & de visite. Dro...n Archidiacre de Paris, à qui le tiers du ...enu de cet autel appartenoit alors, s'en ...orta, & consentit à la donation. Le lieu y ...nommé *Bonzeia*. Cet acte des plus solem...s, fut passé dans le Chapitre de Paris : par... les témoins est nommé Vautier Maire du

Reg. Ep. Par. *Hist. sancti Martini pag. 472.*

lieu, & *Durannus Decanus de Bungeias.* En 1119 la confirmation du Pape Calixte porte ces mots : *Bonzeias cum Ecclesia & appenditiis suis.* Celle d'Innocent II en 1142 est dans les mêmes termes. Celle d'Eugene III de l'an 1147, met simplement *Bonzeias cum Ecclesia.* Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris en confirmation des mêmes biens, s'expliquent plus au long : *Ecclesiam de Bunziis cum tota minori decima, & tertia parte majoris & atrio, & medietatem Offerendæ in Pascha & in Nativitate & in Festo sancti Petri.* Le Pouillé Parisien du treiziéme siécle qui la met aussi à la nomination du Prieur de saint Martin, l'appelle en françois Bonziers, sans en latiniser le nom.

Hist. sancti Martini pag. 157.
Ibid. pag. 171.
Ibid. pag. 180.

L'Abbaye de saint Maur des Fossés plus ancienne que saint Martin des Champs, avoit une dixme sur le territoire de Bondies, & réciproquement ceux de saint Martin prenoient une dixme à Noisy-le-sec sur le territoire appartenant à l'Abbaye de saint Maur. Il fut convenu en 1200 entre les deux Communautés, de faire un échange, & que chacun dîmeroit chez soi. On entrevoit par une Charte de 1124, que les terres du Monastere de saint Maur étoient situées entre Bondies & Coudray qui est du côté de Blancmenil proche quelques marais. Au moins ce fut alors qu'Adam de Ville-Evrard Chevalier quitta à ce Monastere un revenu de quelques sols qu'il avoit sur quatre arpens dans cette position, *inter Boudies & Codreellum juxta marisios*, ce qui fut approuvé par Anselme de Pissecoq Chevalier, du fief duquel ils mouvoient.

Chartul. S. Maauri.

Les Moines de Gournay eurent aussi dès le XIII siécle un petit revenu à Bondies. On a vu ci-dessus par une Charte de Louis VII qu'il y avoit en ce lieu un droit de péage dont

un nommé Albert Chevalier jouissoit. Ansel Seigneur de Mont-real qui avoit dix sols dans le même péage, en fit présent l'an 1236 à ce Prieuré situé sur la Marne. Peut-être étoit-ce le même que le Couvent de saint Martin des Champs, dont ce Prieuré dépend, voulut exiger des habitans de saint Denis, lesquels gagnerent en 1283 aux Enquêtes. Il y avoit aussi un canton sur Bondies qui relevoit de la Seigneurie de Livry. Ce canton s'appelloit Brichet. Plusieurs cartes le marquent au midi de l'Eglise Paroissiale. Robert Abbé de Livry qui en avoit la jouissance, en rendit hommage l'an 1403 au Sieur de Chambly Seigneur de Livry. Le même lieu est encore mentionné à l'an 1440. Mais pour en revenir aux Religieux de saint Maur, il est certain que ce sont eux seuls qui ont partagé avec ceux de saint Martin les droits honorifiques d'Eglise sur le territoire de Bondies. Il y avoit autrefois une Léproserie à Bondies comme dans les lieux considérables. Elle passoit déja pour ancienne au treiziéme siécle. Il y a apparence qu'elle avoit été bâtie sur un fond de l'Abbaye de saint Maur, ou au moins la chapelle de cette Maladerie qui étoit sous le titre de sainte Marie-Magdelene. Il est fait mention au Cartulaire de Livry à l'an 1236, d'un nommé Oger Chapelain de cette Léproserie, comme possédant une vigne située *in allodio Guiberti Marescalli de Bondies*. Renaud de Corbeil Evêque de Paris confera de sa propre autorité cette Chapelle en 1255. Mais peu de tems après il donna acte aux Moines de saint Maur, comme il n'avoit pas prétendu leur ôter le droit qu'ils avoient d'y nommer. Cette Léproserie étoit en très-mauvais état l'an 1351, suivant l'acte de visite. Elle avoit néanmoins alors environ vingt arpens de terre &

Doublet, *Hist. S. Denis p. 925.*

Gall. chr. nova Tom. 7 col. 834.

Ibid.

Chartul. Livriac. f. 3[illegible]

Gall. chr nova Tom. [illegible] col. 104 [illegible] 297. ex Chartul. Fossat.

un arpent de pré sis à Grolay, dit le
Reg. Visit. fol. 70. Le Pouillé de Paris du quinziéme si
marque à la présentation de l'Abbé d
Maur. Aujourd'hui cette Chapelle,
revenu peut monter à deux cens livr
renfermée dans l'Eglise Paroissiale, l'a
ne étant détruite. Elle est mentionné
tous les Pouillés modernes. J'en ai
collations du siécle dernier par les Ar
ques de Paris comme Abbés de saint M

Il existe sur le territoire de Bondies
dit *le petit Grolay*, où il y a pareilleme
Chapelle. Ce lieu est tout proche de D
Cette Chapelle, qui est du titre de
Dame, doit être ancienne : ce ne pe
que de ceux qui la desservoient dont
divers monumens de l'Abbaye de Livr
Chartul. Liv-riac. art. E-remitar. fol. 21. y lit, par exemple, dans le Cartulaire
1220 parmi les témoins d'un acte : *Ga*
Presbyter de Grolayo parvo. On voit da
glise de la même Abbaye une tombe
réprésenté un Prêtre tenant un livre
cette inscription en lettres capitales
ques qui ressentent le treiziéme siécle
jacet Albericus Presbyter de Grodolio
Cette Abbaye avoit dans ce lieu du pet
Ibid. fol. 35. lay un revenu qui lui avoit été légué p
baud frere de Guillaume de Clacy ava
Gall. chr. nova Tom. 7. col. 93. 1219, & qui est mentionné dans la
d'Honorius III de l'an 1221, qui la con
Il n'y a plus qu'une ferme dans ce G
surnommé le petit par opposition à
Rôle des Décimes. roisse de Grolay sous Montmorency. La
pelle est connue sous le titre de Notre-
de Lorette. Elle est à la nomination du
de saint Martin des Champs, de même
Cure de Bondies. Peut-être que pendan
que tems elle a été Cure démembrée de
dies : ce qui faisoit que l'une & l'autr

voient qu'un seul & même Présentateur. Quelques titres modernes de saint Martin la désignent par le nom de Grolay proche Aunay : mais le Catalogue des Bénéfices rédigé sous M. de Noailles, le Livre des présentations de l'Archidiacre de Paris de 1691 & le Rôle des décimes, s'accordent tous à mettre cette Chapelle sur la Paroisse de Bondies. Quelquefois il est arrivé que le Prieur de saint Martin a nommé une même personne à la Cure de Bondies & à la Chapelle de Grolay, comme le fut René Chapelle le 3 Février 1491. Nicolas Potier Général des Monnoies en 1475, étoit Seigneur de Grolay & de Blancmenil. Le manoir de ce lieu appartenoit en 1574 au Sieur Prevôt Président & à Marie Potier sa femme, ainsi que je l'apprend du don que le Roi leur fit d'une certaine quantité de bois dans la forêt de Bondies, pour leur chauffage leur vie durant. En 1660 René Potier Président au Parlement en étoit Seigneur. René Marillac Maitre des Requêtes, étoit Seigneur du petit Grolay & de Blancmenil en 1671. Il est mort en 1719.

Regist. E Par.

Hist. de Gr. Offic. 4. p. 764.

Reg. Cons Parlam. 2 Jan. 1574.

Hist. de Gr. Offic. 6. p. 557.

Après avoir assuré à l'Eglise de Bondies l'étendue de son territoire dans l'article de Grolay, que le voisinage d'Aunay & de Drancy pourroient faire un jour contester, je ne dois pas taire ce qui en a été distrait de nos jours ; c'est le château de Raincy. Louis Sanguin Marquis de Livry, Sieur de Generoy, Bondies, &c. obtint en 1697 des Lettres-Patentes pour pouvoir changer le nom du château de Raincy acquis par lui & situé sur la Paroisse de Bondies, en celui de Livry, avec union de ce Château au Marquisat de Livry. Elles furent registrées le 9 Août 1697.

Regist. Parl. T. 6

J'ai peu de choses a dire touchant les Seigneurs ou Chevaliers qui prenoient le nom de

Chartul. Liviac. Bondies. Un Simon de Bondies Ecuyer & Aude sa femme paroissent en 1238 comme jouissants de quelques vignes à Raincy dans la censive des Moines de Tiron. D'autres actes du même tems, qui tous parlent de vignes situées sur cette censive de Raincy, font voir que l'on y connoissoit alors moins de terrein en bois qu'il n'y en a aujourd'hui. On trouve *Chartul. S. Dion. Reg. f. 431.* aussi en 1273 dans le Cartulaire de S. Denis, un Jean de Bondies qualifié également *armiger*. Ajoutez ici Clement Loyson Seigneur au seiziéme siécle, puis Jacques de Baugy qualifié Seigneur de Bondies au Procès-verbal de la Coutume de Paris en 1580 ; & ensuite Roland Frelois mort en 1647. M. Bordier le fut après lui. Depuis ce tems-là Bondies a appartenu à M. Triboulet Marchand de Vin, qui a fait bâtir le Château & donna cette Terre avec charge de substitution à son fils Trésorier de France à Paris, qui est mort sans enfans. Il n'y a pas long-tems que le Seigneur étoit M. de Grandville dont on voit le Château en arrivant du côté de Paris à gauche.

On a vu que dès l'onziéme siécle Bondies étoit une Paroisse qui avoit ses Officiers, son Maire, son Doyen, &c. Dans le siécle suivant les Hôtes que le Prieuré de saint Martin *Hist. sancti Mart. p. 193.* y avoit, reçurent une faveur particuliere de Guy Seigneur de Montjay. Il leur accorda toute la terre d'Aulnois convertie en labour, qui étoit dans sa Gruerie.

Lettres datées de l'Abbaye de Launay XI. Oct. 1345. Il y a des Lettres de Philippe-de-Valois de l'an 1345, qui concernent l'amortissement qu'il accorda gratis d'un manoir situé à Bondies, & tenu en fief du château de Livry. Le motif de ce *gratis*, est le dommage que cause la garenne du Roi en la forêt de Livry. Je croirois que cela regarde la maison de l'Abbaye de Livry dite Brichet, dont j'ai parlé ci-dessus.

La forêt de Bondies étant appellée de différens noms suivant les cantons, ce seroit sans fondement que je rapporterois à l'article de Bondies tout ce qu'on lit sur les événemens qui y sont arrivés. Les Ecrivains ont pu désigner cette forêt sous le nom de Bondies, par la nécessité de la distinguer des forêts de Montmorency, de Rouvray ou Boulogne, de Senlis, &c. sans que ce soit sur le territoire de la Paroisse de Bondies que les choses se sont passées. Quelques-uns ont cru que l'ancien nom de cette forêt étoit *Lauconia silva*, & assurent en conséquence que c'est le lieu où le Roi d'Austrasie Childeric II du nom fut tué vers l'an 673. Mais si cette forêt avoit été appellée *Lauconia*, il seroit difficile que quelque canton n'eût pas conservé ce nom. Comme il n'y en a aucun, j'avois conjecturé que cette forêt *Lauconia* étoit entre Paris & Rouen vers Loconville: mais je pense à présent que c'étoit plutôt celle de la Brie où est le village de Logne.

Ce qui est de sûr, est que quelques-uns de nos monumens donnent le nom de forêt de Bondies, à une forêt où le Roi Charles VI alloit quelquefois chasser: que la même forêt fournissoit du bois à Paris en 1417: & que l'on proposa en 1418 au même Prince de permettre de vendre de son bois de Bondies plus *largement* qu'on ne faisoit pour cette fourniture. De plus, qu'en 1587 ce fut dans la même forêt que le Roi Henri III donna aux Religieuses de saint Antoine des Champs quatre arpens de bois pour leur chaufage durant neuf ans. Il est encore certain que l'événement du chien qui servit à découvrir le meurtrier de son maître, & que l'on dit s'être battu publiquement contre ce meurtrier, passe pour être arrivé dans la forêt de Bondies. On croit

Hist. chron. de ce Roi p. 427.
Journal de Charles VI. p. 34.
Suppl. des Preuves de l'Hist. de Paris en 633. & Reg. Parlem. 15 Oct. 1587.
Reg. du Conf. du Parlem. 28 Février 1587.

que ce fut au treiziéme siécle. Si ce fait n'est pas le même qu'Alberic dans sa Chronique regardoit déja de son tems comme une ancienne fable, il faut le voir à l'an 770. La même forêt de Bondies est encore remarquable, en ce que c'est celle où la Basoche du Palais se transporte tous les ans au mois de Mai, & par l'organe de son Procureur Général prononce une harangue sous un orme appellé pour cette raison l'*Orme aux Harangues*, avant que de requerir les Officiers des Eaux & Forêts de faire marquer deux arbres, dont l'un doit être posé le dernier Samedi du même mois dans la cour du Palais au son des timbales, trompettes & haubois. Le jour de la position de cet arbre a été remis depuis au mois de Juillet.

Concord. les Breviaires p. 52 & 54.

CLICHY EN L'AUNOIS.

Le surnom de cette Paroisse lui vient de sa situation dans le petit pays d'Aunois, en même-tems qu'il a été nécessaire de s'en servir pour le distinguer de Clichy situé sur la Seine à l'occident de Paris, & communément appellé Clichy la Garenne. Tous les deux étoient également terres Royales au septiéme siécle sous le regne de Dagobert, & s'appelloient en latin *Clippiacum*. On peut recourir à ce que j'ai dit sur leur étymologie commune à l'article de Clichy la Garenne, Tome III.

Clichy en l'Aunois est le premier des deux Clichy que nos Rois aient donné à l'Abbaye de saint Denis. L'Auteur des Gestes de Dagobert qui rapporte cette donation faite en 635 ou 636, l'appelle *Clippicum superius*: ce que Dom Felibien a traduit par *le Haut-Clichy*; en effet sa situation est sur une montagne ou

Duchêne T. 1. num. 37.

Hist. S. Denis p. 15.

côteau, au lieu que Clichy-ſur-Seine eſt dans une plaine. Il eſt éloigné de Paris de trois lieues & un peu plus. C'eſt conſtamment ce Clichy qui fut donné le premier, parce qu'en 683 Clichy-ſur-Seine ou Clichy le bas, étoit encore une maiſon Royale appartenante au Roi dans laquelle S. Ouën Evêque de Rouen mourut. Auſſi eſt-il le ſeul des deux Clichy dont l'Egliſe ſoit ſous l'invocation de ſaint Denis. Il y a apparence que ce n'eſt que depuis que le Monaſtere de ſaint Denis eut été gratifié par Charles Martel de Clichy-ſur-Seine, que l'Abbaye ſe défit de Clichy en l'Aunois, mais le nom de ſaint Denis y reſta toujours.

Cette Egliſe de ſaint Denis de Clichy avoit ſans doute été élevée ſur quelques reliques du ſaint Evêque de Paris données par les Moines; cependant elle étoit reſtée ſous la dépendance entiere de l'Ordinaire juſqu'au commencement du treiziéme ſiécle; ou ſi elle en avoit été diſtraite, elle y étoit revenue. Il paroît en effet que durant certains ſiécles, quelques laïques avoient poſſedé à Clichy des droits Eccléſiaſtiques. L'Abbaye de Livry à peine fut-elle fondée, qu'elle acheta de Renaud de Montreuil la ſixiéme partie de la dixme de bled & de vin de Clichy, dont il étoit en poſſeſſion, comme auſſi le droit dont il jouiſſoit de prendre une certaine quantité de chandelles & d'oboles dans les offrandes du lendemain de Noël. L'acte eſt de l'an 1202. *Chartul. Livriac. p. 8*

Il y avoit alors à Clichy un Prêtre ſéculier pour Curé. Ce Prêtre nommé Suger étant décédé, Odon de Sully Evêque de Paris, donna par des Lettres de l'an 1207 à la même Abbaye de Livry, l'Egliſe de ſaint Denis de Clichy avec tout le droit Paroiſſial & tout ce que Suger y avoit poſſedé. Il y eut une ſecon- *Ibid. f. 5.*

Chartul. Livriac. f. 89. de donation faite en 1212 par l'Evêque Pierre de Nemours. De forte que dans une Bulle d'Honorius III de l'an 1221, concernant les biens des Chanoines de Livry, cette Eglise se trouve être dans ce nombre. Outre le droit de chandelles & d'oboles de l'Eglise de Clichy du jour de saint Etienne lendemain de Noël qui appartenoit à l'Abbaye depuis l'achat qu'elle en avoit fait de la main laïque, elle se vit en 1218 autorisée à percevoir pareillement les pains qu'on offroit le même jour dans la même Eglise de saint Denis : les *Ibidem.* habitans les avoient redemandés, apparemment pour en convertir le profit à leur Fabrique ; mais l'Official de Paris les adjugea aux Religieux. Il y avoit plusieurs Paroisses du Diocèse de Paris ou le Prieuré de S. Martin des Champs étoit dans le même usage de recevoir des pains on tourteaux aux fêtes de Noël. *Ibid. fol. 88.* Vingt ans après Marguerite veuve de Hugues d'Aties, obtint d'Yves Abbé de Livry qu'il y auroit deux Chanoines Réguliers demeurans à *Ibidem.* Clichy. Un acte de l'an 1241, c'est-à-dire, postérieur de trois ans, donna en conséquence au bénéfice de Clichy le nom de Prieuré : c'est l'acte par lequel la même Marguerite ayant acquis un fief à Macy, le donna à ce Prieuré relevant de Livry, du consentement *Ibid. fol. 9.* de Marie Comtesse de Grandpré. Par un autre acte à peu près du même âge, le Prieur de Clichy acheta de Radulf de Viermes un bâtiment voisin du sien à Clichy, & mouvant du Comte de Grandpré.

Quoique par tout ce que je viens de produire, il soit certain qu'il y avoit une Eglise Paroissiale & un peuple à Clichy en l'Aunois au commencement du treiziéme siécle ; cette Cure cependant ne se trouve pas mentionnée dans le Pouillé Parisien écrit durant le même

siécle. Il reste encore un réglement de 1323, *Ibid. fol. 91.*
dans lequel les Paroissiens conviennent de ce
dont ils étoient chargés : sçavoir, de réparer
la nef de l'Eglise, faire construire & entretenir les Fonts baptismaux, & faire la quéte
pour la confection du cierge Pascal.

L'Eglise qui subsiste aujourd'hui est un bâtiment assez nouveau. Il est sans aile & n'a
que la forme d'une grande Chapelle. On dit
que l'ancienne Eglise avoit essuyé un incendie dans le dernier siécle : c'est apparemment
ce qui obligea le Curé & les habitans de demander à l'Archevéque de Paris la permission *Reg. Archiep. Par.*
de l'a rebâtir, ainsi que le Sieur Davis s'étoit
obligé de le faire à ses frais. André Du Saussay Curé de saint Leu fut commis pour examiner le besoin, & la permission fut accordée
le 6 Août 1641. On y conserve sur un autel
qui est dans la partie septentrionale une petite châsse de bois doré, où l'on voit dans une
phiole oblongue un fragment d'os peroné ou
semblable, que l'étiquette dit avoir été donné à cette Eglise en 1624 par l'Abbesse de
Montmartre, & être de l'un des compagnons
de saint Denis (a). Au côté méridional du
grand-autel est une tombe quarrée qui est visiblement déplacée, puisque celle qui y est représentée a la tête vers l'orient. C'est une
femme couverte d'un capuchon dont la pointe
releve tout-à-fait, & qui a un beguin sous le
menton. On lit autour en petites capitales
gothiques : *Cy gist Jehanne de Saint Lorens femme de .... de Saint Lorens Borgeis de Paris, qui fut mere du frere Adam de Saint Lorent Frere de l'Ordre de ....* Le reste est caché par
le marchepied. Cette tombe paroît être du

(a) On a voulu dire l'un des Chrétiens martyrisés
à Montmartre, dont je parle Tome III ; page 104, &
qui ne sont pas les compagnons de saint Denis.

tems du regne de Philippe-le-Bel ou environ. Adam de Saint Laurent étoit sans doute un Religieux Chevalier de l'Ordre du Temple, lesquels Chevaliers étoient Seigneurs de Clichy dès la fin du douziéme siécle ou au commencement du treiziéme, & cet Ordre nommé aujourd'hui l'Ordre de Malte, l'est encore.

Voici quelques actes qui font mention de ces Chevaliers du Temple. En 1277 Jean de Tourn Trésorier de la Maison des Chevaliers du Temple, accorda au Curé de Clichy la quinziéme gerbe de bled & le vingt-septiéme sextier de vin : ce que Pierre Norman Lieutenant du Maître de ces Chevaliers approuva la même année. Adam de Brois Commendeur de la Maison de Clichy, fit en 1323 un échange avec Arnoul Abbé de Livry du consentement de Simon Lerat Grand-Prieur de France. Charles V Roi de France logea au mois de Novembre 1365, *en l'Ospital de Clichy* : c'est-là qu'il fit expédier des Lettres qui permettoient à l'Abbaye de Livry d'avoir chaque année vingt-cinq pores en tems de pesson en la forêt de Livry, pour la dédommager des dépenses que ses veneurs & ses chiens y avoient causé quand ils y avoient logé. Le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, qualifie le Grand-Prieur de France de Seigneur de Clichy en l'Aunoy : Sauval dans son énumération des domaines de ce Grand-Prieur & de son revenu, marque la ferme de Clichy pour seize cens livres.

Chartul. Liviac. fol. 90.

Ibid. fol. 38.

Ibid. fol. 100.

Antiq. de Paris T. 1. p. 611.

C'est par erreur que les Pouillés de Paris de 1626 & 1648 attribuent la nomination de la Cure de Clichy purement à l'Evêque de Paris. Pelletier ne s'est pas expliqué dans le sien de 1692. Les Curés ont été ordinairement tirés de Livry, puisque l'Abbé les nommoit & les y nomme encore. Nonobstant la proximité

ıbbaye, ils avoient leur logis à Clichy; rte qu'il fallut en 1535 une permiſſion ;vêque à Frere Jerôme Cappel Curé, pouvoir demeurer à l'Abbaye de Livry: s ce tems-là les Curés y ont ſouvent fait lemeure, quoique leur logis proche l'E- Paroiſſiale, ſoit dans une agréable ſitua- & dans une plus belle vue. Entre les pieux avans perſonnages qui ont été titulaires ətte Cure, Jean Mauburne eſt l'un des remarquables. Il ne la garda que quel- jours ou quelques mois. Il devint preſ- uſſi-tôt Abbé de Livry en 1501.

Regiſt. Ep. Par. 17 Sept. 1535.

Ibid. 18 Nov. 1500.

1709 on comptoit à Clichy 28 feux. En il y avoit 129 habitans. Ce nombre eſt ːenant réduit à douze ou quinze feux. Paroiſſe eſt d'une petite étendue; elle éloignée du village de Livry que d'un de lieue. Entre ces deux Villages ſont ignes en quantité qui regardent en partie ıchant, & le territoire s'appelle la haute . Cette quantité de vignes me perſuade :'eſt de ce Clichy plutôt que de Clichy la nne, qu'il faut entendre le don que fit les VI à Pierre Bournaſol de trois arpens ɡnes advenus au Roi par forfaiture, qui lit ſitués à Clichy. Plus proche de Clichy ne pelouze de ſoixante arpens où les ıux paiſſent l'été & le reſte du tems dans ois. M. le Prince de Dombes a à Clichy naiſon pour la châſſe. L'Abbaye de Li- profité du voiſinage de Clichy, ſoit en ant des legs de biens qui y étoient ſitués, en achetant quelques-uns de ces biens. :39 Dame Philippe veuve de Guillaume ərreloup lui donna ce qu'elle y poſſédoit. l'an 1379 l'Abbé Pierre y acquit une ɔn & un jardin de N. le Charron, lequel ıiſoit ſeize ſols pariſis de rente. La même

Dénombr. des Elect.

Dictionn. Univ. de la France.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Chartul. Livriac. f. 89.

Gall. chr. nova Tom. 7. col. 834.

Abbaye y avoit au siécle suivant des fontaines au sujet desquelles l'Abbé Jean la Vigne successeur de Mauburne transigea vers l'an 1502, avec Etienne Clegny Bourgeois de Paris.

Gall. chr. nova Tom. 7. col. 838.

C'est sur le territoire de Clichy en l'Aunois, & non sur celle de Livry, comme l'a marqué Le Pelletier dans son Pouillé, qu'est bâtie presque au bord de la lisiere du bois la Chapelle de Notre-Dame des Anges. Si l'on est bien fondé a faire remonter l'antiquité du titre de la sainte Vierge en ce lieu jusqu'au regne de Philippe-Auguste, cela pourroit persuader qu'elle seroit dans l'endroit même que la Comtesse de Grandpré voulut qu'on appellât du nom de *Laus nostræ Dominæ*. Mais le surnom des Anges ne peut être venu que long-tems après. Pour tâcher de donner à ce lieu une origine plus frappante, on a adopté certains traits d'histoire, dans lesquels on mêle un événement arrivé à quelques Marchands d'une Province de France assez éloignée, & que je ne veux pas garantir. Les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France commencerent en 1655 à rebâtir cette Chapelle. M. de Nemond Président à mortier y mit la premiere pierre le 14 Septembre ; & elle fut bénite le 8 Septembre 1664. Le Curé de Clichy, les Chanoines Réguliers de Livry, & quelques habitans ayant demandé qu'on y érigeât une Confrérie, dont la solemnité seroit le second jour d'Août, jour auquel tout l'Ordre de saint François célébre une fête de Notre-Dame des Anges qui lui est particuliere, sous le nom de *Portioncule*. Cela leur fut accordé le 14 Octobre 1671. On ne peut deviner quel a été le but de ce choix.

Chartul. Livriac.

Regist. Archiep. Par.

Un Historien contemporain de Mauburne, c'est-à-dire, d'environ 250 ans, parle de la

De tous les anciens Seigneurs de Vaujou depuis ce Comte, on ne retrouve que Jean de la Haye Président aux Requêtes du Parlement de Paris (a). Il fut Seigneur de ce lieu & de Montauban vers l'an 1480 ou 1490. Son fils Jean lui succeda. Jean second eut une fille nommé Jeanne qui épousa Jean de Monceaux Seigneur de Villeaccoublay. Elle fut apparemment mariée deux fois, ou c'est une autre fille du même Jean II qui épousa Guillaume Luillier fait Maître des Requêtes en 1523. En 1560 c'étoit encore un Jean de la Haye Conseiller au Parlement de Paris qui étoit Seigneur de Vaujou. C'est peut-être le célebre Amyot Grand-Aumônier de France & Evêque d'Auxerre, qui étoit en 1583 propriétaire du château de Vaujou & y demeuroit, car il se trouve des provisions de Bénéfices de son Diocèse datées cette année-là en ces termes : *Datum in Castello nostro Vallis Jocosæ die 15 Augusti 1583.* Jean de Beaugy Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges présent. Après lui M. le Comte Conseiller au Parlement posseda ce Château : ensuite Michel-Antoine Scarron aussi Conseiller au Parlement. Il y demeura quelquefois l'an 1634 avec Catherine de Taddey sa femme. Il mourut en 1655. Jean Scarron pareillement Conseiller au Parlement & marié en 1659, est aussi dit Seigneur de Vaujou. Michel laissa une fille qui fut alliée à la Maison d'Aumont, dans laquelle la Terre a resté jusqu'en 1703. Alors la Seigneurie fut veudue à Dame Marie Babeure veuve de M. de Crosse de Montlor. Cette Dame la revendit en 1717 à Louis La-

Hist. des Présidens p. 117.

Hist. des Maîtres des Requêt.

Hist. des Gr. Off. T. 2. p. 107.

Regist. Capituli Autiss. 1583 ad 2 Sept.

Epitaphe à l'*Ave Maria*.

Reg. de l'Evêché. Perm. de chap. domest.

(a) Il paroît bien que vers l'an 1430 un Pierre de Nantouillet & un Sieur de Troicy son gendre avoient des domaines à Vaujou : mais il n'est pas sûr qu'ils eussent la Seigneurie. Voyez Sauval Tome 3. p 585.

Hist. Jancti Martini p. 5. Ibid. p. Martin des Champs. La
confirme les biens de ce
dans l'énumération, *Vill*
On varioit au siécle sui
d'écrire ce nom : un dipl
l'an 1137, met *Bungeias*
Ibid. pag. 27. firme aux Religieux susdi
pedagio Bongeiarum de elea
tis cognati Willelmi de Ga
prouve que Bondies étoit
comme aujourd'hui, puis
qui y étoit établi.

L'antiquité de ce lieu ét
aussi-bien que l'antiquité
reste à en donner quelque

Bondies est situé à deux
Paris dans une plaine qui e
grand chemin de Meaux.
ment une Paroisse plus éte
démembré quelques dépen
ment Livry, Clichi, Vau
trouve à l'entrée d'une for
le nom. Le pays se ressent
de cette forêt, en sorte qu
de terres labourées & fo
quoique la forêt, s'il en fa
naire Universel de la Fra
qu'onze cens soixante & d
lon le dénombrement des
à Bondies que 65 feux, &
naire Universel 361 habita

Saint Pierre est Patron
siale. Le bâtiment en pa
quoiqu'il n'ait pas trois
On peut juger par l'état o
les fondemens sont assis su
que. La tour qui est plus
côté du septentrion, est
& panche du côté opposé

RISIS.

Village bâti à cinq
n nom de Ville-
emier qui se trou-
au sortir de celui
nde route. M. de
les peuples de Pa-
rté à croire que ce
arisius qui lui ait
t paroître extraor-
is dit Ville en Pa-
mais il faut faire
François n'avoient
noms ont été con-
point porter ; tels
aison - Ponthieu ,
quelquefois été ap-
u douziéme & trei-
simplement , ou
u substantif *Villa.*
ir me servir de l'au-
ologe de Paris de
onter l'antiquité de
iéme siécle de Jesus-
bre parmi les addi-
si , sancti Quintini.
iti , & enutriti qui
Regis militaret , &c.
oit contenté dans le
le dire que ce saint
le Ville-Parisis au
es deux Martyrolo-
suffire pour consta-
dont je traite , parce
ndaires où se trouve
nt pas qu'il soit ori

zare Thiroux Ecuyer, Fermier Général, lequel a vendu en 1734 à Dame Françoise d'Arras veuve de Messire Joseph de Nantia Ecuyer, qui est encore actuellement Dame de Vaujou. Le Château de ce lieu a été représenté par Claude Châtillon en sa Topographie imprimée vers l'an 1610.

Topogr. de France de Châtillon fol. 16.

Fauchet dans son Recueil des anciens Poëtes François, fait un article de Guichard de Briaugour comme d'un homme sçavant. Je croirois que Vaujou pourroit le revendiquer.

Fauchet. p. 94.

C'est dans le Château de Madame de Nantia qu'est mort en 1744 le Sieur Louis Dumas Inventeur du Bureau Typographique qui a eu tant de succès dans le public. Il est inhumé dans le chœur de l'Eglise de Vaujou : & au-dessus de l'endroit de sa sépulture proche le banc du Seigneur, a été posée une épitaphe de marbre qui fait son éloge en ces termes: *Cy gît Louis Dumas Licentié en Droit, également recommandable par ses lumieres & par ses vertus, Inventeur de la méthode du Bureau Typographique, mort au château de Vaujou le 19 Juillet 1744 âgé de 68 ans.*

Pleurez sa perte, jeunes enfans, & versez sur sa tombe les larmes que sa méthode vous a épargnées.

On a oublié de marquer dans cette épitaphe le pays de cet Inventeur, qui est le Languedoc.

Ceux qui en fait d'estampes prennent tout ce qu'il y a de comique, n'oublient pas celle de l'ancien Magister de Vaujou, dont l'attitude particuliere de sa fonction de chantre, a mérité qu'on le gravât.



VILLE-PARISIS.

IL y a apparence que ce Village bâti à cinq lieues de Paris, a tiré ſon nom de Ville-Pariſis, de ce qu'il eſt le premier qui ſe trouve dans le Diocèſe de Paris au ſortir de celui de Meaux, en ſuivant la grande route. M. de Valois y reconnoît le nom des peuples de Paris, & n'eſt aucunement porté à croire que ce ſoit un particulier appellé *Pariſius* qui lui ait donné ſon nom. Ce qui peut paroître extraordinaire, eſt que l'on n'ait pas dit Ville en Pariſis ou Ville de Pariſis : mais il faut faire attention que les premiers François n'avoient point d'article ; quelques noms ont été continués dans l'uſage de n'en point porter ; tels que Cateau-Cambreſis, Maiſon-Ponthieu, &c. Au reſte ce Village a quelquefois été appellé dans les titres latins du douziéme & treiziéme ſiécles *Pariſia* tout ſimplement, ou *Pariſiaca*, ſans l'addition du ſubſtantif *Villa*.

J'aurois ſouhaité pouvoir me ſervir de l'autorité du nouveau Martyrologe de Paris de l'an 1727, pour faire remonter l'antiquité de cette Paroiſſe juſqu'au ſixiéme ſiécle de Jeſus-Chriſt. On y lit au 4 Octobre parmi les additions : *In territorio Turonenſi, ſancti Quintini apud Villam Pariſiacam nati, & enutriti qui cùm in exercitu Guntramni Regis militaret, &c.* M. l'Abbé Chaſtelain s'étoit contenté dans le ſien imprimé en 1709, de dire que ce ſaint Quintin étoit originaire de Ville-Pariſis au Diocèſe de Paris. Mais ces deux Martyrologes modernes ne peuvent ſuffire pour conſtater l'antiquité du Village dont je traite, parce que les plus anciens Légendaires où ſe trouve la vie de ce Saint, ne diſent pas qu'il ſoit ori-

ginaire de Ville-Parisis, encore moins qu'il y soit né ; ils se contentent de marquer que le pays Parisis l'avoit produit & qu'il avoit été engendré à Meaux : *Fuit idem gloriosus Martyr genere nobilissimo ortus ; quem credimus ut multorum habetur notitia, pago nobis Parisiaco prolatum, Meldis verò civitate genitum* : ce sont les termes d'un Légendaire de l'Abbaye de Longpont écrit vers l'an 1180 ou 1200. Cette légende qui paroît avoir été composée en la Touraine où ce Saint avoit été martyrisé, dit seulement que c'étoit le territoire, le pays, le Diocèse de Paris qui avoit fourni ce Saint; on s'y sert du terme *pagus*, qui est générique, & non de celui de *vicus* qui auroit signifié la même chose que *villa*, s'il avoit été employé, & auroit absolument désigné Ville-Parisis. Au reste cette observation préliminaire n'ôtera rien au Diocèse de Paris ; il n'en sera pas moins vrai de dire, que les Tourangeaux ont cru que c'étoit ce Diocèse qui avoit fourni ce Saint à leur Province, mais sans déterminer positivement la Paroisse où il étoit né.

Pour justifier ce que j'ai avancé sur la variété du nom latin de Ville Parisis, je remonterai jusqu'au onziéme siécle, depuis lequel tems on verra plusieurs Seigneurs nommés dans les titres. Un *Warnerius de Parisio* est témoin en 1096 à la fin d'un acte du Cartulaire de saint Martin des Champs. Celui de l'Abbaye de S. Denis rapportant en détail l'aveu que Matthieu Le Bel fit à l'Abbé en l'an 1125, marque parmi les choses qu'il tenoit ou qu'il avoit cédé en arriere-fief : *Apud Villam Parisiam decima feodi Militum*. Ainsi il y avoit en ce lieu un fief, dit le fief des Chevaliers, de la dixme duquel Matthieu Le Bel jouissoit. Plus deux fiefs que tenoit Guillaume & son frere dit du Buliure. Guillaume de Corniun y

Preuves de Montmorency pag. 31.

Cod. Reg. p. 213.

est dit plus bas tenir aussi de Matthieu *Terram Parisia*. Ailleurs Hugues de Pompone Chevalier se dit homme lige de l'Abbé de saint Denis à cause de ses biens *de Parisia*. Vers l'an 1166 Maurice Evêque de Paris atteste que Jean *de Parisiaca*, *nobilis vir* a donné à l'Eglise de Val-Adam une dixme de la même Terre, située auprès du Village appellé *Malus nidus* (apparemment Mauny) dont a été témoin *Guibertus de Parisiaca Presbyter*. Avant l'an 1210 Guillaume de Ville-Parisis avoit donné le fief dit *de Acba* à Teric Abbé du Val proche l'Isle-Adam, lequel le transporta cette année-là au Monastere de Lagny. Le même Guillaume est qualifié *de Parisiaca Miles*, lorsqu'il donne en 1213 à l'Eglise du Val-Adam la dixme de tout son gagnage *apud Parisiam*, & tout ce qu'il a dans la dixme de vin tant de ses vignes que celles d'autrui dans le même Village, & la moitié d'un muid de grain en sa grange de ce lieu : *medietatem hibernagii*, *medietatem Martiagii*. En 1218 un nommé *Palanus de Parisia* vendit à l'Abbaye de Livry trois sols de cens qu'il avoit droit de lever sur les vignes de cette Maison dites situées *sub Montveogle*. Le Pouillé du treiziéme siécle appelle cette Cure simplement du nom de *Parisium*. Depuis ce tems-là je n'ai plus de titres latins à citer par rapport au nom du lieu.

Ibid. pag. 223.

Chartul. Liviac. Artic. Eremitarum. fol. 9.

Gall. chr. nova Tom. 7. col. 877.

Chartul. Liviac. Artic. Eremitarum. fol. 8.

Ibid. fol. 35.

Ce Village est situé dans une plaine découverte ; le chemin pavé de Paris à Meaux passe à travers : la montagne qui commence vers Villemomble continue jusques-là, & est au midi du Village. Il y a sur la hauteur une maison assez apparente appellée Montsaigle, qui est peut-être le Montvéogle qui vient d'être nommé. L'Eglise qui est sous l'invocation de saint Martin, est petite, bâtie à la gothi-

que, quoiqu'elle ne paroiſſe pas avoir cent cinquante ans, & l'on n'y voit aucune inſcription. Il n'y a que le clocher terminé en pavillon d'ardoiſe qui la fait figurer au-deſſus des maiſons. La Cure exiſtoit dès le douziéme ſiécle, ſi Guibert Prêtre ci-deſſus nommé à l'an 1166 en étoit pourvu. Elle eſt au Pouillé Pariſien du ſiécle ſuivant & du quinziéme au rang de celles que l'Evêque confere *pleno jure*. Ce qui a été ſuivi par tous les modernes.

On comptoit à Ville-Pariſis & Lambrezy joints enſemble 69 feux, ſelon le dénombrement de l'Election. Le Dictionnaire Univerſel de la France y a compté 365 habitans. Les Auteurs de ces deux ouvrages ſe conformant aux Rôles des Tailles, joignent toujours Lambrecy avec Ville-Pariſis, & l'appellent Landrecy. Mais ce Landreci, qui étoit autrefois une ferme, ſur les extrémités de la Paroiſſe de Ville-Pariſis, vers l'orient d'hiver, eſt totalement détruit ; en ſorte qu'il ne reſte plus que quelques veſtiges de murs. Les Géographes l'avoient placé preſque tous dans le Diocèſe de Meaux, & ils l'écrivoient Lambreſy.

Il y avoit autrefois plus de forêt ſur le territoire de Ville-Pariſis, qu'il n'y en a aujourd'hui. Les bois de ce nom s'étendoient beaucoup du côté de Tremblay, puiſque dans le réglement fait en 1218 ſur les limites du Tremblay, eſt nommé *nemus de Pariſia*.

On a vu ci-deſſus que la Communauté du Val-Adam depuis fondu en celle de Livry, fut favoriſée par les anciens Seigneurs de Ville-Pariſis de pluſieurs biens ſitués dans leur terre au douziéme & treiziéme ſiécle. L'Abbaye de ſaint Victor y avoit auſſi une dixme dès l'an 1198, & on vit par la ſuite l'une des deux Maiſons avoir le droit de lever ſur la

Gall. chr. nova Tom. 7. col. 672.

grange que ceux de Livry appelloient leur grange de l'aumône situées en ce même lieu, un muid de bled & une redevance de vin; sur quoi Robert de Melun Abbé de saint Victor traita en 1257. Les Seigneurs de Montfermeil avoient aussi à Ville-Parisis des fonds dont ils firent part aux Religieux de Livry. Guillaume de Montfermeil Chevalier leur donna dix arpens de terre l'an 1208, du consentement de Gaucher de Châtillon. Odon de Montfermeil Chanoine de Montmorency leur donna en 1241 ce qu'il y possédoit, qui étoit un cinquiéme, se contentant d'en recevoir l'usufruit durant sa vie.

Chartul. Liviac. art. Eremit. fol. 2.

Ibid. fol. 35.

Pour ce qui est du Prieuré de Grosbois réduit à une petite Chapelle de Notre-Dame, est située sur le territoire même de Ville-Parisis, à l'extrémité vers le levant, un peu plus bas qu'à mi-côte d'une montagne inculte au haut de laquelle est une haute-futaye. Il ne peut avoir été fondé que de pareilles libéralités des anciens Seigneurs, soit de Ville-Parisis, soit du voisinage: mais nous ignorons quels ils sont. Ce Prieuré ne se trouvant pas dans le Catalogue des Prieurés inseré au Pouillé Parisien vers l'an 1300, cela pourroit faire croire qu'il n'a été établi que depuis, si ce n'étoit qu'il ne paroît pas non plus dans le Pouillé écrit vers l'an 1450. Marrier Historien de saint Martin des Champs & le Pouillé de Paris imprimé en 1648 le disent être à la nomination du Prieur de Gournay : ce qui fait voir qu'il est de l'Ordre de Cluny, & que les premiers Moines qui l'habiterent furent tirés de Gournay. Peut-être fut-il construit sur un fond appartenant à cet ancien Prieuré, tel que celui que des Lettres de l'an 1134 du Roi Louis VI appellent en le lui confirmant *Terram & nemus de Campo mullosо*, qui étoit

Marr. pag. 284.

In Votis ad opera Abaelardi.

sur la Seigneurie de Payen de Montjay. Il est possedé aujourd'hui par un Bénédictin de Cluny. Quelques Ermites y ayant demeuré, c'est ce qui lui a fait donner quelquefois le nom de l'Ermitage. M. le Cardinal de Noailles faisant sa visite à la Paroisse du Pin le 30 Juillet 1698, permit à Frere Jean de la Vergne Ermite de S. Cyprien de s'y retirer & d'y vivre soumis au Curé. Un autre Ermite y fut établi le 15 Août 1709. On l'apperçoit en allant à Meaux à main droite du grand chemin, à la distance d'un quart de lieue. Il y a tout auprès & dans la plaine une maison bourgeoise appartenante à M. de Jassau Conseiller au Parlement, & qui est aussi de la Paroisse de Ville-Parisis à l'extrémité du Diocèse.

Regist. Archiep. Par.

Voici les Seigneurs de cette Paroisse depuis deux cens ans, autant que j'ai pû les trouver. Renaud de Paris Ecuyer mort le 27 Mai 1517, inhumé dans le chœur de sainte Croix de la Bretonnerie. Henri Clutin reçu Président au Parlement en 1526. Il fut envoyé en Ecosse en qualité de Viceroi, puis en Italie en qualité d'Ambassadeur vers le Pape, environ les années 1555 on 1560, ou même plus tard. Le Pere Anselme ou ses continuateurs ont écrit qu'une Marie Clutin en étoit encore Dame au siécle dernier. Cependant je trouve qu'en 1580 la Terre appartenoit à Louis Du Croq Ecuyer, & à Christophe Du Crocq. Louise de Billon femme d'Antoine de Barillon Maître des Comptes, morte le 23 Octobre 1585, en est dite Dame en partie, dans son épitaphe à sainte Croix de la Bretonnerie au chœur à gauche. Jean de Barillon Conseiller au Parlement en 1620 étoit Seigneur de Ville-Parisis. Durant le cours du dix-septiéme siécle M. Gaillard en a été Seigneur & a fait bâtir le Château. Sur la fin du siécle M. de Rouville.

Epitaph. de la tombe noire devant l'autel.

Hist. des Présid. pag. 468. & Hist. des Gr. Offic. Tom. 6. pag. 559. & T. 4. pag. 334 & 473.

Procès-verbal de la Coutum. de 1580.

ville. En 1700 M. Geoffrin. En 1730 M. de Fremon, qui mourut aussi-tôt qu'il eut acheté cette Terre. Il laissa un fils & une fille. Sa veuve a épousé M. des Utieres Officier chez le Roi, & depuis peu cette Seigneurie a été achetée par Madame de la Garde veuve du Fermier Général.

On lit dans l'Histoire des Grands Officiers, qu'il y avoit vers l'an 1516 à Ville-Parisis, une Seigneurie appellée Borde, dont Charles Choart étoit Seigneur. Tome 8. p. 306.

MONT-SAIGLE situé au midi de Ville-Parisis sur une montagne assez roide, appartient à un Gentilhomme nommé M. de Bondis, fils d'un ancien Seigneur de Bondis.

CEVREN *ou* CEVRAN.

LA Paroisse de ce nom est située à quatre lieues de Paris, à la main gauche du chemin de Meaux, à l'extrémité de la plaine ou des belles campagnes de bled qu'on appelle le pays de France, d'où est venu que quelques-uns l'ont appellée Cevran en France, qu'ils écrivent Sevran. Le petit ruisseau qui y passe s'appelle Morée, & prend sa source à demi-lieue de-là vers Vaujour. Ce pays est cultivé en grains, mais non si abondamment que du côté d'Aunay, Villepinte & Tremblay : étant encore plus froid que les territoires que je viens de nommer, il n'a paru nullement propre à la vigne ; mais il y a des prairies & des pacages. Je ne m'arrête pas à l'étymologie du nom, elle est trop difficile à trouver : je dirai seulement qu'il y a en Italie au pays de Benevent, une ville appellée *Ceperento*, qui est un nom tout semblable à la dénomination primitive de ce lieu.

Cette Paroiſſe eſt l'une des plus anciennes du Diocèſe de Paris. Elle n'eſt devenue petite que par les démembremens qui y ont été faits. L'illuſtre Dame Ermentrude qui vivoit vers l'an 700, en fait mention dans ſon teſtament, en ces termes: *Vineæ pedatura una ſita in monte Blixata quem Leudefredo colit, Baſelicæ ſancti Martini Ciperente* (a) *dari jubeo*. C'eſt-à-dire, » Je veux qu'on donne à la Baſilique de ſaint » Martin de Ceverent, une certaine piéce de » vigne ſituée ſur le mont Blixat, qui eſt fa- » çonnée par Leufroy. » L'Egliſe de Cevran eſt encore actuellement ſous le titre de ſaint Martin. Il y a pluſieurs ſiécles qu'elle eſt de la dépendance du Monaſtere de ſaint Martin des Champs. Les Religieux commencerent à avoir du bien en ce Village vers l'an 1060, auquel Arulfe de Montmorency leur donna une Terre qui y eſt ſituée, appellée dans le titre *Monſcelosus* (b) & qui ſans doute eſt la ferme qu'on appelle Monceleux. Mais environ trente ans après un nommé Hadebran les enrichit bien plus conſidérablement dans le même lieu, puiſqu'il leur donna ce qu'on appelloit *totam villam*, ce que la Charte explique en détail: c'eſt à ſçavoir l'autel, l'Egliſe, l'*atrium* ſans réſerve. A l'égard de la Terre ou Seigneurie, il la donna à condition qu'il en tiendroit la moitié en fief du Prieur: que le Prieur y

Liturg. Gall. p. 462 Supplement. ad Diplomatic. p. 92 & 93.

Prob. Hiſt Montmor. p. 418.

Hiſt. ſancti Martini pag. 485.

(a) Dom Mabillon qui a donné deux fois ce Teſtament, n'a pas apperçu que Ciperente étoit un nom propre de lieu, & que ce n'eſt qu'un ſeul mot. L'imprimeur l'a écrit *ci perente* en deux & ſans capitale. Les Egliſes de la campagne auxquelles Ermentrude laiſſe du bien, ſont dans le même canton.

(b) M. Lancelot a laiſſé une note manuſcrite qu'il croyoit que ce Monceleux étoit le *Moncelli* des diplomes du neuviéme ſiécle, qui concernent l'Abbaye de S. Denis: mais il s'eſt trompé. Ce *Moncelli* ou *Montirelli* étoit un pays vignoble, par conſéquent bien différent.

établiroit un Maire qui partageroit à chacun sa moitié, & que le Prieur auroit la Justice & la Seigneurie comme étant celui qui jouissoit de la Terre ; qu'en quelque lieu du Village qu'Hadebran choisît de faire sa demeure, il en jouiroit comme d'un terrain de son domaine, sans payer aucun cens (a) ni autre redevance de Coutume : qu'il auroit des coffres ou armoires & autres meubles dans l'Eglise du lieu, mais *sine arcandio*, terme qui ne se trouve point dans le Glossaire : peut-être s'agit-il de quelque usage Seigneurial ou droit honorifique. Toutes ces conventions furent approuvées par Geoffroy Evêque de Paris & par Hugues Comte de Dammartin qui possédoit ce Village *ex Episcopi casamento*, & aussi par Guerin fils de Milon qui le tenoit de ce Comte, duquel Guerin Hadebran l'avoit eu. Le même Evêqne par une autre Charte datée du Chapitre de Notre-Dame en l'année 1089, la trente & uniéme année de son épiscopat, donna encore aux Religieux de saint Martin deux autels, dont le premier étoit celui de Cevran, & cela du consentement de Dreux Archidiacre de Paris. Il y spécifie que Hugues Comte de Dommartin tenoit ces deux autels par concession bénéficiale des Evêques, duquel Comte Guerin ci-dessus nommé le tenoit ; & Milon de Guerin son pere. Depuis ce tems-là les Bulles des Papes Urbain II, Calixte II, Innocent II, Eugene III aussi-bien que la Charte de Thibaud Evêque de Paris vers l'an 1150, confirment la Terre ou l'Eglise, ou les deux ensemble au Prieuré de saint Martin. *Ibid. p. 48.*

Aussi le Pouillé Parisien du treiziéme siécle marque-t-il parmi les Cures dont la présentation a été cédée à des Communautés par

(a) Je croi que *sive in censu* est une faute, & qu'il faut lire *sine censu*.

l'Evêque Diocésain, *Cevren sancti Martini à Campis.* La même chose est dans les derniers Pouillés de 1626 & 1692, à la réserve qu'ils changent l'ancienne maniere d'écrire le nom de ce lieu, qui étoit par un C. Alliot a oublié cette Cure dans son Pouillé de l'an 1648.

La situation de l'Eglise de Cevran sur le bord du ruisseau qui l'arrose du côté du midi, fait que le bâtiment est très-humide, & que ce qu'on y bâtit ne peut pas beaucoup durer. L'édifice de l'Eglise d'aujourd'hui est assez récent & ne paroît avoir que deux cens ans ou environ. Il est très-simplement construit. Il fut permis le 1 Avril 1551 à Charles Evêque de Megare d'en faire la Dédicace & d'y bénir trois autels. On n'y voit aucune sépulture. La tour de l'Eglise située vers le midi & plus proche encore du ruisseau que le reste, se ressent de ce voisinage & est même panchée de ce côté-là. D'un côté est la chapelle de M. le Marquis de Livry Seigneur haut-Justicier : de l'autre, celle des Religieux de saint Martin Seigneurs de Monceleu, & dont ils ont accordé la jouissance à M. Theresse Seigneur de la Fossée. Il est fait mention de Leger Prêtre de Cevrent dans un titre de l'Abbaye de Livry du treiziéme siécle, par lequel il est qualifié d'Exécuteur testamentaire de Jeanne femme d'Aubert d'Athies Grand-Panetie rde France, à l'occasion d'un legs que cette Dame avoit fait à cette Communauté. Ce Panetier du Roi vivoit en 1235, mais il s'appelloit Hugues d'Athies, selon le Catalogue des Grands Officiers.

Regist. Ep. Par.

Chartul. Liviac. fol. 5. capite Eremitarum.

Ibid. f. 70.

La même Abbaye de Livry eut vers ce même tems-là un autre legs situé à Cevrent même. Hugues fils de Hugues de Saint-Marcel qui y avoit un cens de dix sols, en fit présent à cette Maison l'an 1227. Dans le siécle pré-

cédent Radulfe d'Aunay & Hugues son frere y avoient une moitié de dixme qu'ils avoient engagée pour neuf livres de Provins à l'Infirmier de saint Martin. Ils assignerent en 1140 cette portion de dixme située à Cevrent pour une partie de la dotation du Prieuré de Mauregard situé au Diocèse de Meaux. *Hist. sancti Martini pag. 397.*

Mes recherches ne m'ont fourni que deux ou trois Chevaliers ou Ecuyers anciens surnommés de Cevran, *de Cevranno* ou *Cevreno*. Le premier est Geoffroy Chevalier de Cevran qui vivoit en 1168. Les deux autres sous le regne de saint Louis. En 1244 Guillaume de Cevran Ecuyer & Heloyde sa femme, vendirent à l'Abbaye du Val proche l'Isle-Adam, des vignes situées à saint Leu proche Taverny. En 1249 Jean Cubaut de Cevren Chevalier, est nommé en qualité de plege ou caution au sujet d'une vente de terre faite à Roissy en France par Gui le Loup Chevalier. *Tabul. de Valle Gaignier. p. 215.* *Chartul. S. Genev. fol. 295.*

Il y a sur la Paroisse de Cevran 28 feux, suivant le dénombrement des Elections, & 124 habitans selon le Dictionnaire Universel de la France. On dit que ce nombre est diminué. Ce lieu étoit peut-être encore moins considérable au douziéme siécle. Pour contribuer à le peupler les Religieux de saint Martin obtinrent de Gui Seigneur de Montjay, qu'il fût permis aux habitans de Cevran de se servir de tout le terrein de l'Aunois qui seroit converti en labour. Entre les plus considérables témoins de cette concession, parurent de la part du Prieur de saint Martin Geoffroy de Cevran Chevalier déja ci-dessus nommé, & Foucher Maire du même Village. *Hist. sancti Martini pag. 194.*

On connoît au côté droit du ruisseau trois ou quatre lieux tant en fermes qu'en fiefs: Monceleux, Rougemont & Fontenay, & outre cela le fief de Fourchelles, qui est appa-

remment celui que la carte appelle la Fossée. Il est fait mention de deux de ces lieux dans le Cartulaire de Livry à l'an 1255. On y lit que cette Abbaye acheta de Philippe de Fontenay Chevalier & autres, cinq arpens de terre labourables proche le bois de Rougemont. De plus, que Raoul de Livry Clerc donna vers l'an 1280 à la même Abbaye sept arpens de terre au territoire de Livry & de Fontenay. Ce Raoul s'étant fait Dominicain, donna à cet Ordre trois arpens dans les essarts de Fontenay, que le Couvent vendit à la même Abbaye.

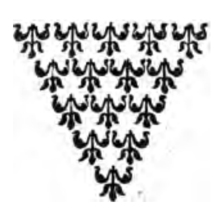
Chartul. Liviac. fol. 3.

La ferme de Rougemont appartient à Messieurs de saint Lazare de Paris.

Du tems de la derniere rédaction de la Coutume de Paris en 1580, Charles Maheu Avocat, étoit Seigneur haut-Justicier de Cevran.

Procès-verbal. édition 1678. p. 637.

De nos jours M. Sanguin Comte de Livry, est Seigneur du même village de Cevran.



LIVRY.

CE Village située à quatre lieues de Paris, dans la contrée appellée l'Aunoy, est devenu célébre par ses Seigneurs & par l'Abbaye qui y est fondée. Son étymologie vient de *Liberius*, nom romain d'un des premiers possesseurs, d'où a été formé *Liberiacum* & par altération *Livriacum*. Il est placé sur la pente d'une montagne dont l'aspect donne entierement sur le nord, & fait découvrir à plein les vastes campagnes de bled du Parisis. Les premiers titres où il est nommé sont du douziéme siécle. Le terrein du bas est sablonneux, & dans le haut sont des vignes bien cultivées, & quelques bois. Le dénombrement de l'Election y a marqué 110 feux; mais il n'y en a gueres qu'environ 80. Le Dictionnaire Universel a varié sur le nombre des habitans, & a commis plusieurs erreurs sur ce Village.

Il n'y avoit originairement à Livry qu'une Chapelle, & un Château possedé par de puissans Seigneurs. La nomination de la Cure appartient au Prieur de S. Martin des Champs, comme étant apparemment un démembrement de la très-ancienne Paroisse de Cevran, qui en effet auroit été très-peu considérable pour une Paroisse subsistante dès l'an 700, si elle n'avoit pas eu des habitans sur le côteau dit Livry. Dès le commencement donc du douziéme siécle qu'il y eut une Chapelle bâtie à Livry alors simple hameau, cette Chapelle se trouva toujours jointe en un seul & même article avec l'Eglise de Cevren dans les Bulles de Calixte II de l'an 1119, d'Innocent II & d'Eugene III postérieures de quelques années, qui toutes marquent la Chapelle de Livry &

la dixme par forme d'appendice à l'Eglise de Cevran. Cette Chapelle étoit, comme on verra ci-après, différente de celle du Château, laquelle est d'un établissement postérieur, & ne fut fondée que depuis l'érection de l'ancienne Chapelle du hameau en titre Curial vers l'an 1200, environ dans le tems même de la fondation de l'Abbaye.

Hist. sancti Martini pag. 484. *Chartul. Ep. Par. fol. 73.* Le premier vestige que j'aie trouvé de la Cure de Livry, est une Charte de Pierre de Nemours Evêque de Paris de l'an 1212, dans laquelle approuvant la fondation d'un Chapelain faite par Guillaume de Garlande en sa Chapelle de Livry, il ajoute qu'il veut que la présentation à cette Chapelle appartienne au Prieur de saint Martin des Champs, de même que la présentation à l'Eglise Paroissiale du lieu. Le même Evêque avoit donné en 1210 des Lettres qui supposoient déja un Curé à *Chartul. Livriac. fol. 58.* Livry & son Eglise Paroissiale : *Notum facimus*, dit-il, *quod Abbas & Conventus de Livriaco dederunt Presbytero de Livriaco domum suam quam habebant apud Livriacum contiguam Ecclesiæ de Livriaco, &c.* Par le reste de l'acte on voit que c'est une vente que les Chanoines Réguliers firent au Curé, & non un *Ibid. fol. 3.* pur don. Ce Curé est appellé *Orricus Presbyter de Livriaco.* Dans d'autres Lettres de la même année, par lesquelles l'Evêque de Paris atteste qu'une Dame appellée Eufemie, s'est servie des mains de ce Curé pour léguer à l'Abbaye de Livry la cinquiéme partie de ses héritages. Ce même Curé qui avoit eu le malheur de donner dans les hérésies d'Amaury, fut épar- *Hist. Univ. Par. Tome 3. p. 50.* gné plus que d'autres. Cesaire d'Hesterbach assure qu'il étoit sexagenaire ; & qu'il ne fut pas condamné au feu, mais a être enfermé. Du Boulay l'appelle *Ulricus de Lucri ;* mais il faut lire *de Livri.* Il est aussi fait mention à

l'an 1237 de la vigne du Prêtre de Livry située à Livry même. Outre la Charte de 1212 ci-dessus citée, qui assure la nomination de la Cure à l'Eglise de saint Martin des Champs, le Pouillé Parisien écrit vers le même tems y est formel : & c'est ce qui a été suivi par tous les autres rédigés depuis. L'Eglise Paroissiale n'a rien de curieux : elle est neuve, fort petite, bâtie en maniere de Chapelle, sans aile, & n'ayant au portail qu'une tour fort basse. L'ancienne Eglise étant fort enfoncée en terre, on avoit obtenu permission de la rebâtir au bas du Village sur le grand chemin, après information faite en 1697 par M. l'Abbé Bignon. Mais ensuite l'Archidiacre aima mieux élever le terrein & la construire au même lieu.

Chartul. Liviac. fol. 1.

Regist. Archiep. Paris. 6 Sept. 1697.

Elle est sous le titre de Notre-Dame, & l'Assomption est la Fête patronale. On y voit du côté méridional, c'est-à-dire, à droite du chœur, une chapelle dans laquelle ... la tombe d'un M. Sanguin qui étoit Seigneur de Livry vers l'an 1650. Le Pouillé Parisien de 1648 marque une Chapelle ou Chapellenie dans l'Eglise de Livry. Cette Chapelle moderne est peut-être bâtie en mémoire d'une autre : car l'ancienne qui étoit dans le Château subsistoit dès l'an 1200. Il est certain au moins qu'en 1212 Guillaume de Garlande l'appelle *sa Chapelle de Livry*, & y attacha alors pour l'entretien d'un Chapelain cent sols parisis assis sur sa cense de Montreuil ; plus un arpent de vigne & une maison à Livry, & en outre dix huit septiers de bon méteil a prendre chaque année à la Toussaint en sa grange de Livry. Cette Chapelle au reste parut suppléer à celle qui dès l'an 1119 avoit appartenu en ce lieu au Prieuré de saint Martin, dont les revenus furent apparemment attachés à la Cure lors de son érection vers l'an 1200. Quoi

Hist. sancti Martini à Camp. p. 481.

Bulla Calixti II & alia.

qu'il en ſoit, Marrier hiſtorien de ſaint Martin des Champs avoit vu dans les Archives de ce Monaſtere, quelques titres dans leſquels une des Chapelles de Livry qui en dépend pour la nomination, porte le nom de Condreil. Il ſemble même qu'il veut la diſtinguer de celle du Château.

Hiſt. ſancti Martini pag. 449.

Not. Gall. p. 405.

M. de Valois parle de Livry avec diſtinction. Il s'eſt fondé ſur l'Abbé Suger en ſa vie de Louis-le-Gros, pour le mettre dans le rang des Châteaux qui forment chez lui un traité ſéparé. Cet Abbé de ſaint Denis écrit, que le Château de Livry étoit très-fortifié du tems de ce Prince; que ces fortifications furent détruites néanmoins en un ſeul mois; & que dans le mois ſuivant elles furent refaites plus ſolidement qu'auparavant, de l'argent fourni par le Roi d'Angleterre, ce qui affligea fort Payen Sieur de Montjay. Suger ajoute quelques pages après, un fait qui ſe trouve placé à l'an 1128 dans une chronique de Lagny; c'eſt qu'il s'éleva une conteſtation importante entre Louis-le-Gros & Amaury de Montfort; Etienne de Garlande prit le parti d'Amaury. Le Roi d'Angleterre & Thibaud Comte de Champagne les appuyerent de leur côté; de ſorte que Louis conduiſit promptement une armée contre le château de Livry appartenant à Etienne; & l'attaquant avec toutes les machines de guerre uſitées alors, il en devint maître. Mais comme Raoul Comte de Vermandois ſon couſin avoit perdu une œil à cette attaque, & que le Roi lui-même y avoit été bleſſé à la cuiſſe d'un carreau lancé par une machine, ce Prince ordonna que le Château fût abſolument détruit de fond en comble. Suger appelle ce Château en latin *Livriacum*, de même que les Bulles de ce tems-là lorſqu'elles parlent de la Chapelle. M. de Valois

Duchêne T. IV. p. 305.

Ibid. pag. 316.

croit avec raison que *Livriacum* est le mot *Liberiacum* altéré par l'usage, & que le premier qui a possedé cette Terre & y a bâti un Château dût être un Romain Gaulois appellé *Liberius*.

Les Sieurs de Garlande releverent sans doute par la suite des tems les ruines de leur château de Livry. Cette Terre n'étoit pas encore sortie de leur famille au commencement du treiziéme siécle. Guillaume de Garlande en étoit Seigneur dans les années 1186, 1197, 1200. Il est aussi qualifié Seigneur de Livry dans un acte d'environ ce tems-là, par lequel il quitte à l'Abbaye de saint Maur le droit de panage qu'elle a dans le bois d'Evron (*a*) & de Martel. Le château de Livry fut donné aussi vers le même tems par Guillaume de Garlande en douaire à Alix de Châtillon sa femme, avec la moitié des terres qui en dépendoient pour en jouir après la mort de sa mere (*b*). Le même Seigneur de Livry confirma en cette qualité l'an 1202 les donations faites par Guillaume son pere à l'Abbaye de Livry pour l'ame de Thibaud son frere. Ce fut aussi lui qui fonda en 1212 une nouvelle Chapelle à Livry. Je parlerai ci-après de cette Abbaye & de cette Chapelle. Il paroît par un titre de la même Abbaye, que le Comte de Grandpré avoit une censive à Livry l'an 1245. De plus par un autre titre de l'an 1268, Henri Chevalier fils du Comte de Grandpré & Laure sa femme, détachent plusieurs biens de cette Terre pour les donner à la même Maison; à sçavoir un étang, des bois situés entre l'Abbaye & le chemin qui conduit de Paris à

Chartul. Livriac.

Chart. Fossat.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 32.

Chartul. Liwiac. fol. 2 & 4.

(*a*) C'est ce qu'on appelle autrement Avron au-dessus de Villemombie.

(*b*) Cette mere se nommoit *Idonea*, selon un titre de l'Abbaye de Livry de l'an 1186.

Meaux, & une autre piéce de bois ſituée entre le chemin de Guagny & celui du lieu dit la Mainferme. Comme ces Comtes de Grandpré faiſoient ſouvent leur réſidence à Livry ou aux environs, les Religieux de Livry leur permirent en 1269 de chaſſer dans tous les bois que la Maiſon poſſédoit. Marie Comteſſe de Grandpré leur avoit donné dès l'an 1231 pour le logement de deux Chanoines Prêtres qui prieroient pour elle & pour H. ſon mari, une maiſon dans ce dernier lieu, dont je ferai ci-après un article particulier.

Chartul Liviac. fol. 3 & 4.

Ibidem. Charta 127.

Sur la fin du même ſiécle Pierre de Chambly Chevalier Seigneur de Wirmes ou Viermes, avoit été gratifié par Philippe-le-Hardi de huit vingt livres de rente ſur la terre de Livry en l'Aunois & *du manoir ſans pris qui eſtoit gaſté & deſchu*, pour le récompenſer & ſon pere des ſervices qu'ils avoient rendus à ſaint Louis. Ce même Pierre de Chambly fit depuis (ſçavoir en 1302) un traité avec Philippe-le-Bel, dont je ne puis mieux marquer la ſubſtance qu'en me ſervant des termes du volume d'où j'ai eu connoiſſance de cet acte: *Littera Petri de Chambliaco Domini de Wirmes Militis, per quam conceſſit Domino Regi groſſam fugam ſive chaſſiam in boſcis ſuis de Livriaco, de Alneto, de Courberon & aliis boſcis ſuis circum vicinis, ſub conditione in littera contenta de anno* 1302. En 1351 & 1352 Jeanne de Chambly (la même peut-être que Jeanne de Trie auſſi alors vivante) étoit Dame de Livry: elle plaidoit alors tant en ſon nom, qu'en celui de Charles ſon fils dont elle avoit la garde. En 1366 ce Charles de Chambly étoit Seigneur de Livry. On le trouve déclarant alors par un acte que ſon clos eſt en friche & *ſavard*. En l'an 1403 un de la famille de Chambly étoit encore Seigneur de

Bruſſel Traité des Fiefs, Tom. 2. pag. lxxxvj tiré d'un acte de 1320.

Cod. Regius 6765. f. 303.

Regiſtr. Concordiar. in Parl.

Troiſiéme Cartulaire de l'Abbaye de Livry fol. xj.

Livry. En cette année le 3 Mars Robert Abbé de Livry lui rendit hommage pour la terre de Brichet située à Bondies. Depuis ce tems-là il n'est plus fait mention des Chambly par rapport à Livry. *Gall. chr. T. 7. p. 834.*

L'Histoire des Grands Officiers de la Couronne fournit ici la suite de quelques Seigneurs de Livry. Anceau de Villers l'étoit en 1358. Jacques de Villers, mineur l'étoit en partie l'an 1391. Pierre de Villers est aussi qualifié dans la même année Seigneur de Livry & Chambellan du Roi. Jean de Villers en 1426. Rien cependant ne me détermine à décider qu'il s'agisse ici de Livry en l'Aunois : mais c'est sûrement de Livry Diocèse de Paris qu'ont été Seigneurs ceux que je vais nommer. Hugues Rapiout Maître des Requêtes acheta cette Terre après l'an 1424, & il fut exempt des droits de quint & requint dus au Roi, en considération de ce qui lui étoit dû pour le reste du paiement de son ambassade vers les Ducs de Savoye & de Lorraine. Ce qu'on lit dans les Antiquités de Paris nous persuaderoit que Charles Rapiout Ecuyer en jouissoit de la moitié l'an 1461 comme héritier de Hugues, si ce n'étoit qu'ailleurs il est marqué à l'an 1437 ou 1438 que la terre de Livry appartenoit au lieu de Charles Rapiout, à Simon-Charles Président des Comptes par un don du Roi. Peut-être ne s'agissoit-il que de la moitié. L'autre moitié étoit possedée par Colette du Val veuve de Hugues ; mais lorsqu'elle fut décédée cette moitié étant avenue au Roi par droit d'aubeine, Louis XI par Lettres du 7 Avril 1467 la donna à Jean Prevôt l'un de ses Secrétaires. Il est qualifié ailleurs & à la même occasion de Contrôleur de la recette générale des Finances. Un compte du Domaine de Paris de l'an 1492, marque à

Tome 7. p. 15.

Hist. des Maîtres des Requêtes p. 132.

Sauval T. 3. p. 364.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Ibid. pag. 404.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Sauval T. 3. p. 502.

cette même année la réunion de Livry à ce Domaine.

Dès le commencement du siécle suivant, la terre de Livry étoit passée dans la famille des Sanguin de Paris. Un acte du mois de Décembre 1510, fait mention de Simon Sanguin Ecuyer Seigneur de Livry (a). Nicolas Sanguin se joignit comme Seigneur de Livry aux habitans l'an 1512 pour maintenir contre le Seigneur d'Aunay l'usage où ils étoient de prendre genets & genêvre aux pacages de la queue d'Aunay. Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, comparut Jacques Sanguin Conseiller du Roi, Lieutenant Général des Eaux & Forêts de France, Seigneur & Chastelain de Livry en l'Aunoy. Enfin dans les Registres du Parlement se trouve au 25 Mai 1689, l'enregistrement des Lettres-Patentes en faveur de Louis Sanguin Seigneur Chastelain de Livry, premier Maître d'Hôtel du Roi, portant érection de la Terre, Seigneurie & Châtellenie de Livry en titre de Marquisat. Ce Seigneur avoit épousé Antoinette de Beauvilliers de saint Agnan, & est décédé le 6 Novembre 1723. Louis Sanguin son fils & son successeur Lieutenant Général des Armées du Roi, mourut dans ce Château le 3 Juillet 1741, âgé de 63 ans.

Edit. 1678. p. 642.

Le titre de Châtelain que portoient les Seigneurs de Livry en l'Aunois est très-ancien: dès le treiziéme siécle pour distinguer ce Livry des autres qui sont dans le Royaume, on disoit *Livry le Chastel*. C'est ainsi que s'exprime un titre de l'an 1296. Et même le Seigneur est marqué dans le rang des cinquante-

Chartul. Liviac. f. 20.

(a) C'est apparemment d'un autre Livry qu'étoit Seigneur Nicolas Lecoq Conseiller au Parlement, puis Président en la Cour des Aydes, mort le 31 Août 1528. Hist. des Gr. Offic. Tom. 2. pag. 107.

neuf Barons du Royaume ſous Philippe-Auguſte. Auſſi voit-on que ſous le regne de ſaint Louis ce lieu étoit fermé de murs. Le Cartulaire de l'Abbaye fait mention à l'an 1249 d'une maiſon de Livry ſituée proche la porte. Il y avoit encore à Livry au ſeiziéme ſiécle un fief appellé le Fief de la Poterne, poſſedé par Pierre Chevalier & tenu du château de Livry. On lit qu'il étoit ſitué devant l'Egliſe Paroiſſiale, & qu'il touchoit d'un côté à la baſſe-cour du même Château. Ce Château qui avoit donné la dénomination à Livry, & qui avoit été rebâti pluſieurs fois, avoit encore quelque apparence au commencement du dernier ſiécle, que Châtillon le fit graver dans ſa Topographie publiée en 1610. Le même a donné pareillement dans ſon Livre la repréſentation d'un Château du nom de la Heronniere qu'il qualiſie de Maiſon Royale. Ce Château eſt preſque tombé en oubli : il devoit être proche Livry ; & l'on croit en voir les ruines entre le Village & l'Abbaye dans un triage de bois proche un moulin, où il y a des reſtes de maiſons ou platrieres découvertes.

Ibid. fol. 71.

Ibid. fol. 14 & 91.

Cl. Châtillon Topogr. fol 16.

Mais ſoit que nos Rois ſe fuſſent conſervé encore une maiſon à Livry, ou qu'ils aient logé dans le Château Seigneurial ſitué ſur le côteau, on voit qu'ils y ont quelquefois réſidé au commencement du quatorziéme ſiécle. Ce fut à Livry que Philippe-le-Bel fit expédier une Charte du mois d'Octobre 1305 : plus d'autres Lettres au mois d'Août de l'an 1311 : *Actum Livriaci*. Ce fut auſſi à Livry que Philippe-le-Long en fit expédier d'autres au mois de Juin 1317. Quelques [illegible] ayant écrit à la fin de cette Ordonnance *Livry en Aulnis*, au lieu de *Livry en* [illegible], un Sçavant s'eſt imaginé que ce [illegible]

Tillet des Chartes Roy. [illegible]

riere en ses Ordonn. alors dans le pays d'Aunis proche la Rochelle.

Il y a eu sur le territoire de la Paroisse de Livry, tel qu'il est aujourd'hui, outre l'Abbaye du nom de Livry, un Prieuré appellé Rainsy, dont je parlerai ci-après; & même avant que de parler de l'Abbaye, parce qu'il est plus ancien.

Chartul. Liviac. fol. 2. Le four du village de Livry fut donné sur la fin du douziéme siécle à la nouvelle Abbaye du même nom: & ce don fut confirmé par Philippe-Auguste en 1197.

Au milieu des vignes qui sont sur la hauteur en allant à Clichy, est une fontaine dont les eaux paroissent depuis peu avoir changé de qualité. On a remarqué que depuis qu'on y a accommodé un bassin pour en contenir les eaux, & qu'on a facilité leur écoulement du haut de la montagne par le moyen de certains canaux plâtrés, avec une voute de pareille matiere pour les couvrir, elles ne sçauroient plus cuire les pois ni les choux, qui ne font que rougir en bouillant.

Dans le bas du Village l'eau n'est pas si facile à trouver que sur le haut. Les puits qu'on y a creusé ont encore douze toises de profondeur.

On pourroit croire en lisant la Chronique de Guillaume de Nangis à l'an 1151, dans l'édition du Spicilege in-fol. T. 3, que Thibaud célébre Comte de Champagne auroit été inhumé à Livry. L'Imprimé porte *Livriaco sepelitur*; mais c'est une faute d'impression. Il faut lire *Latiniaco* au lieu de *Livriaco.*

Il ne s'est présenté dans mes recherches aucun homme natif de Livry plus mémorable qu'un nommé Radulf Clerc, lequel se fit Dominiquain au Couvent de Paris quelques années après la mort de saint Dominique. Ses

vignes

vignes de Livry qu'il avoit données au Couvent en prenant l'habit, furent vendues par Pierre alors Prieur, à l'Abbaye de Livry. *Chartul. Liviac. ad an. 1237.*

Madame du Plessis Bellievre à une belle maison bourgeoise à Livry, à gauche du chemin qui traverse.

RAINCY.

Comme le château de Raincy est aujourd'hui de la Paroisse de Livry, c'est ici la place de parler d'un Bénéfice qui subsistoit dans le lieu où ce Château est situé. L'Abbaye de Tiron de l'Ordre de saint Benoît au Diocèse de Chartres, étoit il y a six cens ans en grande réputation de régularité. Une colonie de cette Maison vint demeurer au Diocese de Paris, on ne sçait pas précisément le tems : mais ce fut sans doute au douziéme siécle, lors de la ferveur de cette Congrégation. Ils y établirent un Prieuré dont on ignore les Fondateurs (*a*). Il falloit que vers le commencement du regne de saint Louis leur établissement fût déja ancien. En 1238 ils jouissoient d'un territoire de certaine étendue. Ils avoient une censive particuliere. Leur Monastere s'appelloit en latin *Rinsiacum*, & leurs dépendances *censiva monachorum Ordinis de Tyrone*, ou *censiva Prioris de Reinsiaco*, ou enfin *Territorium monachorum de Reinsiaco*. Il paroît par plusieurs titres de cette année-là & de la suivante, que les terres qu'on leur avoit données *Chartul. Liviac. fol. 67 & 68.*

(*a*) On trouve dès l'an 1140 ou environ un membre de Tiron appellé *B. Maria de Rensio*, qui est un nom fort approchant de celui-ci. Ce lieu est spécifié dans une Bulle d'Eugene III de l'an 1147, en faveur de l'Abbaye de Tiron. *Gall. chr T. 8. p.* 329. Mais il est dit placé dans le Diocèse de Bayeux : ce qui me fait soupçonner qu'il y a quelque transposition dans cette Bulle.

en les fondant étoient propres à la vigne (a). Simon de Bondies Ecuyer & d'autres particuliers possédoient plusieurs piéces de vigne sur la censive du Prieuré de Rainsy : sept arpens de vigne qu'un Chanoine de Troyes donna à la maison de la Mainferme dépendante de l'Abbaye de Livry l'an 1239, étoient situés à Rainsi. Son acquisition avoit été confirmée par Gervais Abbé de Tiron, comme Supérieur des Moines de Rainsy. L'Abbé de Tiron reconnut en 1254 que ce Prieuré & les trois autres que son Abbaye a dans le Diocèse de Paris, doivent chacun cinquante sols de procuration à l'Evêque de Paris. Je ne vois point pourquoi ce Prieuré de Rainsy n'est pas au Catalogue de ceux du Doyenné de Chelle dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle; mais il est marqué doublement dans celui de 1648 & dans celui du Sieur Pelletier. Ce dernier l'appelle Raincy ou les Raimsis, sans dire que la raison de cette variété est qu'il y a dans la carte *le Raincy* tout simplement, & le petit Raincy situé tout auprès en tirant vers Villemomble.

Chartul. Liuriac. fol. 67 & 68.

Invent. tit. Ep. Paris.

Page 76 & 80.

Page 49.

La construction d'un Château en ce lieu faite il y a environ cent ans, & l'aggrandissement du jardin, ont fait disparoître l'Eglise ou Chapelle alors appellée de saint Blaise, qui étoit au milieu des champs avec quelques foibles restes de Monastere. Le Sieur Bordier Secrétaire du Conseil d'Etat & des Finances se munit pour cela du consentement de l'Evêque de Metz Abbé de Tiron, & de celui des Religieux de la même Abbaye. Guillaume

Regist. Archiep. Paris. 4 Jan. 1650.

(a) Le nom de Rainsy paroît être formé de ce que ç'a été un hameau tout en bois, car par *rains de bois* on entendoit autrefois rameaux ou branchages : de-là vient que la ville de Reims a pris pour armes parlantes deux branches d'arbres ou rameaux entrelassés.

Pinôt Chanoine du Sépulcre à Paris & Prieur de Rainſy, avoit déja fait des échanges convenables au bénéfice & au Sieur Bordier: Gui de la Vacquerie ſon ſucceſſeur les conſomma. Il avoit d'abord été arrêté que le ſervice du Prieuré ſeroit transferé en la Chapelle de l'Hôtel de Tiron à Paris, & que les oſſemens qui ſe trouveroient dans la vieille Chapelle ſeroient portés à l'Egliſe ou Cimetiere de Villemomble. Après la viſite faite du Prieuré par André du Sauſſay Vicaire Général de l'Archevêque, l'Egliſe fut abbattue; mais ce fut dans la chapelle de ſaint Pierre de l'Egliſe de S. Gervais de Paris que le ſervice du Prieuré fut transferé avec la relique de ſaint Blaiſe, du conſentement du Curé & des Marguilliers moyennant une certaine ſomme. Le contrat eſt du 13 Décembre 1649.

Le château de Rainſy fut donc alors bâti par Jacques Bordier Conſeiller & Secrétaire du Roi; que quelques-uns aſſurent avoir auſſi été Chancelier de la Reine. Son nom s'eſt conſervé dans les Archives de l'Abbaye de Livry & dans les Regiſtres du Parlement, à l'occaſion de l'échange que Chriſtophe de Coulange Abbé de Livry fit avec lui de cinquante arpens de bois pour un fond de terre de trois cens livres de rente. On aſſure que la conſtruction de ce Château lui coûta quatre millions cinq cens mille livres. La permiſſion qu'il avoit obtenue du Roi d'enclore certaines terres dans ſon parc, furent regiſtrées en Parlement le 22 Août 1652. Zeiller en ſa Topographie de France gravée en 1655, l'a repréſenté par les deux faces. Ce Château eſt un grand corps de logis compoſé de trois pavillons, dont celui du milieu eſt plus élevé que les autres & eſt arrondi par les extrémités. Le Sieur Piganiol de la Force en donne

Gall. chri. nova Tom. 7. col. 846.

Descript. de Paris Tom. 8. p. 162.

une description un peu plus longue, sans faire mention de la cuisine qui est un hors d'œuvre singulier à l'entrée de la cour du Château à main gauche, & dans laquelle on descend par un perron très-bien travaillé. Le sallon est une piéce estimée pour les peintures de même que l'appartement du Roi. Après le Sieur Bordier cette Terre appartint à Madame la Princesse Palatine, dont les héritiers la vendirent à M. Sanguin. On peut voir dans un ancien Journal la relation de la Fête que M. le Marquis de Livry premier Maître d'Hôtel du Roi, qui avoit acheté ce Château, y donna au mois de Juillet de l'an 1688 à M. le Dauphin, lorsqu'il prit le plaisir de la chasse dans la forêt. Ce Prince vint encore au Raincy & à Livry le Lundi 7 Juin de l'an 1700 avec M. le Duc de Bourgogne. Comme il n'y a plus forme de Château dans le village de Livry, ce lieu de Raincy s'appelle Livry-le-Château. C'est ainsi qu'il est nommé dans une requête que le Marquis de Livry présenta la même année au Cardinal de Noailles.

Mercure Juillet 1688. p. 35.

Merc. Juin 1700. p. 106.

Il y expose que le Château ci-devant appellé le Raincy, est à présent Livry-le-Château, en conséquence de Lettres-Patentes du mois de Juin 1697 regiſtrées le 9 Août suivant, étoit autrefois de la Paroisse de Villemomble. Que le Sieur Bordier l'ayant acquis avec la Terre & Seigneurie de Bondis, souhaita qu'il fût de la Paroisse de Bondis, ce qui fut accordé en 1660, en indemnisant le Prieur de Villemomble, & lui payant six livres par an. Qu'ensuite cette Terre a été acquise par Madame la Princesse Palatine, des héritiers desquels lui Sanguin l'a achetée : que le Roi ayant incorporé ce Château au Marquisat de Livry, il a intérêt qu'il soit aussi de la Paroisse, sur-tout depuis qu'il a aliéné la terre

de Bondis, & qu'il offre de payer six livres par chaque année au Curé de Bondis de même qu'il fait au Prieur de Villemomble. L'Archevéque approuva la distraction pour le spirituel & statua le 10 Octobre 1700, que le Seigneur de Raincy, dit Livry-le-Château, payeroit vintgt livres par an au Curé de Bondis & six livres à la Fabrique, sans préjudice des droits de dixme que le Curé pourroit prétendre sur les lieux distarits. Regist. Archiep. Par.

ABBAYE DE LIVRY.

CEtte Abbaye doit son commencement à une Chapelle située proche Livry & dans la forêt du même nom, que Guillaume de Garlande Seigneur de Livry & Idoine sa femme voulurent en 1186 être desservie par des Chanoines Réguliers de l'Abbaye de saint Vincent de Senlis. Le Roi Philippe-Auguste en considération d'Eudes de Sully nouvel Evêque de Paris, qui succéda à Maurice jusques dans son zéle pour établir de nouvelles Maisons Régulieres, accorda d'abord en 1197 une somme de quarante livres pour aider a y établir une Abbaye, & confirma ensuite les autres donations faites par Guillaume de Garlande; en sorte que dès l'an 1200 l'Abbaye se trouva fondée, & l'Eglise dédiée sous le titre de Notre-Dame, les quarante livres d'argent étant dès-lors converties par le Roi en seize muids de bled à prendre sur la Ferme Royale de Gonnesse.

Mais les revenus de cette Maison ne tarderent gueres à être augmentés par la réunion des biens de la Communauté des Ermites de Montfermeil, établis trente ou quarante ans auparavant dans un vallon de cette Paroisse

qui étoit appellé Val-Adam, du nom du Fondateur. La ressemblance de la vie des Chanoines de Livry avec celle de ces Ermites, qu'on appelloit aussi les Bonshommes, étoit cause qu'on avoit aussi qualifié de Chanoines ces mêmes Ermites long-tems avant leur réunion.

Il y eut outre cela une Chapelle érigée dans la Brie en forme de Prieuré, où l'on établit des Chanoines Réguliers de Livry ; en sorte qu'avant l'écoulement d'un siécle depuis la fondation de l'Abbaye, on la vit posséder les biens de deux autres petites maisons : cette derniere s'appelloit le Cormier, & étoit située sur la Paroisse de Roissy en Brie, où j'en parle.

On peut y ajouter la Maison de la Mainferme peu éloignée de Livry, dans laquelle il se forma pareillement une espéce de Communauté sous la dépendance de la même Abbaye. J'en parlerai ci-après plus au long.

Il est de tradition en cette Abbaye, que les premiers Chanoines Réguliers qui y ont habité, portoient la robe rouge à l'exemple de ceux de saint Vincent de Senlis : mais quoique cette Maison de saint Vincent fût en relation avec celle de Livry, elle ne s'y est jamais arrogé aucun droit sur le spirituel ni sur le temporel ; & celle-ci ne fait voir qu'elle en a été détachée, qu'en solemnisant avec octave la Fête de S. Vincent. Ce saint Diacre y a été long-tems réprésenté au vitrage de l'Eglise proche le grand-autel, avec quatre vers latins rapportés dans le *Gallia Christiana*, d'où j'ai puisé ces derniers faits. C'est aussi dans cet ouvrage que l'on apprend que l'Abbaye de Rosche de l'Ordre de saint Victor au Diocèse de Paris, au-delà de celle de Porroyal, a été originairement soumise à celle de Livry.

Gall. chr. T. 7. col. 829.

Ibid. col. 832 & 848.

Le bâtiment de l'Eglise de Notre-Dame de Livry, qui est assez petit, ne paroît pas être du tems de la fondation. Ce ne seroit pas le premier qui auroit été renouvellé sans qu'on en sçache l'époque. Mais en le rebâtissant, on y a conservé plusieurs anciennes tombes dont quelques-unes sont visiblement changées de leur situation primitive. Je n'en rapporterai que trois qui couvrent la sépulture de trois personnes étrangeres à cette Abbaye : elles sont dans la nef.

La premiere est du treiziéme siécle, & représente un Prêtre tenant un livre, avec cette inscription en capitales gothiques : *Hic jacet Albericus Presbyter de Grodolio parvo.* Du petit Grolay.

Sur la seconde est figuré un Prêtre tenant un calice, avec cette épitaphe en mêmes caracteres que ci-dessus : *Hic jacet Galfridus de Salicibus, carissimus in Domino beatæ Mariæ de Livriaco, quondam Presbyter sancti Martini de Palatio : cujus anima requiescat in pace. Amen.* Palaiseau. avec des Anges qui encensent son visage, suivant l'ancien usage de faire encenser les Prêtres par deux Enfans de chœur durant leurs funérailles.

Ces deux tombes sont plus étroites aux pieds qu'à la tête, ainsi que la suivante.

Cette troisiéme tombe mise aujourd'hui de travers, réprésente un homme tête nue avec une robe longue & une ceinture placée fort bas. On lit autour en capitales gothiques : *Hic : jacet : Simon : nepos : Lupi : Militis : Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

La plus belle des tombes que l'on apperçoit dans cette nef, étoit autrefois dans le chœur au bas des dégrés du Sanctuaire : on y voit la représentation de deux Abbés de Livry qui étoient freres, & qui se sont succédé l'un à l'autre ; ils y sont revêtus d'habits sacerdo-

taux à l'antique, ayant chacun leur crosse; tête nue, grande tonsure & cheveux très-courts. Ils gouvernerent cette Abbaye depuis l'an 1323 ou environ jusques vers l'an 1370. L'inscription est conçue en mauvaises rimes du tems de Charles V.

Hi duo prelati
Fratres patre matreque nati
Sunt Arnulfus, Robertus strati
Peccato sint liberati
Pastoris baculo hic tumulati
Assunt sub tumulo, cum Christo sint comitati
Qui scriptum legere noverit, dicat, Miserere.

L'Auteur de cette épitaphe a oublié à marquer le nom de famille de ces deux freres.

Voyez le *Gall. chr. T.* 7. *pag.* 838. 839. 843.

Je ne parle pas de la sépulture du célébre Mauburne premier Abbé Réformé de ce lieu, ni de celle de René Koetken troisiéme Abbé de la Réforme qui avoit été Maître de Mauburne dans les Pays-Bas, non plus que la tombe de Nicolas Grevin Prieur, conservée dans la nef.

On connoît quarante-deux Abbés de cette Maison, dont le premier appellé Guillaume, siégeoit en 1201. Le second nommé Achon fut tiré de S. Victor de Paris. Il ne se présente rien de fort remarquable dans le tems des anciens qui siégerent durant les trois premiers siécles de l'établissement, sinon qu'au bout de ce tems elle parut avoir besoin de réforme, & que l'Abbé Philipqe Bourgoin qui la gouvernoit encore en 1490, s'étant démis, les Chanoines Réguliers Réformés de saint Severin de Château-Landon y furent appellés vers la fin du siécle.

Philippe

Philippe avoit eu pour successeur en 1492 Charles du Haultbois Conseiller au Parlement, qui tint le premier cette Abbaye en Commende, mais qui ne la garda que six ou sept ans. Ce fut après sa démission que le délai d'élection de la part des Religieux, obligea Jean Simon Evêque de Paris d'y nommer *jure devoluto pro hac vice*, Frere Jean Mauburn Chanoine Réformé de l'Ordre de saint Augustin, résident alors à Château-Landon où il venoit d'introduire la réforme de la Congrégation de Windeseim en Allemagne dont il étoit. Cette nomination Episcopale datée du 2 Décembre 1409, n'eut point lieu, apparemment par le refus de Jean Mauburn. Nicolas Hacqueville Chanoine de Paris & Conseiller au Parlement, qui avoit fort à cœur d'étendre la réforme de Windeseim ou de saint Severin, devint Abbé Commendataire de cette Maison dans la même année. Pendant ce tems-là on se dépêchoit de former à saint Severin de Château-Landon, suivant le nouvel institut, plusieurs jeunes gens de bonne volonté tirés du College de Montaigu à Paris & élevés par M. Standon. La durée de la vie de l'Abbé de Hacqueville ne répondit point à l'ardeur de son zéle. Il ne jouit de l'Abbaye gueres qu'une année. Jean Mauburn qui étoit devenu Prieur de Clichy au-dessus de Livry par la démission de Guillaume Chauvin & par la collation du Vicaire Général de l'Evêque de Paris, permuta ce Prieuré le 21 Novembre pour l'Abbaye; outre cela il fut encore nommé par l'Evêque de Paris le 9 Avril suivant, après le décès du Sieur de Hacqueville.

Gall. chr.

Regist. Ep. Par.

Ibid.

Ce Jean Mauburn étoit de Bruxelles, ce qui fit que quelquefois on l'appella Jean de Bruxelles. Entre plusieurs Monasteres de Cha-

noines Réguliers qu'il réforma, il s'attacha principalement à celui de Livry, où il introduisit les jeunes Chanoines Réguliers disciples de M. Standon & formés à Château-Landon. Il avoit eu pour amis saint François de Paule & plusieurs autres Saints & sçavans personnages. Erasme son contemporain & Chanoine de la même Congrégation, admiroit la piété de Mauburn. On a découvert deux Lettres qu'il lui a écrite. Etant tombé malade, Jean Standon le fit transporter à Paris afin qu'il y fût mieux soigné, mais il y mourut sur la fin de Décembre chez Jean Quentin Pénitencier de Notre-Dame. Son corps fut reporté à Livry, accompagné des regrets de tous les gens pieux; & y fut inhumé devant l'autel. On conserve sa vie en manuscrit à saint Germain des Prés & à sainte Genevieve.

Gall. chr. t. 7. Instrum. col. 231.

En trois ans de tems Mauburn eut trois successeurs; en sorte qu'on disoit que l'Abbaye de Livry étoit le tombeau des Allemans, parce qu'ils étoient tous trois des Pays-Bas, & qu'ils y gagnoient la maladie dont ils moururent. Cela n'empécha pas que cette Maison ne fournît plusieurs Religieux pour en réformer d'autres en divers lieux de la France, méme de celles qui composoient le Clergé d'une Cathédrale. On tint à Livry dès l'an 1503 le Chapitre de cette nouvelle Congrégation de Maisons réformées (a). Depuis ce fut à saint Victor de Paris qu'il se tint le plus souvent; ces nouveaux Abbés de la Réforme s'y firent quelquefois bénir, & d'autres fois en la Chapelle de l'Evêché, ainsi que fit Jean Bienvenue le Dimanche 10 Juin 1520, assisté de Jean Bordier & Jean Coulon Abbés de

Ibid. col. 239.

Reg. Ep. Par.

(a) L'Auteur de l'Histoire de l'Eglise de Meaux, semble assurer que la réforme n'étoit pas encore admise à Livry an 1505. *Tome 1. p. 323.*

ſaint Victor & de Chaage. Le Chapitre Général fut encore tenu à Livry en 1536 : ce qui paroît être une marque avantageuſe. Néanmoins on lit que deux ans après le Parlement avoit ordonné que cette Abbaye de Livry ſeroit gouvernée au ſpirituel & au temporel, ainſi que celle de S. Victor. Il y a lieu d'être étonné qu'après tant de démarches faites pour la réforme, on voie encore en 1558 Jean Moreau Chantre de Paris & Jacques Quetier Official commis par l'Evêque pour réformer cette Maiſon.

Reg. Par 28 Martii 1538.

Regiſt. Par. 6 Jun. 1558.

L'Abbaye de Livry, quoique extrêmement diſtinguée par ſa régularité, ne fut pas exemte d'avoir des Abbés Commendataires depuis le regne de François I. Les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France y furent introduits l'an 1637, dans le tems que Chriſtophe de Coulanges en étoit Abbé; ils y ſont encore aujourd'hui, & y maintiennent toutes choſes en bon état.

C'eſt ici le lieu de nommer en particulier les ouvrages ſortis de la plume des Abbés de Livry.

On a de Nicolas de Hacqueville un Poëme latin ſur ſaint Bernard, & ſur les louanges de l'Abbaye de Clervaux, & des Lettres ſur la réforme de Livry.

De Jean Mauburn le *Roſetum ſpiritualium exercitiorum* que Jean Saulay Chanoine de Paris & Secrétaire de pluſieurs Evêques de cette Ville conſécutivement, fit imprimer à Paris in-folio en 1510.

De Jacques Fouré Abbé en 1564, des Sermons manuſcrits conſervés à Chartres d'où il étoit natif.

D'Antoine Abelly Dominicain comme le précédent, qui étoit encore Abbé en 1590, & qui fut Confeſſeur de la Reine Catherine

La Croix Maine.

de Medicis, des Sermons sur les Lamentations de Jérémie imprimés en 1582.

La Croix du Maine en sa Bibliotheque des Ecrivains, marque un autre Abbé de Livry qui ne paroît pas dans le Catalogue; sçavoir, Alphonse de Bezet qu'il dit avoir été Poëte, & avoir écrit sur la réforme des habits un ouvrage imprimé en 1548.

CHÂTEAU ET CHAPELLE DE *LA MAINFERME* détruits depuis long-tems.

Ce lieu m'a paru ne devoir pas être séparé de l'article de l'Abbaye de Livry, quoiqu'il semble avoir fait partie de la Paroisse de Bondis.

Le Château & le reste étoit situé au sortir de Bondis, à un quart de lieue à main droite en tirant vers l'Abbaye. Mais il n'y avoit que trente ans ou environ qu'elle étoit fondée, lorsque Marie Comtesse de Grandpré Dame en partie de Livry, lui fit présent de ce Château ou Maison-Ferme, sous le titre de Lieu Nôtre-Dame, tâchant de faire oublier l'ancien nom qui signifioit une Fermeté ou Forteresse. L'acte de sa donation est de l'an 1231.

Il est si certain que c'étoit une espece de Fort, que durant la minorité de saint Louis, le Prévôt de Paris y avoit mis par ordre de ce Prince des gardes, qui n'en sortirent qu'en vertu d'un second ordre qu'il donna à cet effet, en délivrant cette Maison a l'Abbé de Livry. Ses Lettres étant si courtes, j'ai cru pouvoir les inserer ici dans leur entier.

Chartul. Liviac. f. 67. *Ludovicus Dei gratiâ Francorum Rex Præposito Parisiensi salutem. Mandamus tibi, quatenus custodes quos in domo de Manufirma de mandato nostro posueras, visis litteris amoveas, quia nos Abbati de Liviaco deliberavimus eam-*

dem domum. Actum apud Silvanectum M CC XXXII mense Octobri.

Cette Maison avoit pu être bâtie & gardée ainsi pour la sûreté des voyageurs dans la forêt de Bondis, à l'entrée de laquelle elle se trouvoit. On apprend par une Charte de la même Comtesse de Grandpré de l'an 1237, que le don quelle avoit fait à l'Abbaye de Livry de sa Maison de la Mainferme, étoit afin qu'on y établit deux Chanoines Réguliers qui priassent pour elle & défunt H. son mari. En accroissement de cette fondation, elle ajouta alors un morceau de terre & une certaine quantité de vin appellée *duo doblaria* à lever en son clos de Livry. L'Abbé de Livry mit apparemment à cette occasion un troisiéme Religieux à la Mainferme ; puisqu'en 1242 Helie Chabot de Perigueux Chanoine de Troyes, y en fondant un de nouveau, dit que ce sera le quatriéme. Cette derniere fondation étoit sur une Terre que ce Chanoine avoit achetée à Roissy en France de noble homme Eudes de Compens. Helie fit sa donation étant dans le lieu : *apud Manum firmam.* Trois ans après le Cartulaire de Livry rapportant les biens faits à Livry par Henry fils du précédent Comte de Grandpré & par Laure sa femme, dit en parlant d'une piéce de bois, qu'elle est située *inter viam de Guagnico & viam de Manufirma.* Le quatorziéme siécle ne fournit rien sur ce lieu : mais dans le suivant il est sûr qu'il y avoit encore une Chapelle. Jean Abbé de Livry informé du peu de revenu de ce bénéfice, y unit la Chapelle des Ermites en faveur de Jean Fouques Religieux de Livry, & l'Evêque de Paris confirma cette réunion le 14 Décembre 1476. C'est-là que finit tout ce que l'on sçait de la Mainferme, qui ne paroît dans aucuns Pouillés, que dans celui du quinziéme

Ibid.

Ibid. f. 26

Ibid. fol. 4

Regist. Ep. Par.

siécle, où on lit : *Prior de Manufirma XXX libras* sous le Doyenné de Chelle. Les trente livres de revenu sont suivant une estimation encore plus ancienne que ce Pouillé.

NONEVILLE.

QUoique cette Paroisse soit des plus petites du Diocèse de Paris, ce qu'on a à en dire ne laisse pas que de souffrir des difficultés. Il est vrai qu'on n'en ignore pas l'origine, mais on ne sçait que dire de l'étymologie : la maniere même de l'écrire n'est pas trop certaine. M. de Valois l'appelle en latin *Nonnæ villa id est Monachæ villa*, Nonneville ; il veut même qu'autrefois on ait dit Nainville & qui reviendroit, dit-il, à Nonnainville. Mais où a-t-il pris ces noms de Nonne & de Nonnain ? Auroit-il vû quelque Cartulaire de Couvent de Filles ou cette Terre fût dite appartenir à une Religieuse ? C'est ce qu'il ne marque pas.

Notit. Gall. 425. col. 1.

Ce qu'il y a d'assuré sur Nonneville, se tire d'une Charte de Nemours Evêque de Paris de l'an 1209, par laquelle il est déclaré que Thibaud *de Nonovilla* Chevalier, a doté de ses biens cette Paroisse nouvellement, du consentement du Prieur de saint Martin des Champs, à condition que la présentation de la Cure appartiendra au Prieur : qu'à Pâques il aura la moitié de toutes les offrandes ; aux Rogations la moitié des œufs & des fromages ; à la Pentecôte, la saint Jean-Baptiste, Noël, l'Epiphanie & Chandeleur, comme à Pâques. De plus, la moitié du pain de la S. Etienne, & enfin le tiers de la menue dixme, mais que ce sera au Curé à payer le droit de Synode & de visite. Cette Charte paroît insinuer 1°. que

Hist. sancti Martini pag. 95.

cette Cure avoit été démembrée de celle de Bondies ou de Drancy le grand, puisqu'on ne put l'ériger que du consentement du Prieur de saint Martin à qui celle-ci appartenoit. 2°. Le Chevalier qui la dota étant appellé *de Nonovilla*, il est a présumer que ce lieu s'appelloit *Nonum* comme étant à neuf mille de Paris : ainsi c'étoit *Villa de nono*, de même qu'il y a en Dauphiné *Villa de septimo*. En effet en comptant six mille du centre de Paris à saint Denis, il y en a neuf du même centre à Noneville, c'est-à-dire, trois lieues.

Ce petit Village est à l'orient de Drancy, & au septentrion de Bondies, dans le pays d'Aulnois : ce qu'il y a de forêt est de bois blanc, les terres sont un peu sablonneuses, il y a des prés à la faveur de l'écoulement que l'on a procuré aux eaux de deux ruisseaux, dont l'un s'appelle Roatier. C'est un pays de plaine sans aucunes vignes. Pour tous habitans il n'y a que deux fermes. Aussi cette Paroisse ne forme-t-elle point d'article particulier dans le dénombrement de l'Election, ni au rôle des Tailles, ni dans le Dictionnaire Universel du Royaume.

L'Eglise Paroissiale n'est qu'une chapelle à la nouvelle, de deux ou trois toises en quarré. Elle est sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Il y a des fonts baptismaux. On voit un reste de cheminée proche cette Chapelle vers le septentrion, vestige de l'ancien presbytere : car depuis long-tems aucun Curé n'y réside, vu la modicité du revenu, qui est, dit-on, de soixante livres. Il étoit de deux sextiers de bled en 1471, suivant le Registre de la visite de l'Archidiacre, & dès-lors il n'y avoit ni saint Ciboire, ni saintes Huiles, ni Marguilliers, & le Curé résidoit à Paris. Les Curés ont quelquefois été Vicaires d'Aunay Tombe dan

l'Eglise d'Aunay, & Registres de présent. Archidiaconales.

en même-tems, & y résidoient. Maintenant le Curé habite où bon lui semble, & se rend à Noneville pour y célébrer la Messe les jours d'obligation, & pour les autres fonctions casuelles.

Quoique cette Cure fût érigée, comme on a vu, dès le commencement du treiziéme siécle, elle ne se trouve cependant pas dans le Pouillé dressé vers le même tems. Mais outre la Charte de 1209 qui la constate, on voit ailleurs Thomas Prêtre *de Nova villa* qui légue en 1246 différentes choses aux Eglises de Paris; par exemple, cinq sols aux Chanoines de saint Symphorien de cette Ville, & autant à ses successeurs. Son exécuteur testamentaire fut Guillaume de Vauzy Chanoine de Paris.

Chartul. S. Genov. pag. 331.

J'attribue ces faits au Curé de Noneville, parce qu'il n'y a jamais eu de Cure au Diocèse de Paris dite Neuville, & que quelquefois on écrit *Nova villa* pour *Nona villa*. Les Pouillés manuscrit du quinziéme & seiziéme siécle & ceux de 1626 & 1648, sont conformes à celui de saint Martin, en attribuant la nomination de cette Cure au Prieur. Le 29 Janvier 1482 l'Evêque de Paris y nomma *jure devoluto* à cause du bénéfice incompatible qu'avoit obtenu le Curé, mais en reconnoissant qu'elle est *de præsentatione sancti Martini*. Elle est dite simplement *sancti Johannis*.

Hist. sancti Martini pag. 451.
Regist. Ep. Par.

L'an 1550 Jacques Le Clerc dit Cottier Conseiller au Parlement, étoit Seigneur de Noneville.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 518.

M. de Gourgues Seigneur d'Aunay possede aujourd'hui cette Terre.



AUNAY & SAVIGNY.

IL y a un petit pays à l'orient de Paris sur la route de Meaux, qu'on appelle l'Aulnois, dans lequel sont situés Livry & Clichy, qui pour cette raison sont appellés Livry en Aulnois ou Aunois, Clichy en Aulnois. Ces lieux sont compris dans la forêt de Bondies, laquelle apparemment de ce côté-là étoit plus plantée d'aulnes que d'autres arbres, sur-tout dans les terreins bas. Il faut croire que ce village appellé Aunay, éloigné de Paris de trois lieues, a été ainsi nommé parce qu'il étoit sur les bords de cette partie où les aulnes étoient plus communs. Et en effet le territoire situé entre Livry & Aunay étoit assez propre à cette sorte d'arbre, comme on peut encore en juger par le terrein & par celui de Cevrent & de Noneville qui remplissent cet intervalle. Mais il ne faut pas taire non plus que l'Aunois s'est étendu autrefois encore plus loin, & vers la riviere de Brevonne qui passe à Compens, puisqu'au treiziéme siécle des pacages situés sur cette riviere étoit appellée pacages *de Alneto*. Il faut néanmoins avouer que tout ce systême étymologique tomberoit, s'il étoit démontré que Launay est un terme dérivé de *Lauconia sylva*: mais c'est ce que je croi impossible.

Necr. Eccl. Paris. 4 Jan.

La description qui vient d'être faite de la nature de son terrein, marque assez que les prairies & les labourages sont ce qui lui convient, & qu'il est trop froid & trop mouillé pour la vigne. Ce Village est situé entre le ruisseau de Ridaux venant de Villepinte, & celui de Morée qui prend sa source proche Vaujour & passe à Cevrent. C'est aussi à Au-

nay que le petit ruisseau dit Roatier qui vient des environs de l'Abbaye de Livry & passe à Noneville, se joint à celui de Morée. Selon le dénombrement de l'Election de Paris il y avoit à Aunay 120 feux, compris les écarts, & suivant le Dictionnaire Universel on y comptoit 410 habitans. Dans ces deux ouvrages ce lieu est appellé Aunay-lez-Bondies, aussi-bien que dans le rôle des tailles; c'est une faute d'impression dans le Dictionnaire d'avoir écrit Annay. Le peu de distance qu'il y a de Bondies a fait que pour le distinguer des autres Aulnay qui sont dans le Royaume, on lui a donné ce surnom.

On assure [qu]'il n'y en a [auj]ourd'hui [qu]e 90.

Il y a à Aunay un Prieuré immédiatement attaché d'ancienneté à l'Abbaye de Cluny. Voici ce qu'on en lit dans le Livre intitulé: *Bibliotheca Cluniacensis* col. 1716. *Domus de Aunayo Parisiensis Diocesis quæ est de mensa Domini Abbatis, in qua debent esse cum Priore duo Monachi, & debent dicere quotidie Missam & Vesperas cum nota.* Il faut observer que cette petite notice de ce Prieuré peut n'avoir que deux ou trois cens ans: primitivement le nombre des Religieux dans un Prieuré étoit au-dessus de trois pour l'ordinaire, & l'Office Canonial s'y célébroit en entier. Cette notice a apparemment été faite depuis la diminution des biens. Le Prieuré d'Aunay *de Alneto* est nommé en son rang au Pouillé de Paris du treiziéme siécle, parmi ceux du Doyenné de Chelle. Je n'ai pu en découvrir les Fondateurs; mais il est plus que vraisemblable que les anciens Chevaliers du nom d'Aunoy ou d'Aunay qui ont fondé ou enrichi d'autres Prieurés dans le voisinage, tels que celui de Mauregard & celui de Moucy-le-neuf, avoient commencé par l'établissement de celui du lieu d'où ils tiroient leur nom. Ce Prieuré est sous le titre de saint Sulpice.

Ce qui servoit à l'Office Canonial des Religieux de l'Abbaye de Cluny, étoit le chœur où la Paroisse célébre aujourd'hui le service divin ; ce chœur démontre son antiquité par l'épaisseur de ses piliers qui sont bas & écrasés, aussi bien que le clocher en forme de tour basse situé sur le milieu de ce chœur : tout marque l'architecture du douziéme siécle. Le plus ancien titre que j'en aie vu sur ce Prieuré est de l'an 1233. Rence Abbé de Cluny étoit en difficulté avec le Chapitre de Paris au sujet des Terres que ce Prieuré avoit au Menil Rance, *apud Mesnilium Domina Rancia*. Il pria Evrard Prieur de S. Martin des Champs de transiger pour lui. *Magnum Pastorale.*

C'est vraisemblablement en ce même Prieuré uni par le Pape à la mense de l'Abbé de Cluny, qu'étoit retiré Guillaume de Pontoise Abbé de Cluny vers l'an 1250, lorsque Primasse Poëte Italien vint l'y trouver, cherchant à faire fortune en France, ainsi qu'il est rapporté dans Bocace. Cette Maison étoit fort endettée en 1324, au rapport du Moine de Cluny qui parmi eux avoit la fonction de Chambrier de France. Dans les Statuts de l'Ordre faits en 1571, il fut dit que l'Abbé de Cluny penseroit à incorporer le Doyenné ou membre d'Aunay au College de Paris pour l'entretien du Prieur & de neuf Religieux Etudians. L'union de ce Prieuré anciennement faite à la mense Abbatiale de Cluny, fut dissolue au commencement du dernier siécle, & l'Evêque de Paris ratifia cette dissolution le 22 Mars 1613. On voit dans les Registres olim du Parlement, que le Prieur fut autorisé dans les prétentions qu'il avoit en 1313 de faire couper à Coudray qui est situé au-delà de Blancmenil, un bois voisin de la Maison de Guichard de Coudray Ecuyer : &

Decameron Journée 1. Nouvelle 7.

Statut. Cluniac. edit. in quarto 1324.

Ibid. ad an. 1571.

Regist. Ep. Paris.

Reg. Parl. Febr. 1313.

marbre noir élevée de la hauteur
pieds, sur laquelle sont représentés
un Seigneur & son épouse. On y li
Messire Jean Le Clerc dit Cottier
d'Aulnay, Nonneville & Savigny,
dinaire du Roy, Capitaine des forêts
Bondis, qui décéda le V jour de Jui
grace 1609, de son âge le XLIII.

Ses armes sont un arbre, peut-être un abricotier.

Cy gist Dame Anne de Lamet veu
sire Jean Le Clerc dit Cottier, Che
gneur d'Aulnay, Nonneville & Savig
du Roy & Capitaine des forêts de Li
dis, laquelle décéda le 1 Déc. &
le XL.

Ses armes sont trois roses.

La Vertu à cette cendre
Fait un tombeau plus glorieux
Que le cizeau laborieux
Qui son image a voulu rendre

Aux pieds de ce mausolée est la
Damoiselle Marie de Troyes femm

Ses armes sont cinq oi-

vigny, Belle-Fontaine, Deslions, animo & sanguine illustris. Hunc Regii conclavis ephebum intimè dilexit Ludovicus XIII. Hunc ad Rupellæ mœnia fortem expertus est ducem. Hunc candidè liberaliterque agentem viri boni coluere. Hunc piè constanterque morientem Christiani viri mirati sunt. Hunc tu, Viator, felicem opta. Matrimonio duxit Illustrissimam Magdalenam Larcher. Vita obiit anno Domini 1679, ætatis 73.

Hoc monumentum consecravit in perpetuum Illustrissima & nobilissima filia ejus uxor Domini de Gourgues à sacris Regis Consiliis, Comitis Libellorum supplicum.

Un peu plus près de la porte se voit aussi en marbre noir l'épitaphe de Damoiselle Judith de Hangest, fille de feu Louis de Hangest Escuyer Seigneur de Louvaucourt, Baillevał & Beauvoir en Picardie, & de défuncte Damoiselle Antoinette de Sunicourt, morte en 1647.

Au bas du marchepied du grand-autel est encore une tombe gravée en caracteres gothiques, sur laquelle on apperçoit le nom d'un Le Clerc, fils de Jean Le Clerc dit Cottier.

On m'a dit dans le pays que souvent les Curés de Noneville village voisin, avoient été en même-tems Vicaires d'Aunay, à cause du peu d'habitans de leur Paroisse & de la modicité du revenu. J'en trouve la preuve dans un épitaphe que je voit en l'Eglise d'Aunay, sur laquelle Thomas Michel Prêtre, est qualifié Curé de Noneville & Vicaire d'Aulnay. Il est dit né à Lonlay-le-Tesson en Normandie, mort en 1665; & avoir laissé une croix de Procession de la valeur de quatre cens livres.

Au chœur enfin est sur le marbre l'épitaphe latine de Jacques Longer Bachelier en Théologie, Chapelain de l'ancienne Communauté

& a été composée par M. Bernard Col
cipal du College Fortet, puis Chai
saint Germain l'Auxerrois transferé à
Dame.

Sur le territoire d'Aunay du côté
pinte sur le ruisseau de Ridaux, est u
pelle dite de Notre-Dame de Coi
dans le hameau de Savigny composé
ques fermes. Cette Chapelle solitaire
aujourd'hui qui la distingue, sinon q
un titre Bénéficial qui est imposé a
mes sous le nom de Chapelle de Not
de Savigny, & que le Pouillé de 164
à la nomination de l'Abbé de Clu
en combinant les différens mémoire
ramassés, j'ai trouvé de quoi prouve
titre Curial d'Aunay étoit en ce li
j'ai inferé que le gros des habitans
ment aujourd'hui le village d'Auna
d'abord être ramassé proche cette I
Savigny: mais qu'étant ruinée par
accident, & les habitans ayant conçu

'ille-Parisis, déclare qu'il est chargé de cinq
ols legués autrefois au presbytere de Savigny,
*oneratum de quinque solidis legatis presbyterio de
avigniaco.*

L'Historien de saint Martin des Champs a
û avoir travaillé sur un Pouillé plus ancien
ue le commencement du treiziéme siécle,
ui est l'âge de celui de Paris, pour mettre
omme il fait au rang des Cures de la nomi-
ation du Prieur, *Cura (seu vicaria perpetua)* *Hist. sancti Martini pag. 560.*
e Savigniaco: il met tout de suite, *In eadem
Ecclesia quadam Capella cujus præsentatio ad
Priorem Martinianum propter Prioratum de
Aneto spectat.* On ne peut pas raisonnable-
nent objecter que la maison Curiale de Savi-
gny, dont il est fait mention ci dessus, peut
tre celle de Savigny-sur-Orge qui est proche
Montl'heri. Il est tout simple & tout naturel
'entendre dans le legs fait à l'Abbaye de Li-
ry, le Savigny dont il s'agit, qui n'en est
loigné que d'une lieue. Robert Mauvoisin *Chartul. Livriac. fol. 17*
Chevalier donna dans ses premieres années du
même siécle (XIII) aux Chanoines de cette
Abbaye de Livry vingt arpens à essarter dans
e bois: *quod dicitur de Saviniaco juxta Li-
vriacum.* André Torvel Chevalier donna en *Idem. Chartul.*
1261 à leurs prédécesseurs les Ermites du Val-
Adam deux arpens de terre de franc-aleu si-
ués à Savigny *apud Savigniacum.* Ce seroit
faire violence aux titres, que d'entendre par-
là un autre Savigny que celui qui est contigu.
Une des Chapelles de la Sainte-Chapelle du *Du Breul Antiquit. de Paris, article de cette Ste-Chapelle.*
Palais à Paris, a son revenu assigné sur Sa-
vigny-lez-Aunay, ainsi que le dit Du Breul.

Au reste on est assuré qu'on donnoit le nom
d'Aunay dès l'an 1215 ou environ à la Cure
qui étoit pour les habitans d'Aunay & de Sa-
vigny, puisqu'elle se trouve sous ce nom
dans le Pouillé rédigé alors, au lieu que celle

de Savigny ne s'y trouve pas, étant apparemment alors éteinte ou réunie à la nouvelle Cure d'Aunay. Cette Cure *de Alneto* y est dite être à la nomination des Moines de Cluny, *Cluniacensium Monachorum*. Mais les Pouillés du quinziéme & seiziéme siécle de 1626, 1648 & 1692, disent unanimement qu'elle est à la présentation de l'Abbé même de Cluny. Je crois devoir encore ajouter ici en parlant des droits de l'Abbaye de Cluny à Aunay, ce que j'ai lu dans un rouleau d'homologations d'accords faites au Parlement. C'est celle d'un traité que fit en Mars 1459 Thibaud Charat Secrétaire du Roi nommé par l'Evêque de Paris à la Chapelle de Savigny. Il convint avec Jean de Montval nommé par l'Abbé de Cluny, de se déporter moyeanant l'abandon que Montval lui feroit de huit septiers de grain du revenu,

Nos Rois ont eu pendant quelque tems des domaines situés à Savigny & à Aunay. Il reste à Savigny deux grosses fermes. On m'a dit que l'une des deux fut donnée par Saint Louis à la Sainte-Chapelle du Palais. Philippe-le-Bel son petit-fils avoit eu de Jean de Beaumont Chevalier Seigneur de sainte Genevieve un revenu de 211 livres situé à Aunay & à Couberon, par l'échange de pareille somme à prendre sur le péage de Gien. Il les donna au mois de Mai 1299 à Pierre de Chambly Sire de Viermes Chevalier son Chambellan, en échange de la Vicomté de Troyes que ce Chambellan avoit acquise de Jean Sire de Dampiere & de saint Disier. Ce même Chambellan devoit tenir ces biens d'Aunay & de Couberon en fief de Guillaume Seigneur de Chantilly, pour les tenir du Roi en accroissement du fief de Livry, & à la charge de payer tous les ans au Roi une paire d'éperons dorés.

Livre rouge de la Chambre des Comptes.

Petit Livre blanc du Châtelet fol. 263.

J'ai

J'ai aussi trouvé que c'étoit sur Aunay, Livry & Couberon qu'étoient assis les six cens livres que le Roi Charles-le-Bel donna à prendre à la veuve & héritiers de Pierre de Chambly en 1324. *Reg. Thes. Chart.* 8.

Les plus anciens Seigneurs d'Aunay que j'aie trouvé dans les titres que j'ai vus, sont Radulf *de Alneto* & Vautier son frere fondateurs du Prieuré de Mauregard, Diocèse de Meaux en 1140. *Hist. sancti Mart. Camp.* Guillaume *de Alneto* qui donna vers l'an 1205 un muid de froment de sa grange de Moucy à la Maison-Dieu de Dammartin. *Hist. Eccl. Meld. Charta* 214. *Sedilia Domina Alneti* qui fit du bien à l'Abbaye de Livry en 1238. *Chartul. Liviac. Chart.* 51. *fol.* 17. Marie *de Alneto* connue par l'hommage qu'elle rendit en 1275 à Etienne Evêque de Paris pour la terre de Pompone. *Hist. Eccl. Paris. T.* 2. *p.* 584. Gautier d'Aunay qui reconnut en 1301 que feu Isabelle sa femme avoit legué une rente en grains à l'Abbaye de saint Antoine de Paris, sur sa dixme d'Aunay & de Savigny. Hist. des Grands Offic. T. 8. p. 882. La même année son fils portant le même nom est qualifié Seigneur de Savigny. *Ibid.* Un Gautier d'Aunay vivant en 1317, possédoit en partie la terre de Moucy-le-neuf. Preuves de Montmor. p. 139. Robert d'Aunay Chevalier fit hommage l'an 1374 à Matthieu de Montmorency. *Ibid. page* 331. Philippe d'Aunay Chevalier Maître-d'Hôtel du Roi, transigea avec un Chapelain du Prieuré de Moucy-le-neuf en 1386. *Hist. sancti Mart. Camp. p.* 362. J'omets les Seigneurs d'Orville de la Maison d'Aunay qui vécurent au siécle suivant: je me borne à Noble Eustache de Nanteville Ecuyer Seigneur d'Aunay en 1472 & 1475. Comptes de ces années. Sauval T. 3. p. 406 & 421. Je traite des autres assez au long dans l'article de Goussainville. Au seiziéme siécle la terre d'Aunay étoit dans la famille des Le Clerc surnommés Cottier. Jacques Le Clerc dit Cottier (*a*) Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 518.

(*a*) Les Cottier furent alliés par femmes aux Briçonnet, Du Prat, Luillier. *Voyez les Généalogies.*

Conſeiller au Parlement, en étoit Seigneur vers l'an 1350. Il fut apparemment pere de Jean, dont la veuve eſt dite ci-deſſus morte l'an 1590. Jean II du nom lui ſucceda & mourut en 1609, puis Louis qui maria ſa fille à M. de Gourgues Maître des Requêtes. La terre d'Aunay a été érigée en Marquiſat; & en l'année 1706 M. Jacques de Gourgues Marquis d'Aunay, fit enregiſtrer en Parlement des Lettres-Patentes qui portoient confirmation de tous droits de chaſſe en l'étendue de ſa Terre ſituée dans la Capitainerie de Livry & de Bondies, à l'exception de la groſſe bête. Jean François de Gourgues ſon fils lui a ſuccedé & a épouſé Catherine-Françoiſe le Marchand de Bardouville.

Tiré des Epitaphes rapportées ci-deſſus.

Reg. du Parl. 20 Janvier 1706.

Les monumens du XIV ſiécle fourniſſent deux illuſtres perſonnages ſortis d'Aunay. Le premier fut Pierre d'Aunay Secretaire du Roi & Chanoine de Notre Dame de Paris, décédé le 20 Septembre 1350. L'autre eſt Guillaume Boucher qui fut élu unanimement par la voie du Saint-Eſprit, Recteur de l'Univerſité de Paris le 16 Décembre 1368. Il eſt dit natif *de villa Alneti juxta Goneſſiam.* Aunay en effet n'eſt qu'à une lieue & demie de Goneſſe. Enfin Guillaume Fiſcet ou Fichet qui a auſſi été Recteur de l'Univerſité de Paris ſous Louis XI & qui a écrit ſur la Réthorique. Il eſt dit *Alnetanus Pariſienſis.* On dit qu'il s'oppoſa au deſſein de Louis XI de faire des levées des Ecoliers pour réſiſter à la guerre de la Ligue dite *du bien public.*

Necrol. Eccl. Pariſ.

Hiſt. Univ. Pariſ. To. 4. *p.* 420.

Cod. mſſ. Bibl. Reg. num. 7762.

Il ne faut pas le confondre avec un petit lieu de même nom ſitué proche Chaſtenay à côté de Sceaux, duquel Aunay il eſt fait mention dans le Nécrologe de l'Egliſe de Paris au 17 Août.

Le Procès-verbal de la Coutume de Paris

de l'an 1580, marque que les Chanoines de l'Abbaye de sainte Genevieve sont Seigneurs d'Aunay en partie. C'est apparemment de celui que je viens de nommer.

On compte encore deux autres Aunay, hameau ou fiefs au Diocèse de Paris : sçavoir, Aulnay sur la Paroisse de saint Cloud, & Aunay sur celle de Montreuil-lez-Vincennes.

TREMBLAY.

CE lieu porte dans son nom les marques de son origine. Avant que l'étendue des forêts d'autour de Paris eut été diminuée, on voyoit en ce lieu beaucoup de trembles ou peupliers blancs. Mais depuis qu'on reconnut la bonté de ce territoire, on le cultiva en bled & autres grains, & l'ancien nom est toujours resté. Au reste il faut qu'il y ait bien des siécles que ce nom soit en vigueur, puisque dès le regne de Charles-le-Chauve on écrivoit en latin *Trimlidum*, par altération de *Tremuletum*; ce qui insinue qu'il y pouvoit avoir dès-lors un langage vulgaire selon lequel on prononçoit *Trembloid*. Cette Terre est comptée en effet dans un titre de l'an 862, au nombre de celles qui appartiennent à l'Abbaye de saint Denis. Aussi est-ce des Archives de ce Monastere que se puise presque tout ce que l'on peut dire sur cette Paroisse.

Notit. Gall p. 432.

Diplomat pag. 537.

Elle est située à cinq lieues de Paris du côté du nord-est. A une petite distance de ce Village commence le Diocèse de Meaux vers l'orient. Villepinte qui dépendoit anciennement de Tremblay le borne vers le midi; du côté du couchant & du septentrion sont les Paroisses de Roissy & d'Espiers qui sont du Doyenné de Montmorency.

Le Tremblay est partagé en deux ; le grand Tremblay & le petit. Le grand Tremblay est le chef-lieu qui a été autrefois fortifié. On y voit encore quelques restes d'un ancien Château. C'est en ce lieu qu'est l'Eglise principale titrée de saint Medard. Elle est basse & grande accompagnée d'une aîle de chaque côté & d'une grosse tour. La couverture du chœur est d'ardoise & plus élevée que le reste. Ce chœur paroît avoir été bâti sous François I ou sous Henri II. A la voute se voient les armoiries du Cardinal de Bourbon Abbé de saint Denis. Ce chœur est très-propre & bien pavé. On ne voit rien dans cette Eglise au-delà de deux cens ans, que l'épitaphe gothique d'un Curé du lieu nommé Gilles Feuil[illegible] décédé en 1501. On doit croire que la Dédicace en fut faite au mois de Septembre 1579, puisque la permission de la dédier & d'en bénir les autels accordée à Christophe Evêque de Cesarée par l'Evêque de Paris, a pour date le 11 du même mois.

Regist. Ep. Paris.

Le petit Tremblay est presque contigu à l'autre & a aussi son Eglise du titre de saint Pierre ; mais ce n'est qu'une Succursale. On y enterre, mais on n'y batise pas ; le Vicaire du grand Tremblay y célébre la Messe tous les jours. Le peuple est dans l'opinion que saint Pierre étoit la Paroisse, & que saint Medard étoit une Eglise Monacale : cependant on ne trouve aucun vestige que cette derniere Eglise ait été un Prieuré. Celle de saint Pierre paroît être toute neuve, à la réserve du portail qui peut avoir deux cens ans d'antiquité ou environ. Il est vraisemblable qu'elle a été bâtie dans le lieu qui servoit de cimetiere pour le grand Tremblay, & qu'elle aura commencé par une simple Chapelle que quelque particulier nommé Pierre aura fait construire. S'il

est vrai qu'elle ait été rebâtie dans ces derniers tems, au moins en partie, ou seulement recrépie, il n'est pas moins sûr que la Dédicace en avoit été faite en 1531 le second jour de Juillet Dimanche dans l'Octave des Apôtres, par Guillaume le Duc ancien Abbé de sainte Genevieve Evêque de Bellune, & cela sous le titre de saint Pierre & saint Paul, en qualité de Succursale du grand Tremblay, en présence de Jean Rongemaille Curé. Aussi quelquefois y a-t-il dans les provisions de cette Cure *de Trembliaco magno & parvo*. Quoi qu'il en soit, l'Eglise de Tremblay est nommée parmi celles qui appartiennent à l'Abbaye de saint Denis dans une Bulle de Luce III de l'an 1183. Il y avoit en 1235 un Curé séculier nommé Gui, lequel donna à l'Abbaye de Livry tous ses conquêts & tous ses meubles. Il est aussi fait mention du Curé de Tremblay dans une Bulle d'Alexandre IV qui fut élu Pape en 1254. Dans ce rescrit le Pape oblige le Curé de prêter serment au Chapitre des Religieux de saint Denis, & promettre de conserver les biens & les droits de l'Abbaye. La même Cure appellée simplement *de Trembleyo* dans le Pouillé de Paris écrit vers le commencement du treiziéme siécle, est déclarée être à la présentation de l'Abbé de saint Denis; ce qui a été suivi dans tous les Pouillés modernes, sans mention d'aucun autre bénéfice. Il y a même des cas où l'Evêque de Paris l'a jointe à une autre Cure. Ainsi fut-elle réunie à celle de Goussin-Ville vers l'an 1486 pour la vie de Jean Niceron: cependant elle étoit la meilleure du Doyenné de Chelle, puisque dès l'an 1384 elle étoit la seule qui fût imposée à dix livres dix sols pour le droit de procuration ou visite Episcopale, qui étoit la plus forte taxe de ce tems-là. De tout ceci

Regist. Ep. Paris.

Hist. de S. Denis. Felib. p. 204.

Chartul. Liviac. f. 22.

Hist. de S. Denis. Doublet p. 589.

Regist. Ep. Paris.

Rotulus de la Croliere.

Maison de S. Paul dans S. Denis eussent pour la célébration de son anniversaire une certaine quantité de pains, & que pour cela ils tirassent une certaine quantité de froment de Tremblay dans le tems de la moisson. Un autre Abbé cinquante ans après céda aux Dames de Footel dites depuis de Malnoüe, une dixme dans le territoire de Tremblay. Une Bulle d'Alexandre III de l'an 1175, prouve que l'Abbaye de Chaalis au Diocèse de Senlis, tenoit quelques terres à Tremblay de celle de saint Denis. *Terras quas tenetis ab Ecclesia sancti Dionysii in grangia quæ dicitur Tremblay* En 1233 Adeline de Villepinte donna à l'Abbaye d'Hieres deux muids de bled à prendre sur le territoire de Tremblay; ce qui fut approuvé & confirmé par Hugues le Loup Chevalier son fils. Le Nécrologe du même Couvent ajoute que cette Dame s'étoit faite ce qu'on appelloit alors *Monacha ad succurrendum*, c'est-à-dire, qu'elle avoit pris sur la fin de ses jours l'habit des Religieuses Cisterciennes pour mourir dans cet habit, & participer au secours des prieres de la Communauté. Plusieurs titres du treiziéme siécle indiquent aussi que l'Abbaye de Livry eut dès-lors des terres à Trembley. Agnès veuve d'Odon de Compens Chevalier, vendit à ces Chanoines Réguliers une piéce de terre située sur ce territoire, dans un canton appellé La Couture Ermengarde, *Cultura Ermengardis*: cette vente est de l'an 1241. On voit que deux ans après les mêmes Chanoines possédoient deux arpens de terre à Tremblay, dans le lieu dit La Couture de Gizleval ou Gruelval, pour lesquels Y. qui étoit leur Abbé, promit de payer annuellement au Monastere de saint Denis deux sols de cens. Odon Clement Abbé de saint Denis avoit exigé de celui de Livry

Duchêne T. 4. num. 530.

Ex schedis D. Lancelot ad an 1207.

Cod. mss. Caroli loci.

Cartul. Heder. Portef. Gaing. vol. 29.

Necrol. Heder. in Bibl Regis ad XV Cal. Nov.

Chartul. Livriac. charta 124.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 425.

Gall. chr. nova Tom. 7 col. 833.

Chartul. Livriac. p. 64.

qu'il se dessaisit de ces deux arpens ; & ils furent délaissés pour le droit de champart & de dixme.

Nos Rois s'étoient retenu un droit de gite dans Tremblay : la preuve en est dans un volume de la Chambre des Comptes, où on lit parmi les lieux chargés de ce gîte : *Trambl in Paris.* 1. Je connois des Tables de cire sur lesquels les Receveurs Royaux Marcel & Gentien écrivirent en 1286, que le Roi Philippe-le-Bel y logea au retour de son Sacre le 17 Janvier de la même année. Ces tablettes appellent ce lieu le Tremblay-Saint-Denis. On a une Ordonnance de Philippe-le-Long du 30 Janvier 1316 datée de Trembley. Elle concerne le Trésor Royal & les Trésoriers. Il y a apparence que ce Roi revenoit aussi de Reims où il avoit été sacré dans le même mois. La route pour gagner Dammartin étoit apparemment alors ailleurs que par Roissy, & vraisemblablement on suivoit au sortir du grand Trembley le chemin verd fort grand & fort large qui conduit jusqu'aux environs de Villeneuve sous Dammartin, ensorte qu'on laissoit à gauche le Menil Rance, qu'on laisse maintenant à droite.

Gist. Cagii vice gista, nov. ed. col. 899.

Ex Regist. Pater.

On compte environ deux cens feux dans les deux Trembley joints ensemble, quoique le Dictionnaire Universel de la France n'y marque en tout que 440 habitans. Le territoire qui est presque totalement en labourages, n'est arrosé que par une petite source qui s'y trouve, qu'on appelle Rideau, laquelle prend son cours par Villepinte, Savigny, Aunay, Blancménil & vient se jetter dans le Crould proche Dugny.

Les Auteurs des Chroniques de France, sçavoir Rigord & Nangis depuis lui, rapportent qu'au mois de Juillet de l'an 1198, il

arriva dans le Diocèse de Paris un orage des plus violens, & que la grêle qui tomba de la grosseur des œufs ravagea tout le pays ; sçavoir, les bleds, les bois & les vignes, à commencer depuis Trembley jusqu'à l'Abb ye de Chelle. Rigord racontant ce malheur, met *à Tremblaco*, & Nangis écrit *à Trembleio villa sancti Dionisii*.

Duchêne T. 5. pag 42. *Spicil.* T. XI.

Tab. sancti Elig.

En 1543 le Cardinal du Bellay Evêque de Paris, devint possesseur d'une ferme sise en cette Paroisse, que Jean de Riberon Auditeur des Comptes avoit achetée de Lazare de Selve Sieur de Cormiers, & cela par échange de la Seigneurie de Moisenay près Melun.

Doublet, Hist. de saint Denis page 1177.

C'est dans ce même Tremblay de l'Abbaye de saint Denis, que le Roi Charles IX permit par Lettres données à Moulins au mois de Mars 1566, d'établir deux Foires : l'une le jour de sainte Genevieve, l'autre le 14 Septembre, & un Marché les Lundis & Vendredis.

Il ne faut point confondre ce Tremblay-saint-Denis, avec le Tremblay Paroisse du Diocèse de Chartres, entre Montfort & Neaufle, ni lui attribuer non plus ce qui ne convient qu'à un petit lieu dit le Tremblay sur le bord de la Marne, entre Bry & le Pont de saint Maur, & a un Fief de même nom situé au fouxbourg de Corbeil Paroisse saint Germain.



VILLEPINTE.

SUr les limites du Diocèse de Paris, du côté qu'il touche à celui de Meaux, à une petite lieue de Tremblay & une d'Aunay, à la distance de cinq lieues & demi de Paris vers l'orient d'hyver est situé le village de Villepinte, dans une espece de plaine cultivée en bled sur une pente douce, & sans aucunes vignes.

L'antiquité de ce Village remonte au moins jusqu'au neuviéme siécle, tems auquel il est nommé immédiatement après *Trimblidum* sous le nom de *Villa picta* (a), dans l'acte de confirmation qui fut donné en 862 du partage des biens de l'Abbaye de S. Denis fait trente ans auparavant. Il appartenoit donc alors à ce Monastere en vertu du don de quelque Prince, soit en tout soit en partie. Le voisinage de ce lieu avec la forêt de Bondies qui s'étendoit alors bien plus qu'aujourd'hui, fut cause que les Officiers de la Fauconnerie du Roi Robert exercerent quelques vexations sur les vassaux de saint Denis demeurant à Villepinte;

(a) Quelques modernes croient que le nom latin étoit *Villa pentana*: mais cela est sans preuve; tous les titres portent *Villa picta*. Peut être qu'on croira que les premieres maisons qu'on y bâtit étoient enduites d'ocre ou de rouge. Mais plutôt il faut dire que *Villa picta* qui vaudroit à *Villa culta*, *Villa fossa*; Village ou Terre défrichée, parce qu'en basse latinité on a dit: *Pictare terram* pour *fodere terram*, d'où est venu le mot de piqueur, & le terme *pictura* pour signifier une certaine quantité de terre en labourage ou en vigne. Un titre de 1361 appelle en françois Villepointe le lieu dont il s'agit. Il y a au Diocèse de S. Papoul une petite Ville dont le nom est aussi Villepinte, & qui probablement n'a pas une autre origine, aussi-bien que le Village du Diocèse de Lescar.

de sorte que ce Prince fut obligé de la réprimer, ainsi que porte un titre cité dans l'Histoire de cette Abbaye, & qu'on dit être de l'an 997. Voilà pour ce qui regarde l'antiquité de ce Village.

Felibien p. 16.

Ce lieu n'a été érigé en Paroisse que vers la fin du treiziéme siécle. Il étoit auparavant de la Paroisse de Tremblay. L'Eglise est titrée de la sainte Vierge, & l'Assomption est la Fête patronale. Elle n'a rien dans sa structure qui soit beaucoup au-dessus de deux cens ans. Le chœur est dans le goût dont on bâtissoit sous Henri II. Il est élevé & couvert d'ardoise, mais non voûté, non plus que la nef qui est plus nouvelle. Cette Eglise est sans ailes. La tour qui est à l'entrée à main droite est du même genre de structure que le chœur, & bâtie solidement. Ainsi lorsqu'on lit que Jean Simon Evêque de Paris fit la Dédicace de l'Eglise Paroissiale de Villepinte le Dimanche 31 Mai 1495, & en fixa l'Anniversaire au Dimanche d'après l'Ascension, cela doit se rapporter à l'Eglise qui existoit auparavant. Car on a des exemples qu'on laissoit quelquefois vieillir des Eglises avant que de procéder à leur Dédicace.

Reg. Ep. Par.

Toutes les maisons de cette Paroisse sont assez rassemblées. Le dénombrement de l'Election de Paris y marque 57 feux, & le Dictionnaire Universel y compte 190 habitans. On m'a assuré qu'il ne s'y trouve plus que 41 feux.

Si les Religieux de saint Denis en avoient été Seigneurs au neuviéme & dixiéme siécle, comme on a vu ; ils céderent depuis cette Terre en fief aux Bouteillers de Senlis, qui sûrement en jouissoient dans le douziéme & le treiziéme. Un Gui de Senlis en est qualifié Seigneur vers l'an 1100, & Guillaume son

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 251.

fils après lui. Peu de tems après la Seigneurie étoit possédée par leurs descendans du nom de Hugues, & qui avoient pour surnom Le Loup. Ces Seigneurs sont tantôt qualifiés *Buticularius Silvanectensis* ou *Buticularius Regis*, & tantôt *Dominus Turris Silvanectensis*. Un de ces Bouteillers reconnut tenir à foi & hommage de l'Abbaye de saint Denis cette terre de Villepinte. Le Cartulaire de l'Evêque de Paris écrit sous saint Louis, portoit que le Seigneur de la Tour de Senlis est homme lige de cet Evêque, & tient de lui Villepinte & la terre de Charenton. M. de Valois avoit remarqué que Villepinte y est compté parmi les fiefs de l'Evêque Eudes de Sully qui siégeoit en 1200. J'y ai lu que l'hommage avoit été rendu en effet au nom de la Charge ou Office qu'on appelloit alors *Buticularia Silvanectensis*, apparemment par les titulaires de cette Dignité, & qu'en 1250 Gui de Senlis surnommé Le Loup, fut l'un des porteurs de Renaud Evêque de Paris à son inthronisation. Les armoiries de ces Le Loup étoient trois oiseaux, comme je les ai vu au sceau de Hugues au bas d'un acte de l'an 1231.

Chartul. Dion. Reg pag. 235.

Notit. Ga p. 437.

Hist. Gr. Offic. 6. p. 2[illegible]7.

Mais avant le milieu du treiziéme siécle, il y eut une branche de ces Chevaliers de Senlis dont le chef portoit le nom de *Rogerus Pica*, qui se qualifia pareillement Seigneur de Villepinte & dont la femme étoit nommée *Adeluia* ou *Adelina de Villapicta*. Ce Roger donna à l'Abbaye d'Hieres dont Clemence la seconde Abbesse avoit été sœur de Hugues Le Loup, sept livres parisis à prendre sur son port de Conflans, à condition que ce Monastere auroit un quatriéme Prêtre qui prieroit pour le repos de l'ame d'Adeluia son épouse morte. Ce que Hugues Le Loup II du nom Chevalier ratifia en 1234, à la priere de Gui son frere qui te-

Gall. c[illegible] nova Tom. col. 606 607. ex Cl[illegible] tul. Hede[illegible]

noit de lui la Terre sur laquelle ce legs étoit établi. Je doute que cette Adeluia soit la même *A. Domina de Villapicta* dont on trouve une promesse faite à l'Abbaye de S. Denis de lui payer la dixme de pores. Il est sûr que c'est elle qui donna à l'Abbaye d'Hieres deux muids de bled à lever sur la terre de Tremblay, à quoi elle ajouta quarante sols de cens payables à Villepinte, lorsqu'elle prit l'habit de Cistercienne pour mourir dans l'état de Religieuse *ad succurrendum*. Tant y a que dans le Nécrologe de la même Abbaye on lit au huit des Ides d'Octobre : *Obiit Avelina dicta Lupa de Villa picta, Deo sacrata.*

Chartul. S. Dion. Reg. p. 419.

Chartul. Heder. ad an. 1223. ubi ratif. filii ejus.

Necrol. Heder. Cod. Reg. 1229. 5.

Adeluie ou Adeline n'est pas la seule Dame de la Maison de Villepinte qui ait été connue en ce siécle. Une *Eustathia de Villa picta* avoit épousé un Chevalier appellé Philippe *de Nemio*. Il fut décidé en 1248 par Matthieu de Marly & Gui de Chevreuse Chevaliers arbitres en faveur de Gui Le Loup de Villepinte & ses freres, que ce Philippe ne pouvoit rien prétendre à raison de sa femme dans la maison & la terre de Villapinte. Le même Philippe paroît dans un acte de 1250 comme vendant au nom de Marie de Villepinte *nobili muliere matre sua* aux Religieux de Jard-la-Reine proche Melun, quarante arpens de bois. Dans ce même acte Helvide des Barres Dame d'Oissery au Diocèse de Meaux, déclare qu'elle en a ensaisiné Colas de Pompone Ecuyer.

Preuves de Montmor. p. 405.

De Ganieres vol. 211. p. 227.

Comme il y a eu plusieurs Bouteillers du Roi portant le nom de Gui & plusieurs Hugues Le Loup, il n'est pas aisé de marquer lequel de ces Gui remit du consentement de Hugues Le Loup son frere au Monastere de saint Denis, les droits de Coutume de Villepinte. Le tems auquel vécut Pierre Archidiacre de Soissons, qui fut témoin de cette remise, peut fixer ce fait.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 414.

Cette même Abbaye rentra en 1281 dans cette Terre, par la vente que lui en fit Hugues Le Loup Chevalier pour le prix de quatre mille livres. Renaud de Pompone vendit aussi aux mêmes Religieux l'an 1282 ce qu'il y possédoit : de sorte que Dom Felibien a été très-fondé pour écrire que Matthieu de Vendôme Abbé de saint Denis augmenta le revenu de cette Seigneurie. Ce fut aussi sur cette Terre & sur celle de Gouvieux, que Renaud Giffart Abbé de ce Monastere assigna vingt livres aux Charités, apparemment à l'Aumônerie, par un acte de l'an 1304 en forme de testament, souhaitant qu'on célébrât son Anniversaire.

Ibid. pag. 438.
Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 267.
Chartul. S. Dion. Reg. p. 146.
Hist. de S. Denis p. 253.
Ibid. ad an. 1304.
Gall. chr. nova Tom. 7. col. 397.

Dans le tems que l'Abbaye de saint Denis songeoit à rentrer dans ses anciens biens de Villepinte, Guillaume Le Loup Chevalier pensa à fonder un Chapelain en ce lieu, & en chargea par son testament Etienne dit Barré Clerc demeurant au même Village. Il pouvoit y avoir déja eu une Chapelle bâtie à Villepinte, mais il est sûr qu'il n'y avoit pas de titre Curial, & la Cure n'est point marquée dans le Pouillé de Paris dressé avant le regne de saint Louis. Etienne Barré assigna dix-neuf arpens de terre laissés par Guillaume pour doter un Prêtre en ce lieu, dont la nomination appartiendroit à l'Abbé de saint Denis, & qui seroit tenu de célébrer chaque jour à l'autel de saint Nicolas ou autre à la volonté de cet Exécuteur testamentaire, & de prier pour l'ame de Marie Dame de Villepinte, & pour Maître Gui, Maître Guillaume & Adeline enfans de cette Dame. La fondation est de l'an 1279. Il paroît certain qu'il y avoit dès-lors une Eglise à Villepinte, puisque les Lettres de Matthieu de Vendôme Abbé de saint Denis datées pareillement de 1279

Chartul. S. Dion. Reg. p. 436.

au mois de Juin, sont intitulées : *Litteræ Matthæi Abbatis de beneficio in Ecclesia de Villa picta constituto.* Mais on n'est pas plus assuré pour cela de l'époque du titre Curial. La Cure n'est dans le Pouillé écrit vers 1450, que d'une main postérieure de 50 ans. Ce Pouillé & ceux de 1626, 1648 & 1692, marquent que la nomination de la Cure appartient à l'Abbé de saint Denis : c'est ce qui insinue qu'elle est démembrée de Tremblay & non d'Aunay, dont la présentation est à l'Abbé de Cluny. Aussi est-ce dans le Cartulaire de saint Denis qu'on trouve à l'an 1218 l'enquête faite au sujet des Novales *in Parochia de Tremblai & de Villa picta.* La même année G. Archidiacre de Paris & Helie Aumônier de saint Denis s'étants informé quelles pouvoient être les terres Novales à Villepinte & Trembley depuis la tenue du Concile de Latran, placerent à ce sujet les bornes depuis le bois de Mintry ou Mitry jusqu'au bois de Hugues de Villepinte ; de-là jusqu'au territoire de Weramoy, puis jusqu'au bois *de Parisius* en revenant ensuite au susdit bois de Mintry.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 420.

Chartul. Ep. Par. in Bibl. Reg. fol. 67.

Quoique la Seigneurie de Villepinte ait appartenu, comme on vient de voir, à l'Abbaye de saint Denis depuis la fin du treiziéme siécle, cependant on trouve à l'an 1493 Jean de Paris Ecuyer qualifié Seigneur de Villepinte ; à l'an 1530 Charles Michon Conseiller du Roi sur le fait de son Domaine : & vers l'an 1600 son petit-fils Jean Hennequin issu de Jeanne sa fille, est pareillement qualifié Baron & Seigneur de Villepinte. Peut-être qu'à l'égard de la Seigneurie de ces séculiers, il s'agit d'un autre Villepinte.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 404.

Ibid. T. 2. p. 404.

Deux d'entre les Monasteres du voisinage ont eu leur part en différens siécles dans le territoire de Villepinte. Gui de la Tour donna

en 1124 au Prieuré de saint Nicolas près Senlis un labourage qui y étoit situé. En l'an 1140 Radulfe d'Aunay & Vautier son frere fondant le Prieuré de saint Jean de Mauregard au Diocèse de Meaux, lui donnerent un moulin situé proche Villepinte, appellé *Molinullum.* Et vers l'an 1200 Hugues de S. Marcel voulant favoriser l'établissement des Ermites du Val-Adam proche Montfermeil, leur donna un arpent de terre au même village de Villepinte.

Hist. S. Mart. Camp. p. 281.

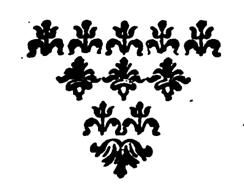
Ibid. p. 397.

Chartul. Liviac. in ex Charta Odon. Ep.

La Cure de saint Martial de Paris avoit à Villepinte un fief dont des dépendances sont à Belleville. Le Curé de saint Pierre des Arcis en jouit aujourd'hui, par la réunion de la Cure de saint Martial faite à la sienne.

Il n'y a à Villepinte qu'un seul écart qui consiste en une ferme appellée Forte-affaire, vers le sud-est proche le cours du petit ruisseau de Morée. Le ruisseau qui passe à Villepinte s'appelle Ridaux ou Ridoux.

Dans un Rôle de taxes imprimé de l'an 1649, je trouve le Sieur de Flexelle Président ès Comptes, imposé pour une maison à Villepinte & pour la terre du Plessis.



BONEUIL EN FRANCE.

DE deux Bonneuil qu'il y a au Diocèse de Paris ; celui dont il s'agit ici est situé sur la petite riviere de Crould, & est recommandable par plusieurs endroits, sans avoir été Terre Royale, comme l'a cru M. de Valois, en quoi il a induit en erreur Dom Michel Germain (a). Son antiquité se prouve en ce que ce lieu est nommé dans l'acte du partage des biens de l'Abbaye de saint Danis fait en l'an 832, & dans la confirmation de ce partage qui est postérieure de trente ans. Ce n'est pas que cette Abbaye y eût de gros biens mais comme la pêche dans la riviere de Crould étoit un de ses revenus, c'étoit beaucoup pour les Moines qu'ils eussent à Boneuil un manoir qui pût leur servir à retirer & mettre à couvert leurs filets. C'est pour cela qu'on lit dans les actes en question : *Unus mansus in Bonogilo ad Fratrum retia componenda*. Le même Boneuil est aussi nommé dans le Livre des miracles de saint Denis composé il y a 900 ans. Il y est parlé de la guérison d'une femme qui est dite *Fisci Bonogili habitatrix*.

Notit. Gall. pag. 410. ubi de Bigargia.

Diplomat. pag. 520 & 537.

Lib. 2 mir. S. Dion. cap. 29.

Ce lieu a été appellé *Bonogilum* ou *Bonilum*, ou enfin *Bonolium*. Quelques Sçavans croient que *gil* en langage celtique signifioit une tente de Bergers. M. de Valois sur le mot d'*Augustobona Tricassium*, s'étend à prouver que le mot *bona* est purement latin en cette occasion & nullement celtique ou gaulois. C'est ce qui peut déterminer l'étymologie des

M. Lancelot Memoire de l'Acad. des Belles-Lettres.

(a) Le Catalogue ou Pouillé met simplement le mot *Ganges* sans rien dire de plus ; ces mots *non procul à Crodoldo ac Bonogilo villa etiam Regia* sont de M. de Valois.

lieux dits Boneuil : enforte que Bon ne signifieroit-là autre chose que *bien*, *revenu*, *produit*, & probablement *ilum* ou *gilum* ne seroit qu'une terminaison arbitraire pour finir ne nom d'une maniere qui ressente le genre Topographique, de méme que *acus* & *acum* qui ne signifient rien par eux-mémes, quoique quelques-uns aient imaginé qu'ils signifient l'aiguille d'un clocher, & que c'est pour désigner les Paroisses, qu'il est employé.

Boneuil sur le Crould est à trois lieues & demie de Paris, un peu en deça de Gonnesse, & vis-à-vis Ermenonville qui est placé sur le rivage droit de cette petite riviere. Dans le dénombrement de l'Election on y marque 120 feux ; ce qui évalué par nombre d'habitans dans le Dictionnaire Universel de la France, monte à 555 habitans. C'est un pays de bons labourages avec quelques prairies.

L'Eglise dont saint Martin est le Patron, menaçoit ruine en 1738 lorsque j'y suis entré. Le clocher en étoit déja abbatu, & l'on parloit de la rebâtir : ce n'est pas que le lieu soit humide, car elle est sur le côteau qui regarde l'occident, mais de vetusté, m'ayant paru être du quatorziéme siécle. Au reste avec toute cette antiquité, il n'y en avoit pas eu encore de Dédicace en 1551. L'Evêque de Paris permit cette année à Charles Evêque de Megare de la faire & d'y bénir quatre autels. *Regist. Ep. Par. 26 Sept. 1551.*

Voici deux sépultures qui sont du siécle même de la construction. Ses épitaphes sont dans le chœur sur une seule tombe en caracteres gothiques capitaux : *Cy gist .... Jeanne Teinle jadis femme Guile le Latimier Escuyer qui trespassa l'an de grace M CCC & XII le jour de la Toussaint. Priez pour l'ame † Icy gist Guille le Latimier qui trespassa le ....*

La femme a la tête nue avec un bandeau au front & un chien à ses pieds,

Une autre tombe qui est en lettres gothiques minuscules, porte ces mots : *Cy gist vénérable & discrete personne Maistre Pierre Le Moyne en son vivant Prestre Curé de saint Fargeau & de Boneuil en France, lequel trepassa le . . . jour de Mai de l'an mil cinq cent & seize.*

La nomination de la Cure appartient au Chapitre de Notre-Dame de Paris, selon le Pouillé Parisien du treiziéme siécle : mais ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce manuscrit, est qu'elle s'y trouve deux fois ; premierement dans l'article du Doyenné de Gonnesse, sous le nom latin *de Bono oculo*, qui est un nom fabriqué à plaisir ; & secondement dans celui du Doyenné de Montreuil, sous le nom vulgaire de Bonuel. Les Pouillés manuscrits la marquent sous celui de Montreuil. Ils sont du quinziéme & seiziéme siécle. Le Pouillé de 1626 la marque sous ce dernier Doyenné, aussi-bien que celui de 1648, & le Catalogue des Départemens du Diocèse imprimé de nos jours. Ces deux Pouillés & celui de Pelletier marquent unanimement la présentation comme appartenante à Notre-Dame de Paris : elle est en effet dans la partition de la vingt uniéme Prébende.

Au douziéme siécle Gilbert Vicomte de Corbeil possédoit une dixme à Boneuil en France : ce fut de lui que le Chapitre de Paris eut cette dixme, comme son ancien Nécrologe le marque. L'Historien de cette Eglise observe à l'an 1158, que Simon de Passy donna trente livres à ce Chapitre pour en faire l'acquisition & entretenir de son revenu un Prêtre dans l'Oratoire de saint Denis qui étoit négligé. L'Eglise de Paris eut même quelque tems après un certain nombre d'arpens de terre en fond dans le territoire dont il

Necrol. Eccl. Paris. ad 22 Aug. in Bibl. Reg.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 114.

oit la dixme : & ce par le moyen d'un legs
e lui fit Raimond de Figeac Soudiacre. Je
ouve auffi que la quatriéme Chapellenie
ndée à Notre-Dame de Paris par Adam de
Charité, fous le titre de faint Denis & faint
eorge, a du grain confidérablement à ce
oneuil-cy. Mais on apprend par le Cartulaire
l'Evêque de Paris un point d'Hiftoire bien
us digne d'attention. C'eft que ce Boneuil
leve de l'Evéché de Paris en arriere-fief. On
lit qu'en l'an 1278 les payfans de ce Village
ant tué un cerf dans les prés, l'avoient
anfporté dans la grange du lieu. Le Prévôt
Gonneffe l'avoit enlevé de-là à toute for-
e, difant que le Roi avoit haute-Juftice dans
out le village de Boneuil. Dans la chaleur de
conteftation il fut propofé de rendre un
gneau en place de ce cerf : mais comme le
ailly d'Etienne Tempier alors Evêque de
aris foutint le contraire de la prétention du
'révôt de Gonneffe, il fut befoin d'en venir
une Enquête. Il en réfulta évidemment que
out Boneuil relevoit de Montjay proche Chel-
e, & que Montjay relevoit de l'Evêché de
Paris. L'acte eft du Mardi d'après Pâques de la
nême année.

Necrol. Pa-rif. 3 Januarii.

Collect. mf. du Bois T. 5.

Chartul. Ep. Par. fol. 142.

Je ne marque point ici parmi les Seigneurs
le Boneuil le Sieur Le Latimier, quoique in-
humé lui & fa femme dans le chœur de l'E-
glife du lieu vers l'an 1320, parce que cette
qualité ne lui eft point donnée dans fon épita-
phe rapportée ci-deffus. Mais on connoît dans
e méme fiécle fous les regnes de Charles V
& Charles VI, Pierre de Chaftel ou du Caftel
homme de fortune natif de faint Denis, lequel
avoit d'abord été Clerc des Comptes. Il fit en
1379 l'acquifition du fief de ce même Bo-
neuil. Il paroît que vers le commencement
du regne de Charles VII, cette Terre étoit

Le Laboureur, Préliminaire de l'Hiftoire de Charles VI. pag. 33.

possedée par un Chevalier nommé Pierre de Harsicourt absent & attaché à ce Prince. Le Roi d'Angleterre l'en dépossédant vers l'an 1425, donna sa Maison, ses cens, &c. à un nommé Jean de Rigle. Ce fut vers ce même tems que ce même Prince ôta à Jacques le Renvoisié l'Hôtel qu'il avoit en ce Village, pour le donner à Guillaume Bourdin qui avoit contribué à faire entrer dans Paris les gens du Duc de Bourgogne, & un Moulin à l'eau appartenant à Regnault Freron, pour récompenser Jean Gilles qui lui avoit rendu le même service. Ces faits ne peuvent s'entendre que de ce Boneuil, parce que dans le Livre d'où ils sont pris, ils ne s'agit en cet endroit que du voisinage de saint Denis. Cent ans après la Seigneurie de Boneuil en France étoit daus la Maison de Thou. Jean de Thou Maître des Requêtes la posséda, & ensuite Renée Baillet sa veuve en 1537. Ils jouirent aussi à Paris du fief Haran dit Coquatrix, rue saint Denis, vis-à-vis l'Hôpital sainte Catherine. Augustin de Thou Président au Parlement posséda Boneuil, & mourut en 1544. Après lui & dès l'an 1551 son fils Christophe, qui fut depuis premier Président du Parlement de Paris, qui la donna à Jean son fils aîné mort en 1579. Il lui survequit de trois ans. C'est pourquoi son nom se trouve dans la Coutume de Paris de l'an 1580. René fils de Jean de Thou, Conducteur des Ambassadeurs marié à Marie de la Faye, jouit de la terre de Boneuil après la mort de son grand-pere Christophe : il étoit son neveu. Sa fille Françoise-Charlotte de Thou fut mariée en 1643 à Christophe-Auguste de Harlay, à qui elle porta cette Terre, qui est restée dans la Maison de Harlay, & aujourd'hui possédée par Madame la Présidente de Crevecœur sœur de M.

Comptes de l'Ord. de Paris. Sauval T. 3. p. 325.

Sent. du 1 Juillet 1537.

Histoire de Montmor. p. 519.

M. de Harlay Conseiller d'Etat, & mort Intendant de la Généralité de Paris.

L'Historien de Corbeil a pris occasion de nommer René de Thou Seigneur de Boneuil, sur ce que Louise de Thou sa fille qui étoit impotente y fut guérie en 1611 sous la châsse de saint Spire : miracle qu'il avoit ouï raconter par le pere à la Reine qui passoit par Corbeil l'an 1622.

Histoire de Corb. p. 38.

La campagne étant un lieu de tranquillité, quelques Ecclésiastiques ont trouvé le loisir d'y composer des ouvrages. De ce nombre est Pierre le Moyne Curé de Boneuil en France, dont l'épitaphe est ci-dessus rapportée, dans laquelle il est dit avoir été en même-tems Curé de saint Fargeau. Comme on lit dans la Bibliotheque Historique du Pere Le Long parmi les manuscrits de Notre-Dame de Paris, *Chronique de France depuis Adam jusqu'à Louis XI, par Pierre le Moyne Curé de saint Fargeau*, & que ce Pierre le Moyne n'est décédé qu'en 1516 en sa Cure de Boneuil, où il est inhumé, il est hors de doute que cet ouvrage doit lui être attribué. Malheureusement je n'ai pu jusqu'ici le retrouver parmi les manuscrits du Chapitre de Paris, que j'ai tous tenus & visités exactement.

Bibl. Hist. de la France num. 7393.



DUGNY.

Diplomat. p. 521.

IL eſt parlé de ce Village ſous le nom de Tuni dans un titre de l'Abbaye de S. Denis l'an 832, à l'occaſion du pont qui de ce lieu menoit à Tricinis près ce même Monaſtere. De plus, il eſt nommé dans un Livre compoſé du tems de Charles-le-Chauve; ſçavoir, le Traité des Miracles de ſaint Denis, lib. 2, col. 15 & 16, à l'occaſion de deux guériſons arrivées dans l'Egliſe du même Village, qui portoit dès-lors le nom de ce Saint. Mais que la premiere lettre du nom de ce lieu ait été un T ou un D, nous n'en ſommes pas pour cela plus inſtruits ſur l'origine de ce nom, puiſque la ſituation du lieu ne démontre rien qui ait du rapport avec *Tum* ou *Dum* anciens mots celtiques qui ſignifioient quelque choſe d'élevé.

Ce Village eſt ſitué à deux lieues & demie de Paris, ſur le bord de la petite riviere de Crould, qui paſſe enſuite à ſaint Denis. C'eſt un pays purement de labourages & de prairies. Le dénombrement de l'Election ni compte que 39 feux & le Dictionnaire Univerſel [illegible] habitans. Mais le Bourget qui eſt ſur cette Paroiſſe à un quart de lieue de l'Egliſe & ſur le grand chemin de Senlis, rend Dugny conſidérable, ce hameau étant comme un petit Bourg, ſuivant ſa dénomination. Le Blanc-méuil paroit auſſi avoir été de la Paroiſſe de Dugny avant qu'on l'érigeât en Cure.

Il n'y a rien que d'aſſez irrégulier dans tout l'édifice de l'Egliſe de ſaint Denis de Dugny. C'eſt un bâtiment rajuſté à pluſieurs repriſes. Gualon Evêque de Paris & Guillaume Archidiacre avoient donné l'autel de ce lieu au

Monastere de saint Martin des Champs dès l'an 1107, à la priere de Thibaud qui en étoit Prieur; en conséquence de quoi la Bulle du Pape Pascal II de l'année suivante marquoit parmi les possessions de ce Prieuré, *Ecclesiam de Duniaco*. Ce que celle de Calixte II répete dans les mêmes termes, ajoutant seulement, *& molendina & cetera quæ ibi sunt sancti Martini:* néanmoins cette Eglise dès la fin du même siécle n'étoit plus à la nomination de saint Martin des Champs, & Marier convient qu'elle ne se trouve pas dans le Catalogue manuscrit des Cures dépendantes de S. Martin. Elle appartenoit au Prieuré de Dueil à la la fin du douziéme siécle, sans qu'on sçache pourquoi ni quand ce changement fut fait, ni ce que l'Eglise de saint Martin eut pour son dédommagement. Dans la Bulle d'Alexandre III adressée à Daniel Prieur du Dueil, on lit *Ecclesia sancti Dionisii de Dumniaco;* & il est ajouté telle que Maurice Evêque de Paris l'avoit donnée. Dans la Bulle d'Urbain III de l'an 1186, il y a *Ecclesiam sancti Dionysii de Dumnio*. Il paroît que ce fut l'Evêque Maurice de Sully qui ôta l'Eglise de Dugny au Prieuré de saint Martin. Le Pouillé Parisien d'environ le regne de saint Louis, donne en conséquence au Prieur de Dueil la nomination de la Cure. Les Pouillés du quinziéme & du seiziéme siécle, & les deux de l'édition d'Alliot aussi-bien que celui de Pelletier, y sont conformes. En 1490 Nicolas Hocquart Chantre de l'Eglise de Laon possédoit cette Cure.

Hist. sancti Martini pag. 497.

Ibid. pag. 153.

Ibid. pag. 157.

Ibid. pag. 497.

Tabul. S. Florentii Salmur.

Outre l'Eglise de Dugny qu'il est sûr que le Prieuré de saint Martin possédoit encore en 1119, ce même Monastere y avoit aussi une Seigneurie. On apprend par un concordat fait entre Matthieu Prieur & Burchard Seigneur

de Montmorency, que Burchard ayant céd
plusieurs choses à Matthieu, ce Prieur de sai
Preuves de Montmor. p. 38. 72. 73. Martin lui céda de son côté Dugny : *conce ipsi Burchardo Dugniacum dans ei liberam p testatem faciendi inde quid vellet*, ne se ret nant que soixante sols que Burchard consent de payer pour la jouissance de la Terre. C Traité fut confirmé en 1124 par Etienne Ev que de Paris. Ainsi on peut conclure de-là que le Seigneur de Montmorency deman aussi l'Eglise de Dugny, ou au moins qu'el fut donnée aux Moines du Prieuré de Due qu'il affectionnoit particuliérement ; c'est c que j'affirmerois absolument, si l'acte de c transport n'avoit pas été perdu.

La Maison de Montmorency donna ap remment depuis une partie de la terre de Du gny en fief : & de-là ont pris leur origin quelques Chevaliers surnommés de Dugny. Ibid. pag. 415. Odon de Dugny vivoit sous Philippe-Au guste. Il est qualifié Chevalier dans l'ancie Nécrologe de saint Denis, où il se trouve a mois de Juin pour s'être fait sur la fin de se jours Moine de l'espece de ceux qu'on app loit *ad succurrendum*. Chartul. Hederac. Un Geoffroy de Dugny possédoit en 1206 une partie du péage de Brunoy, qu'il donna aux Religieuses d'Hie res. En 1268 Jean de Dugny rendit hommage Chartu. Ep. Paris. Reg. f. 17. à l'Evêque de Paris Etienne Tempier, pou un bâtiment situé à saint Denis, aussi-bie que Petronille veuve d'Henri de Dugny.

Gall. chr. nova. Le voisinage de ce Village avec l'Abba de saint Denis & avec des dépendances qu'el a du même côté, avoient déja causé des co testations entre elle & le Seigneur de Mon morency, qui étoit, comme on vient de voi aux droits du Prieuré de saint Martin d Hist. de S. Denis. Felib. Page 155. Champs. La rupture des éclufes de Dugn excita les plaintes de l'Abbé de saint Denis

l'an 1207. Ce fut la même année qu'Ursin ou Ursien Chambrier du Roi & Letice sa femme, ratifierent la donation d'un bien situé à Dugny qui venoit d'être faite à cette Abbaye : & en 1212 ce même Officier du Roi approuva encore une vente d'héritages à Dugny faite au même Monastere par Hugues oncle de sa femme. Ces donations & ces achats conduisirent à une acquisition complete de la Terre. En effet Haimeric Prieur de l'Abbaye acheta entierement l'an 1216 la terre de Dugny. Cette circonstance est spécifiée dans l'ancien Nécrologe de cette Maison au mois de Septembre jour du décès de ce Prieur : *Qui emit conventui Duigniacum.*

Chartul. S. Dion. Reg. p. 365.

Ibid. pag. 358.

Hist. de S. Denis. Preuves.

C'est sur le même fondement que dans le Pouillé Parisien de l'an 1648, à l'article de cette Abbaye, on lit ces mots : » Le Prieur » Claustral de saint Denis est Seigneur temporel, haut, moyen & bas Justicier de Dugny, avec droit de patronage. » Ce qui n'a pas empêché que dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris en 1580, on ne trouve un nommé Merry Dupay Ecuyer qui se qualifie Seigneur de Dugny. On voit aussi dans Doublet l'exemple de la Dame de saint André qui ayant appellé d'un appointement fait au profit de l'Abbaye, touchant la haute-Justice des voiries de Dugny apppartenante aux Religieux, fut déclarée par le Parlement en 1131 avoir mal appellé.

Pouillé 1648. p. 131.

Hist. de S. Denis. Doublet p. 945. Reg. Olim an. 1312.

Ces Seigneurs de fiefs ont pu succéder à celui que possédoit vers l'an 1300 Adam de Dugny Chevalier, mentionné dans le Nécrologe de l'Abbaye d'Hieres au 31 Juillet.

Il y avoit en 1423 à Dugny une Maison considérable, que l'on appelloit l'Hôtel de la Pointe. Henri Roi d'Angleterre l'ôta à Jacques de Luiller qui tenoit pour Charles VII,

Sauval T. 3. p. 324.

& le donna à un homme de ſon parti qui n'eſt pas nommé.

LE BOURGET hameau composé d'une ſeule rue & ſitué ſur la grande route de Picardie, eſt ſur le territoire de Dugny, dont le clocher n'en eſt qu'à un quart de lieue. Il y avoit ſur la gauche en montant preſque au bout de ce petit Bourg une Egliſe Succurſale du titre de ſaint Nicolas, & peut-être étoit-ce pour cela que quelques anciennes proviſions mettent *Eccleſiam Parochialem de Duniaco & Burgello.* Elle avoit été dédiée en 1551 par Charles Evêque de Megare. Mais comme elle tomboit de caducité, elle fut interdite en 1734, & l'Office fut transferé dans un autre lieu vers le même bout ſeptentrional. Elle a depuis été rebâtie en partie des libéralités de l'épouſe de M. Mirey Receveur des Conſignations, Seigneur en partie: mais l'autel eſt placé dans l'occident, & la porte à l'orient, ce qui eſt le contraire de ce qui avoit été pratiqué dans l'ancienne.

Regiſt. Ep. Par.

Quelques titres du quatorziéme ſiécle nomment ce lieu le Bourgeel. Mais un Auteur du même tems l'écrit Bourget comme on fait aujourd'hui: c'eſt Guillaume de Machau Poëte Picard qui avoit ſouvent traverſé ce Village. Sur la fin de ſon Poëme intitulé: *Confort d'amy*, parlant d'un lieu d'Allemagne nommé Glumort où l'Impératrice ſe retiroit, il s'exprime ainſi:

C'eſt une villette en l'Empire
Qui n'eſt gueres dou Bourget pire.

Les habitans du Bourgeel, ſelon ce qui e[st] dans le dernier volume des Ordonnances d[u] Roi Charles V, furent déclarés exempts d[e] priſes pour l'utilité de la Cour, attendu qu'

Page 177.

avoient été endommagées & pillées par les ennemis, à cause de leur situation sur le grand chemin Royal. On lit aussi dans le Journal du Roi Charles VII qu'en 1430 le le 28 Août, les Armignacs avertis par des amis qu'ils avoient dans Paris, que les Parisiens avoient beaucoup de bled nouvellement recueillis au Bourget, mirent le feu aux charrettes qui en étoient chargées. Journal de Charles VII. p. 134.

Pendant les deux derniers siécles la Seigneurie du Bourget s'est souvent trouvée réunie avec celle du Blancmênil dans une même personne. M. Nicolas Potier possédoit les deux Terres en 1580, suivant le Procès-verbal de la Coutume. Un autre Potier Conseiller en 1646 étoit Seigneur du Bourget. Il mourut Président au Parlement en 1680. A la fin du siécle René Marillac Maître des Requêtes en jouissoit. Il fleurissoit en 1671, & est mort en 1719. Hist. des Gr. Offic. T. 4 p. 64. Ibid. T. 6. p. 557.

Les Religieuses de Montmartre firent en 1573 l'échange de 60 livres de rente sur la Ville, avec Antoine de Brolly Seigneur du Ménil. Comp. Ep. Paris.

Le Bourget fait un article particulier dans le dénombrement de l'Election de Paris & au Róle des Tailles; il y avoit 95 feux, suivant le premier dénombrement; le second de 1745 n'y en marque que 59.

Il y avoit autrefois une Léproserie au Bourget. Le Commissaire de la part de l'Evêque de Paris voulut la visiter en 1351. La trouvant fermée, il dressa son Procès-verbal en présence de Jean de Dole Curé de Drancy & de Frere Nicolas Grimont Prieur de la Maison des Titulaires. On déclara qu'elle étoit exempte de l'Ordinaire, comme étant située sur la terre de saint Denis, & possédée toujours par le Moine qui est Prévôt de la Courneuve. Reg. Visit. Leprof. 1351. fol. 26.

Il arriva au Bourget l'an 1440 un fai
ressent fort les mœurs de ce tems-là. Un
tant de ce lieu nommé Du Clouy avoi
frappé depuis douze ans d'excommunic
par l'Official de Paris, & ne s'en faisoit p
relever. Le Maire du même lieu reçut c
mission de le faire mettre en prison; mai
Sergent à cheval du Châtelet en empêcha
Sergent fut condamné par Arrêt du 23
cembre de cette même année 1440, à
amende honorable au Bourget, & à p
une somme au Roi & à l'Evêque de Paris

Tab. Ep. Par. in Spirit.

J'ai ouï dire à des personnes instruit
l'histoire du Soissonnois, qu'au Bourget
che Paris, deux ou trois maisons sont
Justice de Pierrefond: mais on ne
d'où cela vient.

PONT IBLON a été aussi autre
hameau de la Paroisse de Dugny: il é
tué un peu au-delà du Bourget en allan
Senlis, & consistoit en quelques maison
ties proche le pont sous lequel s'écoulen
eaux qui viennent de Blancmênil pour
ter dans le Crould. Le Prieuré de S.
des Champs y avoit au commencem
douziéme siécle une ferme & des ter
indiquées dans les Bulles de Calixte
nocent II des années 1119 & 114
Pontem Ebali curtem & terras. En 1
Chapitre de Paris reconnut devoir au C
brier du même Prieuré de saint Martin,
sols parisis, à raison du cens dit de Pont
Ratione censu qui dicitur Pontisblon.

Hist. sancti Martini pag. 439.

L'Abbaye de saint Denis qui avoit dé
beaucoup d'acquisitions à Dugny, y jo
an 1263 celle d'un pré sis à Pont Yblon
tigu au pré du Prieur de la même Maiso

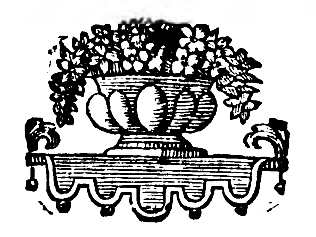
Chartul. S. Dion. Reg.

La Carte de Defer, qui passe pour la
exacte des environs de Paris, contient

e les autres le nom de Pont Iblon; mais
est pour l'attribuer au ruisseau qui vient de
ancmênil, comme si un ruisseau pouvoit
:e appellé Pont. D'autres Cartes donnent à
ruisseau le nom d'Hazeray. On m'a assuré
1745, que sur la fin du dernier siécle on
oit trouvé dans terre à gauche de ce Pont,
est-à-dire, à la partie occidentale à cent pas
grand chemin, des tombes, & des corps
ssous en des cercueils de plomb.
Les titres font encore mention de quelques
tres lieux situées sur cette même Paroisse;
avoir, Palluel & Pont-Galland. Les plus
ciens qui sont du treiziéme siécle, ne par-
nt que du moûlin de Paluel. Ce nom Paluel
signe clairement un marais; qui apparem-
ent étoit formé par les cours d'eau qui ve-
ient d'Aunay & de Blancmênil. Ces deux
urs d'eau ont dû faire construire des ponts:
n a eu la dénomination de Pont-Iblon,
nt je viens de parler, l'autre de Pont-Gal-
nd, & ces deux noms sont devenus ceux de
ux Fiefs: cela est si constant, que dans le
ôle imprimé des Décimes, la Chapelle de
Jean-Baptiste est ainsi désignée, afin qu'on
isse la reconnoître: *La Chapelle de S. Jean
us la maison des Fiefs de Palluel & de Pont-
lland Paroisse de Dugny.* Dans le Livre des
ésentations du Grand Archidiacre de l'an
580, cette même Chapelle est dite située
nt le château de Palluel lieu dit Pont-Gal-
nd, & être à la nomination du Seigneur.
our l'intelligence de ces choses, il est be-
in de recourir à une requête que le Sieur
oresmieux Seigneur du Fief de Palluel pré-
nta à M. le Cardinal de Noailles l'an 1724.
y expose que Jean-Jacques de Masparault
opriétaire de ce Fief, y avoit fait bâtir en
669 une Chapelle au milieu du bois de l'en-

clos de ce Fief; qu'en 1674 il l'avoit
cinq cens livres pour un Chapelain qu
être pourvu par l'Archevêque, & y
tous les jours : que les héritiers du Sie
parault ayant fait couper le bois, la C
se trouvoit seule, loin du Village & de
Reg. Archiep. Parisf. 22 August. 1724. son Seigneuriale du Fief. C'est pour
obtint permission de l'abbattre & la re
l'entrée du clos, du consentement du Si
leux titulaire. Cet exposé renferme
Ibid. 12 Jan. 1680. différence d'avec ce qui se lit au 12
1680, lorsque la fondation de 500 liv
acceptée, en ce que ce Fondateur y
pellé André de Masparault & non pa
ques, & qu'il est dit que ce fut par so
ment qu'il légua cette somme.

J'ai trouvé du nom de Dugny pa
Gall. chr. Tom. 7. col. Dignités du Diocèse de Paris, une A
de Chelle au douziéme siécle. Elle se
moit Marie de Duny, & elle gouvern
Maison depuis 1178 jusqu'en 1183.



LE BLANCMÊNIL.

CE nom n'a pas besoin d'explication pour quiconque sçait que mênil vient du latin *mansionile*. Il ne se trouve point de titre qui fasse mention de ce lieu au-dessus de l'an 1130 ou environ, qu'il paroît que l'Abbaye de saint Vincent de Senlis y possédoit un domaine considérable. Pierre d'Aunay Chevalier, à l'exemple de son pere y levoit des droits de Coutume injustes sur les hôtes que cette Abbaye y avoit, & les faisoit citer *ad curiam suam*. Louis-le-Gros l'ayant cité à son tribunal, le Conseil l'obligea lui, sa femme & ses enfans de se désister. En 1141 Robert II du nom Abbé de saint Magloire traita avec Boudoin Abbé de saint Vincent, au sujet du domaine de son Eglise situé en ce lieu de Blancmênil. Le premier abandonna au second le moulin de saint Magloire situé au fauxbourg de Senlis, moyennant qu'il recevroit trente mines de froment & trente mines d'avoine dans le Village appellé *Mansionile blaun*. Cet échange se fit pour la commodité des deux Abbayes : ainsi il ne faut pas douter que par *Mansionile blaun*, il ne faille entendre Blanc-mênil. Il n'y a qu'une transposition dans les mots. J'ai lu qu'en 1328 l'Abbaye de saint Magloire jouissoit encore de ce droit ci-dessus dans la grange cédée à saint Vincent.

Gall. chr nova T. 10 Instr. col. 212.

Chartul. S Magl.

Tab. san Magl.

Blancmênil n'étoit alors qu'un hameau dépendant de la Paroisse de Dugny, dont l'Eglise est à demi-lieue ou environ. Il est situé à deux grandes lieues de Paris dans la plaine où est le Bourget, autre dépendance de cette ancienne Paroisse. Tout le territoire est

en labourages & en prairies. Le D
ment de l'Élection de Paris n'y m
16 feux & le Dictionnaire Unive
France y compte 70 habitans.

Ce hameau n'est devenu célébre
torziéme siécle, à l'occasion d'une
du titre de Notre-Dame qui y fut
le Roi Jean l'an 1353, & dans laqu
Hist. de la Confrér. de Blancménil in-4°. edit. prem. 1620. edit. seconde 1660. tablit une notable Confrérie. Les I
Indulgences à l'occasion de l'érectio
sont signées par huit Evêques, & c
par Innocent VI. Depuis ce tems-l
dinal d'Etouteville Légat en Fran
corda l'an 1450, & le Pape Nic
1452. L'Eglise qui subsiste aujour
pas le bâtiment primitif. Sa structu
en forme presque quarrée, ne paroî
deux cens ans: elle est ornée d'une
sur le devant. Ce bâtiment est term
lambris en forme de voûte ou d'ar
cuns collateraux. Au vitrage du cô
tentrion est figuré un Ecclésiastiqu
violette, rochet & petit camail bleu
son prie-Dieu se lit en lettres go
mot *Dadien*; & au côté droit près
du Prédicateur se lit une fondation
Guillaume Berson Receveur de l'I
Beauvais, natis de Roissy. L'un d
porte que quand le Curé de Roissy v
Procession dans cette Eglise à la Pe
dans un autre tems, les Marguilliers
ménil lui donneront cinq sols. Sur l
l'Œuvre est l'image d'un saint Ap
pied de laquelle se lit en petite lettr
ques: † *Aliaume le Maignan & Octa*
rey sa femme, cy onst donné cette reli
Confrerie de N. D. du Blanc men
M CCCC L III. Et au bas du pi
d'un reliquaire quarré qui est de cuir

lequel il y a *De Jerusalem. De l'os du bras de* .... d'un caractere d'environ cent ans, on lit en lettres de relief aussi gothique minuscule *Jehan de Louan & Jehanne sa femme ont donné ce reliquere.*

Quoique la dévotion eût commencé dès le tems du Roi Jean, elle n'acquit un certain éclat que dans le siécle suivant. Outre les dons que je viens de rapporter, qui en sont une marque, on lit que Charles VI avoit permis en 1407 aux Changeurs & Orfévres de Paris de continuer la Confrairie, & d'avoir une cloche pour crier cette Confrérie dans les rues de Paris; qu'en l'an 1412 ce lieu étoit distingué entre plusieurs de ceux qui étoient sous l'invocation de Notre-Dame, & que pendant le voyage que le Roi fit dans le Berry & dans l'Auxerrois, on y venoit en procession de Paris & d'ailleurs. Ce lieu de dévotion n'avoit pas laissé que d'être en proie aux soldats étrangers. Un Historien de la Confrérie écrit qu'ils en avoient emporté la cloche, mais qu'en 1448 il en fut donné une autre du poids de cent dix livres, laquelle fut nommée Marie par Denis le Maignan & Nicolas François. Jean le Maignan aussi Orfévre, donna une image de saint Jean de cuivre doré en mémoire du Roi Jean. Il avoit été le premier Confrere lors du renouvellement en 1447 avec Oudin Bernard. Une Dame nommée Alizon de Narbonne fit présent d'un bâton pour la Confrérie lorsqu'elle s'y enrôla, & son exemple y attira cent trente-deux personne. L'Historien de cette Chapelle dit que l'Annonciation étoit la Fête, comme en effet c'est le mystere sur lequel l'Evangile fournit plus de matierre touchant la sainte Vierge. Il ajoute qu'il y eut aussi un concours le jour de la Fête de la Conception, jusqu'au tems du

Hist. de la Confrér. de Blancmênil in-4°. p. 16. edit. 1667.

Reg. des Chart. 167. Piece 159.

Journal de Paris sous Charles VI. pag. 20.

Hist. p. 21.

Roi Henri II que la cloche fut en
portée. On en refit, dit-il, une autr
& étant caſſée on en fondit deux l
& ce ſont celles, dit-il, qui ſubſiſte
d'hui. Il écrivoit en 1660, & il off
vrage à René Potier Préſident au P
Seigneur de Blancmênil. Il dit en
s'étoit établi autrefois une quête à
cette Egliſe & pour la Confrérie
alloit dans toutes les maiſons ; ma
on ne quêtoit plus que chez les Orf
alors étoient preſque les ſeuls Co
dans la Chapelle deſquels ſiſe à Par
féroit quelquefois certains Offices
frérie avoit de même que celle de
un Bureau pour les aumônes à l'en
Sainte-Chapelle de Paris, le Vend
& jours ſuivans.

L'établiſſement d'une Paroiſſe
gliſe de Blancmênil, eſt ce qui a p
ſer peu à peu le concours & la célé
Confrérie. Le premier Pouillé où
ce lieu ſoit marquée, eſt de l'an 1
y eſt dite être à la nomination du
Dueil, & en cela on a ſuivi la r
naire par laquelle les démembreme
le ſort du principal. La même chof
quée dans les Pouillés du ſeiziéme
tiéme ſiécles, & dans celui de Le
imprimé l'an 1692. Les anciens Re
j'ai vu de 1483, 1573, 1574 y ſon
mes dans les Proviſions.

Le peu de feux ou d'habitans qu
Blancmênil, eſt une marque que le
de cette nouvelle Paroiſſe n'eſt pas fo
Quoi qu'il en ſoit, j'ai lu quelque
l'an 1581 il fut paſſé un bail à ferm
moitié des dixmes de ce lieu apparte
Clercs de Matines de Notre-Dame

J'ai aussi lu qu'en 1423 il y eut une délibération de la Chambre des Comptes pour faire crier la terre de Blancménil, à la charge de viage dû à Henry de Marle Chancelier & sa femme. Mém. de la Chambre des Comptes.

Le Seigneur le plus ancien que j'aie trouvé est Simon Potier, qui vivoit sous le regne de Charles VI. Puis son fils Nicolas Potier Général des Monnoies sous Louis XI en 1475, élu Prévôt des Marchands en 1499 & mort en 1501. Son fils Nicolas eut aussi la même Terre après lui. Ensuite Jacques Potier Conseiller au Parlement, dont Bodin dit dans sa République que ce fut lui qui par ses bonnes raisons fit revenir le Parlement & absoudre une femme qu'il avoit condamné à la mort. Il décéda en 1555. Françoise Cueillette sa veuve passa en 1567 plusieurs reconnoissances à l'Evêque de Paris pour des maisons sises en sa censive. On trouve ensuite Nicolas Potier Président à Mortier, Seigneur de Blancménil en 1578. En cette année il donna à la Maison de saint Lazare de Paris, des rentes pour des terres situées à Drancy & au Bourget, ce qui fut approuvé par l'Evêque de Paris. On assure qu'il vécut jusqu'en 1634. Le Roi lui avoit fait don de six arpens de taillis & de six pieds d'arbres sa vie durant à prendre dans la forêt de Bondies pour son chauffage & pour réparations à faire au Blancménil, avec droit de panage & pâturages. Les Lettres Lettres en furent registrées avec modification le 14 Janvier 1612. M. Potier de Blancménil Président au Parlement, fils apparemment du précédent, fut celui qui fut arrêté par ordre du Roi en 1648 le 26 Août. René de Marillac Maître des Requêtes, possédoit en 1672 la terre de Blancménil. Il est mort en 1719. De nos jours cette Seigneurie a été possédée par

Hist. des Gr. Offic. T. 4. p. 774. Blanchard Hist. des Présid. pag. 312. Hist. des Présidens p. 311. *Tab. Ep. Par.* *Regist. Ep. Paris.* Reg. Parl. Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 557.

le titre.* En ces dernieres années
étoit entre les mains de M. Mi
veuve la possede actuellement.

Le Château est bas, mais solic
& soutenu de quatre pavillons cc
doise.

DRANCY.

CEt article fournira une nou
que M. de Valois dans sa Not
sis, s'est fié à des cartes peu exac
guroient des hameaux ou de simj
comme si c'eût été des Paroisses
tente de dire sur Drancy, que c'est
voisin du Bourget & de Grolay.
n'est qu'un hameau de la Paroisse
& Grolay n'est qu'une ferme de c
dies. Son indication ne peut pas
tromper ceux qui ne connoîtront
cèse de Paris en détail, parce qu

Notit. Gall. p. 416. col. 2.

Pour mieux indiquer la position de ce Village, il suffit de dire qu'il est situé une lieue par de-là Pentin, à demi-lieue de Bobigny, & à une grande lieue de l'Abbaye de S. Denis vers l'orient par rapport à cette Abbaye. Ce Village est sur le bord de la plaine qu'on appelle la France & qui comprend un grand nombre de Paroisses, même du Diocèse de Meaux. Il n'est pas nombreux en habitans, quoiqu'il renferme aujourd'hui deux Paroisses réunies. Le Livre de l'Election y marque 44 feux, & le Dictionnaire Universel de la France y compte 140 habitans. On assure qu'aujourd'hui ce lieu ne contient gueres que 30 feux. Tout y est en labourages & en prés; le surnom que le Dictionnaire Universel lui donne en l'appellant Drancy-les-Noües, marque que quelque canton se ressent d'un reste de marécages ou joncheres. On verra ci-après que ce lieu des Noües est ancien, mais il ne formoit pas le principal de la Paroisse.

M. de Valois se fondant sur ce que les anciens titres appellent Drancy en latin *Darentiacum*, croit que ce seroit un particulier nommé *Darentius* qui lui auroit donné son nom. Mais comme ce nom est inconnu parmi les Romains, & qu'il y a si peu de distance de *Darentius* à *Terentius* qui étoit fort commun parmi eux, & dont la premiere syllabe renferme les consones *D* & *T* qui proviennent du même organe, j'incline plus volontiers à dire que *Terentiacum* seroit l'appellation primitive de Drancy, qui auroit été altérée en *Darentiacum*, puis en *Drentiacum*. Dom Mabillon a cru que *Drausciacum* mentionné dans la confirmation du partage des biens de l'Abbaye de S. Denis de l'an 862, devoit être Drancy: mais il n'y a pas de conformité dans les noms. Cela n'empêche pas qu'on n'ait des preuves

Not. Gall. p. 416. col. 2.

que Drency existoit au neuviéme si
parlerai plus bas. Au reste, une d
militaires ou mutations entre Vale
en Dauphiné dans la Table Théo
porte le nom de *Darentiacum* tout
à celui de ce Village.

La principale Eglise de cette P
titrée de saint Germain d'Auxerr
bâtie dans le canton qu'on appelle
grand. Elle étoit autrefois plus spa
chœur ayant été abbatu, on a pl
dans la croisée. On voit encore pa
restes, que c'étoit un édifice du do
treiziéme siécle. Les Moines de sa
des Champs ayant demandé à Guill
que de Paris quelques autels sur la
ziéme siécle, l'autel de saint G
Drency fut l'un de ceux qu'il leur
Hist. sancti Martini pag. 487. 1098 : *Altare villæ quam vocamus*
cum. C'est ce qui pourroit faire d
Ibid. pag. 148. l'Eglise que le Pape Urbain II leur
en 1097 sous le nom de *Derenz*
celle de Drency. Mais il est const...
Ibid. pag. 180. elle qui fut confirmée avec d'autres
nastere par le Pape Eugene III l'an
ces termes : *Ecclesiam de Derency*
parte decimæ. Les mêmes expressions
la Charte de confirmation donnée
baud Evêque de Paris vers l'an 1150
ci-après que les Moines de saint M
Senlis avoient en 1207 dans cette
saint Germain, la moitié des chan
s'y offroient le jour de la Chandeleu

La seconde Eglise de Dreney, qu'on appellera, si l'on veut, l'Eglise du petit Drancy, étoit située avec son territoire au midi de Drancy le grand, & portoit le nom de saint Silvain Evêque régionnaire des Pays-Bas mort le 15 Février de l'an 718. Guy de la Tour fondant le Prieuré de S. Nicolas d'Acy proche Senlis, lui donna entre autres revenus l'autel de Drency : ce qui fut confirmé en 1124 par une Charte de Louis-le-Gros. Comme cela ne peut s'entendre de celui de saint Germain de Drancy le grand qui étoit possédé par les Religieux de saint Martin des Champs, il en résulte qu'il s'agit de celui de saint Silvain. Il paroit méme que ce don fut bien-tôt suivi de celui de l'Eglise méme. Elle fut accordée & assurée aux mémes Moines de Senlis par Etienne de Senlis Evéque de Paris l'an 1140, selon la Charte qu'il en fit expédier dans le Chapitre de sa Cathédrale. Ce Prélat qui favorisa cet établissement fait en faveur de son pays, donna à ces Religieux toute la menue dixme, avec un tiers de la grande tant en vin qu'en bled. La Charte qu'Odon de Sully Evéque de Paris fit expédier l'an 1207, concernant la méme Eglise, la déclare bâtie nouvellement sur le territoire de celle de saint Germain dans le hameau appellé *Noes*, & la reconnoit appartenir aux Religieux de saint Nicolas de Senlis, quant à la présentation; mais elle ajoute que le Prêtre de cette Eglise sera tenu de payer de ses revenus le droit de Synode & de visite, sans pouvoir se jetter pour cela sur la menue dixme des Moines; & enfin que les Moines auront chaque année la moitié des chandelles qui sont offertes en cette nouvelle Eglise le jour de la Chandeleur, de la méme maniere qu'ils les ont dans l'Eglise de saint Germain.

Hist. S. Martini p. 228.

Ibid. p. 296.

Ibid. p. 297.

Le Pouillé Parisien du treiziéme siécle marque l'Eglise de Drancy comme étant à la nomination de saint Nicolas de Senlis, sans spécifier laquelle. L'Auteur ignoroit apparemment qu'il y eût deux Eglises en ce lieu : car parmi les présentations appartenantes au Prieur de saint Martin, il ne fait aucune mention de Drency, quoique l'Eglise de la nomination de ce Prieur soit la principale. On ne sçait que cette Eglise du petit Drency autrement Noes ou les Noües étoit sous le titre de saint Silvain, que par l'Histoire de saint Martin des Champs, & par quelques provisions. Elle ne paroît dans le Pouillé du quinziéme siécle que sous le simple nom des Noes, & la nomination en est dite appartenir à l'Evêque. Il est quelquefois arrivé qu'au lieu de la qualifier *sancti Silvani*, on a mis *sancti Silvestri*. Ces deux noms ont assez de rapport avec le nom *Silvanectensis* ; & l'on pourroit croire que ce seroient les anciens Bouteillers de Senlis qui auroient déterminé le nom de ce saint Patron pour une Eglise dont ils auroient été les maîtres. Cette Eglise étant tombée l'an 1620, Nicolas Dargonne qui en étoit Curé, demanda que les habitans fussent aggrégés au grand Drancy : Rolland Landoys Secretaire du Roi s'opposa à cette réunion, & Nicolas Leclerc tuteur de Loys Seigneur d'Aunay intervint : Nicolas Guenée succéda à Dargonne dans la Cure ; & ayant continué le procès, Marguerite de Menyson veuve de Tanneguy Seguier Président au Parlement, tutrice de Pierre Seguier, poursuivit les oppositions de Landoys. L'Official de Paris déclara cette Eglise des Noes devenue simple Chapelle, & en unit les habitans au grand Drancy, du consentement du Curé : condamna Guenée & ses successeurs à rebâtir dans l'an cette

Hist. sancti Martini pag. 196.

Chapelle sous le titre de saint Silvestre ou plutôt Sylvain, d'y fournir ensuite de quoi y célébrer tous les Vendredis, y officier les jours du Patron & de la Dédicace premieres & secondes Vêpres, & payer quatre livres par an au jour de la fête Patronale au Curé du grand Drancy, & déclara que la présentation de la Chapelle appartiendroit au Prieur de saint Nicolas-lez-Senlis. Quoique cette Sentence ne soit que du 7 Décembre 1644, le Pouillé de 1627 cessa de faire mention de l'Eglise du petit Drancy : le Pouillé de 1648 la place à Drancy le petit sous le nom de saint Silvain, & en qualité de Chapelle. Elle est seule au milieu des champs. Il y a des terres qui en dépendent. Il n'y a plus de maisons au petit Drancy, sinon la ferme du Marquis de Mailly qui est vis-à-vis la Chapelle vers le couchant. On continue de mettre au Rôle des Décimes la Chapelle saint Silvain dite les Noues, ci-devant Cure de Drancy le petit. *Regist. Archiep. Par.*

On a vu que Gui de la Tour de Senlis disposa en 1124 de l'autel de Drancy envers le Prieuré de saint Nicolas de Senlis : c'est ce qui fait juger qu'il étoit Seigneur de Drancy. L'Auteur de l'Histoire des Grands Officiers l'a cru pareillement : il l'appelle Gui de Senlis I du nom. Cette Terre resta sans doute long-tems dans cette puissante famille. Un Guillaume le Loup son fils possédoit quelques années après une partie des dixmes de Drancy. En 1316 vivoit un Jean de Drancy Ecuyer; mais sa demeure étoit à Bellefontaine proche Lusarches. On le connoit par une échange qu'il fit avec l'Abbaye de Livry. Dans le seiziéme siécle se retrouvent en même-tems plusieurs Seigneurs de Drancy & de différentes familles : les uns étoient apparemment Seigneurs de Drancy le grand, les autres de Drancy le petit.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 251. Chartul. Hederac.

Chartul. Livriac. fol. 100.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 565. Hist. des Présidens à Mortier pag. 214. & des Gr. Offic. T. 6. p. 565.

Nicolas Seguier étoit Seigneur de Drancy vers l'an 1500, & mourut en 1533. Pierre son fils lui succéda, puis Jerôme fils de ce Pierre, lequel Jerôme fut Grand Maître des Eaux & Forêts. Tanneguy fut fils de Jerôme & posseda cette Terre; ensuite Pierre son fils qui fut reçu Conseiller au Parlement en 1645, & Prévôt de Paris en 1653 & 1664. D'un autre côté je trouve Germain Du Val qualifié en 1531 Seigneur de Drency & de Fontenet en France. Les Budé jouirent aussi de la terre de Drency au même siécle. Dreux Budé étoit Seigneur de Drency le petit en 1504 & 1510, & Jacques Budé son fils en 1553, 1556. On lit dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, que Jean Budé l'avoit possédée en son vivant & l'avoit laissée à son fils Jean Budé, dont la mere appellée Marie de Martines, comparut pour lui à cette Coutume en qualité de veuve.

Généalog. imprimé des Seigneurs d'Hiere.

Procès-verbal. édition 1578. p. 639.

Dans ces derniers tems M. de la Chétardie étoit Seigneur de Drency. Depuis, cette Terre a appartu à M. Tiroux de Lailly & aujourd'hui à sa veuve: il étoit Fermier Général.

Baluz. Capitul. To. 2. col. 1388.

L'état des biens de saint Pierre des Fossés, dit depuis saint Maur, rédigé au neuviéme siécle, nous apprend que cette ancienne Basilique possédoit alors à Drancy *in Derentiaco*, sept manoirs serviles contenant vingt-quatre habitans. Leur redevance envers saint Pierre étoit de chacun une brebis par an avec un agneau. Chacun des manoirs devoit labourer quatre perches pour y mettre du seigle, & deux pour du tremoy. Entre les deux saisons de ces labourages ils devoient neuf corvées (a).

(a) Il y a eu proche la ville de Meaux un Drency mentionné dans un titre de l'an 1004 concernant la Cathédrale; mais ce Drency Meldois ne peut pas être celui où l'Abbaye de saint Maur avoit du bien au neuvieme siécle. *Vales. Not. Gall. p.* 331.

Guillaume le Loup Chevalier & Bouteiller e France ayant rendu à Etienne de Senlis vêque de Paris son propre frere, la moitié es dixmes de Drency dont il avoit joui aussi-ien que Gui son pere, en fit présent à l'Ab-aye d'Hieres avant l'an 1140. C'est ce qui est ttesté par la Bulle d'Eugene III en faveur de ette Abbaye de Filles, & par une Charte de Maurice de Sully l'un des successeurs d'Etien-e. Les Cluniciens de l'Abbaye de Montmar-e ne possédoient pas un si considérable re-enu à Drency : la Charte de Pierre le Véné-ble leur Abbé ne met parmi les biens qu'ils isserent aux Religieuses qui leur furent sub-ituées, qu'un seul hôte à Drency : *unus hos-s apud Darentiacum*. L'Abbaye de sainte enevieve plaça aussi autrefois sur Drency ingt livres provenant du legs d'un nommé rard d'Andilly qui vivoit vers le treiziéme écle.

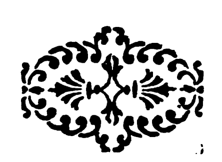
Annal. Bened. Tom. 6. Prob. p. 676. Chartul. Hederac. in Bibl. Reg.

Hist. Paris. T. 3.

Necrol. S. Genov. XV. S. ad X Cal. Decemb.

Quant aux personnes mémorables qui aient orté le nom de Drency dans les tems reculés, l ne s'est présenté à mes recherches qu'un ommé Guillaume de Drancy, qui fut Cha-oine de l'Eglise d'Auxerre du tems de saint ouis. Il est nommé parmi les bienfaicteurs onsidérables de l'Abbaye de Livry, en ce u'il lui donna une vigne à Garges & des prés u même lieu situées sur le fief de saint Denis.

Chartul. Liviac. f. 23.



BAUBIGNY.

IL est surprenant que M. de Valois voulant indiquer la situation de cette Paroisse du Diocèse de Paris, se contente d'assurer qu'elle est voisine d'Eaubonne. Pour peu que l'on connoisse ce Diocèse, au nom d'Eaubonne on jettera d'abord les yeux sur Eaubonne Paroisse proche Montmorency, auprès de laquelle certainement l'on ne trouvera aucun lieu du nom de Baubigny. Le sçavant de Valois n'auroit pas dû, ce semble, désigner la position de Baubigny par deux choses aussi peu connues que l'est une ferme, qui, dans quelques anciennes cartes, a existé [illegible] sur la route de Paris au Bourget, ou qu'à un ruisseau qui est sans eau la moitié de l'année. Il rencontre mieux lorsqu'il dit que Baubigny a reçu son nom de quelqu'un qui s'appelloit Balbin; & on n'en peut gueres douter. Ce nom étoit assez commun parmi les Romain: aussi connoît-on trois Paroisses qui le portent en France, sans compter un hameau qui est sur le rivage droit de la Loire proche Bonny au Diocèse d'Auxerre. Le vrai nom latin de tous ces lieux est *Balbiniacum*.

Non procul ab aqua bona. Not. Gall. p. 410.

La riche Dame Ermentrude qui vivoit au près de Paris au septiéme siécle de Jesus-Christ, disposant de ses effets, légua à son fils la moitié de ce qu'elle avoit à Baubigny proche Paris tant en habits, qu'en meubles en bestiaux: *Simili modo de Balbiniaco tam vestis quam æramen vel utensilia & de bovibus ex omnia medietatem sibi, dulcissime fili, habere præcipio.*

Liturg. Gall. p. 462. & *in Supplem. ad Diplom.*

Baubigny, quoique ancien, n'est pas cependant une Paroisse de grande étendue.

1709, selon le dénombrement des Elections, on n'y comptoit que 29 feux, & selon le Dictionnaire Universel le nombre des habitans ne monte qu'à 130. On m'a assuré que ce Village ne contient encore que trente feux au plus. Il n'est situé qu'à une demi-lieue au-delà de Penthin & dans la même plaine, c'est-à-dire, à une lieue & demie de Paris. Il y a trois ou quatre arpens de vignes, la terre n'y rapporte que des grains, sur-tout du froment, du segle, de l'avoine, & outre cela de la bourgogne. En allant à Bondies on laisse ce Village sur la gauche. Le lieu ne paroit pas avoir jamais été fermé de murs.

L'Eglise Paroissiale est tout au bout du Village du côté oriental dans un endroit fort solitaire. Elle est sous le titre de saint André Apôtre. Les fondemens en sont sans doute anciens, mais elle a été si souvent réparée & replâtrée, qu'on n'y connoit plus aucun vestiges des siécles reculés. Il y a deux petits collateraux aux côtés du chœur ; la tour par la maniere étroite dont elle est construite, paroît aussi désigner un ancien édifice sur lequel on auroit couché un nouvel enduit. La Dédicace s'y célébre au mois de Mai. J'ai trouvé que ce fut le 28 Avril 1557 qu'il fut permis à Charles Evêque de Megare de la faire, & d'y bénir cinq autels & le cimetiere. Quelques anciennes tombes prouvent aussi la vetusté du bâtiment. Je les ai vues dans le chœur, & sans doute qu'elles couvroient la sépulture de quelques anciens Seigneurs. De celles qui étoient entre l'aigle & le Sanctuaire, l'une est en lettres gothiques capitales qui approchent fort du treiziéme siécle. Si elles ne sont pas de ce tems-là, il faut observer que celui qui y est répésenté, est en robe longue. Entre l'aigle & l'entrée du chœur se voyoit une tombe

Reg. Ep. Par.

dans cette Eglise tant d'autels
Guillaume Samson Curé obtint
vêque de Paris en 1652 d'en dén
la nef qui étoient inutile.

Regist. Archiep. Paris. 25 Maii.

Geoffroy Evêque de Paris sçacl
avoit autrefois donné en bénéfi
cette Eglise à Gualeran Chantre
drale, obtint en 1089 qu'il lui
mission, & aussi-tôt il la donna
saint Martin des Champs, du c
de Drogon Archidiacre de Paris
don l'Eglise se trouva mentioni
Bulle d'Urbain II de l'an 1097
autres Eglises dépendantes de ce
non dans aucune de ses successeur
dans la Charte de Thibaud Evê
d'environ l'an 1150 qui en confi
sance aux Religieux en ces termes
de Balbiniaco cum tertia parte decim
au Prieur de saint Martin que la
en est attribuée dans le Pouillé
treiziéme siécle, & tous les Pou
rieurs y sont conformes. Celui d
aussi mention d'une Chapelle situ

Hist. sancti Martini pag. 148.

Ibid. pag. 186.

de Paris de l'an 1681, & de laquelle je parlerai ci-après, à moins que ce ne soit une autre Chapelle dite de Bobigny dans un Regiſtre de l'Officialité de 1385. Comme il n'exiſte plus depuis un long-tems de deſcendans du Seigneur inhumé au pied du Sanctuaire de l'Egliſe de Baubigny, ſa tombe ſert maintenant à couvrir la ſépulture des Curés à meſure qu'ils meurent. Quoique je ne me ſoit pas propoſé de donner les épitaphes des Curés à moins qu'elles ne renferment quelque choſe de conſidérable, en voici cependant une d'un Curé de Bobigny que j'infererai *ici* à cauſe d'un ſtyle ſimple & naïf des vers qui la compoſent. Ce Curé mourut à Paris, & fut inhumé à l'Abbaye de ſainte Genevieve dans le Cloître. Je ne ſçais ſi ſa tombe n'eſt pas du nombre de celles qui ont été briſées & miſes en œuvres l'an 1747, lorſqu'on a refait à neuf trois côtés de ce cloître. Elle étoit en petites lettres gothiques :

Cy-deſſous giſt de Dieu le leal Serviteur
Jehan Bruneau Prêtre de Bobigny Curé,
Clerc de la Chambre, Chapelain de Monſieur,
Servans à tous tant comme il a duré :
Par dard mortel (a) *fuſt le corps ſéparé,*
De avec l'ame l'an mil cinq cent & quatre ;
Le jour treiziéme de Juillet mal paré ;
Dieu par ſa grace veille ſes maulx rabattre.

Comme la réſidence n'étoit pas alors exactement obſervée, ce Curé de Bobigny exerça

(a) Il fut tué entre Paris & Bobigny, à cauſe, dit-on, qu'il ſoutenoit les droits de ſa Cure, ſelon un vieil enſeignement conſervé dans le lieu.

à Paris la fonction de Greffier de la Chambre Ecclésiastique, & celle de Chapelain d'Etienne de Poncher Evêque de Paris.

Avant de donner le détail des Seigneurs de Baubigny, je dois avertir qu'il y a deux fiefs en cette Terre : l'un releve de l'Abbaye de saint Denis, l'autre du Seigneur de Livry, & leur dépendance s'étend jusques dans le territoire de Drancy Paroisse voisine.

Il ne se trouve point de Seigneur de ce lieu plus ancien qu'un nommé Etienne de Baubigny Chevalier, qui étoit comme Gentilhomme Commensal de Suger Abbé de saint Denis, Ministre du Royaume sous le Roi Louis-le-Gros. Jean de Baubigny Chevalier, est nommé dans une Charte de l'Abbaye de Chaalis de l'an 1164. Les titres de l'Abbaye de Lagny font mention de ce même Jean & de Baubigny & d'Helisende sa femme, comme ayant donné à cette Maison des terres situées à Ogne & à Condé au Diocèse de Meaux. La disette de titres me fait passer à trois siécles plus bas, où Nicolas le Mire est qualifié en 1389 Seigneur haut-Justicier de Baubigny, qu'il avoit eu par son mariage avec une de Braque. Jeanne sa fille porta cette Seigneurie en mariage à Philippe Greincourt qui en fit hommage à l'Abbaye de saint Denis en 1406. L'autre portion de Seigneurie de Baubigny fut tenue vers ce tems-là par Gerard de Montaigu, puis par son fils Evêque de Poitiers, qui mourut Evêque de Paris en 1420.

Ensuite paroît Jeanne Braque qualifiée Dame de Baubigny en 1424. Puis Matthieu de Montmorency qualifié Seigneur du même lieu, parce qu'il avoit épousé cette Dame. Charles de Montmorency leur succéda, & étoit Seigneur en 1443 & 1459.

Hist. de S. Denis, page 157 à l'an 1125.

Chartul. de Gaignieres, p. 269.

Hist. Latiniac. manuscript.

Généalog. d'Hozier in Braque.

Tabul. loci.

Arrêts de 1424 Preuv. de Montmorency p. 333.

Hist. de Montmorency page 516.

Au commencement du seiziéme siécle la terre de Baubigny étoit possédée par François de Bois-Baudry, par Simon Sanguin Seigneur de Livry pour défaut d'aveu. La famille du nom de Perdriel, ou Perdrier (car il est écrit des deux façons) commença alors à entrer dans la liste des Seigneurs de Baubigny. Pierre Perdrier Seigneur de ce lieu épousa vers l'an 1500 Jeanne Le Coq. On lut en Parlement le 19 Mars 1538 les Lettres du Roi du 19 Février 1537, qui lui permettoient d'être Conseiller de la ville de Paris & Greffier en même-tems. Son épouse fut inhumée aux Celestins en 1546. Jean Perdriel (apparemment leur fils) épousa en 1558 Anne de Saint-Simon. Il eut aussi la Seigneurie de Baubigny. Guillaume Perdrier en étoit Seigneur en 1564 & en 1570. Ce même vendit en 1596 à Florent d'Argouges Conseiller du Roi, plusieurs terres & héritages, ferme & lieux composant le fief d'Emery situé à Baubigny, qu'il avoit acheté de Raphaël Gaillandon. Le même encore se démit du droit de retenue de plusieurs terres & lieux acquis par ledit d'Argouges & permit de les clorre de hayes. C'est peut-être ce qui a donné origine à la maison de campagne qu'avoit à Baubigny au milieu du dernier siécle François d'Argouges Maître des Requêtes, où il eut permission d'avoir une Chapelle domestique.

Tabul. Ep. Paris. in Capell. sancti Eustachii.

Hist. des Gr. Off.c T. 2. p. 107.

Reg. Parl.

Hist. des Gr. Offic. T. 4. p. 409.

Regist. Ep. Paris.

Regist. Archiep. Paris. 29 *Martii* 1656.

Un Historien des guerres civiles de l'avant-dernier siécle, marque à l'an 1562, que ce fut un nommé Baubigny qui tua à la bataille de Dreux le Maréchal de Saint-André. Il ne dit pas si son nom véritable étoit Perdriel.

La Popeliniere.

Durant tout le commencement du dernier siécle Charles Perdriel jouissoit de la terre de Baubigny : sa veuve Anne de Bragelongne est nommée ci-dessus page 278. Le dernier des

Hist. des Présidens au Parl. p. 117.

Perdriels eut deux filles, Anne & Charlotte de La premiere épousa en 1657 Charles de Bethizy Seigneur de Mezieres, à qui elle porta en mariage la moitié de la terre de Baubigny. La seconde fut mariée à Joseph-Charles d'Ornano, qui eut par ce moyen l'autre moitié. François Jacquier acquit successivement ces deux portions, lesquelles réunies ont été possedées en ces derniers tems par M. Jacquier ancien Capitaine de Cavalerie décédé en 1744. Et enfin la Terre a passé à son neveu M. Jacquier de Vieumaison Conseiller à la premiere des Enquêtes.

Nous apprenons par une requête de Pierre Perdrier Secrétaire du Roi, Greffier de la ville de Paris & Seigneur de Bobigny de l'an 1543, que long-tems auparavant, ses ancêtres avoient fondé dans leur château de Baubigny une Chapelle du titre de saint Etienne, & du consentement des Evêques de Paris, y attribuant pour revenu un demi-muid de grain avec soixante sols tournois & quatre sols parisis, s'en retenant la présentation. Il demanda la confirmation de ce droit à Jean du Bellay Evêque de Paris, qui la lui accorda. On ignore en quel tems vivoient les Fondateurs de cette Chapelle. Elle ne paroît que dans les Pouillés du seiziéme & dix-septiéme siécle. Comme elle étoit vacante depuis long-tems en 1518, Etienne Poncher y nomma *jure devoluto* le 26 Juillet, Pierre Paillart. Cent ans après, sçavoir en 1618, je trouve des provisions de l'Evêque de Paris de la même Chapelle, sur la présentation de Barbe Robert veuve de ... Bragelogne Conseiller en la Chambre des Comptes, tutrice d'Anne & Charlotte Perdoier, filles de Charles Perdoier Seigneur du lieu. Dans une copie de Pouillé du tems de M. de Noailles, cette Chapelle du château

Reg. Ep. Par. 15 April. 1543.

Ibid. 23 Julii 1618.

'obigny est estimée avoir de revenu six
ers de grain & un écu d'or.
es deux autres Paroisses du Royaume ap-
ées Bobigny outre celle-ci, sont situées Dict. Univ.
e en Bourgogne au Diocèse d'Autun, &
tre en Poitou.

NOISY-LE-SEC.

Ous sommes informés par Gregoire de
Tours comment on exprimoit de son
s en latin le nom de Noisy voisin de Paris.
se servoit du terme *Nucetum*, ou bien par
ration *Nucidum*. Il est vrai que c'est de
sy le grand, autrement dit Noisy-sur-
ne, que cet ancien Historien a voulu par-
mais cela suffit pour faire voir que tous
ieux appellés Noisy ont eu leur dénomi-
on de la quantité de noyers qui y étoient
ités. Celui ci a été surnommée le Sec par
osition à l'autre qui est situé sur le bord
ie grande riviere, car il n'y a aucun ruis-
ı ni source.

e Village est situé à deux lieues de Paris,
peu par de-là Romainville, dans la plaine.
ue est bornée vers le couchant par la mon-
e, dont la pente ou les côteaux sont tous
is de vignes. On y comptoit en 1709
x cens cinquante feux, ce qui en 1726 par
aluation du Dictionnaire Universel fut
é se monter à 838 habitans. Aujourd'hui
ı n'en fait monter le nombre qu'à 600,
ıpris le hameau de Merlan qui est aussi dans
laine.

I. de Valois s'est trompé sur l'antiquité de Notit. Gall.
ieu, & il a commis deux fautes dans l'ar- p. 4.6.
e qu'il en a donné ; la premiere, en ce
il a écrit que c'est ce Village qui est com-

faite le 12 Juin : on ignore l'année. La
en forme de pavillon couverte d'ardoise
autrefois plus élevée. Comme c'est u
vignoble, on ne doit pas être surpris qu
Vincent y soit fort révéré. Il arriva e
dans le cimetiere une chose peu ordina
y trouva en faisant une fosse sous un ar
corps d'une femme inhumée depuis
trente ans, dont la mere vivoit encor
que en son entier, la peau seulemen
chée. Comme le peuple sans autre fo
la prenoit pour une Sainte, le Doye
par ordre de l'Archevêque la fit réi
dans l'Eglise pour empêcher le conco
peuple fit un trou à la fosse & mit a
une grille à travers de laquelle on voy
pieds de la défunte. On y faisoit tou
chapelets, on y disoit des Evangiles,
Regist. Archiep. Paris. 27 Septemb. 1707. faisoit des offrandes. M. l'Archevêque
fendre le tout, & ordonna de publier
ne sa défense, par laquelle il apprit au
que la conservation de ce corps pouvo
d'une cause naturelle. Et depuis il
plus parlé.

Chartul. minus S. Mauri fol. 144. Dès l'an 1208 les Religieux de sain
donnerent au Curé de Noisy-le-Sec
ment près de l'Eglise, comme l'att
Charte de Pierre de Nemours Evêque
ris de la même année. Ce Curé se tr
état de fonder une Chapellenie dans
Chartul. S. Mauri. Portef. Gaign. 223. f. 374. de Noisy. Il le fit du consentement de
munauté de saint Maur, & en laissa l
nation à l'Abbaye : dont le même Ev
Paris donna acte l'an 1218. Cette C
Page 36 & 62. est mentionnée dans les Pouillés impr
1626 & 1648, comme étant à la nom
de l'Archevêque de Paris ; parce que l'
de saint Maur est réunie à l'Arche
mais l'état des Bénéfices dressé sous

ardinal de Noailles marque qu'il n'y a point
: revenu : aussi n'est-elle point au Rôle des
écimes.

Ce fut vers le milieu du treiziéme siécle, *Gall. chr. nov. Instrum. an. 1256.*
ie Pierre Abbé de saint Maur établissant un
hambrier, lui assigna entre autres revenus
ois sols parisis sur la terre de Noisy-le-Sec.
ai déja fait assez entendre ci-dessus, que si
Abbaye de saint Denis a quelque Seigneurie
ir la Paroisse de Noisy-le-Sec, il ne s'ensuit
oint de-là qu'elle soit le *Nocitum Superius* des
hartes de cette Abbaye rédigées au neuviéme
ècle. Isabelle de Romainville veuve de Ro-
ert de Passy Chevalier, vendit à ces Reli- *Chartul. S. Dion. Reg. p. 342.*
ieux en 1265 quelques cens sur le territoire
: Noisy-le-Sec; ce que fit pareillement
ierre dit Troussevache; & dans ces actes il
t fait mention d'un clos appellé *Clausum*
astellani.

D'autres Eglises que saint Denis eurent
issi du revenu à Noisy-le-Sec. Dans une
ulle d'Urbain II de l'an 1097 pour la confir-
iation des biens de saint Martin des Champs, *Hist. sancti Martini pag. 148.*
: trouve *Nuceium minus* à la suite de *Nuci-*
um magnum: & dans celle de Calixte II de
an 1119 donnée pour la même raison, on
: *Apud Nusiium siccum, terram & censum.* *Ibid. pag. 157.*
e même que l'Eglise de saint Martin avoit
es dixmes à lever sur Noisy-le-Sec, celle de
int Maur en avoit sur Bondies, dont l'E-
lise appartenoit à saint Martin : ainsi elles
moient l'une sur l'autre : mais en 1200 ces
eux Monasteres firent quelque échange, afin
e pouvoir ne dimer chacune que sur le terri- *Chartul. S. Mauri.*
oire de son Eglise. L'Abbaye de Livry outre
uelques sols de cense qu'elle avoit à Noisy, *Gall. chr nov. Instrum. col. 93.*
uivant la Bulle d'Honorius III de l'an 1221,
yant hérité des biens de l'Ermitage du Val-
dam *, eut aussi des terres à Noisy-le-Sec; * Voy. l'art. e Livry.

Chartul. Livriac. artic. Eremitarum fol. 11.

sçavoir, cinq arpens que Petronille de Noisy avoit donnés aux Ermites l'an 1120, & qui étoient situés dans le fief de Guillaume de Clacy. Je parlerai ci-après de ce fief.

Lib. rub. Cam. comput. Compte des confisc. Sauval T. 3. p. 564. Hist. des Gr. Offic. T. 2. p. 107. *Tab. sancti Magl.*

Les anciens Seigneurs de Noisy-le-Sec qui soient venus à ma connoissance, sont Enguerrand de Marigny auquel le Roi Philippe-le-Bel fit don de la haute-Justice de ce lieu. Louis d'Orleans étoit Seigneur de ce même Noisy vers 1430. Nicolas Balue Maître des Comptes, frere du Cardinal Balue, l'étoit sous Louis XI. En 1434 & 1437. Vincent Drouart Bourgeois de Paris, s'étoit dit Seigneur de Noisy-le-Sec en partie. On pourroit peut-être placer avant eux tous un Thibaud de Noisy-le-Sec qualifié Clerc à sa[illegible] dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de sainte Genevieve au 25 Septembre. Il y est compris parmi les Chanoines surnommés *ad succurrendum*, ou bien il faut dire qu'il étoit simplement natif de Noisy.

M. de Bretonvilliers est aujourd'hui Seigneur de cette Paroisse.

CLACY paroit avoir été un fief considérable de la Paroisse de Noisy. Il fut primitivement appellé Clici, puis Cleici, & enfin plus communément *Claciacum* en latin. Je pense que sa situation étoit à droite en approchant de Noisy lorsqu'on vient de Romainville; car m'étant informé de quelques vignerons, du nom que portoient ces cantons de vignes si bien exposés, ils me répondirent que le premier canton au sortir de Romainville s'appelloit Bellone, qu'ensuite à gauche cela s'appelloit Loriot, & à droite Goulay, & Claicy ou Caissy. Une des familles que l'Empereur Lothaire donna en 842 à l'Abbaye de saint Pierre des Fossés, depuis dite saint Maur, paroit avoir été logée à Claicy,

'n lit à la fin du *Polypticus* de cette Eglise ablié par M. Baluze, & qui paroît être du euviéme siécle, *Familia de Cliciaco Godelsa-ts, Ravenus, Odilo*, avec trente-trois autres oms, tant hommes que femmes, garçons & lles. On voit par-là combien une seule fa-ùlle étoit nombreuse. Le Monastere de saint lartin des Champs eut aussi du bien en ce eu; *Apud Cleici, terram & censum*, disent s Bulles de Calixte II & Innocent II. On ouve dans les titres plusieurs Chevaliers du om de Clacy, soit comme donateurs, ou ven-urs, ou simplement en qualité de Seigneur ce fief, ou enfin comme témoins. Avant n 1122 Baudoin de Clacy avoit donné au 'ieuré de Gournay le tiers de sa dixme de erchcres en Brie. Ce même Baudoin de Cla- approuva comme Seigneur suserain le don quelques terres faites au Prieuré de Long-ont. En 1157 le Comte de Meulant traitant qualité de Seigneur de Gournay sur-Marne rec le Roi Louis VII, fit prêter serment en-e autres Chevaliers, par Adam de Clacy. n 1174 Garin de Clacy qui étoit attaché au omte de Champagne, songea à vendre aux isterciens de Chaalis des vignes qu'il avoit à origny-sur-Marne. Guillaume de Clacy voit en 1220 dans son fief des terres apparte-antes à Petronille de Noisy-le-Sec. En 1235 dam de Clacy avoit un fief à Collegien; & n 1250 Garin de Clacy Chevalier vendit à Abbaye de saint Maur une vigne située au erritoire de Noisy-le-Sec, lieu dit Morant.

Hist. sancti Martini pag. 157 & 171.

Ibid. pag. 279.

Chartul. Longip. f. 22. Duchêne T. 4. p. 585.

Chartul. Caroli loci. Portef. Gaignier. 204. *Chartul. Liviac. artic. Eremitarum fol. 11.* *Chartul. Liviac. fol. 9.* *Chartul. S. Mauri.*

MERLAN n'est pas un lieu inconnu ans les anciens monumens. Il y a apparence ue la montagne qui en est la plus voisine voit le même nom, & que c'est le *Mons Maurilion* où la riche Dame Ermentrude avoit u septiéme siécle des vignes dont elle disposa

Supplement. ad lib. de re Diplomatica p. 97.

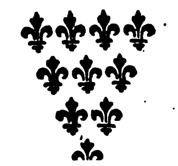


Prieuré d'Argenteuil, on lit M
aussi ce lieu a-t-il un Prévôt pa
quel, selon ce qui se lit dans la
Paris de 1580, les appellation
directement pardevant le Bailly c
& de-là au Parlement. Guilla
Bourgeois de Paris qui en étoit al
représenta que cela étoit ainsi, &
connoissoit point pour Merlan l
du Prévôt de Paris.

Procès-verbal, édition de 1678. pag. 664.

Noisy-le-Sec fut un des lie
Charles IX permit l'exercice d
Protestante. On l'y faisoit encor

Mémoire de l.étoile.



ROMAINVILLE.

CE Village eſt ſitué preſque à l'extrémité de la plaine qui regne ſur la montagne laquelle au ſortir de Paris commence à la Courtille, & qui continue à Belleville : en ſorte que comme de Belleville la vue eſt charmante vers le midi & le couchant, de même l'eſt-elle de Romainville vers le couchant & le nord, du côté de ſaint Denis, & beaucoup au-delà, vers Dammartin, & ſur la route de Meaux. On ne compte de Paris à cette Paroiſſe qu'une lieue & demie ou deux petites lieues : mais il n'eſt pas ſitué dans la Brie, quoique M. Piganiol l'ait aſſuré Tome IV, page 477. M. de Valois ſe contente de dire ſur ce Village, qu'il a eu ſon nom de ce qu'il y demeuroit des Gaulois Romaniſés qu'on appelloit ſouvent ſimplement Romains.

Pour moi il me paroît auſſi vraiſemblable que cette terre a appartenu à un homme appellé Romain, qui étoit un nom aſſez commun anciennement, puiſqu'on connoît pluſieurs Evêques, Abbés & Comtes, qui l'ont porté au ſixiéme, ſeptiéme & huitiéme ſiécles. Et comme ſaint Germain Evêque d'Auxerre eſt le premier Patron de l'Egliſe de ce lieu, de même qu'à Pentin qui y eſt contigu, je ſoupçonne que Romainville n'étoit d'abord qu'un hameau de Pentin, & qu'il en a été diſtrait pour être érigé en Paroiſſe avant que l'Egliſe de Pentin appartînt aux Moines de S. Martin des Champs. Peut-être faut-il dire auſſi que Pentin ſeroit une diſtraction de Romainville. Mais on ne trouve pas de titres qui parlent de Romainville avant le treiziéme ſiécle, au lieu qu'il en reſte du onziéme ſiécle qui regardent

quelque Curé qui aura cru que ce
avoit pris sa dénomination de ce Sa
que le voisinage de Meaux porte
croire que ce nom lui sera venu de
qui étoit Evêque de Meaux en 748.

La petitesse d'une Eglise est q
une marque de son antiquité. Cel
mainville à un chœur quarré fort p
les quatre piliers qui supportent la
roissent imités sur la structure du
seconde race de nos Rois. La Dédi
marquée par des croix sur la pierre
& qui paroissent très-anciennes : o
lebre l'anniversaire le 22 Juillet.
des deux saints Patron y est chomm
de saint Germain le 31 Juillet, &
saint Romain le 23 Octobre. Il fau
en passant, que les croix pour la
sont quelquefois taillées par les o
bâtissant les Eglises, & long-tems av
les dédie : celle de Romainville n'a
Antiq. de selon Doublet, qu'au commenceme

liques du grand saint Hilaire Evêque de Poitiers. Bollandus paroît y avoir été trompé, puisqu'en traitant au 13 Janvier l'article du culte de ce saint Docteur de l'Eglise Gallicane, il dit que l'Abbaye de saint Denis a donné de ses reliques pour la Dédicace de l'Eglise de Romainville. Cependant il est certain que ce qu'on montre à saint Denis comme la principale portion du corps de saint Hilaire dans une Chapelle de son nom, n'est pas de l'Evêque de Poitiers, mais de saint Hilare Evêque de Javoux ou de Mende mort au sixiéme siécle le 25 Octobre, & que le peuple de ces côtés méridionaux des Gaules appelle & écrit saint Chelirs, par alteration de la maniere prise des Espagnols de dire *Sanche* ou *Sainche* pour *Saint*. Doublet dit encore que les Religieux de saint Denis donnerent aussi pour la Dédicace de l'Eglise de Romainville en 1601, une dent de saint Pierre l'Exorciste & un petit ossement d'un saint Patrocle.

Breviar. antiq. sancti Dionys. Gall. chr. nova T. 7. pag. 86.

Doublet, Antiq. de S. Denis p. 311.

La nomination à la Cure de Romainville appartient à l'Archevêque de Paris *pleno jure*, suivant le Pouillé du treiziéme siécle, où ce lieu est appellé *Romana villa*, & selon tous ceux qui ont été rédigés depuis. Dans toutes les anciennes provisions, comme celles du 14 Février 1535 & du 23 Janvier 1585, elle est appellée *Ecclesia Parochialis SS. Germani & Romani de Romana villa.*

Regist. Ep. Paris.

Ce lieu est marqué pour 103 feux dans le dénombrement des Elections, & pour 399 habitans dans le Dictionnaire Universel du Royaume, & enfin pour 84 feux dans le dénombrement de 1745. C'est un pays de labourages & de vignes. Sur le territoire de cette Paroisse est un petit tertre ou éminence inculte, où l'on voit par certains restes qu'il y

grande face regardoit le nord, &
le couchant. Au bas de cette pe
est un gouffre en forme d'entonn
quel les eaux s'écoulent presq
parts, & entre autres celles d'
qui prend son cours du plus hau
d'une colline vers l'occident. O
animaux vivans qu'on n'a jamai
Cette espece d'abyme a fait don
élévation qui est vers le nord
qui y étoit anciennement, le
Vasson. Il est vrai qu'il y a eu da
siécle une famille du nom de
mainville: Sebastien Vassoul
cette Paroisse, comparut pou
Procès-verbal. édition 1678. p. 643. la rédaction de la Coutume de
& un Pierre Vassou fut en 161
fondation. Mais comme on e
Supplement. ad Diplomat. pag. 92. testament de la noble Dame E
septiéme siécle, que la plupar
n'étoient autres que les vignob
la droite du chemin en allant
Meaux, & qu'elle y fait menti
mé Wassiou en qualité d'Intend
ture d'un de ces vignobles, il s
convient assez à la situation d
Romainville qui est vis-à-vis B
lieue, & où il reste encore des
nom.

Le nom de Romainville se t
port à ses Seigneurs en quelque

ẽ un Pierre de Romainville Chevalier, ar Pierre Langlois de Mincy Ecuyer, & mpagnie. Une Isabelle de Romainville : épousé Robert de Possy ou Rossy, & en veuve en 1265 quand elle vendit des cens Noisy-le-Sec à l'Abbaye de saint Denis. Cassinel possédérent durant un tems assez idérable la terre de Romainville. Fran- Cassinel Sergent d'Armes du Roi Jean toit Seigneur. Il mourut le 23 Octobre ɔ: ensuite elle passa à Guillaume Cassinel fils, qui étoit en procès l'an 1363. Un e Guillaume Cassinel en jouissoit l'an 5, aussi bien que de Pompone & de Vere. t qualifié Maître-d'Hôtel de la Reine dans épitaphe qui se voit à sainte Catherine de outure, en une Chapelle dont l'inscrip- marque qu'il en est le fondateur, & qu'il irut le 28 Avril 1413. Un des Comptes a Prévôté de Paris d'entre 1423 & 1427, que que les héritages que Guillaume Cas- l Chevalier avoit eus à Romainville, furent nés par le Roi Henri VI à Marcelot Tes- Trésorier de la Reine. Ils étoient chargés 1 muid de bled de rente envers la Malade- du Roule, & de sept livres parisis aussi de e envers la Chapelle de saint Thomas de ntorbery fondée en l'Eglise de Paris. Le me Prince ayant confisqué les biens que nne veuve de Maître Raoul Brisoul avoit même village de Romainville, les donna ean Gilles, l'un de ceux qui avoient fait rer dans Paris le Duc de Bourgogne, de me qu'il avoit fait à l'égard de la Maison ɔdon Gentien attaché au Roi Charles VI étoit au même lieu, & qu'il donna l'an ɪ5 à Etienne Bureau Secrétaire du Roi. rs le commencement du siécle suivant ; n Soly est qualifié Seigneur de Romain-

Petrus Anglius de Menciaco. *Reg. Parl. Candelosa* 1263.

Acte françois d'Et. Boileau Prévôt de Paris. Cart. S. Denis Bibl. du Roi p. 342.

Epitaphe à Ste Cath. de la Couture.

Hist. des Grands Offic. T. 2. p. 40.

Ibidem. & son Epitaph.

Sauval T. 3. p. 326.

Collect. mss. Du Bois T. 5. *ad calcem ubi de Capellis B. Mariæ Paris.*

Sauval. ibid.

Ibid. pag. 323.

Epitaphe de Jacqueline Chevalier à S. Jacques de la Boucherie.

Epitaphe à S. Thomas du Louvre.

de ville. Il avoit épousé Jacqueline Chevalier qui après être remariée mourut en 1540. Jacques de Romey Valet de Chambre & Portemanteau ordinaire du Roi, l'étoit sur la fin du même siécle. Il mourut en 1590. Vers les commencemens du dernier siécle, la Terre étoit possédée par Nicolas Quelain qui épousa Angelique de Longueil. Il est inhumé au Collége de saint Jean-de-Beauvais à Paris. Son épouse mourut en 1634. On peut placer ici M. de Machaut, qui est qualifié Sieur de Romainville par Théodore Godefroy, à la fin de la vie du Maréchal de Boucicaut, qu'il tenoit de lui. Les deux derniers possesseurs de cette Terre ont été M. de Vauluire, puis M. le Blanc.

Depuis elle a été possédée par M. le Marquis de Segur. Le possesseur actuel est M. Morand, qui a fait rebâtir le Château.

Cette Terre releve de la Tour de Montjay.

Il y a eu à Romainville une Léproserie: mais le Registre des Visites de l'an 1351, témoigne que dès-lors elle étoit en très-mauvais état.

Gall. chr. nova Tom. 7. col. 744.

Cette Paroisse a produit un illustre personnage au treiziéme siécle. Arnoul de Romainville est nommé le quarante-cinquiéme d'entre les témoins de la translation du corps de sainte Genevieve faite en 1242. Il étoit Chanoine Régulier de cette Abbaye. Son mérite le fit élire Abbé par la Communauté l'an 1275; mais il remit cette dignité entre les mains du Pape, cinq ans après. Il survécut six ans, & ne mourut qu'en 1286 le 10 Octobre.

Chron. Fredegar.

Je ne me suis point arrêté à réfuter ici les modernes qui ont cru que le *Romiliacum villa*, Terre voisine de Paris où le Roi Dagobert I répudia Gomatrude sa premiere femme, pour prendre Nanthilde, n'est autre que Romain-

[redacted]

nalogie du latin est entiérement pour
canton situé à l'extrémité du faux-
nt Antoine, où nos Rois avoient
Maison.

PENTIN.

›m de cette Paroisse est unique dans
oyaume : au moins le Dictionnaire
l de la France ne connoît que celui-
ſt situé à une petite lieue de Paris. Je
on doit beaucoup compter sur l'éty-
que M. de Valois en donne en ces
Pentinum dictum est à clivo seu de
uam pentam vocamus, une pente, *quod*
pendeat. Dans les plus anciens titres
u est nommé, & qui sont du onzié-
:, il est écrit *Penthinum*. Cette syl-
ıth est peut-être une de ces racines
dont nous avons perdu la significa-
ntin au reste n'est pas sur une pente,
ıs une plaine ; les côteaux qui sont
dans son territoire, sont même un
gnés du Village.

e un des premiers biens que le Mona-
saint Martin des Champs eut dans le
: de Paris, fut une Terre de franc- *Hist. sancti Martini pag.*
Joscelin Archidiacre de Notre-Dame 487.
ı en 1067 ; les Religieux ne tarderent
coup à mettre l'autel de ce lieu au
le cenx qu'il convenoit de demander
ue Diocésain : ils le demanderent en
Guillaume qui gouvernoit l'Eglise de
ils l'obtinrent avec d'autres en 1098,
ur cela que quoique dans la Bulle *Ibid. pag.*
ı II qui confirmoit leurs biens en 148.
l n'y ait simplement que *Penthinum*
igner le fond qu'ils avoient depuis

vingt ans : celle du Pape Calixte II
Hist. sancti Martini pag. 157. l'an 1119, met *Penthinum cum Eccle pendititiis uis*, & *Roveredum cum circ tibus terris* : ce qui est répété mot p
Ibid. pag. 171. dans celle d'Innocent II de l'an 1142
Ibid. pag. 180. dans celle d'Eugene III de l'an 1147 *num cum Ecclesia.* On verra ci-après *veredum* est sur le même territoire.
Evêque de Paris donna vers l'an 11
Monastere, dont il avoit été Prieur,
tres qui ne spécifient que l'Eglise ave
sa dixme : *Ecclesia de Pentin cum* ...
un peu plus bas il parle de l'Eglise
Denis de la Charte, à laquelle il par
firmer la dixme de vin de Pentin & un
des offrandes qui s'y faisoient dans
pelle de l'Eglise de ce lieu. *Apud Pen Dionysio de carcere decimam vini*, & *pella ejusdem Ecclesiæ medietatem offi tribus festis, Pascha, omnium Sanctor talis Domini.* Mais peut-être que la
à laquelle sont dues ces offrandes, s
pas celle d'Adam le Riche dont il
ci-après, est un autel de la nef de sa
de la Chartre qui étoit Paroissial, c
a vu Tome 1. pag. 339, ou bien ce
entendre de la Chapelle qui auroit ét
saint Gervais.

La Paroisse de Pentin forme deu
dans le Dénombrement de l'Election
Rôle des Tailles & dans le Dictionna
versel du Royaume. Pentin & la Ville
Denis y sont compris pour 123 feu
mant 261 habitans. Le Pré saint Ge
dit avoir 68 feux dans l'état de l'Elect
620 habitans dans le Dictionnaire. M
calculs paroissent pécher dans le nom
habitans, quoiqu'à l'égard des feux
vrai de dire, qu'en comprenant le P

-ais, il y en a bien trois cens à Pentin.
-laine de Pentin ne consiste qu'en terres
-rables & jardins. Il y a fort peu de vi-
-: mais les côteaux en ont beaucoup.
'Eglise de Pentin consacrée sous l'invo-
on de saint Germain Evêque d'Auxerre,
un bâtiment dont la construction paroît
e d'environ quatre-vingt ans. Il est presque
arré, même par l'extérieur & par la cou-
-ture. La premiere pierre en fut mise au
-is de Juin 1664, par Guillaume Carrelu
ré, avec la permission de l'Archevêque. Il *Regist. Ep. Par. 24 Jun.*
situé sur une très-petite élévation qui se
-uve au bout du Village sur la route de
-aux. L'épitaphe gothique qu'on y voit
un Bénéficier de Paris nommé Chotard, le-
el en fut Vicaire & mourut en 1573, vient
l'ancienne Eglise. Le portail est encore
-s nouveau que le reste de l'édifice : on y
-it les armes de M. Le Bret Seigneur du
-u, fils de M. Pierre Cardin Le Bret pre-
-ier Président du Parlement de Provence &
-igneur avant lui. La tour qui étoit à côté,
-t abbattue en 1736, à cause qu'elle mena-
-oit ruine, & refaite à neuf l'année suivante
-ec le portail. Les Pouillés se sont exprimés
-u sujet de la présentation à la Cure de ce
-eu, conformément aux Bulles & Lettres de
-int Martin des Champs; celui du treiziéme
-écle, qui ordinairement marque les noms en
-tin, met simplement *Pentin* de même qu'on
écrit aujourd'hui. Il est étonnant qu'ils aient
-us oublié de faire mention d'une Chapelle
-u titre de la sainte Vierge située dans cette
-glise, fondée il y a plusieurs siécles par Maî-
-e Adam le Riche. Le revenu est considé- Invent. du XV siécle. in *Tab. Ep.*
-able. Elle a entre autres dix arpens de terre
-u lieu dit la petite Couture de Rouvray, dont
-e Bail emphitéotique fut approuvée par l'E-

Reg. Ep. Par. vêque de Paris le 3 Septembre 154
maison à Paris rue du Coq. Le Pe
Page 76. l'a comprise dans le sien imprimé
& n'a fait que traduire en françois
Hist. sancti Martini pag. 475. avoit lu dans l'Histoire de saint M
Champs; sçavoir, qu'elle est altern
à la nomination de l'Archevêque d
du Prieur de saint Martin, ce qui e
me aux anciens Registres de l'Evêcl
me ceux de 1405 & 1505. Cette Ch
bien ancienne, si elle est la mêm
quelle il semble par le texte latin
ci-dessus, que la Maison de saint D
Chartre avoit droit de prendre la
offrandes aux jours de Pâques, T
Noël. Il est parlé de Pierre Curé
dans un titre de 1240, par lequel
Chartul. S. Genov. devant l'Official de Paris que l'
sainte Genevieve possede un quarti
au gibet de Paris, lieu dit Robicho

Outre le fond de terre situé à
Joscelin Archidiacre de Paris avoit
Religieux de saint Martin, on lit
Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 251. Senlis leur fit présent vers l'an 11
sieurs autres héritages dans la mêm
C'est apparemment ce qui est appe
Necrol. S. Martini in Hist. S. Mart. p. 167. *dum*, dans la Bulle de Calixte II de
& où le Prieur Hugues qui siégeo
1135, fit bâtir des maisons. Ce l
anciens titres françois appellent R
qu'on nomme communément sair
est situé entre Pentin & la Villet
Evêque de Preneste y faisoit sa ré
Apud Roboretum propè Parisius. 1296. On a de lui des Lettres aux
France datées de ce lieu, par lesqu

Thes. anecdot. T. 2. col. 221. (a) *Apud gibetum Parisiense.* Cela pr
fourches patibulaires n'étoient pas dans la
il n'étoit pas naturel de planter de la vign
la montagne.

roque à un Concile qui devoit se tenir à
s. Ce sont sans doute les biens du Prieuré
aint Martin qui occasionnerent au quin-
ne siécle des contestations entre les Reli-
x & les habitans de Pentin, lesquelles fu-
reglées par un Arrêt du Parlement du 19 *Reg. Consilii*
rier 1419. *Parl.*

e Chapitre de Notre-Dame de Paris eut
treiziéme siécle quelques legs, dont les
ls étoient sur le territoire de Pentin. Odon *Necrol. Pa-*
aint Denis Chanoine Diacre, lui donna *ris. ad 24*
s arpens de vignes situés sur cette Paroisse, *Sept.*
r la célébration de son anniversaire. Go-
oy de Pont-Chevron Doyen de la même
ise mort un peu après son élection à l'Ar-
rêché de Bourges en 1274, légua des ren- *Ibid. 27 De-*
ises en partie sur une petite piéce de vigne *cemb.*
'auso Pantini ad viam de Burgo novo. Peut-
est-ce le Bourget qui n'est pas éloigné.

Outre la censive que le Prieuré de S. Eloi *Necrol. S.*
Paris avoit à Pentin, il y posséda aussi des *Eligii mense*
nes qui lui avoient été léguées par un Sei- *Nov.*
ur nommé Geoffroy du Deluge: le Car-
ire de ce Prieuré fait mention sur sa fin,
canton au territoire appellé *Le Chandel*
vers Pentin & Belleville: ce qui me
pelle celui qu'un titre de saint Martin des *Hist. sancti*
amps de l'an 1099 nomme en latin *Chan-* *Martini pag.*
saccum, expression très-ancienne & qui *150.*
gne un vignoble, puisque Columella écrit
Candusoceus signifioit chez les Gaulois la
me chose que signifie *mergus* chez les La-
, c'est-à-dire, un provin de vigne. Enfin
serverai après Du Breul, que la Chapelle *Page 100.*
saint Michel du Palais a eu des terres à
tin.

e n'ai trouvé d'anciens Seigneurs de ce
lage, que Jacques de Forceval qui l'étoit
1614.



ſaint Gervais. Cette Léproſe
bien quelques vignes, &c. Da
de l'an 1600 26 Juillet, elle
proſarias Lazari de Pentino.

Affiche. Une énumération de quelq
ticuliers de la Paroiſſe de P
dans Paris en 1744, marqu
un canton ou chantier appell

Je rapporterai ci-après ce
touchant le hameau du Pré ſa

LE PRÉ SAINT G
un hameau conſidérable de la
tin, & qui a plus de feux qu
On l'appelle ainſi à cauſe de
étoit autrefois, & à cauſe d
titre de ſaint Gervais qui y
Chapelle a une Fabrique parti
ſéparément aux décimes. L
bénir celle que l'on y voit auj
accordée que le 12 Avril 161
que auſſi qu'on pourra y faire
Prêtre établi par le Curé de

n une longue rue assez droite & mon-
, au haut de laquelle est une belle fon-
. Autant les Bénédictins du Prieuré de
Martin des Champs posséderent de biens
ntin, autant ceux de saint Denis en eu-
-ils au Pré saint Gervais : aussi en firent
n article particulier dans leur Cartulaire, Hist. de S. Denis. Epi-
érigerent-ils en Prévôté. Il y a apparence
le premier bien qu'ils eurent de ce côte-
cur vint du Roi Charles-le-Chauve, qui
donna un lieu appellé de son tems *Lende-curtis*, désigné comme peu éloigné de la
te forêt alors dite Madam ou Madiam,
depuis on a appellé Mautemps, & qui est
urd'hui Menil montant, comme on verra
article de Bagnolet. Ce *Lendeiini curtis*
fut accordé par ce Prince pour l'Hôpital
pauvres, à cause qu'il étoit voisin du lieu
ellé *Villula pauperum*, qui constamment
t autre que la Villette saint Denis a l'ex-
nité de la Paroisse de la Chapelle, & qui
t être distingué de la Villette saint Lazare,
est une Paroisse voisine & seulement sépa-
par le grand chemin de Senlis. L'article *de*
to du Cartulaire de l'Abbaye de S. Denis, Bibl. Reg. Cod. *Colect.*
tient plusieurs acquisitions que ce Mona-
e y fit au treiziéme siécle. En 1211 Pierre
Bercheres déclara en présence du Roi que
toit de la volonté d'Ermengarde sa femme,
lis sa fille, & du mari d'Alis appellé Pierre
Gamache, qu'il vendoit à l'Eglise de saint
nis tout ce qu'il avoit au Pré. Ce que
rre de Nemours Evêque de Paris & le Roi
firmerent par des Lettres particulieres. En Page 338
16 l'acquisition que l'Abbé & les Religieux
voient faite d'un nommé Pierre Robert,
agréée par Henri fils de Robert Comte de
eux, Trésorier de l'Eglise de Beauvais. En
71 ces Moines acheterent de Barthelemi Pag. 1.

Teitran Panetier du Roi & de Petronille son épouse une vigne ; ce qui eut besoin d'être ratifié par Frere Martin de l'Ordre de la Trinité à Paris, & par Maître Guillaume de la Roche Chanoine d'Amiens en qualité d'exécuteurs testamentaires de Jacqueline sœur de Petronille. On voit au même article *de Prato*, que Gui Vicomte de Corbeil y avoit une censive en 1237 ; que le fief des Religieux de saint Denis s'étendoit vers Poitronville, qui est aujourd'hui Belleville. On y lit que Jean Briart Ecuyer leur vendit quelques cens dans leur fief proche Poitronville, dans lesquels l'Eglise de saint Symphorien avoit deux sols. C'est vers le même endroit du Livre, qu'il est fait mention d'une vigne située *in valle Sonnoel*. Le fief du Pré saint Gervais appartenant à l'Abbaye de saint Denis s'étendoit jusqu'au près de Belleville, & même la moitié de ce Village étoit autrefois de la Paroisse de Pentin. Mais le Curé n'y a plus que le temporel; sçavoir, la dixme de cette moitié. Les Registres du Parlement de l'an 1307, parlent d'un procès que la même Abbaye avoit eu au Châtelet au sujet de ce fief du Pré saint Gervais.

Page 340. Page 347.

L'Abbaye d'Hiere eut il y quatre ou cinq cens ans d'une Dame appellée Gente, quatre arpens & demi de vigne au Pré saint Gervais, suivant son ancien Nécrologe au 10 Octobre. La Chartreuse de Bourgfontaine y posséda aussi depuis l'an 1468, un petit bien qui lui fut donné lors de la réception de Jean Paillard en ce Couvent.

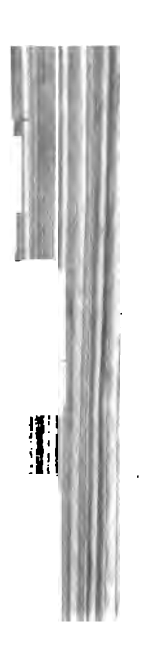
Tab. Epist. Par.

On observe que c'est au Pré saint Gervais qu'est l'aqueduc le plus ancien pour la ville de Paris de ce côté-là. Il y conduit les eaux rassemblées entre Pentin & Romainville. On y voit encore sur la porte d'une maison notable à droite en montant un buste du Roi Henr

V, qu'on dit s'y être retiré quelquefois avec Gabrielle d'Estrées. Au commencement du dernier siécle en 1621, André Patelé Trésorier des Fortifications de Normandie & Marguerite Louvet sa femme avoient en ce lieu leur maison. Sur la fin du même siécle le Duc de Charost y avoit une maison de plaisance. L'Abbé Chastelain a marqué dans son Journal à l'an 1709, qu'il y a au Pré saint Gervais un jardin singulier dit la Mote saint Denis. *Reg. Is. Par.*

BAGNOLET.

MOnsieur de Valois n'a écrit en sa Notice des Gaules que deux lignes sur ce Village, qui est à une petite lieue de Paris : mais on ne laisse pas d'appercevoir par ce peu de mots, qu'il a cru que l'étymologie de son nom venoit de petits bains qu'il y auroit eu en ce Village : en quoi j'appréhende qu'il ne se soit trompé, croyant que le vrai mot latin pour signifier ce lieu étoit *Balneolum* diminutif de *Balneum*. Mais comme il n'y a en ce lieu ni riviere ni ruisseau, je n'y ai rien apperçu qui ait pu y donner occasion, sinon la situation & figure du terrein où le Village est bâti, laquelle ressemble à une espece de fossé qui s'étend du nord-est au sud-ouest en forme de bassin ou conque oblongue. Il est vrai qu'on voit hors le Village en montant le côteau sur le chemin de Romainville un bassin carré plein d'eau ; mais il est tout récent, & fait pour l'entretien des jardins de M. le Duc d'Orleans. On pourroit croire aussi que Bagnolet est une corruption du mot primitif Baillolet, qui auroit signifié une petite avenue d'arbres, de même que Baillet a signifié une avenue tout simplement, étant tiré du *Page 41 col. 4.* *Duplessis Descriptio de la hau*



primitivement ſans *o*, & que
racine. La coutume où étoie
du Châtelet anciennement de
en ces deux Villages une fois
cette étymologie. Je parlerai
tranſport à Bagnolet.

On ne connoît aucun titre
ſoit mentionné, plus ancien q
treiziéme ſiécle. Pendant le re
où quelques-uns en parlent, le
ployé qu'en langage vulgair
l'Abbaye de ſaint Maur de l
apud Baigniaux; ce qu'un autr
même Monaſtere un peu poſte
latin par *Bagnolia juxta Cha*
tres latins de l'Abbaye de ſain
nées 1273 & 1276, emploien
let tel qu'on l'écrit aujourd'h
de Paris écrit environ ſoixa
vant avec le Cartulaire de l'E
aucune mention : mais dans c
vers l'an 1450, elle s'y trou

issement d'un Curé en ce lieu n'a pû se
u plutôt que sur la fin treiziéme siécle,
uis la rédaction du Pouillé, & que d'ail-
la collation en appartient *pleno jure* à
jue Diocesain, le territoire ne peut
été démembré de Pentin ni de Charon-
ui toutes les deux étoient depuis long-
à la nomination de deux Prieurs; mais
le Romainville ou de Montreuil, ou de
ne des deux auxquelles Cures l'Evêque
:sain a toujours pourvu pleinement. Les
és du quinziéme & seiziéme siécle, ceux
26 & 1627 marquent uniformément la
ation de la Cure de Bagnolet purement
plement comme appartenant à l'Evêque
'Archevêque. Jamais elle n'a appartenu
ieur de Dueil, quoique Le Pelletier l'ait
ué dans le sien imprimé l'an 1692. Tout
ie j'ai pû découvrir sur l'antiquité de
Cure, est qu'un nommé Regnault en
Curé l'an 1377, selon les Regiftres du
ment au 21 Mai; & Roger de la Haye
85, suivant un vieux Regiftre de l'Offi-
é de Paris. Pour ce qui est de l'ancien-
lu culte de S. Leu Archevêque de Sens,
rec saint Gilles est le Patron de l'Eglise,
: dans un compte de la Prévôté de Paris Sauval, Antiq. de Paris T. 3. p. 498.
n 1490, que le premier de Septembre,
saint Leu saint Gilles, le Lieutenant
inel, le Procureur du Roi, plusieurs
eillers au Châtelet, le Greffier, Com-
ires, Crieur, Trompettes & plusieurs
ents alloient dîner à Bagnolet ce jour-là,
'en cette année pour le jour de la Fête
illage, il fut dépensé huit livres onze
arisis. Dans les anciennes provisions de
re, elle est souvent désignée sous le seul Regist. Ep. Paris. 1521.
de saint Loup. Un Doyen rural la visi-
u quinziéme siécle, la désigne sous le
SS. *Egidii & Lupi*.

L'Eglise n'a rien de rema
fort simple, d'une bâtisse d
un peu plus : la tour des cl
struite que dans ce siécle-
d'Henri II le Cardinal T
Reg. Ep. Par. 19 Apr. 1559. France, accorda des Indul
visiteroient cette Eglise le
jour de la Dédicace, qui é
après la saint Jean Porte-La

Le Dénombrement de l
qu'il y a 147 feux à Bagnol
naire Universel de la Fran
habitans. Le territoire est
quelques labourages.

Il y a plusieurs fiefs sur le
Chartul. S. Mauri. Paroisse. Celui de l'Abba
l'un des plus anciens que je
plement désigné comme vo
gnolet à l'an 1263 : *Feodus f*
Ibidem. *villam & boscum Baignolet.*
même lieu étoit situé un
Peluel, le même apparemn
Voyez l'article du Pré saint Gervais dans Pentin. vers le Pré saint Gervais,
laire de saint Denis indiqu
Vallis Pennoel. Ce ne peu
Hist. des Gr. Offic. T. 2, p. 409. pour raison de ce fief, qu'
qualifié Seigneur de Bagno
l'Abbé de saint Maur en 12
dans un des Cartulaires de l
cette note d'environ 500 ar
appellatur Champvia apud
ab Adamo Rufo Burgensi I
MS. de Dupuy 746. dans un ancien état impri
l'Archevêque de Paris, la
situé à Bagnolet, qui est p
bien qui lui seroit advenu p
dignité Abbatiale de saint l

Le bois de Madam ou M
venu dès le neuviéme sié

=, par la concession que lui en fit —Chauve pour son Hôpital de la ué à Pentin, ce fut ce qui inspira ieux de faire quelque acquisition là étoit contigu. Aussi lit-on qu'un ommé Jean du Bois-Bagnolet dessus e, leur vendit en 1276 ce qu'il avoit de Baignolet. De-là est venu appa-t que le Grand-Pannetier de S. Denis Seigneur en partie de cette Paroisse. commencement du siécle suivant, ssinel Chevalier, se disoit Seigneur olet & de Romainville; & il assigna erres cinq cens livres à son fils. L'ac- en Parlement fut approuvé par Phi-Bel en 1309.

Hist. de S. Denis. Preuve 88.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 346.

Pouillé de Paris 1648. p. 132.

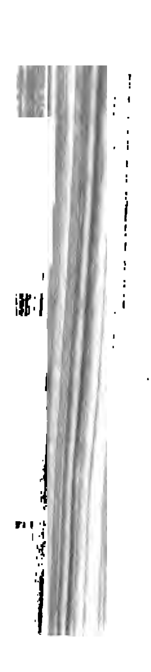
Trésor des Chartes Reg. 41. Piéce 141.

l'an 1340 Jeanne des Escroües étoit ne de Bagnolet, puisque dans un ti- 343 en la nommant comme nouvelle-cédée, on lui donne cette qualité. s de Chanteprime transigeant en 1392 Abbé de saint Magloire, au sujet du pressoir à Charonne, est dit avoir un gnolet. Il s'étoit élevé quelque tems ant une difficulté entre les Religieux & Sœurs de saint Lazare, & les Reli-e saint Martin au sujet de la Justice olet: Hugues Aubriot Prévôt de Pa-it une Sentence qui adjugea au Roi es Religieux de S. Martin, la haute, e & basse-Justice en ce Village. Il t tombé entre les mains aucun titre ibue aux Religieux de saint Martin la rie dont parle cette Sentence, & qui voit de fondement pour plaider. Il pa-lement que la Seigneurie de Bagnolet différens partages, & que le Roi ne se de la haute-Justice que fort tard. En harles Michon Conseiller du Roi sur

Tab. sancti Elig.

Chartul. S. Maglor. Portef. Gaignieres p. 4.

Livre verd neuf du Châtelet fol. 24. Repert. pag. 327.



Edit. 1678. p. 639.

Huitiéme volume des Bannieres du Chatelet fol. 244. Repert. p. 951.

Perm. de Chapel dom.

d'une autre famille, qui jouissoient
partie de la terre de Bagnolet :
Pierre & Claude Guedon. Six an
trouve un autre Seigneur. Henri II
tres données à Paris au mois de Fév
délaisse à Maître Etienne Regnau
en partie de Bagnolet & à ses succ
haute-Justice de ce lieu, à la charg
nir en foi & hommage du Roi &
par chacun an à la recepte du Do
sept livres de rente, & de dédor
Greffier du Châtelet : comme aussi
que les appellations ressortiront au

En 1631 le Seigneur de Bagnol
loit Etienne Brioys, & étoit Sec
Roi. Il acheta de nouveau la haute
cette Paroisse, suivant les Livres
ne. Sur la fin du dernier siécle la Te
tenoit à M. le Juge Fermier Géné
la mort duquel M. le Duc d'Orle
cette Seigneurie, & lui & la Duch
leans sa veuve y ont fait de grandes

ENIL MONTANT, ainsi qu'on ...ît aujourd'hui, & anciennement *Menil ...dan*, n'étoit au neuviéme siécle qu'un ...appellé Madam ou Maudam qui fut, com... j'ai déja dit, donné à saint Denis pour ...lité de l'Hôpital de cette Abbaye, dit ...uis la Villette saint Denis, tout proche ...tin. Il y eut par la suite quelques maisons ...es en ce canton. Un Compte de la ville ...Paris fait foi, qu'en 1369 on tira de ces ...ures des pierres pour la réparation des fon...es appartenantes à la Ville, & que ce lieu ...ppelloit alors Menil Mautemps. C'est ainsi ...on avoit déja défiguré l'ancien nom Mau...n. Les Chapelains de la Décollation de ...t Jean-Baptiste à Notre-Dame de Paris ...des vignes en ce lieu. En 1613 & 1626 ...nil-Montant appartenoit au Président de ...lievre : en 1660 à Claude Housset Con...ler du Roi & à Marie d'Aguesseau son ...use. M. de Harlay Procureur Général l'a...ta vers 1687, & il le possédoit encore en ...95. Depuis ce tems Mrs Pelletier y ont fait ...struire un Château dont les jardins sont ...s-grands & très-beaux. M. Pelletier de ...izy quoique retiré à l'Abbaye de saint ...tor, venoit y passer ordinairement le tems ...vacances dans le sein de sa famille. Après ...mort, Menil-Montant a passé successive...nt à M. Pelletier des Forts son fils, qui a ...Contrôleur-Général, après son décès il a ...partenu à M. Pelletier de saint Fargeau, ...rt jeune & Conseiller au Parlement, le...el avoit épousé une d'Aligre, & depuis à ...Pelletier son fils, qui le possede aujour...ui. Le Dictionnaire Universel de la Fran... a fait de Menil-Montant un article distin...é de Bagnolet, où il nous apprend qu'il y a ...ce lieu 199 habitans. Le Rôles des Tailles

Sauval T. 3. p. 124.

Collect. ms. du Bois T. 5.

Regist. Ep. Par.

Mémoire de l'Abbé de Choisy & Lettre de M. de Savigny.

en faisoit aussi autrefois un article séparé; mais depuis quelques années on a compris les habitans de ce hameau sous Belleville qui y est contigu. Les Religieux de Sainte-Croix de Paris ont leur maison de campagne en ce lieu.

LES BRIERES qui sont un lieu situé au nord de Bagnolet & au levant de Ménil-Montant, furent adjugées à l'Abbaye de saint Denis par Arrêt du Parlement du 28 Novembre 1332. Elles sont mentionnées depuis dans les Registres du Trésor des Chartres, comme appartenantes, au moins en partie, au Roi par confiscation. On y voit à l'an 1384 au
Regist. 126. Piéce 160. mois de Mars des lettres de Charles VI datées de Paris, ou ce Prince dit qu'il avoit ci-devant donné à son Chambellan Guillaume de la Tremoille, Chambellan du Duc de Bourgogne, les maisons de Bruyeres-lez-Paris, & une maison appellée la Folie Nicolas Guepié assise près desdites maisons, avec toutes les terres arables, vignes, bois, saussayes, jardins, lesquelles choses furent jadis à Jean Des Mares & furent acquis au Domaine & confisqués, parce que ledit Jehan fut lors exécuté pour ses démérites, (c'étoit en 1382 lors d'une émeute). C'est le fameux Jean Des Mares Avocat du Roi au Parlement de Paris Charles VI, vu les bons services de son amé Escuyer & Varlet tranchant Pierre de la Tremoille Chambellan de son dit oncle, lui donne ces mêmes maisons qu'il avoit reprises de Guillaume.

En ces derniers tems le magnifique Château des Brieres a appartenu au Prince de Leon de la Maison de Rohan, qui l'a vendu quatre-vingt-trois mille au Sieur Corbec Couvreur, lequel l'a démoli en partie. Il en reste encore l'orangerie, & une Chapelle couronnée d'un clocher, dite Notre-Dame de Pitié

où les Pénitens de Belleville disent la Messe certains jours. La premiere Chapelle de Notre-Dame des Bruyeres avoit été bénite en 1533 par Guy Evéque de Megare. Corbé a détruit le jardin pour tirer du revenu du terrein.

Reg. Ep. Par. 29 Aug.

Il est constant par une autre monument de dessous le méme regne, que la Reine Isabeau de Baviere épouse du méme Prince, acheta de Pierre des Essarts Chambellan du Roi & Prévôt de Paris, pour le prix de quatre mille livr. tournois, suivant la quitance du 12 Mai 1412, un Hôtel situé à Bagnolet, vers le bout du Village qui conduit à Romainville, avec les jardins, viviers, colombiers, plâtriere, pressoir, moulin à vent, vignes & terres labourables qui en dépendoient, contenant soixante & douze arpens de terre ou environ en plusieurs piéces, tenu & mouvant partie en fief & partie en censive, chargé des charges désignées dans l'acquisition qu'en fit Marie Caguerine de Guillaume Foucault dit le borgne, Ecuyer. Quelques-uns de l'armée des Princes avoient mis le feu l'année précédente à cette maison du Prévôt & aux autres qu'il avoit, suivant la vie de Charles VI. La Reine Isabeau donna depuis cette Hôtel à Tanneguy du Chastel, ce qui fut confirmé par Charles VI. Puis Tanneguy le donna à Frejent de Coetivy son neveu. Godefroy en ses Notes sur l'Histoire de Charles VI, observe que ce Prince fit à la Demoiselle de Belleville qu'il aimoit, la donation de deux manoirs, dont l'un étoit situé à Bagnolet.

Compte d'Edmond Raguier Trésorier de la Reine de 1414.

Sauval T. 2. p. 354 & 185.

Le Laboureur p. 736.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Ibid. ad ann. 1473.

Histoire de Charles VI. pag. 727.

MALASSIS qui pouvoit en étre l'un, appartenoit en 1624 à Vincente Boyer Dame de Beaumarchais, veuve d'un Trésorier des Finances.

Reg. Archiep. Par.

Pendant que les Anglois furent maitres de Paris sous Charles VII, le Duc de Bethford

maiſon de campagne , dans laquel[...]
Mém. de Vigneul Marville T. 1. p. 400. Suppl. à Du Breuil p. 86.
poſa pluſieurs de ſes ouvrages, & o[...]
rut étant Archevêque de Sens le 5 S[...]
1618. L'Auteur du Supplément à [...]
écrivoit en 1639 , que cette Mai[...]
très-ſuperbe ; qu'après la mort du [...]
elle fut vendue à André Briois, qui l'[...]
& l'embellit d'une infinité de cur[...]
ajoute que ce dernier étant décédé , [...]
teſſe de Soiſſons en eut la jouiſſanc[...]
permiſſion accordée la même anné[...]
15 Juillet, pour avoir une Chapell[...]
que, la Maiſon eſt dite appartenir à [...]
Montaſié veuve de Charles de Bourb[...]
de Soiſſons, & à Louis de Bourb[...]
de Soiſſons.

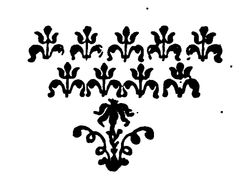
Deſcrip. de Paris Tome 4. p. 386.
Brice ſe contente de dire de cell[...]
dame la Ducheſſe d'Orleans y poſ[...]
c'eſt une fort jolie maiſon , que les [...]
ſont magnifiqnes & du deſſein de M[...]
Il auroit pu en dire infiniment dava[...]
avoit vû les augmentations & emb[...]

du Roi, n'avoit qu'envion un arpent de jardin à Bagnolet pour des espaliers de pêchers. Il fit faire plusieurs murs & contre-murs dans l'intérieur ; ce qui produisit de très-bons fruits & en très-grande quantité. Il en est parlé dans le Livre de la culture des pêchers. Cet usage s'est depuis étendu à Montreuil & ailleurs.

On a fait ces années dernieres à Bagnolet la découverte d'une terre semblable à celle qui compose la porcelaine de la Chine. Il en est fait mention dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, & dans le Journal de Verdun du mois d'Avril 1751, pag. 318.

Ce Village a produit un Ecrivain Ecclésiastique dans le siécle dernier : sçavoir, Jean-Baptiste Vassoult Prêtre, Auteur des traductions de l'Apologétique de Tertullien & de plusieurs autres ouvrages du même, aussi-bien que d'une traduction des Pseaumes. Il avoit été Grammairien des pages du Roi pendant plus de cinquante ans, Aumônier de feu Madame la Dauphine, Confesseur & Prédicateur de la Maison du Roi. Il mourut le 26 Janvier 1745, âgé de 76 ans. Suppl. de Morcri 1749.

Fin du Doyenné de Chelle.



TABLE

Des Paroiſſes contenues au quatriéme Volume de l'Hiſtoire du Diocèſe de Paris.

Suite du Doyenné de Montmorency.

Suite du Tome IV, commençant le Tome V.

du Doyenné de Montmorency.

ME CINQUIÈME,

Doyenné de Chelle.

TOME SIXIE'ME.

Suite du Doyenné de Chelle.

[redacted]

Fin du Doyenné de Chelle.



